

Dossiers d'études n° 127

Avril 2010



Sandrine Dauphin
Cnaf

Actes du colloque

Les transformations de la conjugalité : Configurations et parcours

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1 - RITUELS ET MODES DE LEGALISATION	11
Chapitre 1 - Les fiançailles : affaires conjugales, affaires familiales	11
1 – Définitions institutionnelles et cadres sociaux des fiançailles	12
2 – Les autos définitions des acteurs sociaux	15
3 – Une distribution ordonnée des modalités de fiançailles.....	16
4 – Fiançailles conjugales, fiançailles familiales.....	17
CONCLUSION CHAPITRE 1	19
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 1	21
Chapitre 2 - Entre mariage et union libre ? Les représentations et valeurs associées au choix du pacte civil de solidarité (pacs).....	22
1 – Formes d’unions étudiées	24
11 – Le mariage direct ou quasi direct	24
12 – Le mariage standard.....	24
13 – L’union libre	25
14 – Le pacte civil de solidarité (Pacs).....	25
2 – Formes d’union et rapport à la religion.....	26
3 – Formes d’union et représentations des rapports de sexe.....	30
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 2.....	35
Chapitre 3 – Le droit du mariage et le droit du non mariage : quelles différences.....	36
1 – Exposé général.....	36
2 – La consécration juridique en droit belge du non mariage	40
3 – L’évolution du droit belge du mariage	43
CONCLUSION CHAPITRE 3.....	47

Chapitre 4 - Un dessin vaut mieux que mille mots - L'image du mariage ou comment les dessinateurs de presse représentent les unions gays (USA - 2004 / 2009).....	48
1 – Analyses	48
11 – Etudes françaises	48
12 – En termes de « cadrage »	49
13 – L'humour : Absent des analyses.....	49
14 – Faire des tas : une première analyse.....	50
15 – La cérémonie : Wedding.....	50
16 – Le statut : mariage	50
2 – Qui est représenté ?.....	51
3 – L'orientation sexuelle	51
4 – Une question : « Qui parle ? »	52
CONCLUSION CHAPITRE 4.....	53
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 4.....	54

PARTIE 2 - MODES D'ORGANISATION DE LA VIE CONJUGALE56

Chapitre 1 - Types de conjugalités, stress et gestion des problèmes dans les familles contemporaines.....	56
1 – Les styles conjugaux	57
2 – Comparaison des niveaux de stress.....	59
3 – L'impact du « coping »	60
4 – L'auto évaluation.....	63
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 1.....	64

Chapitre 2 - Evolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant.....	65
1 – Stabilité de la répartition des tâches domestiques entre conjoints entre 2005 et 2008.....	69
11 – Approche au niveau global	69
12 – Approche au niveau « individuel »	69
2 – Arrivée d'un enfant et redéfinition de l'organisation domestique	72
21 – L'arrivée d'un enfant renforce les inégalités dans le partage des tâches ménagères.....	72
22 – La réduction de l'activité des femmes explique partiellement le renforcement des inégalités	75
3 – Evolution de la répartition des tâches et degré de satisfaction des femmes.....	78
31 – Insatisfaction croissante des femmes au fil des naissances	79
32 – Lien entre l'évolution de la répartition des tâches et le degré de satisfaction	81
33 – Une inégale répartition des tâches parentales également.....	83
CONCLUSION CHAPITRE 2.....	85
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 2.....	86
ANNEXES CHAPITRE 2.....	88

Chapitre 3 - Le quotidien des familles recomposées.....	92
1 – Caractéristiques sociodémographiques des familles recomposées	94
11 – Dans les familles recomposées avec enfant(s) commun(s), les fratries sont nombreuses et jeunes.....	94
12 – Les familles recomposées sont plus souvent ouvrières et employées	95
2 – La répartition des tâches domestiques	97
21 – Les tâches ménagères sont plus souvent partagées par les deux membres du couple.....	97
22 – Une gestion plus séparée du budget du ménage	98
3 – Le partage des tâches parentales	99
31 – La forme familiale apparaît moins déterminante.....	100
32 – Des décisions généralement concertées sur l'éducation des enfants.....	101
CONCLUSION CHAPITRE 3.....	102
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 3.....	103

PARTIE 3 - RUPTURES CONJUGALES ET REMISES EN COUPLE105

Chapitre 1 - Les relations familiales et leurs transformations a la lumière des ruptures professionnelles	105
1 – Approche théorique et dispositif méthodologique	106
2 – Les mises en couple comme déclencheurs des ruptures professionnelles.....	107
21 – Les effets de la socialisation conjugale	107
22 – Les sollicitations des conjoints	110
3 – L'interférence de la carrière des conjoints.....	111
4 – Les effets différenciés des naissances sur les trajectoires masculines et féminines	111
41 – Changer de métier pour mieux articuler sa vie professionnelle et sa vie familiale	112
42 – Investir la sphère familiale quand la sphère professionnelle devient insatisfaisante.....	113
5 – Les ruptures d'union.....	114
51 – Les ruptures conjugales qui ouvrent l'espace des possibles professionnels.....	114
52 – Les ruptures conjugales qui imposent une bifurcation professionnelle.....	115
CONCLUSION CHAPITRE 1.....	116
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 1.....	117

Chapitre 2 - Remise en couple après une séparation : Variations selon le sexe, l'âge et la présence d'enfants	118
1 – L'âge et les enfants comme facteurs de la remise en couple	121
11 – Une décroissance des remises en couple avec l'âge plus fort pour les femmes que pour les hommes.....	121
12 – Effet des enfants variables selon l'âge.....	122
121 – <i>Les mères se remettent moins en couple</i>	124
122 – <i>Nette divergence des remises en couple des pères et des mères avec l'âge</i>	124

13 – Le lieu de résidence des enfants est fortement déterminant.....	126
131 – <i>En présence d'enfant, une remise en couple moins fréquente dans les dix ans</i>	126
132 – <i>Toutes choses égales par ailleurs, moins de remises en couple lorsque l'enfant est présent au foyer</i>	129
133 – <i>Les différences hommes / femmes : le poids de la présence d'enfants</i>	131
2 – Discussion	132
CONCLUSION CHAPITRE 2.....	134
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 2.....	135

Chapitre 3 - La diversité des trajectoires de recomposition familiale - Une perspective québécoise	138
1 – Posture théorique au regard de la recension des écrits sur les recompositions familiales.....	139
2 – Méthodologie d'enquête.....	141
21 – Collecte des données	142
22 – Analyse des données	143
3 – Typologie des trajectoires menant à la recomposition familiale.....	143
4 – Principaux enseignements de ces résultats préliminaires	152
5 – Pistes de recherche à poursuivre	154
BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE 3.....	156

Les conceptions du couple et de la famille ont connu d'importantes mutations ces dernières décennies. L'institution du mariage, qui a longtemps été fondatrice de la famille, décline : de 516 900 mariages en 1946, on n'en compte plus que 267 194 en 2007. L'union libre, encore contraire aux normes sociales il y a quelques décennies, tend à se banaliser parmi les couples français. Un couple sur cinq vit en cohabitation hors mariage. Le concubinage n'est plus forcément un prélude au mariage mais il est devenu un mode de vie à part entière (Prioux - 2006). Dans ce contexte, la naissance d'enfants hors mariages n'a cessé de progresser pour représenter en 2007, 50,5 % du total des naissances. Le droit de la famille a lui-même évolué pour ne plus lier mariage et filiation. Par ailleurs, le couple homosexuel a bénéficié d'une reconnaissance légale depuis 1999 avec le pacte civil de solidarité (Pacs). Celui-ci a connu un fort développement pour atteindre en 2005 un total cumulé de 204 055 Pacs enregistrés (Statistiques Justice). Le nombre de Pacs progresse de 25% à 30% en moyenne par an. Cette nouvelle forme de légitimation du couple est largement plébiscitée par les couples hétérosexuels qui représentent plus de 90 % des pacsés. Quant aux couples homosexuels c'est aujourd'hui autour de la question de l'accès à la parentalité que les mobilisations se font.

Tout comme leurs modes de légitimation, les formes d'union et de vie en couple se sont diversifiées. Les couples sont devenus plus instables, mariés ou pas. Ainsi, le nombre de divorces a connu une augmentation très importante, puisqu'il a plus que triplé entre 1960 et 1990. Actuellement, un mariage sur trois se termine par une séparation. Les ruptures d'union se sont particulièrement banalisées pour les couples sans enfant. De plus en plus d'hommes et de femmes vivent ainsi des unions successives avec des périodes de cohabitation plus ou moins longues qui peuvent se traduire, ou pas, par une légalisation.

Le 13 octobre 2009 s'est tenu un colloque sur les transformations de la conjugalité, organisé par la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la Caisse nationale des allocations familiales, le Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis) de l'université Paris V et l'Institut national d'études démographiques (Ined)¹. Ce colloque a fait suite à un numéro thématique de la revue *Politiques sociales et familiales* (n° 96 - Juin 2009) consacré aux « nouvelles conjugalités, nouveaux modèles familiaux ? ». La thématique du colloque a été resserrée autour du couple. En effet, il nous a semblé que les recherches sur le couple n'avaient pas bénéficié du même renouvellement que celles portant sur la famille. Depuis les travaux de Michel Bozon et de François Héran dans les années 1980, les questions autour de la mise en couple, du choix du conjoint n'ont pas bénéficié – tout au moins dans l'espace hexagonal - de nouvelles recherches. Actuellement une nouvelle enquête sur la formation des couples est en cours à l'Ined sous l'égide de France Prioux qui devrait, dans les années à venir, permettre de mettre à jour les évolutions éventuelles et savoir si l'homogamie reste, de manière aussi prégnante qu'il y a quelques décennies, de mise. M. Bozon et F. Héran (2002) avaient également montré que le « choix » du conjoint se fait dans un cadre de contraintes invisibles, présentes dans l'espace social comme dans les préférences subjectives.

¹ Je remercie vivement France Prioux de l'Ined et Catherine Cicchelli-Pugeault du Cerlis pour leur précieuse collaboration à l'organisation de ce colloque

Il convient néanmoins de préciser que, depuis quelques années, certaines problématiques sur le fonctionnement des couples ont émergées qui ont souligné – dans un contexte de développement des études sur le genre - les rapports de pouvoir entre femmes et hommes :

- les travaux sur les violences conjugales (Jaspard et al. - 2002) ont montré le *continuum* dans lesquelles elles s'inscrivent. Touchant l'ensemble des catégories sociales, le chômage des hommes et la position élevée des femmes (cadres, professions, libérales) peuvent être des facteurs aggravant parce qu'ils remettent en cause un certain « ordre sexué » au sein du couple ;
- L'exploitation des enquêtes sur la sexualité, notamment la dernière (Bajos et Bozon - 2006), a permis de souligner que les comportements (pratiques) des femmes et des hommes se rapprochaient mais que les stéréotypes sur la sexualité des hommes et des femmes restaient bien vivaces ;
- plus récemment les études sur la gestion de l'argent au sein du couple (Belleau *et al.* - 2008 ; Martial - 2009) lèvent le voile sur l'organisation des finances entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, des recherches se sont développées, accompagnant les mobilisations lesbiennes et gays des années 1990 et 2000, pour s'intéresser aux couples de même sexe (par exemple Courduries - 2006).

Le colloque entendait ainsi participer au renouvellement de l'analyse de la conjugalité à partir de travaux portant sur ces différentes transformations qu'elles soient de longue durée ou davantage conjoncturelle. Nos ambitions étaient bien plus modestes. Le fil conducteur choisi, celui de la diversité des parcours des couples d'aujourd'hui, autour duquel s'articule les trois sessions de la journée, a conduit à des choix. Parmi ceux-ci il y a eu un souci de pluridisciplinarité, la volonté de mêler approches quantitatives et qualitatives, de faire discuter de jeunes chercheurs avec des chercheurs confirmés et de s'ouvrir aux recherches de l'espace francophone.

On trouvera dans ce *Dossier d'études* les communications présentées lors des trois sessions. La première session concernait la « reconnaissance » du couple lui-même. Les formes d'union et de vie en couple s'étant diversifiées, il s'agissait d'interroger, dans un premier temps, leurs modes de légitimation. Catherine Cicchelli-Pugeault s'intéresse aux fiançailles, rite associé « traditionnellement » préalablement au mariage : « *Les fiançailles sont saisies comme rite liminaire de transition vers l'union de droit* ». Devenue une pratique minoritaire, C. Cicchelli-Pugeault montre le caractère social des fiançailles à travers la fête organisée. Elle distingue les fiançailles conjugales (privatives entre amoureux) et familiales (participation des parents à l'organisation). Ces deux types de fiançailles pouvant se cumuler dans le temps ou s'exclure l'une, l'autre. Quoiqu'il en soit « *les fiançailles permettent de saisir des processus sociaux variés et d'interroger le rapport à l'institution matrimoniale dans la société contemporaine* ».

Pour le juriste belge Jean-Louis Renchon, les droits des couples non mariés tendent à se rapprocher de ceux des couples mariés en Belgique : de moins en moins de contraintes juridiques pèsent sur le mariage tandis que le législateur a institué un droit du non mariage. Les règles de droit qui organisent le non mariage sont un accès le plus libre possible avec un modèle absolument libre de statut de couple ; Un statut qui fixe des droits mais jamais de contraintes : fiscalité favorable, accès aux prestations sociales mais aucune contrainte en termes d'obligations alimentaires ou de partages des biens ; La sortie de l'union est parfaitement libre puisqu'on remplit à nouveau un formulaire. Du côté du mariage, les règles ont évolué vers un accès au mariage qui s'est ouvert au mariage homosexuel et au lien beau-parental (possibilité, par exemple, pour un beau-père d'épouser la fille de sa compagne). Finalement, qu'est-ce qui subsiste, aujourd'hui, de différences entre le non mariage et le mariage ? Selon J.-L. Renchon, il y aurait ainsi une « désymbolisation » de la vie en couple au regard du droit, ce dernier privilégiant l'idéal des liens amoureux et du désir.

Concernant plus spécifiquement le Pacs, Arnaud Régnier-Loillier et Muriel Letrait testent l'hypothèse qu'il s'agisse d'une forme d'union intermédiaire entre le mariage et l'union libre par les valeurs et représentations des couples l'ayant adopté. De fait, les pacsés ont un rapport effectivement distinctif à la religion (moindre importance que chez les personnes mariées) et ont *a priori* adopté une répartition des tâches domestiques et parentales moins inégalitaires entre les sexes. Toutefois, comme le font remarquer les auteurs, il ne faut pas minimiser l'effet contextuel de ces résultats puisqu'il s'agit ici des premiers pacsés.

Enfin, le mariage pour les couples homosexuels a été l'objet de l'attention de Baptiste Coulmont qui a travaillé sur un matériau original, à savoir les dessins de presse aux Etats-Unis. Les gays (et quelques lesbiennes) sont minoritaires parmi les représentations. Pour faire écho aux débats sur le mariage, les dessins humoristiques, présentent des gays et lesbiennes de façon assez « passive » : ceux-ci « *semblent portés par les événements, soumis au bon vouloir du pasteur qui les marie, aux hommes politiques qui cherchent à empêcher le mariage...* », ce qui ne correspond pas à la réalité de la mobilisation que la revendication d'accès au mariage a suscité. Ces dessins montrent la création d'une image du couple homosexuel normalisée en quelque sorte par la représentation d'« *un couple domestique, stable, non subversif... une homosexualité respectable, en quête d'une citoyenneté complète* ».

La deuxième session portait sur les modes d'organisation de la vie conjugale. Jean Kellerhals a repris sa typologie des modes de vie en couple (association, bastion, compagnonnage, cocon, parallèle) pour s'intéresser à la manière dont les deux membres du couple géraient les conflits. Les couples interrogés comptabilisent en moyenne dans leur parcours, un peu plus de quatre difficultés sérieuses ou graves. Si deux couples sur trois éprouvent une difficulté sérieuse au moins, quatre couples sur dix connaissent actuellement deux difficultés au moins, et un couple sur quatre en vit actuellement trois ou plus. J. Kellerhals souligne trois dimensions susceptibles de favoriser les problèmes : une trop grande fermeture vis-à-vis de l'extérieur, une sexualisation trop marquée des rôles fonctionnels et relationnels, un accent trop fort sur l'autonomie et les droits de l'individu.

Il était également question dans cette session de la manière dont fonctionnent les couples au quotidien et de ce qu'il est possible de dire de nouveau sur la répartition des tâches domestiques et parentales. Il a ainsi été montré les continuités dans les rapports inégalitaires entre les sexes au sein des comportements conjugaux. A l'arrivée de l'enfant, comme le montrent Arnaud Régnier-Loillier et Hiron, une nouvelle répartition des tâches domestiques, renforçant un partage inégalitaire en défaveur des femmes d'autant qu'elles assument davantage les tâches parentales, apparaît. « *Cette rapidité dans la redéfinition des rôles domestiques s'explique, en partie, par l'éloignement des femmes du marché de l'emploi après la naissance pour une plus ou moins longue période (congé de maternité ou congé parental), ou par une réduction de leur activité (temps partiel)* ». En outre, les auteurs constatent également une dégradation de la satisfaction quant à la répartition du travail ménager entre conjoints.

Pauline Domingo a analysé, pour sa part, la répartition des tâches domestiques au sein des familles recomposées. Celles-ci semblent remettre en cause pour partie le modèle de répartition dans la famille traditionnelle en adoptant un partage des tâches qui tend à être plus égalitaire et une gestion budgétaire plus individualisée. Néanmoins, même dans les familles recomposées, les tâches elles-mêmes restent fortement sexuées (exemple : faire le linge est encore à 77 % le fait des femmes).

La troisième et dernière session avait mis l'accent sur les ruptures conjugales et remises en couple. Les couples sont devenus plus instables, mariés ou pas. Que sait-on des caractéristiques de ces unions successives avec des périodes de cohabitation plus ou moins longues ? La session démarrait avec Claude Martin (il n'a pu remettre le texte de sa communication) qui a interrogé la question des effets du non divorce pour les couples qui connaissent le désamour et le conflit conjugal. Les couples qui demeurent des parents alors qu'ils ne sont plus un couple, tout en décidant de ne pas se séparer – mode de vie qu'il qualifie de *living together apart* –, c'est-à-dire des couples qui, malgré une profonde insatisfaction conjugale et des désaccords persistants, choisissent de rester ensemble pour éviter à la fois de confronter leurs enfants à la séparation, mais aussi à ses conséquences économiques et sociales. Ces familles où le désamour s'est cristallisé, conduisant à un renoncement total ou partiel à la sexualité (on fait chambre à part, on ne dort plus dans le même lit, souvent au vu et au su de ses propres enfants, voire du reste de sa famille et parfois même de ses amis) demeurent en grande partie invisibles sociologiquement. La nouvelle norme contemporaine : « rester parent si l'on ne peut plus être un couple », peut prendre non seulement la figure de la séparation et de la circulation des enfants, mais aussi celle du *Living together apart*. L'exemple de ces ménages peut donc permettre de forger de nouvelles hypothèses sur l'importance de la norme du lien parental qui survit au lien conjugal. Il pourrait y avoir un « prix » élevé lié au fait de se considérer d'abord comme des parents responsables du bien-être de ses enfants, et sommés de rester ensemble, pour eux. Preuve, s'il en était besoin, que la question de la norme et des prescriptions sociales concernant la vie privée et le rôle de parent est particulièrement prégnante aujourd'hui.

Sophie Denave s'est focalisée sur les liens entre parcours professionnels et parcours de couple. Les ruptures professionnelles peuvent informer sur les processus à l'œuvre dans la sphère familiale mais également certaines mises en couple (entendues comme des premières unions ou des recompositions familiales) peuvent influencer sur les trajectoires professionnelles. Dans un certain nombre de cas en effet, les ruptures professionnelles découlent en partie des nouvelles contraintes familiales (nées de l'interdépendance avec un conjoint et/ou des enfants) qui sont largement affaiblies ou au contraire renforcées. On a pu observer qu'elle a effectivement le pouvoir de transformer les manières d'être, de faire ou de penser de l'un des conjoints au point de donner naissance à de nouvelles aspirations professionnelles. Lorsque la femme appartient à une catégorie professionnelle supérieure à celle de son conjoint, ce dernier a des probabilités plus élevées (que la situation inverse) de modifier son parcours professionnel. Quant aux séparations « *si elles peuvent produire des effets sur les trajectoires professionnelles, c'est qu'elles modifient les marges d'action des individus [...]. Autrement dit, les ruptures conjugales ouvrent ou restreignent le champ des possibles* ».

Les séparations n'ont pas tout à fait les mêmes conséquences pour les femmes et pour les hommes, notamment concernant leurs chances de se remettre en couple. Les mères, quel que soit leur âge, construisent une nouvelle union moins vite et moins souvent que les autres femmes. À l'opposé, des études ont montré que les pères ayant la garde de leurs enfants se remettaient généralement plus vite en couple que ceux qui ne l'ont pas. Ainsi Eva Bonjean a analysé deux facteurs majeurs de différence entre les hommes et les femmes, l'âge et la présence d'enfants. Il apparaît que « *la moindre probabilité des femmes de reformer une union apparaît donc particulièrement déterminée par la présence des enfants dans le foyer* ». Parallèlement la présence d'enfants au foyer peut expliquer le choix de la conjugalité non-cohabitante pour certaines femmes. L'analyse des déterminants de la remise en couple montre que pour certaines personnes le choix peut être fait de diviser sa vie entre des moments où l'on est parent et des moments où l'on est en couple.

La dernière communication, celle de Marie-Christine Saint-Jacques, montre comment la recomposition familiale s'inscrit dans la trajectoire de vie des individus qui recomposent une famille. Le caractère plus instable de certaines trajectoires familiales peut également s'exprimer dans d'autres sphères (professionnelles, éducationnelles par exemple) de la vie des répondants. Parmi les quatre types de parcours identifiés, le « type dominant » qui constitue la majorité des couples en familles recomposées est celui de « parents qui rencontrent des parents ».

Bien que nous ayons « quitté » la famille pour questionner le couple, on n'est revenu tout au long de la journée, dans un certain nombre de communications, sur l'impact des enfants sur le fonctionnement du couple et dans le parcours de vie des individus eux-mêmes dans les cas de séparation. Si la façon de faire famille et de la vivre se sont fortement diversifiées au cours des dernières décennies du fait même de la plus grande instabilité des couples, une piste de réflexion à conduire serait peut-être d'analyser ce que la famille fait au couple : légitimation par le mariage, maintien du couple malgré l'absence d'amour, poids d'une certaine normalité même pour les couples de même sexe, etc. Ainsi, de ces diverses contributions assurément plusieurs pistes de recherches se dessinent. La prise de décision au sein du couple reste une boîte noire que la nouvelle enquête Emploi du temps de l'Insee permettra en partie d'ouvrir et de questionner. On n'a certainement pas fini de questionner la répartition des tâches parentales et domestiques. A cet égard, peut-être qu'interroger les marges, à savoir la répartition des tâches domestiques (et parentales dans certains cas) dans les couples de même sexe pourrait s'avérer particulièrement intéressant. La conjugalité est en train de faire l'objet de recherches : enquêtes quantitatives qui vont bientôt être sur le terrain et enquêtes qualitatives – notamment de doctorants - en cours. Les publications et colloques vont sans doute se multiplier dans les prochaines années. Autant de perspectives pour analyser les transformations de la conjugalité.

Références bibliographiques

- 📖 **Belleau H. - Henchoz C. - Bachmann L. et Bessière C.** – 2008 - *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* – Paris - L'Harmattan
- 📖 **Bozon M. - Héran F.** – 2006 - *La formation du couple* – Paris - La Découverte
- 📖 **Bozon M. - Bajos N.** – 2008 - *Enquête sur le contexte de la sexualité en France : une recherche pluridisciplinaire sur sexualité, genre et santé* - Paris - la Découverte
- 📖 **Courduries J.** - *Les couples gays et la norme d'égalité conjugale* - Ethnologie française - vol. 36 - n° 4 - pages 705-711
- 📖 **Jaspard M. et al.** - *Les violences envers les femmes en France – une enquête nationale* – Paris - la Documentation française
- 📖 **Martial A. (dir.)** – 2009 - *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales* – Toulouse - Editions des Presses Universitaires du Mirail - collection « Les Anthropologiques »

Sandrine Dauphin
Sandrine.dauphin@cnaf.fr

Les opinions mentionnées dans ce document de travail n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas une position de l'Institution.

Chapitre 1 - Les fiançailles : affaires conjugales, affaires familiales

Catherine PUGEAULT - (Université Paris Descartes/CERLIS)

La recherche sur les fiançailles présentée dans cette communication s'inscrit dans l'exploration plus vaste des comportements familiaux et conjugaux. Les questions qui l'orientent sont liées à un objectif principal : il s'agit de sonder les significations contemporaines de la conjugalité dans un contexte marqué par une donnée objective difficile à interpréter : l'importance sociale du mariage. L'institution matrimoniale demeure, le mariage reste une norme fortement respectée, même s'il est en recul et s'il est célébré plus tardivement dans la trajectoire biographique des acteurs sociaux. En 2008, 265 400 mariages ont été célébrés, l'âge moyen au premier mariage s'élève à 29,1 ans pour les femmes nées en 1975 et à 30,7 ans pour les hommes nés en 1973 (Prioux et Mazuy - 2009). Tous âges confondus, plus de quatre couples sur cinq étaient mariés en 1999 (Cassan - Clanché et Mazuy - 2001). La généralisation de la cohabitation pré matrimoniale a modifié les modalités d'installation du couple, mais elle n'a pas signé la fin du mariage. Par ailleurs, les interprétations sociologiques ont hâtivement conclu à la fin d'un rite de passage (Cicchelli-Pugeault - 2001) et trop réduit les motivations des mariés à un besoin de faire la fête (Bozon - 1992 ; Segalen - 1997). Se marier revient-il seulement à cette dimension festive quand, anthropologiquement parlant, l'alliance se présente en tout lieu non comme l'union de deux individus, mais comme celle de deux groupes sociaux ? Suffit-il de vivre dans une société d'individus pour qu'il en soit autrement ?

Pour progresser dans l'interprétation du mariage et comprendre les attentes sociales des acteurs dans un contexte où il est moins nécessaire que par le passé de se marier pour accéder à un statut d'adulte indépendant, il est possible d'interroger *une pratique moins visible que le mariage et encore moins obligatoire, mais régulièrement associée à l'union institutionnalisée : les fiançailles*. La pratique des fiançailles et ses représentations dans la France contemporaine sont méconnues, le titre trompeur d'un ouvrage déjà ancien sur le sujet ne modifiant en rien la donne (Leplae - 1947)¹. Démographes et sociologues étudient les rituels conjugaux, mais plutôt ceux marqués du sceau institutionnel et impliquant le recensement : le mariage a ses statistiques (Beaumel - Pla et Vatan - 2009) tout comme le Pacte Civil de solidarité qui le concurrence désormais fortement (Carrasco, 2007) : en 2008, on compte un peu plus d'un Pacs signé pour deux mariages actés. Certes, il a toujours été plus aisé de traquer le fait social derrière ses incarnations chiffrées, mais faut-il rappeler que tous les phénomènes sociaux ne le laissent pas saisir ainsi, ce qui ne signe pourtant pas leur absence d'intérêt sociologique. A l'instar du Pacs (Rault - 2009), les fiançailles forment un analyseur pertinent quoique nettement plus discret des modes de formation des unions conjugales. S'il est impossible de dresser le bilan d'une évolution, faute de données objectives retraçant la démographie historique des fiançailles - laïques ou religieuses-, on peut s'appuyer sur l'analyse secondaire de l'enquête sur la formation des couples réalisée en 1984 par l'Institut National des Etudes démographiques (Bozon et Héran, 2006) pour proposer un cadrage statistique minimal. L'enquête comprend quelques indicateurs sur les fiançailles. Quelles sont les données disponibles ?

¹ Intitulé *Les fiançailles. Etude sociologique*, l'ouvrage de Leplae étudie en fait les grandes caractéristiques sociales liées au choix du conjoint en Belgique.

1 - sur 100 mariages *non précédés de cohabitation*, 60 comprenaient une « fête de fiançailles » pour les unions célébrées entre 1960 et 1972, contre 54 pour les unions contractées entre 1973 et 1983 (Bozon - 1992) ;

2 - sur 100 mariages *précédés d'une cohabitation*, 35 comptaient une fête de fiançailles entre 1960 et 1972, contre 27 pour les unions contractées entre 1973 et 1983 ;

Globalement, on enregistre un recul historique des fiançailles en deux décennies, de majoritaire (58 %) la pratique devenant minoritaire (45 %). On remarque par ailleurs un effet négatif lié à la cohabitation pré-nuptiale, qui fait chuter la probabilité de se fiancer.

3 – pour les seuls mariages célébrés entre 1973 et 1983, l'organisation d'une fête de fiançailles est plus forte en prévision d'une cérémonie de mariage religieuse, que le mariage ait été ou non précédé d'une cohabitation ;

4- Enfin, M. Bozon repère une surreprésentation de cadres et d'agriculteurs parmi les personnes s'étant fiancées. Le choix des fiançailles est ainsi socialement marqué.

1 - Définitions institutionnelles et cadres sociaux des fiançailles

Au-delà du fait que l'enquête ne peut nous renseigner sur la diffusion des fiançailles entre 1983 et 2009, les conditions de l'enquête quantitative restituée par M. Bozon pèsent sur les résultats obtenus. En effet, l'analyse concerne des couples formés entre 1960 et 1983, tous mariés et non séparés au moment de l'enquête. La méthodologie retenue tend ainsi à accentuer le lien potentiel entre pratique des fiançailles et logique matrimoniale : des personnes fiancées mais non mariées sont par convention exclues de l'enquête. Or se fiance-t-on systématiquement pour se marier quelques mois plus tard ? Notre enquête suggère assez souvent de répondre par la négative : plusieurs couples rencontrés ont déclaré s'être fiancés sans projet de mariage précis. Si la liaison fiançailles/mariage s'impose aisément, c'est sans doute parce qu'elle fait écho au savoir ethnologique, à la définition légale des fiançailles et à certaines interprétations religieuses. Le sociologue travaillant sur les fiançailles ne peut tout d'abord ignorer la *définition anthropologique des fiançailles* dans les sociétés traditionnelles de l'Europe moderne. Dès 1909 et de manière plus détaillée en 1943, Van Gennep définit les fiançailles comme un rite de passage, un rite de marge s'inscrivant dans les rites de mariage. Les fiançailles sont saisies comme rite liminaire de transition vers l'union de droit. L'auteur précise les contours de la pratique et ses variations locales tout en remarquant que repas familiaux, bagues et cadeaux contraignants sont généralement mobilisés pour marquer l'alliance des familles des fiancés. Le contrôle du protocole des fiançailles est assuré par les parents des futurs conjoints, ces derniers demeurant régulièrement soumis aux stratégies parentales. Dans les sociétés traditionnelles, les fiançailles sont clairement une affaire familiale ayant pour enjeu le contrôle d'une alliance.

La liaison fiançailles/mariage s'impose par ailleurs dans la *définition légale des fiançailles* qui sont assimilées à une promesse de mariage, unilatérale ou réciproque. Les fiançailles forment cependant un simple *fait juridique* et non un *acte* : autrement dit, elles sont dépourvues d'effet obligatoire et chaque fiancé conserve un droit de rupture. Orientées vers le mariage, les fiançailles ne créent pas l'obligation juridique de se marier. La jurisprudence en la matière remonte à 1838 : la liberté du mariage (conçue comme un droit individuel) prime sur les fiançailles dans la loi française.

Le *détour religieux* nous apprend pour sa part qu'il existe une variété d'interprétations des fiançailles selon les sociétés, mais aussi au sein d'une culture comme la culture chrétienne, dominante en France mais finalement assez ambivalente. Nous ne retiendrons dans cette présentation que le travail de B. Coulmont (2001) sur les fiançailles catholiques. L'analyse porte sur deux ensembles discursifs renvoyant à une idéologie des fiançailles et aux discours des professionnels qui rencontrent les couples demandant à se fiancer. Est d'une part présentée une analyse documentaire d'ouvrages sur les fiançailles catholiques de la seconde moitié des années 1980 à la fin des années 1990. B. Coulmont reprend le vocabulaire d'Howard Becker pour montrer que l'Eglise catholique compte dans ses rangs traditionalistes des *entrepreneurs de morale*, qui dénoncent une crise de l'engagement matrimonial, le développement de la cohabitation, la diffusion des relations sexuelles pré-nuptiales, la mise en place du Pacte civil de solidarité... La critique des évolutions en cours soutient symétriquement une idéalisation nouvelle des fiançailles qui s'apparente au rituel matrimonial traditionnel. L'étude de B. Coulmont s'appuie d'autre part sur des entretiens réalisés auprès de prêtres paroissiaux parisiens ayant le sentiment d'accueillir des couples peu nombreux, mais motivés dans leur démarche. Les prêtres se déclarent toutefois soucieux de ne pas cautionner avec les fiançailles une spiritualisation de la cohabitation, ou encore une fête bourgeoise².

Le point de vue de l'institution n'est pour autant pas homogène. De plus subsiste du flou. Ainsi, les évêchés ne recensent pas les bénédictions de fiancés et il n'existe pas un cérémonial codifié des fiançailles religieuses. Ces attitudes traduisent la réticence du clergé à donner trop d'importance aux fiançailles et, symétriquement, elles renvoient à une valorisation supérieure du mariage. Les fiançailles ne doivent former qu'un temps de réflexion, n'impliquant pas un engagement ferme.

En conclusion de ce sondage rapide, on saisit mieux la polysémie du terme fiançailles qui renvoie potentiellement :

- 1 - à une cérémonie religieuse orientée vers le mariage par une promesse, mais peu normée dans la mesure où elle reste secondaire face au sacrement religieux du mariage qui marque le véritable engagement : tant qu'on n'est pas marié, on peut renoncer ;
- 2 - à un fait juridique orienté vers le mariage civil par une promesse, mais soumis à la liberté matrimoniale : tant qu'on n'est pas marié, on peut renoncer ;
- 3 - à un temps de préparation au mariage ;
- 4 - à des réjouissances et à des moments festifs.

Comment s'y retrouver ? Quelles significations peuvent donc avoir les fiançailles dans un contexte de mutations familiales et conjugales, dans une société de plus en plus souvent analysée sous l'angle de son individualisme ? Les fiançailles signent-elles l'affirmation d'une privatisation de la relation conjugale ? Si c'est le cas cette privatisation se définit-elle par rapport au mariage conçu comme acte public ? La privatisation se fait-elle plutôt sentir par rapport aux fiançailles traditionnelles, qui impliquent un accord externe aux fiancés, une forme d'hétéro régulation renvoyant aux contrôles familiaux ?

² On se souvient ici que dans ses travaux sur le rituel de mariage dans les années 1960-1970, M. Bozon ciblait notamment l'inscription sociale de la pratique des fiançailles dans les classes moyennes supérieures du privé.

Pour guider l'enquête pouvant permettre de répondre à ces interrogations, on s'appuie sur une première hypothèse : la faiblesse du présupposé de la survivance. En effet, réduire les fiançailles contemporaines à n'être que les héritières désuètes des pratiques de fiançailles passées est peu pertinent. Tout d'abord, les fiancés contemporains peuvent très bien investir d'un sens inédit des traits rituels traditionnels. Ensuite, on peut faire l'hypothèse d'une instabilité des éléments du rituel ancien : certains étant stables, d'autres ayant disparu...

D'emblée, on peut aussi prendre acte de l'absence de neutralité de la démarche conduisant aux fiançailles. La pratique paraît « désuète »³ aux yeux du grand public, dans la lignée de ce qu'observait déjà Sabine Chalvon-Demersay en 1983⁴. L'enquête empirique réalisée enregistre ainsi l'expression d'une valorisation ambiguë des fiançailles dans la période contemporaine. En découle régulièrement un besoin de se justifier de la part des personnes fiancées interviewées, ce qui donne une tonalité particulière aux entretiens : qu'attend en effet l'enquêté de l'enquêteur qui l'a sollicité, une validation ? La pratique, qui n'a rien d'obligatoire rappelons-le, semble bizarre, peu légitime aux yeux mêmes de certains de ses usagers.

Encart 1 – L'enquête Fiançailles

Une enquête qualitative sur les fiançailles a été réalisée sur deux années universitaires (2002-2003 et 2003-2004) dans le cadre d'un enseignement de méthodologie qualitative de licence de sociologie à la Faculté des sciences sociales et humaines de l'Université Paris Descartes. Je remercie à ce titre vivement les étudiants ayant participé à cette recherche tout en se formant. Les contraintes pédagogiques de l'enquête expliquent que l'aire de recrutement soit limitée à quelques exceptions près à la région francilienne, où l'importance des mutations familiales est particulièrement sensible on le sait. Quelques entretiens ont pu être réalisés en province. L'échantillon est largement urbain et compte une soixantaine de personnes. Il comporte plus de femmes que d'hommes, les premières ayant manifesté un intérêt spontané plus important pour le sujet que les hommes, comme bien souvent quand il est question de vie privée et d'événements personnels dans les enquêtes (Héran - 2005). Les personnes interviewées pouvaient être fiancées depuis plus ou moins longtemps, elles pouvaient s'être mariées depuis, l'expérience matrimoniale affectant sans doute la représentation des fiançailles.

Outre les informations concernant les caractéristiques sociales des enquêté(e)s et de leurs conjoints (âges, niveaux d'études...), leurs trajectoires personnelles (histoires familiales, scolaires, professionnelles), leur histoire amoureuse et conjugale (ancienneté de la rencontre, temps écoulé entre la rencontre et les fiançailles, installation domestique ou non...), les entretiens devaient renseigner sur le déroulement des fiançailles saisies comme *processus* : lieux, dates, ancienneté, personnes présentes (familles, amis), modalités (avec ou sans dimension religieuse), formes et organisation des réjouissances (repas, buffet...), cadeaux...

L'enquête explorait les motivations et les circuits décisionnels conduisant aux fiançailles, les négociations entre les acteurs concernés et les relations entre les fiancés eux-mêmes, les fiancés et leurs amis et familles avant et après les fiançailles. La question du financement des dépenses liées aux fiançailles était présente, mais la pudeur des enquêteurs/étudiants ayant conduit les entretiens explique sans doute leur retenue à aborder ce thème, d'où des informations moins systématiques. Enfin, étaient bienvenus des éléments d'information sur la perception de l'avenir (dont les projections familiales), la division sexuelle des activités domestiques au sein du couple, les loisirs...

³ Cet adjectif apparaît fréquemment dans les entretiens réalisés auprès d'hommes et de femmes fiancés. Un enquêté nous dit avoir « des connaissances qui me disent que les fiançailles c'est obsolète, c'est ringard, c'est vieux, ça ne se fait plus, je connaissais des gens qui disaient ça, les collègues de bureau ».

⁴ Dans *Concubin, concubine* (1983), Sabine Chalvon-Demersay rapporte la réticence des personnes cohabitantes rencontrées dans le cadre de son enquête à mobiliser le terme « fiancé (e) » pour évoquer le conjoint. L'univers des fiançailles renvoie trop à l'horizon du mariage et séduit la génération des parents plus que celle de leurs enfants directement concernés. Selon l'auteur, la désuétude du terme fiançailles est aussi liée au fait que l'union a déjà été consommée : la représentation d'une phase pré matrimoniale virginale entre en contradiction avec la généralisation de la vie à deux hors mariage.

2 - Les autos définitions des acteurs sociaux

Le sondage exploratoire qui vient d'être présenté ignorait volontairement les points de vue des acteurs sociaux pour cibler les définitions socialement acceptées et validées des fiançailles, en isolant les points de vue institutionnels et autres définitions plus ou moins normatives délimitant les pratiques.

Ces définitions forment cependant des points de vue non exclusifs. Les acteurs sociaux projettent leurs propres définitions, obligeant le sociologue à élargir le champ des significations à prendre en considération pour construire son objet. Dans la foulée des premiers repérages discursifs ont été conduits des entretiens exploratoires. Très vite, il est apparu que les définitions sociales des fiançailles ne convergeaient que partiellement avec les définitions proposées par les acteurs sociaux évoquant leurs pratiques. Le cas limite en est fourni par Sandrine, qui nous dit que son fiancé *ne savait pas ce que ça voulait dire un fiancé, il pensait même que ça n'existait presque plus*. Le flou des souvenirs bouscule aussi les définitions conventionnelles et les fiançailles se dissolvent derrière les mots pour les dire, comme dans le cas exemplaire du couple formé par Emilie et François, qui se déclarent fiancés et reviennent sur les origines des fiançailles. Si la décision leur apparaît commune et spontanée, le reste de l'histoire n'est pas clair. François a proposé d'offrir une bague et rétrospectivement, Emilie pense que *c'était l'occasion soit de mettre un nom sur ce cadeau, soit à l'inverse je ne sais pas bien, de concrétiser nos fiançailles par un cadeau. Je ne sais pas bien puisqu'on n'en a pas parlé trois jours à l'avance*. L'absence de programmation de l'événement et l'attitude consistant à recourir à un mot ou à une pratique, dont le sens n'est pas clair, révèlent la limite des investigations portant sur les définitions socialement acceptées dans une société en mutation rapide. Séverin illustre autrement cette idée : à ses yeux *les fiançailles ont plutôt validé le terme de fiançailles*. Une occasion de réjouissances s'est ainsi arrimée à un mot.

D'autres témoignages bousculent les évidences admises. La mobilisation des fiançailles déconcerte parfois les familles. C'est le cas pour Eva, dont les parents peinent à mettre du sens sur ce qui n'en a pas dans leur propre trajectoire biographique : les fiançailles ne *faisaient pas partie de leur vocabulaire* avance leur fille. L'absence de familiarité avec les fiançailles dans la culture familiale ne joue pas nécessairement comme un frein chez les enfants, mais elle rencontre potentiellement l'indifférence des proches. Patricia souhaitait s'engager devant les familles *mais en même temps, il faut relativiser parce que dans ma famille, les fiançailles, ça n'était jamais entré dans la conversation, tout le monde s'en fichait comme de sa chemise, la preuve ma sœur elle n'est pas venue* dit-elle.

En fait on le voit, les mots pour dire les fiançailles résistent régulièrement aux définitions connues. En conclusion sur ce point, les explications de Gontran nous permettront de préciser notre perspective : *il y en a qui ne comprennent pas quand tu dis « ma fiancée », ils ne pensent pas que tu es réellement fiancé, ils pensent plutôt que tu utilises un vocabulaire démodé (rires) (...) Pour certains, c'est très bizarre ce vocabulaire. Je pense que si tu leur disais « c'est ma copine » ils comprendraient mieux, de même si tu leur disais « c'est ma femme » (...) Pour nous ce n'est pas très important de savoir si l'un dit « ma fiancée » ou si l'autre dit « mon copain ». Ce qui était important c'est qu'on soit d'accord sur ce que signifie pour nous les fiançailles*. Dès lors, les fiançailles peuvent être conformistes ou originales, mais ce qui importe c'est qu'elles font surtout écho au vécu subjectif des acteurs qui métamorphosent une expérience pour la rendre réelle à leurs yeux. C'est pourquoi, il importe de ne pas réduire les fiançailles à leur imagerie traditionnelle et, aussi, de se montrer sensible aux manières non réductibles dont des couples se saisissent d'un mot disponible (les fiançailles comme énoncé) pour exprimer, dire, afficher une attitude conjugale. L'analyse doit pour cette raison respecter le statut du matériau, qui forme une mise en récit, chacun hiérarchisant les moments qui seront désignés, élus comme étant les « vraies » fiançailles, des fiançailles faisant sens pour le couple et lui permettant de se déclarer effectivement fiancé. En ce sens, on peut dire que dans cette enquête, l'analyse porte sur les autos définitions délivrées par les acteurs sociaux, autodéfinitions qui nous renseignent sur des processus de conjugalisation, mais aussi sur les liens établis entre le couple et les familles respectives.

3 - Une distribution ordonnée des modalités de fiançailles

La première fonction de l'enquête qualitative conduite sur les fiançailles était d'objectiver les pratiques et de mettre à jour leur hétérogénéité. Ce premier objectif est descriptif. L'analyse du matériau collecté permet de dresser une sociographie des fiançailles comblant un manque en informant sur la variété des pratiques en cours – à défaut de recenser toutes les pratiques possibles. L'enquête montre qu'au-delà des évidences, il existe plusieurs manières de se fiancer, démultipliant éventuellement les fiançailles : les couples se fiancent parfois en s'isolant, parfois seulement en famille, parfois en couple et en famille et, éventuellement bien que plus rarement, ils convient aussi des amis. Les fiançailles se font par ailleurs avec ou sans célébration religieuse. Ces manières de faire ne semblent pas se distribuer au hasard. On fait l'hypothèse qu'elles renvoient à des choix organisationnels, à des agencements spatio-temporels, à des contraintes relationnelles.

L'encart 2 présente les configurations recensées en les caractérisant formellement et en les renommant. L'ensemble des récits de fiançailles recueillis renvoie à cinq *scenarii* possibles. On parlera de séquence conjugale disjointe exclusive lorsque les fiancés déclarent s'être fiancés en l'absence de tout public de proches et seulement sous cette forme. La séquence familiale disjointe exclusive concerne pour sa part des fiancés relatant s'être fiancés lors d'une réunion familiale exclusivement. Ces deux *scenarii* sont mono séquentiels. Ils se distinguent sur ce plan de trois autres formes de fiançailles impliquant une célébration en deux temps. La double séquence conjugale et familiale disjointe et ordonnée suppose un premier moment passé à deux, suivi d'une réunion familiale à plus ou moins brève échéance. Ce double séquençage obéit à une forme de régulation normative, puisque l'ordre des séquences ne saurait être inversé : la réunion familiale suit toujours la réunion conjugale, jamais l'inverse. De même, les situations de double séquence familiale et amicale disjointe sont-elles toujours ordonnées, le jeu temporel faisant passer les amis après la famille, jamais le contraire. Enfin, on identifie des cas de double séquence familiale et amicale conjointe (et donc simultanée) : les proches parents et les amis sont cette fois regroupés.

Quelques commentaires s'imposent. On remarque tout d'abord l'absence de séquence amicale disjointe exclusive : personne n'a déclaré s'être fiancé en présence de ses seuls amis. Ensuite, on relève l'absence de double séquence conjugale et amicale disjointe. Enfin, on n'enregistre pas trace d'une triple séquence conjugale, familiale et amicale disjointe. Ces absences renverraient-elles à un effet d'échantillon ? Nous ne le pensons pas. Un effet de hiérarchisation paraît jouer. Premièrement, les phases conjugale et familiale semblent relativement indépendantes entre elles : on peut ne se fiancer que conjugalement comme on peut n'opter que pour des fiançailles familiales. Ensuite, les fiancés peuvent désirer fêter avec leurs amis, mais cela suppose d'avoir préalablement fêté en famille : un effet de censure paraît peser dans le cas contraire.

Encart 2 – Les fiançailles – Distribution des pratiques de marquage festif

Séquence conjugale disjointe exclusive

Fiançailles conjugalisées

Séquence familiale disjointe exclusive

Fiançailles familialisées

Double séquence conjugale et familiale disjointe et ordonnée

Fiançailles familiales dissociées avec ritualisation conjugale

Double séquence familiale et amicale conjointe (et donc simultanée)

Fiançailles familiale amicales confondues

Double séquence familiale et amicale disjointe et ordonnée

Fiançailles familiales dissociées avec ritualisation amicale

Effet de hiérarchisation ?

Phase conjugale 1 / Phase familiale 2 / Phase amicale 3

Hypothèses : a) relative indépendance des phases 1 et 2

b) la phase amicale est conditionnée par la phase familiale

4 - Fiançailles conjugales, fiançailles familiales

Pour finir et donner corps aux séquences présentées ci-dessus, nous nous arrêterons sur les deux formes de fiançailles les plus typées : les fiançailles conjugales et les fiançailles familiales. On isolera tout d'abord les fiançailles conjugales car quand elles interviennent, c'est toujours chronologiquement dans un premier temps.

Conjugalisées : les fiançailles s'affichent comme une mise en scène et une valorisation de l'intimité conjugale, du duo amoureux. Elles s'inscrivent en rupture avec le quotidien, elles impliquent le plus souvent le choix d'une occasion qui implique une dimension hors norme, un déplacement par rapport aux coordonnées de la vie ordinaire : une date anniversaire, le passage au nouvel an, à l'an 2000 par exemple, une période de vacances (jours chômés donc), une soirée particulière (au cours de laquelle le couple assiste au concert d'un chanteur apprécié)... On identifie aussi le plus souvent une logique de rupture géographique avec la vie quotidienne, de mise à distance.

Spatiale : les fiançailles ont lieu à l'occasion d'un voyage qui implique un déplacement. Cathy et Oliver étaient à l'étranger, *t'es complètement coupé de la vie, t'es là, t'es plein de rêves, t'es dans ta bulle, tu penses qu'à toi*. L'intensité et la durée des préparatifs sont réduites, elles renvoient essentiellement à la réservation par le couple de billets de transport, d'une chambre d'hôtel et à l'achat d'un cadeau pour le conjoint. On a trouvé aussi deux cas de fiançailles décidées au dernier moment. L'investissement vestimentaire est faible pour la plupart des couples, vêtus dans un registre assez quotidien. En ce qui concerne les modalités, prime le dîner en tête-à-tête au restaurant. L'oubli récurrent du menu montre que ce n'est pas le contenu de l'assiette qui importe, mais que le cadre est clairement symbole de fête, du modeste Mac Donald's pour Laetitia au prestigieux restaurant de l'hôtel Crillon pour Estelle. Le repérage d'une dimension religieuse est rare et peu significatif : Jeanne et son fiancé ont demandé au prêtre une bénédiction de la bague de fiançailles en marge d'un rendez-vous prévu dans le cadre de la préparation religieuse de leur prochain mariage. Jeanne ne savait pas que cela existait, c'est dans le cadre de la préparation religieuse qu'elle l'a appris et du coup demandé. Sa motivation était donc très récente.

Concernant la publicité faite à l'entourage par les fiancés, on remarque que certaines familles sont mises au courant avant les fiançailles : la conjugalisation n'implique donc pas nécessairement le secret. Dans d'autres cas, les familles sont informées après. Mis au courant dans un second temps, les parents le sont cependant rapidement, soit par téléphone avant le retour de voyage du couple, soit directement au retour. Cette célérité marque l'importance de la relation : il est difficile d'attendre. Quand ce n'est pas le cas, c'est en fait le signe d'une difficulté relationnelle.

Dominante dans notre échantillon, la célébration familiale des fiançailles présente des caractéristiques propres qui la distinguent structurellement des fiançailles conjugales. Les fiancés déclarent avoir invité les proches, évidence pondérée par la dimension élective du choix des parents effectivement conviés. Les parents des fiancés sont toujours présents, sauf exception liée à un éloignement géographique important comme dans le cas de Régis dont les parents vivent en Martinique. La perte de contact avec un parent suite à une séparation peut aussi produire cet effet. Sont généralement invités les frères et sœurs et les beaux-frères et belles-sœurs, mais certains se réservent le droit de faire des choix, tel Alain qui n'invite pas sa sœur dont il pense qu'elle *n'a pas sa place dans le cercle restreint* et dont il n'apprécie pas le conjoint. Les grands-parents, oncles et tantes, parrains et marraines sont souvent invités, cousins et neveux plus rarement. Concernant l'inscription des fiançailles dans le temps, les fiancés évoquent la saison, la disponibilité des invités, mais ils cherchent à conserver une maîtrise du choix de la date, éventuellement contre une autre proposition parentale. En décrivant la journée de fiançailles comme *un dimanche familial* ou encore *un dimanche en famille* autour d'un repas, Marie-Madeleine illustre plus nettement que certains autres enquêtés une dimension typique de la logique sociale de l'événement : la scène des fiançailles est assimilée à une scène hebdomadaire, ramenée en quelque sorte à ce que pourrait être le quotidien dominical de l'après mariage dans le cadre d'une vie de famille ordinaire. Si les fiancés déclarent par ailleurs choisir le lieu des fiançailles, on constate qu'ils se fiancent le plus souvent dans un lieu connu, proche au sens de familial, ordinaire, un domicile parental généralement (résidence principale ou résidence secondaire). Domine ici le domicile parental de la jeune femme : les fiançailles familiales sont volontiers uxurilcales.

L'intensité, la durée et la prise en charge des préparatifs sont plus fortes que dans le cas des fiançailles conjugales et couvrent une période allant de quelques semaines à quelques jours. Si les fiancés tendent à se mettre en avant (*on avait souhaité, on voulait, on a décidé*), l'investissement parental est par ailleurs reconnu. Le repas est souvent préparé par les parents, notamment par les mères qui reçoivent. Quand le nombre d'invités croît, les sœurs et frères sont mobilisés, mais la préparation est essentiellement un fait féminin. Ainsi Patricia évoque-t-elle les *fourmis ouvrières* formées par *toutes les filles, les sœurs, les belles-sœurs, elles étaient toutes des p'tites fourmis qui s'activaient dans la cuisine pour préparer le repas, pour mettre la table* pendant que les hommes s'occupaient du barbecue. Fait notable, la fiancée tend à être exclue des préparatifs, le rôle de Patricia était de *se faire belle*. Les fiançailles en famille imposent généralement un investissement vestimentaire, pour les fiancés comme pour les invités. Enfin, l'annonce des fiançailles à l'entourage familial précède nécessairement ici la réunion familiale. Les parents sont mis au courant aussi vite que possible après la décision du couple. Une annonce différée paraît liée à des liens distendus avec un ou des parents. L'annonce à la famille large est toutefois déléguée, elle est plus le fait des parents et des mères en particulier.

Dans cette communication, on s'est prioritairement attaché à révéler le caractère social des fiançailles, dont l'organisation globale renvoie à des dimensions qui ne sont pas strictement personnelles, bien que la marge de manœuvre des acteurs soit plus large en ce domaine qu'en matière de mariage. L'analyse demeure néanmoins à ce niveau encore descriptive, elle retrace essentiellement la morphologie des comportements probables, sans prétendre par ailleurs estimer la part relative que chaque groupe de pratiques représente : seule une enquête quantitative mesurerait cette répartition. On peut prudemment proposer une hypothèse : la part des fiançailles familiales est prépondérante, sans que celle des fiançailles conjugales soit ridicule. Les autres formes sont plus discrètes. Il reste que l'analyse ne saurait se contenter de ces premiers résultats, indispensables pour cadrer les pratiques, mais insuffisants dans la mesure où ils ne satisfont pas encore au second objectif de l'enquête : sur le plan théorique, l'analyse devra en effet interpréter la place des différents types de fiançailles dans les processus conjugaux. Poursuivre l'interprétation implique de reconstituer et d'apprécier l'influence de différentes configurations sociales impliquant la culture familiale des fiancés, le rang des fiançailles (premières fiançailles, secondes fiançailles), l'état des relations avec les parents, les motivations des fiancés, le lien posé entre fiançailles et mariage (fiançailles avec date de mariage prévue, fiançailles avec projet de mariage à plus ou moins long terme, fiançailles déconnectées de tout projet de mariage), l'ancienneté de la relation conjugale, le mode de vie conjugal (cohabitation ou non), la position sociale et l'origine sociale des fiancés, le niveau culturel des fiancés, leur positionnement religieux, l'âge des fiancés et leur sentiment subjectif de jeunesse, le statut matrimonial des parents de fiancés... L'analyse doit chercher à distinguer les fiançailles conformistes, préalables à un mariage, uxori-locales, religieuses, entourées d'un rituel social développé. Bien connu, le motif traditionnel a cependant pu se modifier mais il importe de saisir dans quelle mesure les fiançailles forment encore pour certaines personnes un rite de marge (ou rite liminaire) du mariage compatible avec la logique contemporaine du couple « à petits pas », se construisant au long cours mais susceptible de rechercher une étape marquant une première forme d'engagement. Il importera aussi de comprendre les logiques sociales à l'œuvre dans les formes de fiançailles non traditionnelles demeurant fortement méconnues, mais non nécessairement déritualisées. L'explication compréhensive doit aussi se donner pour objectif de saisir à quelles conditions la privatisation de la conjugalité peut favoriser le recours aux fiançailles comme pratique librement consentie dont les modalités restent maîtrisables par les conjoints. Les fiançailles s'opposent sur ce point au mariage, dont les conjoints pressentent bien qu'il reste contrôlé par les familles. Nombreuses sont les personnes qui distinguent la dimension sociale et publique du mariage de la dimension à leurs yeux privée et beaucoup plus personnelle des fiançailles. Les fiançailles ont une aura romantique dans la mesure où elles permettent de célébrer un élan sentimental, elles valident une élection réciproque et, lorsque la célébration s'ouvre à la famille, elles semblent conserver ce trait dans la mesure où il est possible de prolonger le processus d'élection conjugale par un processus de tri des invités : les présents relèvent du cercle intime, ils sont les proches, sélectionnés sur une base élective eux aussi. Et tant pis pour le parent, même voisin généalogiquement, qui n'est pas apprécié : il ne sera pas de la fête. La présence d'un groupe de parents et éventuellement d'amis ne suscite donc pas nécessairement le sentiment d'avoir fait un acte public, en tout cas ce dernier semble beaucoup moins public qu'un mariage. Ainsi, les rituels de fiançailles forment un analyseur de relations sociales multiples. En ce sens, l'étroitesse de l'objet n'est qu'apparente, les fiançailles permettent de saisir des processus sociaux variés et d'interroger le rapport à l'institution matrimoniale dans la société contemporaine.

Dans *Concubin, concubine* (1983), Sabine Chalvon-Demersay rapporte la réticence des personnes cohabitantes rencontrées dans le cadre de son enquête à mobiliser le terme « fiancé (e) » pour évoquer le conjoint. L'univers des fiançailles renvoie trop à l'horizon du mariage et séduit la génération des parents plus que celle de leurs enfants directement concernés. Selon l'auteur, la désuétude du terme fiançailles est aussi liée au fait que l'union a déjà été consommée : la représentation d'une phase pré matrimoniale virginale entre en contradiction avec la généralisation de la vie à deux hors mariage.

- 📖 **Beumel C. - Pla A. - Vatan L.** – 2009 - *Statistiques d'état civil sur les mariages en 2008* - Insee Résultats – Société -100
- 📖 **Bozon M. - Héran F.** – 2006 - *La formation du couple* – Paris - La Découverte
- 📖 **Bozon M.** – 1992 - *Sociologie du rituel de mariage* – Population - n° 2 - 409-434
- 📖 **Carrasco V.** - 2007 - *Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise* - Infostat Justice n° 97 - Octobre
- 📖 **Cassan F. - Clanché F. - Mazuy M.** – 2001 - *Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes* - Insee Première - n° 797
- 📖 **Chalvon-Demersay S.** – 1983 - *Concubin, concubine* – Paris - Le Seuil
- 📖 **Coulmont B.** – 2001 - *Les plis de la morale, sociologie des fiançailles catholiques* – Labyrinthe - n° 8 - 47-64 pages
- 📖 **Leplae C.** – 1947 - *Les fiançailles. Etude sociologique* – Paris - PUF
- 📖 **Cicchelli-Pugeault C.** – 2001 - *Le sens retrouvé du mariage ? Vers une nouvelle perspective théorique* - in **Singly F. (de)** (dir.) - *Etre soi d'un âge à un autre. Famille et individualisation* - tome 2 – Paris - L'Harmattan - pages 155-166
- 📖 **Héran F.** – 2005 – *Préface* - in **Lefèvre C. - Filhon A.** (dir.) - *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999* - Cahiers de l'INED - n° 156 - XI-XXXVIII
- 📖 **Prioux F. - Mazuy M.** – 2009 - *L'évolution démographique récente en France : dix ans pour le Pacs, plus d'un million de contractants* - Population - 64(3) - pages 445-494
- 📖 **Rault W.** – 2009 - *L'invention du pacs : pratiques symboliques d'une nouvelle forme d'union* – Paris – Presse de la fondation nationale des sciences politiques
- 📖 **Segalen M.** – 1997 - *Comment se marier en 1995 ? Nouveaux rituels et choix sociaux* - in **Bouchard G. Segalen M.** (dir.) – Une langue, deux cultures. Rites et symboles en France et au Québec – Laval / Paris - PUF/La Découverte
- 📖 **Van Gennep A.** – 1943 - *Manuel de folklore français contemporain* – Paris - Picard
- 📖 **Van Gennep A.** – 1991 - *Les rites de passage* – Paris - Picard (1^{ère} édition 1909)

Chapitre 2 – Entre mariage et union libre ? Les représentations et valeurs associées au choix du pacte civil de solidarité (PACS)

Wilfried RAULT – INED

wilfried.rault@ined.fr

Muriel LETRAIT – CERLIS

muriel.letrait@parisdescartes.fr

« Contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune » (Art. 515-1 du Code civil), le pacte civil de solidarité emprunte à la fois à l'esprit du mariage et à celui de l'union libre. D'un point de vue juridique, on peut considérer qu'il s'apparente à un objet « intermédiaire », même si certaines dispositions lui sont très spécifiques. Il a pu de ce fait être qualifié de *mariage bis*, *pseudo-* ou *sous mariage*, et de *sur concubinage* ou de *concubinage amélioré* et ce, avant même son adoption parlementaire.

On se propose, dans cette communication, d'interroger ce caractère « intermédiaire » du pacte civil de solidarité au travers de ses usagers. A partir de l'« étude des relations familiales et intergénérationnelles » réalisée par l'INED et l'Insee (2005), on mettra cette hypothèse d'une forme d'union intermédiaire à l'épreuve d'une approche quantitative en examinant si le choix du Pacs s'inscrit dans des univers de valeurs et de représentations qui lui sont spécifiques ou sont à mi-chemin entre celles qui vont de pair avec les choix du mariage et de l'union libre.

Dans cette optique, quatre formes d'union, qui renvoient à des logiques d'institutionnalisation différentes, ont été distinguées. Elles sont nommées *Mariage direct ou quasi direct*, *Mariage standard*, *Union libre et Pacs*. On présentera brièvement les principes de construction de ces groupes et leurs caractéristiques sociodémographiques. Puis on s'intéressera aux représentations et valeurs exprimées par les membres de ces quatre groupes. Le rapport à la religion tout d'abord, puis la perception par les individus de ces quatre groupes des rapports de sexe sont successivement étudiés. On examinera ainsi l'éventuelle spécificité du groupe « Pacs » afin de cerner dans quelle mesure il se distingue des trois autres groupes ou s'il apparaît plus conforme à l'hypothèse de la figure intermédiaire.

Depuis près de dix ans, le pluralisme des formes de vie commune s'incarne en France par l'existence, sur le plan juridique, de trois modes de reconnaissance du couple. Le mariage, le pacte civil de solidarité créé en 1999 et, dans une moindre mesure, le concubinage qui reconnaît les « unions de fait ». Depuis sa création, plus précisément depuis 2001, le pacte civil de solidarité n'a cessé de se développer. Il a connu plusieurs modifications juridiques² et un essor statistique constant. On comptait environ 20 000 pactes en 2000 et 2001, 60 000 en 2005, 103 000 en 2007 et 144 000 en 2008. Les données disponibles pour les trois premiers trimestres de l'année 2009 incitent à penser que cette augmentation est amenée à se poursuivre. La part des Pacs gays et lesbiens était, ces dernières années de l'ordre de 6%³.

² La loi du 30 décembre 2004 a modifié le régime fiscal du pacte en mettant fin au délai de trois ans à partir duquel l'imposition des partenaires devenait commune. Les dispositions actuelles sont alignées sur celles qui concernent les couples mariés. Dans le cadre de cette même réforme, le délai de deux ans permettant aux partenaires de bénéficier d'un abattement dans le cadre de donations a été supprimé.

La loi n°2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités a modifié le régime des biens des partenaires d'un Pacs. Du point de vue du législateur, l'objectif a consisté à simplifier un régime complexe et obscur. Désormais, le régime de base – qui peut néanmoins être amendé, est un régime de séparation des biens (Art. 515-5). Le régime de publicité du Pacs a été modifié à cette même occasion : le Pacs, ainsi que le nom du partenaire, sont désormais inscrits en marge de l'acte de naissance (Art. 515-3-1).

La loi 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat a également modifié le pacte civil de solidarité. L'abattement sur les donations entre vifs partenaires d'un Pacs a été aligné sur celui des époux, à savoir 76 000 euros, alors qu'il était de 57 000 euros auparavant (contre 1500 pour les concubins). Pour autant, l'organisation de la succession requiert toujours un testament pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité.

³ Ce pourcentage, faible en valeur relative, ne doit en aucun cas être assimilé à un rejet du Pacs par les couples de même sexe. Les pactes homosexuels connaissent une croissance notable depuis la mise en œuvre du Pacs, excepté entre 2000 et 2001, mais ceci résulte d'un effet lié aux débuts du dispositif. En effet, plusieurs personnes attendaient la nouvelle loi, d'où un effet de rattrapage et un nombre élevé de

D'un point de vue juridique, il est parfois considéré comme une forme d'union « intermédiaire », même si certaines dispositions lui sont très spécifiques comme l'enregistrement au tribunal d'instance ou son régime des biens. Parce que certaines dispositions empruntent au mariage et à l'esprit de l'union libre, il a pu être qualifié de *mariage bis* ou *sous mariage* et de *concubinage amélioré* et ce, avant même son adoption parlementaire. On trouve toujours aujourd'hui, notamment dans des écrits juridiques, ce type de qualificatif, mais avec une évolution au profit du parallèle avec le mariage, du fait de l'évolution du texte de loi dans un sens qui a, globalement, réduit les différences entre les deux dispositifs. C'est cet éventuel caractère « intermédiaire » du pacte civil de solidarité au travers de ses usages et de ses usagers qu'on se propose d'interroger aujourd'hui.

Au regard d'une enquête qualitative effectuée il y a quelques années (Rault - 2009), on peut considérer que cette hypothèse d'une forme « intermédiaire » peut faire sens. Quand on s'intéresse par entretiens au sens que les contractants donnent au choix du pacte civil de solidarité et à la manière dont ils et elles le mettent en scène au travers de célébrations, on constate que cette figure du Pacs « intermédiaire » existe. A quoi correspond-elle concrètement ? Au fait, par exemple, d'opter pour le Pacs en considérant qu'il est une forme d'union « light » comme le disent des personnes enquêtées. Certains pacés le regardent comme un mariage « à l'essai » et s'inscrivent d'emblée dans une dynamique matrimoniale.

Pour autant, cette même approche qualitative permet de cerner bien d'autres figures du Pacs, notamment celles qui mettent l'accent sur son caractère alternatif par rapport aux autres formes d'union. C'est le cas lorsque des partenaires souhaitent encadrer juridiquement leur couple et dépasser le concubinage qui ne renvoie pas à une véritable forme de reconnaissance, sans pour autant avoir recours au mariage auquel ils associent des représentations négatives. Ils peuvent par exemple considérer qu'il invite les couples à rejoindre une trajectoire prédéterminée, qu'il reste trop emprunt de connotations religieuses ou associé à des rôles de sexe trop marqués.

On se propose ainsi de mettre cette hypothèse de la figure intermédiaire à l'épreuve d'une approche plus quantitative. On se heurte alors à un problème : le peu de données sur le Pacs. Il existe toutefois une enquête qui permet d'aller sur ce terrain. L'« étude des relations familiales et intergénérationnelles » réalisée par l'INED et l'INSEE (2005). Elle n'a pas été pensée pour aborder le Pacs mais donne la possibilité de le faire. Compte tenu de la date de passation, elle permet d'aborder les premiers concernés.

On peut alors se demander si l'univers de valeurs et de représentations dans lequel s'inscrit le Pacs lui est spécifique ou s'il est au contraire à mi chemin entre celui des partisans du mariage et celui de ceux qui choisissent l'union libre ? Pour aborder cette question, on va privilégier deux types de registres qui sont parfois apparus dans la manière dont les contractants mettent en cohérence leur choix du Pacs : le rapport à la religion et les représentations des rapports de sexe.

Dans cette optique, nous avons distingué quatre formes d'union qui renvoient à des logiques d'institutionnalisation différentes. Elles sont nommées *Mariage direct ou quasi direct*, *Mariage standard*, *Union libre et Pacs*.

Pacs dans ses premiers mois. Depuis 2001, le nombre de Pacs gays et lesbiens n'a cessé d'augmenter : on en comptait 4000 en 2003, plus du double en 2008. Entre les seules années 2007 et 2008, ces Pacs ont augmenté de 31%. C'est donc la croissance du stock élevé de pactes hétérosexuels qui masque l'évolution des Pacs homosexuels, du fait de leur faible visibilité en valeur absolue. Mais ils connaissent eux aussi une croissance forte. En outre, ce pourcentage de 6 % ne permet nullement d'affirmer que les couples de même sexe se « détournent » du Pacs. De même qu'on ne pourrait pas dire qu'ils le plébiscitent. Avancer une telle conclusion requiert tout d'abord d'avoir des données nombreuses et précises sur le nombre de couples de même sexe cohabitants en France pour cerner la part que représentent les pacés.e.s dans ce groupe. Or, ces données n'existent pas aujourd'hui.

1 - Formes d'unions étudiées

La comparaison des formes d'union dans un contexte caractérisé par l'existence du pacte civil de solidarité (Pacs) suppose d'abord de circonscrire la population étudiée afin de créer des conditions de comparaison. Cette étude est centrée sur la période qui s'ouvre à partir de la fin de l'année 1999, date de mise en application du Pacs, et rassemble des unions qui s'inscrivent dans des temporalités similaires⁴. Les quatre logiques d'institutionnalisation sur lesquelles s'appuient les quatre groupes étudiés dépendent du positionnement des individus vis-à-vis des cadres institutionnels de la vie privée. Elles reposent sur la pratique effective des formes d'unions (le fait d'être marié(e), d'être pacsé(e) ou de vivre en union libre), mais aussi sur les intentions exprimées à leurs égards. C'est pourquoi elles prennent en considération les projets des répondants(es) pour les trois années à venir.

11 - Le mariage direct ou quasi direct

Si les mariages directs (non précédés de cohabitation) se sont raréfiés, ils demeurent, et les configurations dans lesquelles le mariage correspond à la mise en couple représentent près de 10 % des mariages pour la période 1995-2004⁵. Pour cette raison, un premier groupe a été construit fondé sur une dynamique qui inscrit le mariage très rapidement dans l'union. Ce groupe rassemble les mariages directs et quasi-directs, c'est-à-dire intervenant moins d'un an après le début de la cohabitation et dans tous les cas après la mise en place du Pacs en 1999. Un autre profil est inclus : celui de répondants(es) qui, en couple depuis peu, envisagent fermement⁶ le mariage à court terme. Dans tous ces cas, ce qui cimente ce groupe, c'est le choix d'un mariage rapide dans un contexte où celui-ci est devenu une forme d'union possible, mais non obligatoire, intervenant de plus en plus tard dans les trajectoires conjugales. Au regard de tous ces critères, ce groupe rassemble 248 des 1 714 personnes concernées par l'analyse.

12 - Le mariage « standard »

À côté de cette première dynamique, une autre configuration qui s'inscrit dans le mariage est distinguée. Mais dans ce cas, le rapport à celui-ci est plus distant. Par contraste avec le groupe précédent, il s'agit d'unions « matrimoniales » mais de manière moins rapide (après plus d'un an de cohabitation). Il est question ici d'un mariage « standard ». Cette expression renvoie au fait que cette dynamique constitue aujourd'hui le modèle dominant (n=822 sur un total de 1 714). Ce groupe rassemble des unions dont le mariage est l'aboutissement d'une relation non instituée plus longue que dans le groupe précédent. Les intentions de mariage ont aussi été ajoutées à ce groupe dans deux situations : lorsque celle-ci est formulée après une relation courte mais avec moins de fermeté⁷ que dans la logique précédente ou lorsque les répondants(es) expriment fermement l'intention de se marier mais ont vécu en union libre plus d'un an⁸. Dans ces deux cas, les individus ont un rapport au mariage plus distant que dans le groupe « Mariage direct ou quasi-direct ».

⁴ La perspective comparative a conduit à constituer ces groupes à partir de critères restrictifs. Les unions instituées l'ont été dans un contexte d'offre juridique pluriel, c'est-à-dire postérieur à l'entrée en application du Pacs fin novembre 1999. Dans un souci d'homogénéisation des groupes, ont été rassemblées des unions formées dans une même période pour les personnes considérées comme ayant un / une conjoint(e) ou une relation stable dans l'Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), que celle-ci soit cohabitante ou non. L'intervalle moyen entre la date de mise en cohabitation des couples et un mariage étant de près de cinq ans, ont été pris(es) en compte les enquêtés(es) ayant déclaré une union cohabitante à partir de 1995 (soit environ cinq années avant la création du Pacs). Les unions non cohabitantes ont été prises en compte quand elles ont débuté à partir de 1994. L'écart d'un an entre couples cohabitants et non cohabitants repose sur le fait que le questionnaire renseigne (seulement) la date du début de la cohabitation pour les couples cohabitants et du début de la relation pour les non cohabitants. La durée moyenne des relations avant cohabitation étant d'environ un an [un peu plus selon Catherine Guibert-Lantoin *et al.* (1994) on a appliqué ce décalage aux groupes. Ce point de départ (1995-1994) a été utilisé pour tous les groupes, sauf pour celui des « Mariages directs ou quasi directs » qui, par définition, ont lieu après une période courte de cohabitation (un an maximum). Les répondants qui composent ce dernier groupe ont formé une union à partir de 1998 au plus tôt.

⁵ Source - INED-INSEE - Erfi-GGS1 - 2005

⁶ À la question « Comptez-vous vous marier dans les trois années à venir ? », les enquêtés(es) ont répondu : « Oui, certainement ».

⁷ À la question « Comptez-vous vous marier dans les trois années à venir ? » les enquêtés(es) ont répondu : « Oui, probablement ».

⁸ Deux ans pour des unions non cohabitantes. Voir note (3). Par ailleurs, les personnes pacsées qui envisagent le mariage sont insérées dans le groupe Pacs. A été privilégiée la spécificité du recours au Pacs sur l'intention de mariage.

13 - L'union libre

Un troisième groupe rassemble des répondants(es) qui sont inscrits dans une relation à l'écart de tout cadre juridique et vouée à le rester. Ils sont en couple depuis plus d'un an (deux si les conjoints ne sont pas cohabitants) et se situent sans ambiguïté hors de toute volonté d'institutionnaliser la relation. Les répondants(es) de ce groupe n'envisagent aucun recours à un cadre juridique dans les trois années à venir. L'ensemble représente un peu plus d'un quart de la population étudiée dans cette communication (467 sur 1 714).

14 - Le pacte civil de solidarité (Pacs)

Enfin, le dernier groupe est le plus « inédit » : il regroupe les répondants(es) qui se situent dans une dynamique mobilisant le Pacs, soit de manière effective, soit en l'envisageant dans les trois années à venir. Si ce groupe est de taille restreinte au moment de la première vague de l'enquête (177 sur 1 714 enquêtés(es), il pourrait gagner en importance relative dans les prochaines vagues, compte tenu de l'évolution du Pacs depuis son entrée en vigueur⁹.

Caractéristiques sociodémographiques des quatre groupes

La population étudiée (cf. tableau n°1) est majoritairement jeune puisque l'on s'intéresse à des unions formées et éventuellement instituées dans une période récente. Les groupes « Union libre » et « Pacs » comportent plus d'individus jeunes que les deux autres. On note également que les plus de 45 ans sont davantage représentés dans le groupe « Union libre ». Excepté dans ce groupe dans lequel les effectifs sont assez équilibrés suivant l'âge, la classe d'âge des 25-34 ans est majoritaire. En ce qui concerne les diplômes, deux groupes sont particulièrement contrastés : le groupe « Union libre » est majoritairement peu diplômé, tandis qu'à l'inverse, le groupe « Pacs » apparaît plus souvent diplômé : près d'une personne sur deux possède un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat + 2. Le revenu étant lié au diplôme, on retrouve pour cette variable les différences constatées sur les diplômes. On observe notamment que la part des personnes appartenant à la plus haute catégorie de revenu du couple est plus élevée dans le groupe « Pacs ». Les personnes des groupes « Mariage direct » ou « quasi direct » et « Mariage standard » vivent plus souvent avec un enfant que les autres. Conformément aux données déjà connues sur le Pacs, la répartition par type d'unité urbaine des quatre groupes montre que le groupe « Pacs » est un peu plus souvent représenté dans les grandes agglomérations, la majorité des personnes de ce groupe vivant dans une agglomération de plus de deux cent mille habitants ou dans l'agglomération parisienne.

Enfin, parmi ces groupes figurent deux types de couples : les couples de même sexe et les couples de sexe différent. Il aurait été intéressant de les étudier distinctement, mais l'effectif des premiers ne le permet pas. Leur insertion ou retrait du raisonnement ne modifie pas les résultats obtenus¹⁰. Ils ont donc été conservés et insérés aux côtés des autres variables sociodémographiques mentionnées ci-dessus et utilisées dans le cadre des régressions logistiques.

⁹ A l'issue de cette présentation, il convient d'observer que toutes les unions concernées par la période étudiée n'entrent pas dans le champ d'analyse. Le propos vise à analyser sociologiquement des attachements types à des formes d'institutionnalisation et leur rapport aux religions institutionnelles, et non à rendre compte de la démographie des formes d'union. Ainsi, les répondants(es) en couple depuis moins d'un an (deux s'ils ne sont pas cohabitants) et qui ne déclarent aucune intention dans les trois années ont été exclus, leur situation ne permettant pas d'affirmer leur adhésion à une union libre inscrite dans la durée. De même, les individus déclarant une relation de plus d'un an (deux si elle n'est pas cohabitante) et faisant part d'une incertitude sur leur intention de mariage ne sont pas intégrés aux groupes puisqu'ils ne renvoient pas de manière évidente à l'un de ces attachements types.

¹⁰ Et ce d'autant plus qu'ils se répartissent dans tous les groupes : quelques répondants(es) ont exprimé une intention de mariage, soit parce qu'ils ou elles comptent sur une évolution de la législation française, soit parce qu'un mariage peut être envisagé à l'étranger. Dans tous les cas, le rattachement de ces répondants(es) aux groupes constitués autour du mariage nous a semblé légitime car leur réponse exprime une adhésion à une dynamique matrimoniale. Ils ont en revanche été retirés de l'analyse de la répartition par sexe du travail domestique.

Tableau n° 1 - Population des quatre groupes étudiés

	Mariage direct ou quasi direct n=248	Mariage standard n=822	Union libre n=467	Pacs n=177
Sexe - effectifs				
Hommes	106	372	188	75
Femmes	142	450	279	102
Classes d'âge %				
18 à 24 ans	17,3	14,6	23,5	21,5
25 à 34 ans	51,1	58,0	25,4	47,2
35 à 44 ans	21,7	19,0	23,8	22,3
45 ans et +	9,9	8,4	27,3	8,9
Ecart d'âge moyen années *	3,6	2,7	1,9	2,0
Ecart d'âge médian années *	2,0	2,0	2,0	2,0
Diplômes %				
Moins du bac	41,1	37,8	54,5	28,2
Bac	15,9	21,2	20,4	24,4
Bac+2 et +	42,9	41,0	25,2	47,5
Présence d'enfants %	49,0	51,7	38,2	30,6
Taille de l'unité urbaine %				
Rurale	10,3	23,5	21,7	16,6
-5000 à 49999 h	20,3	22,4	23,2	16,9
50000 à 199 999 h	15,6	14,6	13,4	14,4
200 000 à 1 999 999 h	30,9	23,4	23,4	28,9
Paris	22,9	16,1	18,4	23,3
Revenu du couple %				
moins de 1600€	33,0	20,7	32,5	20,9
de 1600€ à 2399 €	26,8	26,1	25,2	15,9
de 2400€ à 3199€	17,1	29,4	19,0	24,6
3200 € et plus	23,2	23,8	23,3	38,5

Source - Ined-Insee - Erfi-GGS1 - 2005

Lecture – 41 % des répondants du groupe Mariage standard ont un diplôme supérieur ou égal à bac +2

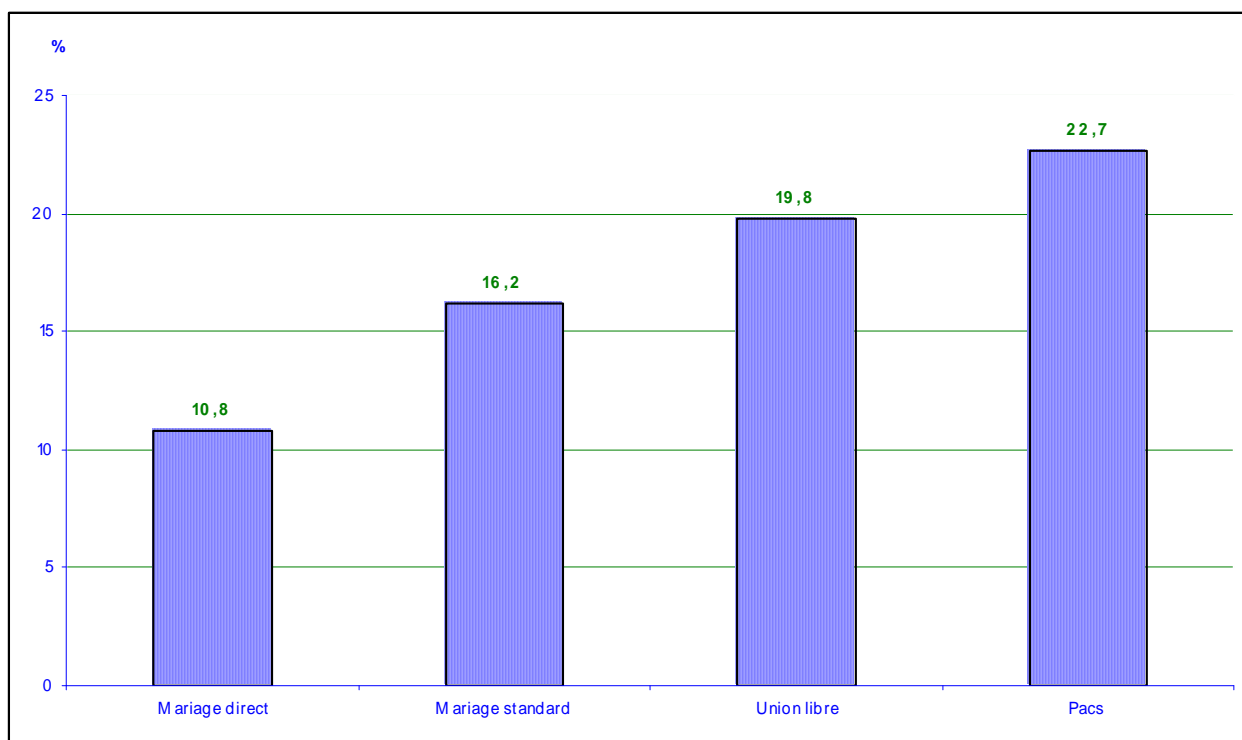
2 - Formes d'union et rapport à la religion

Historiquement, la crise de l'institution matrimoniale a été dans un premier temps largement portée par les individus critiques vis-à-vis des pratiques et des croyances religieuses (Villeneuve-Gokalp - 1990). En tant que forme d'union débarrassée de ces connotations, le Pacs manifeste-t-il cette distance à la religion ou se positionne-t-il plutôt entre l'union libre et le mariage ?

Pour répondre à cette question, l'étude des relations familiales et intergénérationnelles permet de mobiliser trois indicateurs complémentaires : le premier est un indicateur de socialisation religieuse. Il recueille si les enquêtés(es) ont une « religion d'origine » ou non. Le deuxième aborde la religion par la pratique des services religieux en dehors des offices exceptionnels, et le troisième renvoie à des attitudes vis-à-vis de la ritualisation religieuse.

Lorsqu'on s'intéresse au fait de ne pas déclarer de religion d'origine, on constate un clivage assez net entre les formes d'union. Le modèle le plus proche du mariage / institution est celui dans lequel la part d'individus déclarant ne pas avoir de religion d'origine est la plus faible (11 %). La différence entre ce groupe et le modèle dominant du mariage après cohabitation n'est pas négligeable : la part des « sans religion d'origine » augmente de près de 5 points quand on passe d'une forme à l'autre. Cette part augmente pour l'union libre et encore un peu pour le Pacs avec 23 % de « sans religion d'origine déclarée ».

Graphique 1 - Le Pacs comme expression d'une distance vis-à-vis de la religion. Pourcentage des sans religion d'origine

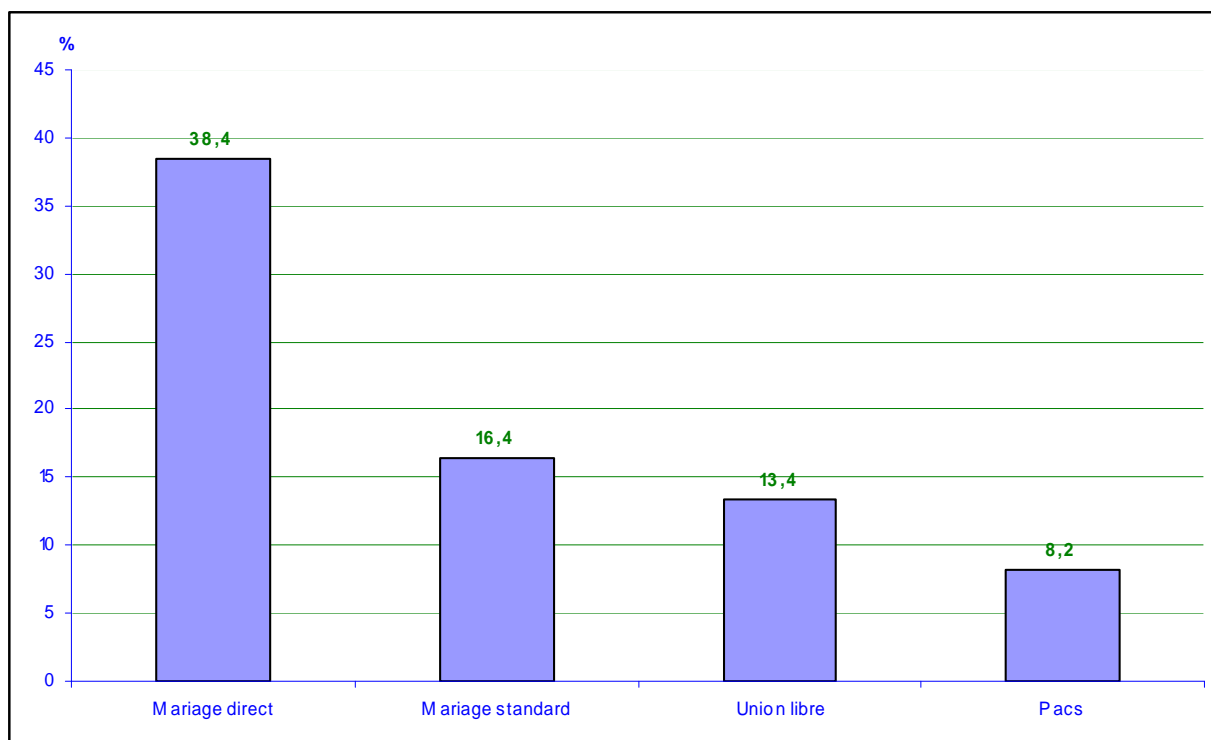


Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1 - 2005

Champ - répondants des quatre formes d'union

Si l'on s'intéresse à présent à la proportion de pratiquants dans les quatre groupes on observe que la part de ceux qui déclarent avoir assisté au moins une fois à un service religieux au cours des douze derniers mois décroît assez considérablement suivant ces quatre mêmes formes d'union. Le groupe « Pacs » continue de présenter une certaine spécificité en rassemblant la plus faible part des personnes (8 %) qui pratiquent actuellement une religion (en dehors des offices exceptionnels).

Graphique 2 - Le Pacs comme expression d'une distance vis-à-vis de la religion - Pourcentage des pratiquants



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1 - 2005
Champ - répondants des quatre formes d'union

Entre les deux groupes opposés que l'on vient d'identifier – les répondants(es) qui ont actuellement une pratique religieuse et celles et ceux qui disent n'avoir aucune religion d'origine – chaque forme d'union est composée, en des proportions variables d'une majorité d'individus déclarant certes une religion d'origine, mais aucune pratique. Cette configuration est majoritaire, ce qui n'est pas étonnant : elle renvoie au rapport dominant à la religion aujourd'hui en France.

Dans le prolongement des résultats concernant la pratique religieuse et la déclaration d'une religion d'origine, nous nous sommes demandé si cette attitude dominante (déclarer une religion d'appartenance mais aucune pratique) dissimulait des rapports à la religion distincts selon les quatre formes d'union étudiées. Pour aborder cette question, un indicateur synthétique relatif aux rituels religieux a été construit à partir de questions d'opinions sur la nécessité ou non d'accompagner d'un rituel religieux un mariage, une naissance ou l'entrée dans la religion et les funérailles¹¹.

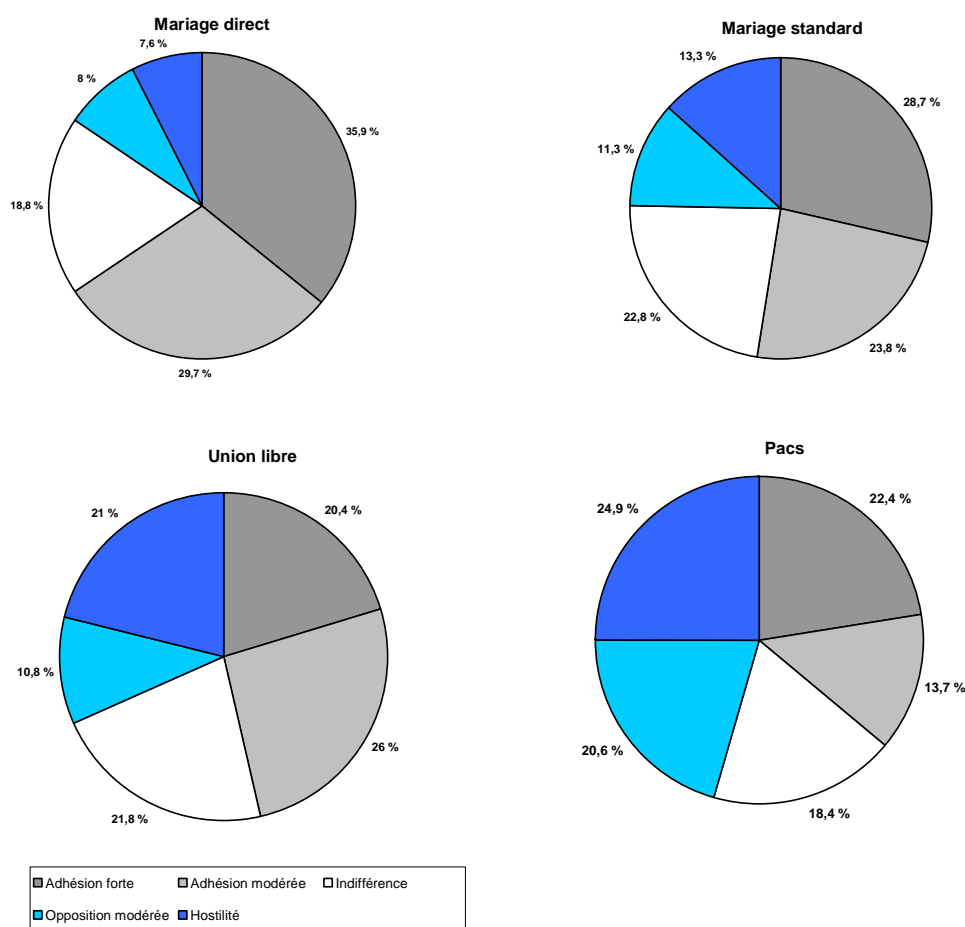
¹¹ Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec ces phrases sur les cérémonies religieuses : « Il est important que l'arrivée d'un enfant soit marquée par une cérémonie religieuse » ; « Il est important pour ceux qui font un mariage civil de faire également un mariage religieux » ; « Il est important qu'un enterrement comprenne une cérémonie religieuse ». Les personnes enquêtées pouvaient répondre ainsi : D'accord/ Plutôt d'accord/ Ni d'accord, ni pas d'accord/ Plutôt pas d'accord/ Pas d'accord/ Ne sait pas.

Pour chaque répondant, une valeur allant de 2 points (d'accord) à - 2 points (pas d'accord) a été affectée par réponse. Les valeurs recueillies aux trois questions relatives aux rituels religieux ont été additionnées en vue de créer un score, indicateur synthétique d'adhésion et de rejet des ritualisations religieuses. Cinq attitudes individuelles ont été distinguées, en fonction du nombre de points obtenus à ce score :

Adhésion forte aux rituels religieux	6, 5, 4
Adhésion modérée	3, 2
Relative indifférence	- 1, 0, 1
Opposition modérée	- 2, - 3
Hostilité	- 4, - 5, - 6

Cette variable permet de construire un indicateur d'opinion global sur les rituels religieux les plus institués. Lorsqu'un individu adhère sans ambiguïté aux trois rituels évoqués ici, il totalise 6 points et appartient au groupe de ceux et celles qui adhèrent fortement aux rituels religieux. Cette nouvelle variable a été croisée avec les quatre groupes, mais pour une population précise de ces groupes : ceux et celles déclarant une religion d'origine sans aucune pratique. Pourquoi cette restriction ? Nous avons fait l'hypothèse que si le Pacs était enclin à capter une plus grande distance vis-à-vis des religions, alors, ce groupe des « non pratiquants qui déclarent une religion d'origine » se montrerait plus réservé vis-à-vis des ritualisations au sein du groupe Pacs que dans les autres groupes.

Graphique 3 – Structuration des opinions sur la ritualisation religieuse en fonction des formes d'union



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1 - 2005

Champ - répondants des quatre formes d'union déclarant une religion d'origine, sans pratique

A travers cette approche statistique, le Pacs n'apparaît pas porteur d'un rapport intermédiaire à la religion mais au contraire traversé par une distance plus grande vis-à-vis de celle-ci que les autres modes d'union.

3 - Formes d'union et représentations des rapports de sexe

Qu'en est-il dès lors qu'on passe au second type de valeurs et représentations qui apparaissent parfois dans les entretiens, celles qui ont trait aux rapports de sexe ?

Dans ce domaine, on pouvait se demander si la remise en cause, partielle, par l'existence du Pacs d'un ordre des sexualités qui reposait sur la seule reconnaissance de l'hétérosexualité trouvait un prolongement dans un rapport différent des contractants à ce qu'on pourrait appeler un « ordre sexué ». Celui-ci étant entendu comme une idéologie valorisant la différenciation et la complémentarité des sexes.

Plusieurs questions permettent d'appréhender les représentations des rapports de sexe. Nous ne pouvons pas les présenter dans leur intégralité¹². On évoquera seulement deux opinions, sachant que les résultats concernant des questions que nous ne présentons pas ici donnent des résultats convergents. La première est un indicateur d'opinion sur la division sexuée du travail. Il était demandé aux personnes enquêtées si elles étaient d'accord avec l'opinion selon laquelle :

Tableau 2 - Un enfant d'âge pré scolaire risque de souffrir du fait que sa mère travaille »

% de personnes d'accord ou plutôt d'accord avec cette idée	Mariage direct ou quasi-direct	Mariage standard	Union libre	Pacs
Femmes	44,7	41,3	41,7	36,2
Hommes	61,3	43,2	43,2	33,2
Ensemble	52,3	42,3	42,4	34,6

Champ - Population des quatre groupes

Source - Ined-Insee - Erfi-GGS1 - 2005

Lecture - 61,3 % des hommes du groupe Mariage direct ou quasi direct sont d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation « un enfant d'âge pré scolaire risque de souffrir du fait que sa mère travaille. »

Les dynamiques du Mariage direct et du Pacs sont les plus éloignées : c'est dans le groupe Mariages directs et quasi-directs que l'attachement à l'ordre fortement sexué apparaît le plus marqué. Entre les deux, Mariage « standard » et Union libre sont relativement proches. Les réponses sont plus contrastées chez les hommes que chez les femmes, chez les hommes plus de 30 points séparent les groupes Mariages directs et quasi-directs et Pacs, tandis que les groupes mariages standard et Union libre ont des taux d'adhésion très proches.

Après la division sexuée du travail, des questions permettaient d'aborder l'idée d'une nécessaire complémentarité des sexes. C'est le cas de la question portant sur une égalité des droits entre les couples homosexuels et les couples hétérosexuels.

Tableau 3 - Penser que les couples homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les hétérosexuels

% de personnes d'accord ou plutôt d'accord avec cette idée	Mariage direct ou quasi-direct	Mariage standard	Union libre	Pacs
Femmes	41,2	54,6	53,7	55,9
Hommes	31,4	51,7	45,0	67,1
Ensemble	36,7	53,1	49,9	61,7

Champ - Population des quatre groupes

Source - Ined-Insee - Erfi-GGS1 - 2005

Lecture - 36,7 % des individus du groupe « mariage direct ou quasi-direct » sont d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée selon laquelle « les couples homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les hétérosexuels ».

¹² Pour un examen de toutes les variables étudiées, voir : Rault Wilfried, Letrait Muriel. - 2009.- « Diversité des formes d'union et "ordre sexué" », in Arnaud Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de famille. L'étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Editions de l'Ined, Collection « Grandes Enquêtes », p. 59-85.

On constate aussi de grandes divergences entre le groupe Mariage direct ou quasi direct et les autres groupes. Le fait d'être favorable à une égalité des droits est très augmenté dans les trois autres groupes et de manière particulièrement accentuée dans le groupe Pacs. On retrouve une asymétrie plus notable entre les hommes qu'entre les femmes. Il est intéressant de noter que les régressions montrent que le fait d'avoir eu une mère au foyer diminue la probabilité de souhaiter une égalité des droits, comme si le vécu dans l'enfance de la division du travail se prolongeait par une plus forte hétéronormativité (voir Rault et Letrait - 2009a). On observe donc bien ici une spécificité du groupe Pacs par rapport aux autres, spécificité qui se retrouve dans les autres indicateurs d'attachements aux valeurs qui ont été étudiés. Comme pour la religion, le Pacs n'apparaît pas comme une « forme intermédiaire ».

A partir de ces observations, il nous a semblé intéressant d'approfondir la question des rapports de sexe en les abordant au travers d'un autre type de représentations plus étroitement liées à l'action. On a choisi de s'intéresser aux déclarations relatives à la répartition du travail domestique dans les couples. Cinq activités domestiques quotidiennes ou quasi quotidiennes¹³ ont été prises en compte : les courses alimentaires, les repas quotidiens, la vaisselle, passer l'aspirateur et le repassage. Elles ont été retenues afin de saisir si les inégalités de répartition varient selon les formes d'unions. Le tableau ci-dessous donne le pourcentage de cas pour lesquels la personne enquêtée a décrit que dans son couple, au moins 4 des 5 tâches étaient prises en charge exclusivement ou majoritairement par la femme.

Tableau 4 - Le partage du travail domestique

% de couples dans lesquels la femme effectue au moins les 4/5èmes des tâches étudiées	Mariage direct ou quasi-direct	Mariage standard	Union libre	Pacs
Réponses de l'ensemble	33,3	25,9	36,7	17,4

Champ - Population des quatre groupes - couples de sexe différents cohabitants

Source - Ined-Insee - Erfi-GGS1 - 2005

Lecture - 1/3 des enquêtés(es) du groupe mariage direct ou quasi-direct disent que dans leur couple, la femme effectue au moins les 4/5èmes des tâches étudiées.

De nombreuses disparités apparaissent : dans les groupes mariage direct ou quasi direct et union libre cette asymétrie concerne plus du tiers des répondants. Dans les autres groupes la répartition décrite est moins fréquemment très inégalitaire. A première vue, le groupe Pacs montre donc à travers les activités domestiques quotidiennes, une distance plus grande vis-à-vis d'un « ordre sexué » dans la mesure où il semble moins inégalitaire.

Mais si on entre dans le détail, cette spécificité du Pacs n'est pas si flagrante. Derrière cette moindre inégalité autour de la question du travail domestique se reconstituent des réponses sexuées.

¹³ « Pouvez-vous me préciser quel membre du ménage se charge : des repas quotidiens, de la vaisselle, des courses alimentaires, du repassage et de passer l'aspirateur. » Les modalités proposées étaient les suivantes : 1 - toujours moi ; 2 - le plus souvent moi ; 3 - autant moi que mon conjoint ; 4 - le plus souvent mon conjoint ; 5 - toujours mon conjoint ; 6 - toujours ou le plus souvent d'autres membres du ménage ; 7 - toujours ou le plus souvent quelqu'un ne faisant pas partie du ménage ; 97 - n'est pas concerné

Tableau 5 - Le partage du travail domestique, réponses par sexe

% de couples dans lesquels la femme effectue au moins les 4/5èmes des tâches étudiées	Mariage direct ou quasi-direct	Mariage standard	Union libre	Pacs
Réponses des femmes	35,6	28,9	36,4	25,0
Réponses des hommes	30,6	23,1	36,9	9,5

Champ - Population des quatre groupes - couples cohabitants

Source - Ined-Insee - Erfi-GGS1 - 2005

Lecture - 1/4 des femmes du groupe Pacs disent effectuer au moins les 4/5èmes des tâches étudiées tandis qu'à peine un dixième des hommes de ce même groupes disent que dans leur couple, la femme effectue au moins les 4/5èmes des tâches étudiées.

Les réponses sont plus clivées selon le sexe des répondants dans le groupe Pacs que dans les autres groupes puisque l'écart est de 15 points contre moins de 6 points dans les autres groupes. Cet écart est presque nul dans le groupe Union libre où les réponses entre hommes et femmes sont convergentes. Les régressions effectuées sur les hommes montrent que le fait d'être pacsé augmente la probabilité de déclarer une répartition moins asymétrique, tandis que les régressions effectuées sur les femmes ne permettent pas de mettre en évidence des différences statistiquement significatives entre les 4 groupes.

Le passage des représentations aux pratiques incite donc à nuancer le propos d'une distance plus grande à un « ordre sexué ». Une piste pour expliciter cet écart est fournie par des entretiens complémentaires¹⁴ : il est fort probable que les hommes de ce groupe soient moins sensibles à la sexuaton de la division du travail, d'où un étiquetage de leur participation relativement plus important. Là où les femmes raisonnent peut-être davantage en termes de participation effective, les hommes du groupe Pacs répondent à une question sur la spécialisation de ce travail.

D'autres éléments incitent à la prudence : l'approche quantitative et l'approche qualitative conduites ici sont sur ce point complémentaire : lorsqu'on est dans ce qu'on peut appeler une imposition de problématique qui consiste à demander aux personnes de s'exprimer sur une opinion, on ne peut pas saisir quelle importance ces opinions et représentations revêtent à leurs yeux. Dès lors qu'on revient vers les entretiens compréhensifs, afin de mieux mettre en évidence ce qui est important pour les individus dans leur rapport au Pacs, on observe que la construction du pacte comme un dispositif qui met à distance un ordre sexué est nettement plus flagrante chez les femmes (même si elle n'a rien de systématique d'une part, et qu'elle n'est pas absente chez les hommes). Elles vont sur ce terrain sans y être invitées explicitement.

Enfin, il importe de rappeler des effets de contexte qui invitent également à modérer l'hypothèse initiale. Il s'agit ici de couples relativement récents. Or divers travaux, à l'image de ceux d'Anne-Marie Devreux (2004) sur les nouveaux pères, montrent que quand une relative symétrie existe, elle s'atténue à mesure qu'on s'éloigne de la mise en couple, notamment en présence d'enfants.

¹⁴ Entretiens réalisés dans le cadre de la recherche postdoctorale *Sociologie du Pacs et genre*, Rault W., sous la direction scientifique de M. Bozon, Institut Emilie du Châtelet/ Ined.

Un autre effet contextuel doit être pris en considération : ce rapport distinctif à la religion et cette mise à distance d'une différenciation des sexes apparaît plus marquée chez les pacsés que chez les autres, mais il faut noter qu'il s'agit ici des premiers pacsés. On peut penser qu'avec la relative massification du phénomène, son attractivité renforcée au regard notamment de la fiscalité et l'association moins exclusive du dispositif à la reconnaissance du couple de même sexe, les spécificités qui sont apparues dans le rapport à la religion et la vision des rapports de sexe s'atténueront.

- 📖 **Devreux A.-M** – 2004 - « *Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères ?* » - Dialogue - n° 165 - pages 57-68
- 📖 **Guibert-Lantoine C. (de) - Léridon H. - Toulemon L. - Villeneuve-Gokalp C.** – 1994 - *La cohabitation adulte* - Population et sociétés - n° 293
- 📖 **Niel X.** – 1998 - *L'état de la pratique religieuse en France* - INSEE première - n° 570
- 📖 **Rault W. et Letrait M.** - 2009a - *Diversité des formes d'union et ordre sexué, in Portraits de famille. L'Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.) - Éditions de l'INED - collection Grandes enquêtes – Paris - pages 59-85
- 📖 **Rault W. et Letrait M.** - 2009b - « *Choix du pacte civil de solidarité et rapport à la religion* », Politiques sociales et familiales - Paris - pages 41-54
- 📖 **Rault W.** – 2009 - *L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union* - Presses de Sciences-Po – Paris
- 📖 **Villeneuve-Gokalp C.** – 1990 - *Du mariage aux unions sans papiers. Histoire récente des transformations conjugales* - Population - vol. 45 (2) - pages 265-296

Chapitre 3 - Le droit du mariage et le droit du non mariage : quelles différences ?

Jean-Louis **RENCHON**

Professeur aux Facultés de droit de l'U.C.L. (Louvain-la-Neuve) et des F.U.S.L. (Bruxelles)

jean-louis.renchon@uclouvain.be

1- Exposé général

Il n'y a guère longtemps, tout opposait le mariage et ce qu'on nommait généralement le concubinage. C'était fort simple : il n'y avait, pour le droit, que le mariage ; le concubinage était, par contre, « hors-la-loi ». La radicalité de cette opposition n'était d'ailleurs pas seulement exprimée dans les règles de droit. Elle correspondait plus fondamentalement à la vision sociale de l'« ordre des familles » et à ce que les juristes appelaient, comme dans l'article 6 du Code Napoléon, les « bonnes mœurs ».

Dans cette perception des choses, il n'y avait qu'une seule manière de légitimer une vie en couple. C'était celle qui était instituée et organisée par la société – le mariage – et cette manière-là était la seule légitime parce qu'elle était au fondement de la famille. C'est par le mariage en effet que les époux allaient d'abord s'intégrer dans la famille de leur conjoint en vertu du lien d'« alliance » qui les unissait désormais à leurs « alliés », c'est-à-dire les parents de leur conjoint, et qu'ils allaient ensuite eux-mêmes fonder une famille dont les enfants appartiendraient de plein droit aux familles respectives de leur père et de leur mère, en vertu du lien de « parenté » qui les uniraient à chacun des membres desdites familles (leurs grands-parents, leurs oncles et tantes, leurs cousins...).

L'institution sociale du mariage était donc l'élément clé de l'organisation de la famille et de ses ramifications, et c'était parce que l'union d'un homme et d'une femme se concrétiserait logiquement par la procréation d'enfants et la naissance d'une descendance qu'il était fondamental d'inscrire socialement et juridiquement ces enfants dans leur lignée familiale et de consolider socialement et juridiquement la nouvelle famille créée par les époux qui pourvoiraient à l'entretien, l'éducation et la socialisation desdits enfants. Comme l'avaient encore pensé les démocrates européens qui, après les souffrances infligées aux peuples d'Europe par le régime hitlérien, s'étaient souciés de consacrer les droits fondamentaux de la personne humaine dans une Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée le 4 novembre 1950, « à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit » (art. 12).

Alors même qu'il s'agissait de consacrer les libertés du citoyen et de le protéger des velléités totalitaires des autorités publiques, on ne concevait même pas, à l'époque, qu'il pouvait y avoir une autre vie en couple à prendre en compte que le mariage et, surtout, que le mariage n'aurait pas été nécessairement, voire « naturellement », associé à la procréation, puisque, à leurs yeux, le droit de se marier était, dans le même mouvement, celui de « fonder une famille ». C'est d'ailleurs bien pourquoi il était acquis, dans l'article 12 de la Convention, comme une évidence de bon sens, que ce sont « l'homme *et* la femme » qui ont le droit de se marier et de fonder une famille et que ce droit doit leur être reconnu dès « l'âge nubile ».

L'institution sociale du mariage se caractérisait, dans un tel système de pensée, par quatre grands traits distinctifs. En premier lieu – et c'était probablement l'élément le plus fondamental qui permettait d'expliquer tous les autres – le mariage, même s'il instituait des liens juridiques de nature civile ou privée¹⁵, était mis en œuvre et organisé par la société elle-même à des fins sociales (et non précisément pas privées). L'obligation de se marier pour pouvoir vivre en couple et, même, entretenir licitement des relations sexuelles était imposée par la société parce qu'il était indispensable, à ses yeux, que l'homme et la femme adhèrent aux finalités d'intérêt collectif qu'un mariage était nécessairement censé poursuivre et réaliser : la régulation de la sexualité, la perpétuation de l'espèce et des familles¹⁶, la structuration de la famille, les soins, l'éducation et la socialisation des enfants, la solidarité alimentaire entre les époux et à l'égard des enfants et des autres membres de la famille, la transmission entre les générations du patrimoine familial...C'est parce que le mariage était ainsi affecté à des finalités collectives que la conclusion d'un mariage était perçue comme un événement de la vie collective, marquée au demeurant par un ensemble de rites sociaux associant les deux « familles » des futurs époux. Conformément à la loi, un mariage était dès lors « célébré », selon l'expression utilisée dans le Code Napoléon¹⁷, et cette célébration devait nécessairement être publique¹⁸. A la fin de la cérémonie, le célébrant – c'est-à-dire l'officier de l'état civil – devait proclamer : « *Au nom de la loi, je vous déclare unis par le mariage* »¹⁹.

C'est aussi parce que le mariage était affecté à des finalités collectives que les règles de droit qui organisaient le statut du mariage²⁰ et la dissolution du mariage étaient qualifiées par les juristes de règles d' « ordre public », c'est-à-dire qui protègent un intérêt public (et non précisément pas privé), avec la conséquence qu'elles étaient dès lors « indisponibles » pour les époux, au sens où ils ne pouvaient pas y échapper ni s'y soustraire par le seul effet de leurs volontés personnelles²¹.

En raison de son importance sociale, le mariage affectait jusqu'à l'identité sociale et juridique des époux qui, dès lors, se modifiait à partir du jour où ils se mariaient, comme il se modifiait aussi s'ils cessaient d'être mariés. Le mariage était dès lors, en droit, un des éléments de l'état « civil » des personnes, et participait, pour chacun, de la définition de son identité : on « était », tant sur sa fiche d'identité que dans sa vie sociale, célibataire ou marié, ou veuf ou divorcé. En raison du lien étroit – au demeurant obligé – qui existait entre l'institution sociale du mariage et la procréation des enfants, le statut juridique du mariage ne se limitait pas aux règles de droit qui régissent les relations entre les époux mais comprenait aussi un ensemble de règles relatives aux enfants à naître de ce mariage :

¹⁵ Le lien juridique qui unit les époux entre eux, les époux à leurs enfants ou les époux à leurs alliés est un lien de droit privé ou civil, c'est-à-dire entre de simples particuliers, et c'est d'ailleurs pourquoi la réglementation du mariage a très logiquement été inscrite dans le Code civil.

¹⁶ Faut-il rappeler que la procréation était perçue comme une exigence vitale non seulement pour les membres de la famille mais aussi pour la collectivité tout entière ? On se souviendra que, lors de la rédaction du Code Napoléon, qui a correspondu historiquement avec l'émergence politique des Etats-nations, Portalis avait présenté la famille créée par le mariage comme « *la pépinière de l'Etat* », destinée à lui fournir ses « *producteurs et ses soldats* ».

¹⁷ Voy. les articles 68, 72, 165, 166 et 167 du Code Napoléon.

¹⁸ Voy. l'article 166 du Code Napoléon.

¹⁹ Voy. l'article 75 du Code Napoléon.

²⁰ On a ainsi jusqu'à il y a peu classiquement enseigné que les dispositions organisant les effets personnels du mariage, comme le devoir de cohabitation, de fidélité ou de secours ou de secours, étaient d'ordre public ou que toutes les dispositions du droit du divorce étaient d'ordre public.

Il n'y avait d'exceptions, dans le Code Napoléon, que pour le choix du régime des biens des époux, c'est-à-dire le régime matrimonial, qui était laissé, mais sous d'importantes restrictions, à l'autonomie de leurs volontés individuelles (art. 1387 Code Napoléon).

²¹ On rappellera, notamment, ce qu'avait écrit, en 1933, le professeur belge Henri DE PAGE à propos du mariage : « *A raison de son importance dans l'organisation de la cité, c'est un ensemble de règles imposées par le droit, qui forme un tout, et auquel les parties ont seulement la faculté d'adhérer. A cela se limite leur liberté ainsi que l'idée de contrat. L'acte, une fois accompli, engendre un état qui se caractérise par la durée, par la permanence et dont les effets se développent nécessairement, sans que la volonté des parties puisse encore intervenir pour les modifier ou les supprimer. Tout est désormais en dehors du champ contractuel, lequel se limite à l'acte initial* » (H. DE PAGE, *Traité élémentaire de droit civil belge*, t. I, Bruylant, Bruxelles, 1933, n°567).

- d'une part, le mariage impliquait l'affiliation des enfants nés de ce mariage aux deux époux qui devenaient de plein droit leur mère et leur père ²² ;
- d'autre part, le statut du mariage organisait une forte protection juridique assurée autant aux enfants qu'à chacun des époux, sous des modalités diverses : les engagements personnels des époux nés du mariage (devoir de cohabitation, fidélité, secours et assistance), l'autorité parentale, la représentation juridique de l'enfant, le rôle subsidiaire conféré aux ascendants, l'obligation d'entretien des enfants, les dispositions des régimes matrimoniaux relatives à la protection de la famille incluant elle-même les enfants des époux...

Enfin, en raison, une nouvelle fois, des finalités d'intérêt collectif qui lui étaient attachées, mais aussi de la protection juridique et sociale qu'il devait assurer à la cellule familiale constituée par les époux, le mariage était, « par nature », indissoluble ²³ : il était destiné à perdurer, en principe, pendant toute l'existence des époux, à défaut de quoi lesdites finalités et protection n'auraient pas pu être efficacement réalisées. Il n'en résultait pas pour autant qu'un mariage ne pouvait jamais être dissous, mais il ne le serait que sur une décision d'un juge – s'exprimant au nom de la société – lorsqu'il lui aurait été démontré qu'en raison du comportement fautif d'un des époux la réalisation des finalités de ce mariage se trouvait déjà manifestement compromise. Le divorce devait alors être prononcé à titre de sanction sociale de ce comportement.

A l'opposé du mariage, le concubinage présentait les caractéristiques exactement contraires. Il représentait une vie en couple détachée de toute considération sociale et collective, exclusivement axée sur le partage factuel de la table et du lit, c'est-à-dire une cohabitation et une sexualité purement privées. Il n'affectait donc pas l'identité sociale et juridique – c'est-à-dire l'état civil – des personnes. Il était étranger à tout objectif d'affiliation et d'éducation des enfants qui ne pouvait licitement être poursuivi et réalisé que dans le cadre du mariage. Les enfants qui naissaient d'une telle relation étaient donc des enfants simplement « naturels » – nés de la nature et non pas de la culture – et, par voie de conséquence, « illégitimes ». Leur sous statut de « bâtard » était par là même organisé indépendamment du lien de fait – ignoré du droit – ayant existé ou non entre leur père et mère, et ils n'entraient pas dans la famille proprement dite de leur mère et de leur père. Enfin, cette union – si union il y avait – était, par essence, précaire, et, dès lors qu'elle n'aurait pas dû en réalité être conclue, elle pouvait à tout instant être rompue, ne fût-ce que pour préserver la possibilité de chacun des concubins de se marier, c'est-à-dire de se ranger socialement et juridiquement en concluant la seule union légitime organisée par la société.

Le concubinage était ainsi « hors-la-loi », non pas seulement parce qu'il était ignoré par le législateur et qu'aucun effet juridique n'était dès lors attaché à une vie en couple hors mariage, mais, plus fondamentalement, parce qu'il constituait une situation dite illicite – contraire à la loi – et immorale – contraire aux « bonnes mœurs » - avec les différentes conséquences juridiques qui pouvaient en résulter et dont les dernières se sont encore exprimées, en droit belge, jusqu'aux années 1980 ²⁴. Trente ans plus tard, le paysage juridique du mariage et du non mariage a été, en Belgique, complètement remodelé, au point qu'on peut parler, comme on le dit en évoquant une « révolution anthropologique », d'une véritable révolution juridique. Sans doute, cette (r)évolution a-t-elle été, en

²² Pareille affiliation de plein droit aux époux des enfants à naître de leur mariage se concrétisa par l'institution d'un livret ou carnet de mariage qui, remis aux époux lors de la célébration de leur mariage, comprenait déjà un espace réservé à l'inscription de leurs futurs enfants.

²³ Le professeur H. DE PAGE écrivait, à propos de l'indissolubilité du mariage et des « cas exceptionnels où la stabilité du mariage doit céder » que « la loi, tout en reconnaissant que la stabilité indispensable de l'union de l'homme et de la femme doit se manifester dans son indissolubilité, décide toutefois que ce caractère n'est que de la nature du mariage, et non de son essence, et admet dans certains cas, et sous son contrôle, que l'union peut être rompue par le divorce » (op. cit., n°564).

²⁴ La doctrine et la jurisprudence avaient, ainsi, classiquement considéré que les actes juridiques conclus entre deux concubins ou au profit d'un des concubins – et notamment une donation ou un testament – étaient dépourvus de toute valeur et, dès lors, annulables, à la demande, par exemple d'un des concubins ou, surtout, de ses héritiers, lorsque de tels actes juridiques avaient eu pour mobile déterminant « de faire naître, de maintenir ou de rémunérer des relations illicites ou immorales ». L'arrêt le plus significatif de cette jurisprudence fut celui de la Cour de cassation belge du 13 novembre 1953 (Cass., 13 novembre 1953, J.T., 1954, p. 168, note R. SPIELMAN ; Pas., 1954, I, p. 190 ; R.C.J.B., 1954, p. 9, note J. DABIN).

Belgique, plus radicale et plus rapide que dans d'autres pays européens, mais elle est symboliquement significative de ce qui se passe dans toutes les sociétés occidentales et dont les effets commencent déjà à se manifester dans d'autres sociétés, sud-américaines, asiatiques ou africaines.

Outre que le statut des enfants nés hors mariage a été complètement assimilé à celui des enfants nés dans le mariage²⁵, la vie en couple hors mariage a été, en droit belge, non seulement légitimée mais légalisée tout à la fois par la création d'un statut juridique appelé « *cohabitation légale* » – un équivalent du PACS en France – aménagé pour les couples non mariés qui choisissent et décident de s'y soumettre, mais aussi parce que des effets juridiques ont été de plus en plus souvent reconnus au seul fait d'une vie en couple – que nous appelons désormais en droit belge la « *cohabitation de fait* », alors que le Code civil français a préféré continuer à parler de « *concubinage* ». Ce qui est *a priori* étonnant mais particulièrement significatif est que ce nouveau statut légal a été élaboré, à tout le moins à l'origine, en y intégrant, en termes juridiques, les quatre traits distinctifs que le concubinage avait jusque là présentés, à l'exact opposé du mariage, et qui avaient précisément expliqué son caractère illicite ou immoral, c'est-à-dire une relation strictement privée détachée de toute finalité collective, une relation sans effet sur l'identité sociale et juridique de la personne, une relation sans aucun lien quelconque avec la filiation et l'éducation des enfants, une relation purement précaire. Plutôt que de « matrimonialiser » le concubinage, on a initialement préféré lui reconnaître, en droit, son caractère d'« union libre », et on l'a curieusement fait, à l'origine, avec l'objectif de ne pas porter atteinte à l'institution du mariage qu'on entendait encore percevoir comme un des fondements de la vie en société.

Or ce n'est pas du tout ce qui s'est finalement produit. En effet, parallèlement, les règles de droit organisant le mariage – et la filiation – ont aussi été profondément modifiées, et elles conduisent, par étapes, à faire perdre progressivement au mariage ses quatre traits distinctifs : un statut organisé à des fins sociales, un des éléments de l'état civil, c'est-à-dire du marquage social et juridique de la personne, la forte protection juridique assurée par le statut du mariage aux époux et à leurs enfants, l'indissolubilité du mariage. La direction générale de cette évolution est incontestablement celle d'une privatisation et, par voie de conséquence, d'une libéralisation du mariage, au point que c'est le mariage lui-même qui tend de plus en plus à devenir, comme le concubinage, une « union libre ». Pour un juriste, dans un séminaire organisé par des sociologues, l'apport spécifique est assurément de chercher à mettre en évidence l'évolution des règles de droit et, à travers cette évolution, la signification et la portée qu'on peut tenter de conférer aux institutions juridiques. Mais il est évident que le juriste ne peut pas procéder à pareille analyse s'il ne cherche aussi à la mettre en rapport avec l'évolution des comportements dans la société contemporaine et, surtout, l'évolution des idées et des postures mentales ou psychiques qui affectent la manière d'appréhender et de regarder la vie en couple dans la société contemporaine.

Or, à cet égard, la concordance des évolutions est remarquable, au point que d'aucuns considèrent que le droit n'aurait fait que « s'adapter à la réalité », pour reprendre une expression régulièrement utilisée par le législateur lui-même, sans suffisamment percevoir que le droit, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de réguler une relation humaine qui affecte de manière significative l'intimité de l'individu et le psychisme, y compris dans ses dimensions inconscientes, contribue tout autant à influencer ou structurer les comportements, les idées et les postures mentales.

²⁵ On rappellera simplement qu'il fallut attendre, en Belgique, après que celle-ci avait été condamnée par l'arrêt *Marckx* du 13 juin 1979 de la Cour européenne des droits de l'homme, une loi du 31 mars 1987 pour que le législateur supprime les discriminations qui frappaient les enfants nés hors mariage par rapport aux enfants qualifiés jusque là de « *légitimes* ».

Ce qui se produit sous nos yeux, sur le terrain juridico-politique, exprime – au sens aussi bien où il reflète qu’il oriente – une idéologie radicalement nouvelle, selon laquelle la vie en couple et, d’une manière générale, la sexualité seraient essentiellement devenues une « affaire privée » qui ne poursuivrait plus que des finalités strictement privées - l’épanouissement personnel ou même dans une perspective très réductrice le plaisir personnel – , qui devrait dès lors être laissée à la libre discrétion ou à l’autodétermination de chacun, et qui pourrait désormais être pensée hors de toute considération d’intérêt collectif et sans lien avec le statut des enfants et l’engagement dans la parentalité.

C’est ce que nous allons tenter de cerner dans le cadre d’une analyse spécifiquement juridique, éclairée toutefois par les discours politiques ayant sous-tendu les réformes législatives récentes.

2 – La consécration juridique en droit belge du non mariage

Il y a une certaine logique, avant de décrire l’évolution du droit belge du mariage, à commencer par expliquer comment notre système juridique a légalisé la possibilité de constituer et de formaliser un couple en dehors du statut juridique du mariage. Telle fut en effet *a priori* la démarche originaires : sans toucher à ce qu’était et ce que devait rester le mariage, on n’en ferait cependant plus le modèle exclusif d’une vie en couple ; Au nom du pluralisme démocratique, on offrirait aux citoyens qui n’entendaient pas adhérer à cette institution sociale ou qui, à l’époque, ne pouvaient pas y adhérer – les couples homosexuels – une forme de reconnaissance sociale et juridique d’un mode de vie en couple différent de celui du mariage. On sait, malgré tout, les résistances que pareille volonté politique rencontra, tant en France qu’en Belgique, et les points de vue furent à l’époque effectivement divergents à propos de ce que pouvait ou devait être cet autre statut juridique du couple.

La loi belge qui a organisé le statut juridique de la « *cohabitation légale* » porte la date du 23 novembre 1998, et elle précéda donc de quelques mois l’adoption du PACS en France. Son entrée en vigueur fut cependant retardée, pour des raisons politiques, jusqu’au 1^{er} janvier 2000. La lecture des travaux préparatoires de la loi du 23 novembre 1998 fait apparaître, presque jusqu’à l’obsession, une préoccupation que la nouvelle loi ne crée pas un statut qui, parce qu’il aurait concurrencé le mariage, aurait réduit la dimension institutionnelle et symbolique du mariage dans la société. On trouve ainsi clairement formulée, lors des débats devant la Commission de la Justice de la Chambre des Représentants, la considération que la cohabitation légale « *ne porte en rien atteinte au mariage, ni en tant qu’institution, ni en tant que donnée sociétale* », car « *il ne serait en aucun cas être question de créer une forme quelconque de sous mariage* », en manière telle que « *les règles proposées laissent intact le droit des personnes et de la famille* »²⁶. Ce fut la raison pour laquelle les nouveaux textes légaux furent insérés au sein du Code civil non pas, comme le mariage, dans le Livre premier « *Des personnes* » mais, comme d’autres contrats patrimoniaux, dans le Livre III relatif aux « *différentes manières d’acquérir la propriété* ». On évitait ainsi toute confusion avec le mariage, et on sauvegardait le mariage comme étant la seule institution proprement dite qui organisait l’union d’un homme et d’une femme conclue à des fins sociales et collectives.

Le statut de la cohabitation légale fut par ailleurs délibérément revêtu, en droit, des traits distinctifs qui avaient toujours caractérisé, par rapport au mariage, l’« *union libre* ». En premier lieu, ce statut était accordé, comme son nom l’indique, à ceux qui, simplement, cohabitent, sans aucune autre finalité que d’avoir noué entre eux une relation strictement privée. Il ne s’attachait donc au statut aucune autre finalité sociale quelconque, et il n’y avait pas, en droit, le moindre lien qui était à l’époque opéré entre ce statut juridique de la cohabitation légale et l’éventuelle filiation d’un enfant. On refusa d’ailleurs expressément de parler d’une « famille », d’autant qu’il convenait, comme on l’a indiqué, de « *laisser intact le droit des personnes et de la famille* ».

²⁶ Rapport fait au nom de la Commission de la Justice de la Chambre, *Doc. parl.*, n° 170/8-95/96, p. 59 et 63.

En deuxième lieu, et par voie de conséquence, ce statut n'exerçait aucune incidence sur l'état civil ou l'identité des personnes. Même vivant dans un couple officiellement reconnu, un cohabitant légal restait, au sens juridique, un « célibataire », et il conservait d'ailleurs son entière liberté de contracter mariage, puisqu'une disposition de la loi prévoit expressément que « *la cohabitation légale prend fin lorsqu'une des parties se marie* » (art. 1476 § 2 C. civ.). L'adoption du statut de la cohabitation légale ne fait dès lors pas l'objet d'un acte de l'état civil et n'est pas mentionnée dans un registre de l'état civil. Elle ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune cérémonie ou « célébration ».

C'est de manière délibérée que le législateur belge a voulu que les cohabitants légaux se limitent à remplir et signer un formulaire dont il sera exclusivement fait mention dans les registres de la population (art. 1476 § 1 C. civ.), puisqu'il ne s'agit précisément que d'une « cohabitation » à une adresse précise.

En troisième lieu, et c'est peut-être sa dimension la plus frappante sur le plan symbolique, le statut de la cohabitation légale est un statut fondamentalement – on pourrait même dire par définition ou par essence – précaire, car il est résiliable, outre du commun accord des parties, de manière unilatérale, par un seul des cohabitants, sur le champ, avec effet immédiat. Il suffit en effet que les deux cohabitants légaux ou qu'un seul des cohabitants légaux se représentent auprès de leur administration communale et y remplissent un formulaire de « *déclaration de cessation* » de la cohabitation pour qu'il y soit aussitôt mis fin (art. 1476 § 2 C. civ.). Si la déclaration n'a été faite que par un seul des cohabitants légaux, son ex-partenaire ne sera avisé qu'ultérieurement de la cessation du statut, par un exploit d'huissier qui lui sera signifié à l'intervention de l'administration communale. Enfin, le contenu concret des effets de la cohabitation légale était, lors de la promulgation de la loi, particulièrement limité. Le statut n'impliquait que quelques effets patrimoniaux : l'interdiction de disposer de la résidence commune sans le consentement du partenaire, l'obligation de contribuer aux charges de la vie commune en proportion des facultés respectives de chaque cohabitant légal et l'obligation d'assumer les dettes de ménage non excessives contractées par le partenaire (art. 1477 C. civ.). Pour le surplus, les cohabitants légaux restent dans un régime de séparation de biens pure et simple, sauf à conclure une convention notariée par laquelle il prendrait volontairement des dispositions patrimoniales particulières (art. 1478 C. civ.).

Il n'y avait donc qu'une solidarité patrimoniale minimale qui était au demeurant tout à fait précaire, puisque ces droits et obligations du statut de la cohabitation légale cessent de sortir leurs effets à partir du jour d'une déclaration de cessation du statut. On aurait pu assurément en rester là. On se serait limité à une reconnaissance symbolique de l'union libre qui serait restée radicalement différente du mariage, en ce que, parce qu'elle était de nature strictement privée et intrinsèquement dissoluble, elle n'accordait que des droits et obligations particulièrement restreints. C'est le contraire qui s'est produit. On a progressivement reconnu d'autres effets à la cohabitation légale, dans un contexte socio politique qui a d'ailleurs consisté au surplus à étendre, parfois, certains de ces effets à l'ensemble des couples non mariés, cohabitants légaux ou simples « cohabitants de fait ». On ne peut pas, compte tenu de l'ampleur nécessairement limitée de ce texte, procéder à une description précise de l'ensemble de ces effets qui furent progressivement octroyés aux cohabitants, mais on mettra l'accent sur deux caractéristiques majeures de l'extension du statut juridique des couples non mariés.

La première caractéristique est qu'alors même qu'on accroissait les droits liés à la cohabitation légale ou, parfois, à la seule existence en fait d'un couple non marié, on n'en a jusqu'à présent aucunement modifié la nature intrinsèque : il s'agit toujours, par définition ou par essence, d'une « union libre », révocable sur le champ, qui n'implique ni célébration, ni acte d'état civil, ni intervention judiciaire, parce qu'elle est exclusivement fondée sur la liberté de se choisir un partenaire de couple comme sur la liberté de s'en délier dans un cadre strictement privé.

La seconde caractéristique est que ce sont des droits – jamais des obligations – qui ont été progressivement reconnus aux cohabitants légaux ou aux cohabitants de fait. La cohabitation légale ne fait donc toujours naître aucune véritable solidarité contraignante ou obligée entre les partenaires du couple. Il n’y a, à la différence de ce qu’il en avait toujours été pour le mariage, ni engagements ou devoirs personnels, ni engagements alimentaires, ni régime « matrimonial » de communauté ou de participation aux acquêts, ni d’effets juridiques après la rupture du couple.

La seule solidarité minimale est celle qui, pour les cohabitants légaux, consistera, aussi longtemps que le statut ne sera pas résilié, à devoir financer les charges de la vie commune à proportion de leurs facultés respectives et à devoir honorer les dettes de ménage non excessives contractées par le partenaire – ce qui impliquera, parfois, que l’économiquement plus fort aura juridiquement dû financer davantage les dépenses quotidiennes de la vie commune que l’économiquement plus faible. Par contre, parmi les droits qui n’ont cessé de s’étendre, on mettra, plus particulièrement, en exergue :

- les avantages fiscaux ;
- l’ouverture de l’adoption ;
- les droits successoraux légaux.

Les avantages fiscaux ont procédé, en Belgique, d’une volonté politique d’affirmer la neutralité de l’Etat au regard des formes de vie en couple, en ne privilégiant plus le mariage au regard notamment de la cohabitation légale. Le statut fiscal des cohabitants légaux a dès lors été entièrement assimilé au statut des époux, tant pour la fiscalité des revenus des personnes physiques que pour la fiscalité successorale. En Flandre, les cohabitants de fait peuvent aussi, même sans effectuer une déclaration de cohabitation légale, bénéficier de la même fiscalité successorale que les époux ou les cohabitants légaux dès qu’ils ont partagé une vie commune pendant au moins une année. L’ouverture de l’adoption aux couples non mariés constitue une illustration tout à fait significative de l’évolution rapide des conceptions. Le choix de ne plus réserver exclusivement aux couples mariés la possibilité d’adopter à deux un enfant a correspondu à un souci d’égalité : ne plus « discriminer » les couples qui ne veulent pas se marier en les empêchant d’adopter un enfant ou, en d’autres termes, ne plus contraindre un couple à se marier pour la seule raison qu’il souhaiterait adopter un enfant.

Il reste que la motivation profonde qui expliquait jusque là que seuls les couples mariés pouvaient adopter un enfant est qu’on avait considéré que le mariage, en raison de l’engagement personnel qu’il impliquait, constituait une meilleure garantie de l’insertion durable dans une famille stable d’un enfant dont les circonstances de la naissance et de l’éducation avaient déjà été difficiles. C’est d’ailleurs cette même préoccupation qui expliqua que, lors de la réforme de l’adoption en Belgique par la loi du 24 avril 2003, le législateur posa originairement l’exigence que, pour qu’un couple non marié puisse adopter un enfant, tant sous le statut de la cohabitation légale que de la cohabitation de fait, il soit tenu, à la différence d’un couple marié, de justifier qu’au moment de l’introduction de la demande en adoption, les deux partenaires vivaient « *ensemble de façon permanente et affective depuis au moins trois ans* » (art. 343 C. civ.). On retrouvait là en quelque sorte l’expression de l’exigence d’une famille « stable », en fait, à défaut de l’être en droit.

Mais, un an et demi plus tard, et c’est précisément cette évolution aussi rapide des idées qui est frappante, le législateur modifiait son point de vue et, dans une loi-programme²⁷ du 27 décembre 2004, il supprimait cette exigence d’une vie commune permanente d’au moins trois ans pour les couples non mariés qui effectuent une déclaration de cohabitation légale (art. 343 nouv. C. civ.). Comme on l’a indiqué, une déclaration de cohabitation légale n’implique aucun engagement juridique quelconque, puisqu’elle est résiliable sur le champ avec effet immédiat, et il n’y a donc pas dans le simple fait de remplir et signer un formulaire de cohabitation légale, à tout le moins sur le

²⁷ On appelle « loi-programme » en Belgique, une loi « fourre-tout », le plus généralement adoptée à la fin d’une année civile ou à la fin d’une session parlementaire, lorsqu’il s’agit, pour le gouvernement, de faire voter par le Parlement, en urgence, un ensemble de dispositions législatives dans des matières éparses.

plan juridique, la moindre expression d'une stabilité du couple. Tout au plus peut-on y voir une forme d'officialisation d'un lien de couple. Mais le souci d'égalité et de non discrimination a ici aussi conduit le législateur à vouloir identifier les cohabitants légaux à des époux, pour ce qui concerne leurs « *droits* ».

Une évolution tout aussi remarquable est celle réalisée, en droit belge, par la loi du 28 mars 2007 qui a désormais fait du cohabitant légal survivant un héritier légal de son partenaire prédécédé. En vertu du nouvel article 745*octies* du Code civil²⁸, celui qui avait simplement fait une déclaration de cohabitation légale avec le défunt, même quelques mois voire même quelques jours avant son décès, alors que cette déclaration de cohabitation légale ne générât pour lui aucune obligation quelconque et qu'il pouvait toujours la résilier avec effet immédiat, devient, y compris en concours avec les enfants du défunt, son héritier légal, et il recueille, à ce titre, de plein droit, « *l'usufruit de l'immeuble affecté durant la vie commune à la résidence commune de la famille*²⁹ ainsi que des meubles qui le garnissent ». Sans doute, cet usufruit ne s'étend-il pas, comme pour le conjoint survivant en présence d'enfants ou de descendants du défunt, à l'ensemble de la succession (art. 745*bis* C. civ.), mais, pour la majorité de la population, le patrimoine laissé à son décès se compose principalement de l'habitation et des meubles meublants, en manière telle qu'un lien de couple concrétisé dans une déclaration de cohabitation légale, aurait-elle été très récente et fût-elle de toute manière très précaire, a été considéré par le législateur comme ouvrant désormais un droit à partager avec les enfants ou descendants du cohabitant légal prédécédé une part le plus souvent importante ou très importante de sa succession. C'est depuis la reconnaissance de ces différents « *droits* » qu'un nombre sans cesse croissant de couples belges ou résidant en Belgique choisissent le statut de la cohabitation légale, en ne songeant même plus à se marier, au point d'ailleurs que le nombre de déclarations de cohabitation légale souscrites au cours d'une même année civile vient de dépasser en Belgique le nombre de mariages contractés³⁰.

3 – L'évolution du droit belge du mariage

En synthétisant, on pourrait dire qu'en l'espace de dix années, le mariage a, en droit belge, complètement changé de signification, tant par le contenu des nouveaux textes légaux que par les explications socio politiques qui ont été données aux réformes réalisées. Les deux législations symboliquement les plus significatives ont assurément été la loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage aux personnes de même sexe et la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce³¹. On sait que l'avènement du mariage homosexuel a résulté en Belgique, comme c'est souvent le cas dans des majorités politiques hétérogènes issues d'un scrutin proportionnel à un tour, d'un compromis politique entre des partis et des idéologies politiques différents. Le gouvernement de l'époque était un gouvernement libéral / socialiste / écolo. On préparait au sein du gouvernement une réforme de l'adoption nécessitée par la volonté de ratifier la Convention de La Haye relative à l'adoption internationale. Les partis de gauche exprimaient déjà, dans ce contexte, le souhait de rendre l'adoption accessible aux couples de même sexe. Le parti libéral francophone y était opposé.

²⁸ Ce nouvel article 745*octies* du Code civil belge a lui-même été classé sous une nouvelle Section IV*bis* du Chapitre III du Titre Ier du Livre III du Code, intitulée, d'une manière fort symbolique, « *Des successions déférées au cohabitant légal survivant* ».

²⁹ On observera à cet égard qu'alors que lors de l'adoption de la loi sur la cohabitation légale, il avait été jugé comme essentiel de ne pas y percevoir une famille et de « *laisser intact le droit des personnes et de la famille* », le législateur ne voyait plus aucune objection, dix ans plus tard, à qualifier l'habitation des cohabitants légaux de « *résidence commune de la famille* ».

³⁰ Les dernières statistiques disponibles concernent l'année 2007 et révèlent pendant cette année civile un nombre supérieur de déclarations de cohabitation légale (49.189) aux mariages célébrés (45.561).

³¹ Voy. not., à propos de chacune de ces deux lois, J.L. RENCHON « L'avènement du mariage homosexuel dans le Code civil belge », *Rev. trim. dr. fam.*, 2003, pp. 439-469 et *Revue de droit international et de droit comparé*, 2004, pp. 169-207 et « La nouvelle réforme (précipitée) du droit belge du divorce : 'le droit au divorce' », *Rev. trim. dr. fam.*, 2007, p. 925-1064.

Le compromis politique consista, lors d'une réunion du gouvernement, à concéder le mariage homosexuel en échange du refus, à l'époque³², de l'adoption d'un enfant par un couple de même sexe. Parallèlement à la réforme de l'adoption, le gouvernement déposa dès lors aussitôt un projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe et il justifia à ce moment-là le choix politique qui était effectué par la considération suivante :

« La logique qui sous-tendait (que la différence de sexe était une condition positive de la conclusion du mariage) procédait de l'idée que le but du mariage était la procréation. Puisque des personnes de même sexe ne sont pas en mesure de procréer ensemble, doctrine et jurisprudence ont considéré que les conjoints devaient être de sexe différent... Force est de constater aujourd'hui que cette explication est dépassée. En effet, des enfants sont conçus et naissent aussi bien dans le mariage qu'en dehors de celui-ci et beaucoup de couples mariés ne considèrent plus la procréation comme la finalité essentielle du mariage. Dans notre société contemporaine, le mariage est vécu et ressenti comme une relation entre deux personnes ayant pour but principal la création d'une communauté de vie durable. Le mariage offre aux deux partenaires la possibilité d'affirmer au grand jour leur relation et les sentiments qu'ils ont l'un pour l'autre. Les mentalités ayant évolué – aujourd'hui le mariage sert essentiellement à extérioriser et à affirmer la relation intime de deux personnes et perd son caractère procréatif –, il n'y a plus aucune raison de ne pas ouvrir le mariage aux personnes de même sexe »³³.

Il y eut effectivement quelque chose de cohérent dans la justification de la réforme présentée par le gouvernement. Ce qui faisait, notamment, obstacle à ce que deux personnes de même sexe concluent un mariage était que leur union ne correspondait *a priori* absolument pas aux finalités sociales et collectives que l'institution du mariage poursuivait.

A partir du moment, par contre, où le mariage n'était plus destiné à de telles finalités et, notamment, à fournir un cadre approprié à la procréation et à la socialisation des enfants, mais, au contraire, servait désormais à « affirmer la relation intime de deux personnes », hors de toute considération relative à l'affiliation d'un enfant, il importait peu, alors, que cette « relation intime » soit nouée entre un homme et une femme ou entre un homme et un homme ou une femme et une femme. On voit donc bien le bouleversement anthropologique qu'en termes socio politiques cette réforme était censée réaliser. Aux yeux du gouvernement belge, le mariage était subitement devenu, au début du 21^{ème} siècle, une affaire « essentiellement » privée, et il n'y avait plus de relation à établir entre le mariage et la procréation et l'éducation des enfants. Cette affirmation, quelque contestable qu'elle pouvait encore paraître³⁴, s'expliquait toutefois aussi par le choix que le gouvernement venait dans le même temps de faire de ne plus réserver aux couples mariés, comme il en est encore aujourd'hui en France, la possibilité d'adopter un enfant.

Comme on l'a déjà indiqué, la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption, même si elle exigeait encore à l'époque que le couple adoptant un enfant soit un couple de personnes de sexe différent, ouvrait désormais l'adoption aux couples mariés comme aux couples non mariés. On pouvait effectivement voir là un autre aspect de la déliaison opérée entre le mariage et la filiation des enfants. Compte tenu de la dimension très politique et très spécifique qu'avait prise en Belgique l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe, on pouvait encore se demander, à l'époque, si l'affirmation d'une transformation aussi radicale de la signification et de la portée du mariage n'avait pas excédé la

³² On sait qu'ultérieurement, l'adoption fut finalement ouverte aux couples de même sexe par une loi du 18 mai 2006.

³³ Exposé des motifs de l'avant-projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe transmis le 18 juillet 2001 au Conseil d'Etat, *Doc. parl.*, Ch., session 2001-2002, n° 1692/001.

³⁴ Le Conseil d'Etat, dans l'avis négatif qu'il exprima sur l'avant-projet de loi du gouvernement belge, en invitant d'ailleurs celui-ci à « abandonner » son projet, formula, notamment, la considération selon laquelle il existe « un lien étroit de causalité entre l'institution du mariage, avec ses caractéristiques essentielles, et la nécessité d'assurer la stabilité de l'union entre un homme et une femme afin de permettre l'éducation des enfants qui peuvent en résulter » (*Doc. parl.*, Ch., session 2001-2002, n° 1692/001, p. 20).

Si cette observation du Conseil d'Etat pouvait assurément encore se comprendre dans le contexte de l'organisation juridique du mariage et du divorce, avant la réforme opérée par la loi du 27 avril 2007, elle est entre temps devenue très largement caduque depuis l'instauration par la loi du 27 avril 2007 de ce que la doctrine belge a parfois appelé le « divorce / répudiation ».

pensée véritable du législateur belge. Si doute il pouvait encore y avoir, il paraît définitivement avoir été levé avec la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce.

La réforme avait *a priori* pour principal objectif de supprimer, en droit belge, le divorce pour faute, avec les sanctions qui s’y attachaient depuis le Code Napoléon, et d’y substituer le divorce pour désunion irrémédiable, prononcé sur la seule base du constat de la rupture affective intervenue irréversiblement entre les époux. Mais le gouvernement belge, qui prépara lui-même un projet de réforme succédant à un ensemble d’initiatives parlementaires antérieures, y ajouta un objectif complémentaire qui était de consacrer un « *véritable droit au divorce* », en rendant techniquement possible, pour celui des époux ou pour les deux époux qui entendaient se délier de leur mariage, la prononciation du divorce par le juge à très bref délai, sans atermoiements procéduraux. La justification socio politique qui fut donnée de ce choix par le gouvernement belge fut à nouveau détonante, lorsqu’on sait ce que représentait encore l’institution du mariage, dix ans auparavant, pour nos responsables politiques, lorsqu’ils débattaient de l’opportunité d’introduire en droit belge un statut légal du couple non marié (voy. *supra*, Section II). On peut lire en effet dans l’exposé des motifs du projet de loi déposé le 15 mars 2006 par la Ministre de la Justice devant la Chambre des Représentants :

« Le nombre de divorces ne cesse d’augmenter. Le mariage n’est plus considéré comme une institution rigide et indissoluble mais comme un pacte sui generis renouvelé au jour le jour. Le présent projet consacre un véritable droit au divorce »³⁵.

C’est parce que le mariage n’est plus une institution sociale mais un lien affectif purement précaire que chacun des époux doit se voir reconnaître la liberté de le rompre à sa première demande. On est bien là à cent mille lieues de la conception qu’on s’était faite jusque là des finalités du mariage. On en vient à réduire désormais le mariage à une forme, parmi d’autres « *d’union libre* ». Sans doute, l’affirmation abrupte du gouvernement belge n’était-elle pas encore totalement exacte sur le plan juridique, pour trois ordres de raisons. D’une part, à la différence d’un couple non marié, c’est toujours le juge qui doit dissoudre le mariage par le divorce. D’autre part, la dissolution du mariage n’intervient-elle pas, comme pour la cohabitation légale, sur le champ, avec effet immédiat, et le respect d’un délai d’attente, fût-il aujourd’hui minimal, reste malgré tout imposé. Enfin, la dissolution du mariage ne met pas complètement fin à ses effets, puisqu’un des époux peut continuer à solliciter de son conjoint une pension après divorce qui concrétisera une forme de solidarité alimentaire subsistant entre les ex-époux malgré le divorce prononcé.

Mais, outre sa considérable dimension symbolique, la nouvelle conception du mariage exprimée par le gouvernement belge correspondait effectivement à une modification substantielle des règles de droit régissant la dissolution d’un mariage. En droit belge, un des époux peut désormais obtenir du juge que le divorce soit « *automatiquement* » prononcé, même en cas de désaccord de son conjoint, dès l’expiration d’un simple délai, soit que dès le jour de l’audience d’introduction de la procédure il établisse, par exemple par un extrait des registres de la population, qu’il se trouve séparé de fait de son conjoint depuis plus d’un an, soit qu’il fasse reporter la procédure à une audience immédiatement postérieure à l’écoulement de ce délai d’un an de séparation de fait afin que le juge y prononce aussitôt le divorce, soit, encore, si les époux n’étaient pas encore séparés au jour de l’introduction de la procédure, qu’il fasse reporter la procédure à une audience immédiatement postérieure à l’écoulement d’un délai d’un an³⁶ afin que le juge y prononce aussitôt le divorce (art. 1255 § 2 C. jud.).

³⁵ *Doc. parl.*, Ch., session 2005-2006, n°51-2341/001.

³⁶ Dans le projet initial du gouvernement belge, ce délai n’était que de 6 mois, ce qui correspondait encore davantage à la conception d’un « *pacte renouvelé au jour le jour* ». C’est lors des débats au Sénat, après que le projet avait été adopté par la Chambre des Représentants, que le délai de 6 mois de procédure permettant de faire immédiatement prononcer le divorce a été allongé à 1 an de procédure, pour le motif, tout autant détonant, que « *cet allongement se justifie par une préoccupation particulière, accordée aux situations de précarité éventuelles dans lesquelles certaines femmes risqueraient de se trouver* » (*Doc. parl.*, Sénat, session 2006-2007, n°3-2068/2, p. 39).

Au surplus, la loi précise expressément que le juge est tenu de prononcer le divorce, dès que ces délais sont expirés, sans qu'il ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation et, notamment, sans qu'il ne puisse reporter sa décision jusqu'à ce qu'il ait minimalement tranché certains points de désaccord entre les époux ou déterminé dans le jugement de divorce, ne fût-ce qu'à titre provisionnel, les modalités et les effets de ce divorce. Un des époux peut donc se retrouver divorcé sans que rien n'ait encore été réglé et en devant attendre que les mesures provisoires ou accessoires qu'il sollicitait soient ordonnées ultérieurement, lorsque la cause sera en état d'être plaidée et jugée.

Il est donc, en définitive, relativement exact de considérer que chacun des époux trouve désormais dans les dispositions nouvelles du droit belge la possibilité de se délier aisément et rapidement des engagements du mariage et, par voie de conséquence, de la protection juridique que jusque là le statut du mariage offrait à ceux qui avaient choisi d'adhérer à cette institution. On ne peut plus affirmer, en droit belge, que le mariage représenterait un engagement, puisque le principe est, au contraire, que chacun des époux peut librement y mettre fin. Par ailleurs, s'il subsiste une possibilité pour chacun des époux de solliciter, après que le mariage a été aussi rapidement dissous, une pension après divorce et si, de ce point de vue, il y a encore, par rapport aux couples non mariés, une forme d'engagement pouvant aller jusqu'à devoir continuer, après un éventuel divorce, à assurer la subsistance de son conjoint, la loi du 27 avril 2007 a considérablement restreint les modalités d'octroi de cette pension après divorce.

Outre que cette pension ne peut consister qu'en une rente alimentaire périodique, sans jamais pouvoir constituer, comme en France ou dans d'autres droits européens, un capital ou un usufruit, et que cette pension ne peut jamais dépasser un tiers des revenus nets de l'ex-époux du débiteur d'aliments, elle a obligatoirement été limitée pour une période déterminée, parce qu'elle ne peut pas excéder dans le temps la durée du mariage des parties (art. 301 § 2, § 3 et § 4 C. civ. belge). Le législateur a en effet délibérément voulu que le mariage ne puisse plus faire naître, selon l'expression qui a été utilisée lors des travaux préparatoires de la loi, une « *assurance sur la vie* ».

Cette pension après divorce peut, par ailleurs, être refusée à l'ex-époux qui la sollicite s'il avait commis une « *faute grave ayant rendu impossible la poursuite de la vie commune* » (art. 301 § 2 al. 2 C. civ.), alors même qu'un des objectifs de la réforme avait été de supprimer le divorce pour faute. Elle peut aussi lui être refusée ou être diminuée si « *l'état de besoin du demandeur résulte d'une décision prise unilatéralement par celui-ci, et sans que les besoins de la famille aient justifié ce choix* » (art. 301 § 5 C. civ.).

Enfin, la pension « *doit couvrir au moins l'état de besoin du bénéficiaire* », mais, précisément, la notion de « *besoin* » dans le langage juridique représente ce qui est indispensable pour vivre, alors que l'obligation alimentaire qui existe pendant le mariage jusqu'à ce que celui-ci soit dissous avait toujours eu une portée beaucoup plus étendue, puisqu'elle oblige chacun des conjoints à faire participer l'autre à son « *niveau de vie* ».

L'ensemble de ces dispositions légales traduit ainsi la volonté tout à fait claire du législateur de ne plus faire du mariage un statut juridique qui entraverait la liberté de chacun des époux non seulement de se délier du lien conjugal lui-même, mais, dès que le lien est dénoué, d'une obligation alimentaire trop contraignante susceptible de compromettre ses nouveaux choix d'existence, quitte à ce que, conformément au modèle dominant du libéralisme, ce soit l'époux le moins autonome ou le plus faible sur le plan économique, financier, voire psychique, qui supporte lui-même les effets dans sa propre vie quotidienne de la rupture du couple.

L'objectif de cette contribution n'était certainement pas - et ce n'était guère possible dans un temps limité - de procéder à une comparaison systématique de l'évolution du droit du mariage et du droit du non mariage. Il s'agissait essentiellement de faire apparaître les traits dominants d'une évolution législative aussi significative qu'accélérée. En deux mots, on peut dire qu'on a, en droit belge, pourvu de « droits » le couple non marié et, plus particulièrement, les cohabitants « légaux », tandis qu'on a « libéré » le mariage de ses exigences et de ses obligations. Au rythme actuel de cette évolution, on pourrait même imaginer que les statuts finissent par se rejoindre, et un courant de pensée, au nord de la Belgique, préconise effectivement la suppression du mariage pour y substituer un statut juridique commun au seul « fait » de la cohabitation d'un couple.

Le paradigme de cette évolution est assurément à trouver dans les deux valeurs qui, au sein des sociétés occidentales, sont devenues la référence politique et juridique fondamentale et incontestée : la liberté et l'égalité.

Il s'agit d'une part d'émanciper l'individu de toutes sortes de contraintes aujourd'hui perçues comme archaïques qui portaient atteinte à son « *droit à l'autodétermination* » et à son « *droit à l'épanouissement personnel* », pour reprendre les concepts formulés par la Cour européenne des droits de l'homme elle-même. Il s'agit d'autre part de traiter autant que possible de manière identique ou non différenciée des situations semblables ou comparables. Le droit positif belge fait dès lors sienne aujourd'hui une revendication effectivement exprimée par un nombre important de personnes de pouvoir vivre, dans leur vie quotidienne, un lien amoureux que chacun doit pouvoir rester libre de rompre, tout en entendant y attacher, lorsque ce lien se prolonge ou devient durable, un certain nombre de « *droits* » opposables aussi bien à l'Etat qu'aux tiers, y compris les membres de la famille (traditionnelle) des deux partenaires. On ne peut pas vraiment dire que cette manière de voir les choses - cette posture psychique - soit aujourd'hui réellement ou vivement contestée, et une réforme comme celle du divorce opérée en Belgique par la loi du 27 avril 2007 a même généralement été qualifiée de « *progressiste* » tant par une majorité du monde politique que dans les médias.

On ne peut pas s'empêcher, cependant, d'appréhender deux difficultés majeures qui sont, au demeurant, celles qui procèdent d'une manière générale du libéralisme et de l'individualisme contemporains. La première est celle de la « *désymbolisation* » du lien de couple réduit, dans le discours politique qui sous-tend ces réformes, à un lien essentiellement subjectif, affectif, sentimental, émotionnel... sans qu'il n'y aurait peut-être même plus lieu de l'inscrire dans une institution sociale représentant, pour l'individu, une réalité objective et contraignante dont l'effet sur la personnalité et la vie psychique des individus est précisément de constituer un « *au-delà de soi* » ayant effet de transcendance ou de tiercéité transcendante. La seconde difficulté est de savoir jusqu'à quel point il reste juste et équitable de considérer qu'il ne devrait plus y avoir ou en tout cas de moins en moins de protection juridique obligée dans les liens familiaux, comme s'il appartenait désormais à chacun de se débrouiller soi-même, sans plus trop pouvoir compter sur une quelconque obligation juridique dont les autres, même ses plus proches, seraient encore tenus, car on ne pourrait plus légitimement imposer de telles obligations dont le double effet pervers serait, pour le plus aisé ou le plus chanceux, d'entraver sa liberté ou son épanouissement personnel, et, pour le moins aisé ou le moins chanceux, de l'installer dans une forme de passivité ou de dépendance à autrui. Vivent, en d'autres mots, ceux qui s'en sortent le mieux ou qui réussissent le mieux ! Mais alors la famille elle-même, à tout le moins en termes juridiques, se « *défamilialise* » ou se « *décollectivise* ». N'y a-t-il pas là une étrange collusion avec la pensée économique aujourd'hui dominante ?

Chapitre 4 - Un dessin vaut mieux que mille mots - L'image du mariage ou comment les dessinateurs de presse représentent les unions gays (USA – 2004 / 2009)

Baptiste COULMONT - (Université Paris 8)
coulmont@ens.fr

Depuis 1993, aux Etats-Unis, mais surtout après 1996, le mariage des couples de même sexe devient une question politique d'abord nouvelle puis routinière, sujet d'articles de presse, d'éditoriaux et donc de dessins de presse (*editorial cartoons*). Le *gay marriage* est dorénavant un thème battu et rebattu par des dessinateurs professionnels.

Entre 2000 – mise en place des « unions civiles » dans l'Etat du Vermont – et 2003 : peu d'occasions se prêtent à ce thème (le mariage est moins au centre que les *domestic partnerships* ou les unions civiles). À l'été 2003, puis entre novembre 2003 et novembre 2004 des rebondissements fréquents donnent des éclairages nouveaux à un thème connu. Plus récemment encore, la mise en place de mariage dans des États fédérés tels que l'Iowa a donné lieu à d'autres soubresauts.

Mais ces soubresauts sont de moins en moins forts : l'arrivée d'un nouvel État fédéré dans le club restreint de ceux qui ont étendu la définition du mariage ne relance pas les *cartoons* : aujourd'hui, quand un état fédéré inaugure ses « unions civiles », on ne décèle plus qu'une poignée de dessins dans la presse locale, et encore... Il y a donc moins de dessins en 2008 qu'en 2003.

Notre collection de *cartoons* est maintenant de 406, récoltés jour après jour, au moment où les controverses sont aiguës (à partir de sites Internet regroupant une grande partie des *cartoonists* américains). Sans pouvoir capter toute la production nous avons au moins recueilli les dessins des principaux producteurs. La frustration est grande à travailler sur ce matériel graphique : l'analyse rapide que j'ai présentée ici ne fait que soulever la difficulté. De fait, un grand nombre d'éléments manquent à ce que je considère être une étude sociologique : nous avons fait, par exemple, abstraction des caractéristiques sociales des dessinateurs (sexe, âge, type de journal qui les emploie, récipiendaire ou non du Pulitzer...).

On a affaire ici aux productions d'une profession structurée : les cartoonistes sont souvent membres de l'équipe éditoriale d'un quotidien ou d'un hebdomadaire, mais la syndication leur donne une audience nationale. Ce sont dans une très grande majorité des hommes. Le prix Pulitzer récompense un(e) cartooniste chaque année depuis 1922 (le Pulitzer a été créé en 1917).

1 - Analyses

Ces dessins humoristiques contemporains n'ont pas fait l'objet de nombreux traitements sociologiques.

11 - Études françaises

On trouve de nombreux articles et ouvrages sur la naissance de la caricature politique au XIX^e siècle dans un contexte de censure et de répression policière. Le dessin de presse y est interprété comme une soupape possible, comme un échappatoire relatif à la pression de la censure. On peut trouver aussi quelques articles académiques et ouvrages généraux sur le dessin de presse contemporain (notamment dans la revue *Société et Représentations*).

Mais la représentation graphique a « *le statut dévalorisé de l'illustration, vouée au coup d'oeil pressé [...] lorsque le sujet de l'oeuvre est en rapport avec l'objet sur lequel le sociologue travaille* » [Favre 1989, 245] Tout comme avec la peinture, il devrait cependant être possible de dire du cartoon qu'il « apparaît (...) comme un moyen, parmi plusieurs autres, d'accéder à ce quelque chose d'infiniment difficile à reconstituer qu'est la manière dont s'organise la lecture du réel. » (*id.* p.257) : nous répétons, « la manière dont s'organise la lecture du réel », et non pas le réel lui-même.

12 - En termes de « cadrage »

L'usage en tant que source des *cartoons* existe aussi dans une partie de la sociologie des mouvements sociaux, notamment autour des travaux de Gamson : les *cartoons* illustrent des « paquets d'interprétation » (*interpretive package* – dont la définition est la suivante : « *metaphors, catch phrases, symbolic devices used to make sense of an ongoing stream of events as they relate to a particular issue. At its core is a central organizing idea or frame suggesting what is at issue* »). Ces dessins de presse sont ici considérés comme un moyen d'accéder à une lecture du réel fortement structurée.

D'autres analyses récentes s'appuient sur les études de genre en prenant pour centre de leur analyse la représentation, minorisée, de certaines femmes en particulier et des femmes en général (article sur la représentation de Hillary Clinton, article sur la représentation du Congrès mondial des femmes) : les *cartoons* proposent une lecture particulière de l'information [un exemple : la lenteur des changements thématiques : Hillary Clinton est toujours traitée en 1999 avec les thèmes de 1992 : inertie] – ce traitement féministe a pu ici m'intéresser : entre intérêt pour le genre et intérêt pour la sexualité.

13 - L'humour : absent des analyses

Et l'humour sera, ici aussi, absent de mon analyse. L'humour (ironie, amusement, sourire...) est peu présent dans les analyses que j'ai pu lire. C'est surtout le message qui est analysé (relativement, par exemple, aux divisions politiques, entre démocrates et républicains, entre libéraux et conservateurs). L'humour me semble pourtant être un élément crucial.

On a affaire à un type d'humour particulier, reposant sur l'affinité presque immédiate avec les thèmes abordés dans le journal où paraissent les *cartoons*. Cette affinité : une connivence : les cartoons rassemblent en un point ce que « tout le monde » sait (ou du moins le lecteur confirmé de la presse quotidienne ou hebdomadaire). Le confort issu du partage des mêmes représentations a disparu avec le transfert transatlantique et le passage du temps : le lectorat, ici, n'est pas entièrement dans la connivence.

Une étude de l'humour nous entraînerait trop loin : il ne repose pas seulement sur la connivence et de la compréhension instantanée, mais aussi sur l'imbrication de thèmes autrement séparés. Chaque dessin individuel est comme un « mille-feuilles » d'allusions.

En pratique : comment analyser ? Nous proposons deux choses. D'abord nous commencerons par « faire des tas », puis j'aborderai la question du « pouvoir » dans ces dessins.

14 - Faire des tas – une première analyse

De quoi parle-t-on, dans ces dessins ? Les termes utilisés pour décrire cette nouvelle forme culturelle, l'union légale des couples du même sexe, n'évoluent pas. 49 % des dessins contiennent le terme « *gay* » en première période (2003-2004) et 46 % en seconde période (2008-2009). À la différence de « *gay marriage* », l'expression « *same-sex marriage* » n'est présente que dans moins d'un dixième des dessins alors qu'elle est l'expression favorisée par les articles de presse.

15 - La cérémonie : wedding

Les *cartoons* se sont emparés du mariage comme cérémonie (la noce, le *wedding* plus que le *marriage*)¹. La scène représentée est alors intégrée dans un déroulement spatial et temporel qui la précède et la suit. Il est même possible de suivre le déroulement d'une cérémonie « type » en sélectionnant certains dessins, qui porteraient sur :

- ↳ la demande en mariage ;
- ↳ l'arrivée à l'église ;
- ↳ la liturgie [parfois séculière] souvent religieuse :
 - avec ses objections rituelles (*speak now or forever hold your...* : le public de la cérémonie est assimilé au peuple, aux électeurs privés de parole par la cour suprême)
 - ses formules obligées « jusqu'à ce que la mort... », « prenez-vous N... ici présent ? » (*do you, Bill, take...*), sa réponse attendue « Oui » (*I do*) – parfois sous la menace d'un fusil.
- ↳ la sortie de l'église ;
- ↳ le départ du couple, dans une voiture ou sont attachées des boîtes de conserve ;
- ↳ la réception qui suit le mariage ;
- ↳ et enfin le gâteau, pièce montée, au sommet de laquelle se trouvent des petits personnages.

Combien de dessins ont un rapport avec la cérémonie elle-même ? 120 dessins (sur 406) ont un lien direct avec la cérémonie ou ce qui la suit directement (portrait d'une vie de couple homosexuel, lune de miel...).

16 - Le statut : mariage

Les *cartoons* ne sont pas uniquement attachés à la cérémonie, mais aussi à une « conscience du droit » : le mariage est un ensemble de droits, mais donne aussi accès à un ensemble de droits. La cérémonie est parfois l'instance par laquelle le droit se réalise, s'incarne dans des formes particulières. Les *cartoons* qui insistent sur la cérémonie montrent ainsi son importance – non pas seulement comme rituel symbolique, mais comme actualisation du droit. Deux « paquets » peuvent être formés, centrés autour de la citoyenneté d'un côté, de la comparaison avec le mariage hétérosexuel de l'autre :

- 1- la citoyenneté : certains dessins montrent une représentation du mécano légal qui superpose certaines formes de citoyenneté au mariage. Le *cartoon* « *My fellow heteros* » [Markstein 2004-01-21] en est sans doute le meilleur représentant, mais aussi le « *How a Bill becomes a Law in Massachusetts* » [Peters 2004-11-20], de même que ceux qui font état des anciennes prohibition au mariage interracial. C'est à ce thème qu'il faut rapprocher les *cartoons* sur le terrorisme : que ce soient Saddam et Bin Laden devenus homosexuels ou que ce soient des couples gays qui soient interdits de mariage (rejet dans la non citoyenneté...).

¹ Dessins sur les sites suivants : <http://politicalcartoons.com/cartoon/a6caa271-6ce2-4450-bc1f-a1d4841a1183.html>
<http://politicalcartoons.com/cartoon/13a97d1f-484b-44fe-9e44-c46f6d60c981.html>

- 2- la comparaison avec le mariage hétérosexuel décrit dans son triste état quotidien (divorce, relations extraconjugales, partouzes, amertume des époux/épouses, ridicule Britney, commercialisation). L'argument explicité parfois démontre une hypocrisie à vouloir « défendre » le mariage en empêchant les gays et lesbiennes d'y accéder puisque ce sont les hétérosexuels qui l'ont détruit.

On ne trouve dans le corpus « pas de représentation » de ce que serait le quotidien du mariage homosexuel (l'ennui est laissé aux hétérosexuels mariés dans la poursuite d'une longue tradition de portraits de couples dans les dessins humoristiques. « *How about a ban on no-sex marriage ?* » propose l'un d'eux). On trouve quelques mentions du *divorce gay*.

En même temps : tout ceci place le mariage au centre. C'est parce qu'il est idéalement sacré qu'il peut faire l'objet de profanations.

L'exception hétérosexuelle apparaît dans quelques dessins après la décision du maire de San Francisco de marier des couples du même sexe : sa décision crée de longues files d'attente devant la mairie, où des hétérosexuels peuvent se retrouver en minorité numérique et donc dans l'anormalité, l'exception.

Ce que l'on ne trouve pas, dans les « *editorial cartoons* » c'est une mise en humour de « l'avant ». Le travail d'organisation, de lobbying, de persuasion juridique réalisé par les associations gaies et lesbiennes tout au long des années quatre-vingt-dix est entièrement passé sous silence. Nous avons, pour l'instant, proposé une description, voire une herméneutique, une interprétation à caractère global, général, en mettant en relation une réalité et sa représentation. Nous aimerions maintenant passer à une autre forme d'interprétation, en nous appuyant sur la morphologie de la population représentée dans ces dessins. Ces *cartoons* peuvent, en effet, être analysés comme des lieux de manifestation du pouvoir plutôt que comme des lieux neutres. Nous allons étudier deux éléments autour des questions suivantes « qui est représenté ? » et « qui prend la parole ? ». Le dessin de presse est ici conçu ici comme un lieu de pouvoir ou un indicateur des relations de pouvoir.

2 - Qui est représenté ?

10 % des dessins comportent une foule (par exemple plus de 10 personnes, difficiles à distinguer dans l'espace du dessin), 85 % des dessins comportent entre 1 et 9 personnages, et 5 % sont vides de personnage (exemple : une carte, un lieu...). La grande majorité des dessins, donc, contient des individus repérables. Certaines caractéristiques, comme la surreprésentation des couples d'hommes, apparaissent significatives alors que la décision ouvrant le mariage dans le Massachussets, en 2003, porte le nom d'une femme, Hillary Goodridge, et que des photos de Hillary et sa partenaire sont souvent présentes dans la presse.

Plus largement, sur les 963 personnages pour lesquels le genre est aisé à repérer, 729, c'est-à-dire plus des trois quarts (76 %), sont des hommes. Cette surreprésentation masculine se retrouve dans d'autres *editorial cartoons* et a été repérée par d'autres études (Gilmartin et Brunn). Beaucoup d'hommes et peu de femmes : peu de représentation de *familles* avec enfants (tellement peu qu'il m'a semblé inutile de coder l'âge des personnages).

3 - L'orientation sexuelle

Il y a sans doute une grande naïveté à vouloir trouver à des personnages de dessins humoristiques une orientation sexuelle et à la fixer dans une base de données. Mais ces personnages n'ont pas seulement un genre, ils ont aussi une sexualité. Comparons avec quelques dessins humoristiques français pour comprendre comment l'homosexualité est rendue visible. En France c'est principalement en endossant un genre qui n'est pas le sien qu'un personnage est décrit comme homosexuel : il y en a un « qui fait la femme » disent les dessins de Cabu publiés en 2004 au moment où le maire de Bègles décide de procéder au mariage de deux hommes. La subversion des rôles de genre est le principal argument et, semble-t-il, la source de l'humour.

On trouve très peu de dessins similaires aux États-Unis : une poignée en provenance de dessinateurs « conservateurs ». Gays et lesbiennes ne sont pas décrits comme des traîtres à leur genre (hommes féminisés et femmes masculinisées) et ceci constitue probablement une différence avec la caricature qui repose sur la féminisation de l'homosexuel.

Alors comment l'homosexualité est-elle codée ?

La moustache est un élément indiquant l'orientation sexuelle (dans les couples du même sexe). C'est la moustache qui révèle. Sur les 115 moustaches représentées, 77 (67 %) sont portées par des individus autrement identifiables comme homosexuels (une grande partie des autres sont portées par des personnages identifiables comme Afghans, Iraniens ou terroristes). D'autres signes, comme « se tenir la main », s'embrasser, être en face d'un prêtre en train de célébrer un mariage, être dans le même lit... permettent d'imputer à certains personnages une sexualité.

Des gays ou des lesbiennes apparaissent finalement sur 160 dessins (le nombre total de dessins étant de 406, 4 dessins sur 10 comportent des personnages homosexuels). Mais une trentaine de dessins comporte des personnages hétérosexuels représentés dans un couple homosexuel : Bush est *in bed with* la droite religieuse, par exemple, ou le candidat à la présidentielle Kerry doit *se marier* avec son colistier. Le mariage gay est ici pris pour signifier l'aisance, le naturel d'une union ou au contraire la gêne. Tous les couples du même sexe ne sont pas des couples gays.

Et l'on remarque une modification de la place des « vrais » homosexuels au fur et à mesure des années : en 2003 et début 2004, les homosexuels apparaissent dans 27 % des dessins, en 2008-2009, dans 52 % des dessins. Ce sont, dans une écrasante majorité des cas, des couples d'hommes. Les femmes sont très peu représentées et les lesbiennes presque invisibles.

En conclusion temporaire on peut dire que le monde représenté par ces *cartoons* est un monde d'hommes, le plus souvent hétérosexuels. Les gays (et quelques lesbiennes) ne sont pas en position de représentants permanents, mais en position de représentés minoritaires.

4 - Une question : « Qui parle ? »

Si les représentations des personnages nous donnent une idée des rapports de pouvoir au sein des *cartoons*, un indicateur semble beaucoup plus précis. Les prises de parole indiquent les différences de pouvoir au sein du *cartoon*. La question « qui parle ? » est ici presque identique à la question « qui a le pouvoir ? » – qui a le pouvoir dans le monde *cartoon*, au minimum.

Un premier résultat est à souligner : les couples du même sexe parlent peu et ceux qui le font ont peu de chance d'être homosexuels (ce sont plutôt des femmes polygames par exemples, définies par leur attachement à un homme ou des industriels « dans le même lit »...); Les hommes parlent plus que les femmes. Ce sont des hommes hétérosexuels qui parlent, dans 50 % des dessins. Des personnages identifiés comme gays ou lesbiennes ne prennent la parole que dans 36 dessins sur 406 (9 %). Pour être un peu plus précis, 4 dessins sur 406 montrent des lesbiennes prenant la parole. On a donc affaire à des « discours sur » plus qu'à des « discours de » : des discours sur les gays et leur mariage plus que des discours des gays sur leur mariage.

Les homosexuels ne sont pas souvent décrits avec « *agency* », c'est-à-dire une capacité à agir... Une comparaison rapide avec le monde extérieur aux *cartoons* ou la « vraie réalité sociale », révélerait d'intéressantes divergences. Dans les dessins humoristiques, les gays et lesbiennes sont rarement dotés d'*agency*, d'une capacité d'action propre. Ils semblent portés par les événements, soumis au bon vouloir du pasteur qui les marie, aux hommes politiques qui cherchent à empêcher le mariage...

Or de nombreux travaux et des articles « factuels », édités dans les quotidiens qui publient aussi les *cartoons*, ont décrit comment la cause du mariage gay avait été défendue, à la fois par des individus, homosexuels ou non, mais aussi par des associations. Cette mobilisation juridique d'un côté, « éducative » de l'autre (réunions de quartier ou de village au Vermont par exemple) ou les actions de « lobbying » des élus... sont en place, dans différents Etats fédérés, depuis une quinzaine d'années.

En même temps, ces dessins proposent une certaine image de l'homosexualité, en lien étroit avec celle qui est proposée par les associations cherchant à étendre la définition du mariage aux couples du même sexe. L'étude de la mobilisation au Vermont (ou dans d'autres Etats contre certains référendums d'initiative populaire) montre la création consciente d'une certaine image du couple homosexuel : un couple domestique, stable, non subversif... A l'homosexualité révolutionnaire du début des années 1970, à l'homosexualité en quête de compassion de la fin des années 1980 a succédé une homosexualité « respectable », en quête d'une citoyenneté complète.

- 📖 **BENIGER James R.** – 1983 - « *Does Television Enhance the Shared Symbolic Environment ? Trends in Labeling of Editorial Cartoons - 1948-1980* » - American Sociological Review – Volume 48 – Numéro 1 - pages 103-111
- 📖 **EDWARDS Janis L. - CHEN Huey-Rong.** - 2000 « *The First Lady / First Wife in Editorial Cartoons : Rhetorical Visions Through Gendered Lenses* » Women's Studies in Communication – Volume 23 – N° 3 - pages 367-391
- 📖 **GAMSON William A. - MODIGLIANI Andre** - 1989 « *Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : A Constructionist Approach* » - The American Journal of Sociology – Volume 95 – N° 1 – pages 1-37
- 📖 **GAMSON William A. - STUART David** – 1992 - « *Media Discourse as a Symbolic Contest : The Bomb in Political Cartoons* » - Sociological Forum - Volume 7 - N° 1 - pages 55-86
- 📖 **GILMARTIN Patricia - BRUNN Stanley D.** -1998 - « *The Representation of Women in Political Cartoons of the 1995 World Conference on Women* » Women's Studies International Forum – Volume 21 – N° 5 – pages 535-549
- 📖 **KOETZLE William - BRUNELL Thomas L.** – 1996 - « *Lip-Reading, Draft-Dodging, and Perot-noia : Presidential Campaigns in Editorial Cartoons* » - Press/Politics – Volume 1 - N° 4 - pages 94-115
- 📖 **PRESS Charles** – 1980 - *The Political Cartoon* - Rutherford : Fairleigh Dickinson
- 📖 **TEMPLIN Charlotte** – 1999 - « *Hillary Clinton as Threat to Gender Norms : Cartoon Images of the First Lady* » - Journal of Communication Inquiry – Volume 23 – N° 1 - pages 20-36
- 📖 **Pierre Favre** - « *Fixer l'événement. La représentation des manifestations dans la peinture au début du XXe siècle* » in **Yves Meny** (ed.) « *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux* » - Paris - Presses de la FNSP – 1989 – pages 245-263

CHRONOLOGIE

- 1993 La cour suprême de Hawaii considère inconstitutionnelle l'interdiction du mariage des couples de sexes différents
- 1996 Clinton signe le « *Defense of Marriage Act* » (définit le mariage, au niveau fédéral, comme l'union d'un homme et d'une femme)
- 1998 Référendum à Hawaii (le mariage des couples du même sexe n'est pas autorisé)
- 1999 La cour suprême du Vermont considère qu'exclure les couples du même sexe des droits accordés par le mariage est anticonstitutionnel
- 2003 (juin) *Lawrence v. Texas* (Cour Suprême des États-Unis) : le juge Scalia y prédit l'ouverture prochaine du mariage
- 2003 (nov.) *Goodridge v. Dept. of Health* (Cour Suprême du Massachusetts) : donne à la législature du Massachusetts 180 jours pour mettre en place le mariage gay
- 2003 (déc.) Discussions autour d'un amendement à la Constitution
- 2004 (avril) Mariage de Britney Spears à Las Vegas (le mariage sera annulé 55 heures plus tard)
- 2004 01 20 Discours sur l'état de l'Union : George Bush Junior, défend le mariage hétérosexuel contre les « juges activistes »
- 2004 (fév) L'Ohio vote une loi interdisant le mariage du même sexe (38^e État depuis 1996)
- 2004 (fév) À l'avant-veille de la Saint Valentin, le maire de San Francisco (Gavin Newsom) autorise sa ville à célébrer des mariages du même sexe. En 5 jours, plus de 2 400 mariages sont célébrés
- 2004 (mai) Ouverture du mariage aux couples du même sexe au Massachusetts
- 2004 (nov.) Réélection de G.W. Bush
- 2008 (mai) La cour suprême de Californie considère inconstitutionnelle l'interdiction faite aux couples du même sexe de se marier
- 2008 (juin) Ouverture du mariage en Californie
- 2008 (nov.) Référendum en Californie : le mariage est de nouveau fermé aux couples du même sexe (amendement à la constitution californienne)
- 2008 (nov.) Après décision de la cour suprême du Connecticut : ouverture du mariage
- 2009 (avril) Légalisation du mariage gay dans l'Iowa (décision de la cour suprême)
- 2009 Mariage gay légal dans le Vermont

Chapitre 1 – Types de conjugalités, stress et gestion des problèmes dans les familles contemporaines

Jean KELLERHALS - Université de Genève
Jean.Kellerhals@unige.ch

Les soubresauts démographiques des années 1960-70 (chute de la nuptialité, baisse de la fécondité, hausse des divorces) expriment notamment la tendance contemporaine à la « privatisation » du projet conjugal : les conjoints d'aujourd'hui veulent et doivent inventer leur style de relation, leur « langage », alors que celui-ci leur était naguère largement fourni par les environnements religieux, culturel et juridique. En ce sens, on est passé d'une conjugalité « prête-à-porter » à une conjugalité « sur mesure ». Cela signifie notamment que les couples contemporains doivent se positionner sur huit plans essentiels, ou, si l'on préfère, répondre à huit tâches de développement (Aldous - 1996) qui forment les étapes d'un processus de définition de soi que les couples gèrent avec un succès variable :

- A - Repérer, pour une période donnée, les objectifs prioritaires du groupe et parvenir à un consensus sur leur hiérarchisation et sur les investissements qu'ils appellent.
- B - Organiser la division du travail et faire l'apprentissage des rôles (ménagers, éducatifs, sanitaires, diplomatiques) qui la composent.
- C - Définir les zones d'intimité, d'accès conditionnel et de mise en commun relative à chacun des conjoints et des enfants.
- D - Développer des normes (ou routines) concernant l'affectation des temps et des espaces communs (on peut parler de la territorialisation du groupe familial).
- E - Agencer l'exercice du pouvoir (hiérarchie, égalité, cartel, etc.) dans les processus de décision conjugaux et familiaux.
- F - Elaborer des codes de communication dont la précision, l'émotivité et la redondance soient adéquats.
- G - Définir la fréquence et la nature des contacts entre le groupe et l'extérieur : profession, amis, parenté, école, quartier, église ou parti, medias.
- H - Développer une culture familiale - la "part sacrée" du groupe - faite de savoirs, de mémoires, de rites, d'esthétiques et de croyances, culture dans laquelle on puise pour se motiver, légitimer les décisions, et définir son identité.

Cette situation relativement nouvelle favorise une certaine diversification des identités et trajectoires conjugales et engendre quatre questions liées que nous proposons d'aborder dans cette communication :

- 1 - Quels sont les principaux "styles" d'interactions conjugales caractérisant les couples contemporains ?
- 2 - Ces styles se caractérisent-ils par des niveaux inégaux de problèmes et de conflits (stress) ?
- 3 - La manière dont les couples affrontent leurs problèmes fournit-elle une explication de ces éventuelles différences de niveau de stress ?
- 4 - Enfin, l'évaluation subjective de la qualité du lien conjugal varie-t-elle en fonction de ces éléments ?

Pour répondre à ces questions, nous nous baserons pour l'essentiel sur les résultats d'une importante recherche empirique extensive que nous avons menée au seuil des années 2000 sur un échantillon de 1 500 couples résidant en Suisse et pour laquelle les deux conjoints furent questionnés séparément. Ces résultats ont fait l'objet de plusieurs publications qui permettent d'approfondir les éléments assez cursifs présentés ici (cf. notamment Widmer - Kellerhals – Levy – 2003 - Kellerhals – Widmer - 2008).

1 - Les styles conjugaux

L'atmosphère de privatisation et de relatif désancrage institutionnel qui a caractérisé les décennies d'après les années 1960 a permis aux styles de conjugalité de se diversifier. A cet égard, l'étude mentionnée ci-dessus permet de distinguer cinq types principaux d'interactions conjugales.

Certains couples adoptent un style *Bastion* : on fait tout ensemble ; On met en commun toutes les ressources du ménage ; On pense pareil et l'on a des rythmes de vie communs ; On limite au maximum les contacts avec l'extérieur, préférant l'intimité et la sécurité casanières aux menaces et questionnements qu'apporteraient trop de relations ou d'informations extérieures. Ici, le consensus est la valeur-clé : un bon couple est un couple sans désaccord, sans conflit apparent. Cela va de pair avec une organisation très normée de la vie quotidienne. Les espaces et les temps domestiques sont assignés à des activités et de modes de sociabilité précis. Les rôles féminin et masculin sont très différenciés et souvent légitimés par des références à la nature biologique des personnes. Une certaine asymétrie marque ces rôles : les contacts avec l'environnement sont davantage assurés par l'homme que par la femme et par ailleurs celle-ci insiste sur les buts expressifs de l'union alors que l'homme donne davantage d'importance aux objectifs instrumentaux. On ressent l'importance, dans ce style, de la sécurité associée à la solidarité.

Un deuxième style de conjugalité – *l'Association* – voit les couples insister sur l'autonomie des conjoints : chacun garde ses loisirs, ses idées, son porte-monnaie. On renégocie fréquemment ce que l'on met en commun et ce que chacun fait. Ici, l'exaltation de l'individu s'accompagne d'un accent très fort sur la communication. Un couple "qui marche" est un couple où l'on communique sur les différences plutôt qu'une union où l'on s'accorde sur tout. Le contact avec l'extérieur – informations, relations – est très prisé et apparaît comme une ressource indispensable à la fois pour l'enrichissement de la vie de couple que pour l'équilibre personnel. Les rôles – aussi bien psychologiques que sociaux – sont peu différenciés : l'interchangeabilité des fonctions répond à l'importance donnée à la négociation des droits et devoirs respectifs comme mode de régulation des échanges. Une grande souplesse – voire une certaine improvisation – marque la gestion des temps et lieux quotidiens.

Un troisième genre d'arrangement correspond au type *Compagnonnage* : on va de concert avec les mêmes idées, à la rencontre des autres. Un bon couple est celui où les conjoints - d'accord sur un projet commun, fusionnels en ce sens qu'ils attribuent une nette prééminence au « nous famille » sur les individualités qui le constituent - utilisent cependant à fond l'environnement pour se ressourcer, se stimuler et nourrir leur relation. En cela, le portrait diffère beaucoup du style *Bastion*. De même, il diffère en matière de différenciation des rôles : la différenciation, bien que nette, est beaucoup plus souple que dans le cas *Bastion*, ainsi que la spécification des espaces et des temps. Les valeurs d'intégration sociale (éducation des enfants, réussite sociale du couple, participation à la vie de la collectivité) prennent une importance comparable à celles de solidarité et d'affection.

Le style *Cocon* constitue un quatrième genre d'arrangement. Dans ce cas, comme dans le type *Bastion*, le groupe conjugal ou familial est très fusionnel : tout est mis en commun et les valeurs de similitude ou de consensus sont importantes. La fermeture par rapport à l'extérieur est considérable. On est jaloux de son intimité, relativement indifférent à la marche du monde. Mais à la différence du cas *Bastion*, les rôles domestiques (tâches, compétences) et relationnels (information, soutien, décision) sont peu différenciés, souples, et l'ambiance familiale se veut surtout faite de confort, de tendresse, de sollicitude. La « grande société » est laissée à elle-même et les ambitions de carrière ne sont guère prononcées. L'environnement apparaît surtout comme un lieu où puiser des ressources – salaires, loisirs, établissements médicaux, etc. – plutôt que comme un espace participatif. Le sens à la vie se concentre sur la vie familiale et les plaisirs courants.

On trouve enfin des fonctionnements dits « *Parallèles* ». On note ici une insistance assez nette sur l'autonomie respective des partenaires (confinant au désengagement mutuel), mais à l'intérieur d'un lieu familial assez fermé, plutôt hostile envers l'extérieur, et structuré par des rôles domestique bien différenciés, voire rigides, et hiérarchisés. Les époux vivent en somme l'un à côté de l'autre, chacun poursuivant son projet ou ses routines propres. Si le confort est la valeur-clé du mode de fonctionnement *Cocon*, c'est l'insistance sur l'ordre et la prévisibilité qui l'emportent ici. L'accent porte sur les fonctions instrumentales du couple, et chacun tente de s'acquitter au mieux de tâches bien délimitées.

Ces styles conjugaux varient sensiblement en fonction de l'ancrage social des conjoints. Les couples dotés de forts capitaux économiques et culturels, où la femme a un fort investissement professionnel, se construisent davantage un modèle *Association* que les autres. Ce dernier caractérise, par exemple, 41 % des couples où la femme est universitaire, contre 8 % de ceux où elle ne dispose que d'une instruction élémentaire. Réciproquement, on trouve proportionnellement davantage de ménages à fonctionnement *Bastion* ou *Cocon* dans les situations économiques et culturelles moins favorisées : 15 % si la femme est universitaire, 48 % si elle n'a fait que l'école obligatoire. Des différences analogues s'observent en fonction de la formation de l'homme. Dans l'ensemble, les capitaux culturels ou de formation professionnelle ont un impact plus grand, en matière de cohésion, que les dotations économiques : les formations élevées des femmes sont associées à une insistance plus grande sur l'autonomie, alors que le degré d'ouverture du couple est avant tout régi par la formation de l'homme. Néanmoins, même s'il est plus discret, le clivage économique conserve un effet propre, de même direction que le clivage culturel (pour plus de détails, cf. Widmer - Kellerhals – Levy - 2003 – pages 99 -105).

En somme, ces tendances nous indiquent que le niveau de pouvoir social des personnes modèle assez considérablement leur projet conjugal. Plus ce pouvoir est marqué, plus la propension à contrôler l'emprise du nous sur le je est forte. On souhaite conserver la maîtrise du jeu, peut-être parce que l'on peut "jouer sa vie", avec des positions enviables, sur différents terrains, et peut-être aussi parce que l'on a appris, à travers l'éducation et la formation, à donner plus d'importance à son ego. Toujours est-il que l'on hésite davantage à engager le terme et à laisser le nous-couple gérer les destins individuels. Par ailleurs, plus ce pouvoir est marqué, moins l'ouverture à l'environnement se révèle dangereuse. On dispose des armes culturelles nécessaires à la critique des façons de faire d'autrui; on a le sentiment d'avoir prise sur les événements, les informations ; On dispose au besoin des moyens financiers impliqués par les sorties, les visites. L'ouverture peut donc déployer ses effets bénéfiques sans avoir des coûts trop élevés.

2 - Comparaison des niveaux de stress

Dans quelle mesure ces différents styles de conjugalité sont-ils caractérisés par des niveaux de stress différents ? Avant de traiter cette question différentielle, relevons un fait général essentiel. Le seul énoncé des huit « tâches de développement » distinguées ci-dessus permet de prendre conscience que les incertitudes, les conflits de choix, les ambivalences rencontrées par les couples en ces domaines sont nombreux. Il n'y a, en effet, pas de raison a priori pour que les partenaires aient systématiquement les mêmes intérêts ou les mêmes envies sur ces questions cruciales (officialisation du lien, calendrier des naissances, répartition des rôles, disciplines domestiques, etc.). Ni pour que leur processus de choix soit dénué d'ambivalences. Au contraire, tout porte à penser que le niveau de stress des couples d'aujourd'hui - à savoir l'ensemble des tensions ou contraintes qui marquent leur mode de cohésion et de régulation et qui s'expriment dans les problèmes qu'ils recensent (Boss - 1988) est considérable.

Et de fait, confrontés à la question de savoir quelles difficultés sérieuses, voire graves ont marqué ou marquent actuellement leur couple en matière de cohésion (quels objectifs de vie privilégier ? Que partager ? Jusqu'où s'ouvrir sur l'extérieur ? Quelle autonomie avoir ?) et de régulation (comment s'organiser ? Quelles disciplines et agendas avoir ? Quelles hiérarchies tolérer ou valoriser ?), les couples interrogés comptabilisent en moyenne dans leur parcours, un peu plus de quatre difficultés sérieuses ou graves. Le regroupement de ces problèmes par grands genres amène à une moyenne de 1,9 pour les problèmes de régulation (par exemple répartition des tâches ménagères et d'éducation ; Conciliation du métier et de la famille ; Elaboration d'habitudes et de rythmes communs) et de 1,7 pour les questions de cohésion (par exemple manque de communication ; Mésententes sexuelles ; Déception sentimentale ; Difficile adaptation au caractère d'autrui), à quoi s'ajoute une moyenne de 0,5 pour les problèmes de déviance (par exemple rudesses et violences conjugales ; Problèmes d'addiction ; Infidélité). C'est beaucoup, mais on manque malheureusement de données comparatives, notamment diachroniques, pour mieux évaluer l'ampleur de ces problèmes.

Si l'on se borne aux difficultés actuelles, deux couples sur trois éprouvent une difficulté sérieuse au moins (moyenne d'ensemble : 1,6). On pourrait ne pas trop s'en étonner : « C'est normal, voyons...! ». Mais quatre couples sur dix connaissent actuellement deux difficultés au moins, et un couple sur quatre en vit actuellement trois ou plus. En général, femme et mari, compagnon et compagne sont d'accord sur l'existence de ces dysfonctionnements. Toutefois, on note que leur consensus diminue au fur et à mesure qu'augmente la fréquence des conflits. Et dès lors, dans les populations vraiment touchées par les difficultés, la perception du degré de dysfonctionnement devient en elle-même matière à problème.

Un bilan bien impressionnant, donc. Et encore faut-il bien se rendre compte que les enquêtes statistiques sous-estiment beaucoup le nombre de conflits ou de difficultés : les gens répugnent à les avouer et à se les avouer. C'est d'ailleurs pourquoi, il est préférable d'utiliser cet inventaire de manière comparative – pour cerner d'éventuelles configurations à risque – plutôt qu'en valeur absolue. Mais quand même, ces proportions nous indiquent à quel point la construction des cadres de la vie conjugale est problématique. On pourrait faire un bilan comparable pour les difficultés liées à l'accueil de l'enfant et à son éducation, mais nous n'en avons pas la place ici. Le lecteur intéressé pourra se reporter à nos ouvrages (Widmer - Kellerhals – Levy – 2003 - Kellerhals – Widmer - 2008).

Face à ce haut niveau de stress, on peut se demander dans quels styles de conjugalité ce stress est le plus marqué. Mettons sous la loupe les groupes qui paraissent particulièrement à risque, à savoir ceux qui ont, selon les cas : i) trois problèmes ou plus au moment de l'entrevue ; ii) six problèmes ou plus dans leur parcours ; iii) trois problèmes relationnels ou plus dans leur parcours ; iv) trois problèmes de coordination ou plus dans leur parcours ; v) un problème ou plus de déviance ; vi) des disputes plus fréquentes qu'une fois par mois ; vii) des disputes sérieuses ou graves.

On observe alors que les styles *Parallèle* et *Association* sont caractérisés par une présence bien supérieure à la moyenne de disputes et de problèmes conjugaux. Tous les indicateurs retenus ci-dessus indiquent la même tendance. Les différences observées sont sérieuses, même si elles ne sont pas extrêmes. Par exemple, la présence de problèmes actuels est environ trois fois moindre dans les couples Compagnonnage que chez les *Parallèles* et les *Associations*. Les disputes sérieuses sont deux fois plus fréquentes parmi ces derniers que dans le style *Compagnonnage*. Enfin, un indice de qualité de la communication fonctionnelle construit à partir de quatre indicateurs - les conjoints estiment que les informations utiles circulent bien et au bon moment ; Chacun peut bien exprimer ses joies et ses soucis ; Celle ou celui qui parle est généralement écouté ; Aucun thème tabou systématique n'est identifié - vient renforcer ces différences : les problèmes en ce domaine sont deux fois moins fréquents chez les compagnonnages que dans les deux autres catégories de fonctionnement.

A partir de ces résultats et de la littérature qui s'y rapporte (par exemple Olson et deFrain - 1997), on peut estimer que trois dimensions constitutives des styles sont surtout susceptibles de freiner l'adaptation des couples à leur environnement, et par là de générer des problèmes : une trop grande fermeture vis-à-vis de l'extérieur, une sexuation trop marquée des rôles fonctionnels et relationnels, un accent trop fort sur l'autonomie et les droits de l'individu. On a donc construit sur cette base une sorte « d'échelle de mauvais points », qui va de 0 à 3, en attribuant un point à chaque score supérieur à la moyenne sur ces trois dimensions. Aura donc 3 points un couple caractérisé par beaucoup de fermeture, de rigidité et d'accent sur l'indépendance individuelle. Il apparaît alors que les problèmes – actuels ou antérieurs - quadruplent et que les disputes triplent quand on passe de 0 à 3 « mauvais points ».

On aurait pu penser (et cela faisait partie de nos hypothèses de travail) que chaque style d'interaction serait caractérisé par un genre donné de problème - qui aurait été en somme sa carte de visite - et qu'à la limite la somme des difficultés ne soit pas plus grande dans un cas que dans les autres. Or cette perspective n'est pas étayée par les faits. L'ampleur des difficultés de cohésion et de régulation suit un même profil, atteignant chaque fois son minimum dans le style *Compagnonnage* et son maximum dans les groupes *Association* et *Parallèle*.

3 - L'impact du « coping »

Une explication possible de ce fait pourrait tenir à des façons différentes de prendre en charge les problèmes – à des genres de *coping* (c'est-à-dire la capacité d'adaptation d'un individu face à un évènement éprouvant) différents – selon les styles d'interactions. Nous avons, dans notre étude, tenté de cerner ces modes de *coping* en faisant intervenir sept dimensions :

A - La dimension actionnelle du *coping* comprend quatre composantes :

- 1 - le niveau d'information cerne la mesure dans laquelle les décisions suivent un processus de réflexion et de consultation d'une certaine ampleur ou sont au contraire prises sans référence à des spécialistes ou à des informations fiables ;
- 2 - le niveau de communication caractérise l'ampleur des échanges de vue entre les conjoints ou leurs proches à propos du problème à résoudre ;
- 3 - Le degré de contrôle émotionnel évoque le fait que les problèmes peuvent être abordés avec distance et sang froid ou provoquer au contraire des débordements d'émotions mal maîtrisées ;
- 4 - le degré d'activité vise à séparer les couples qui tendent à laisser traîner les choses, à voir les problèmes se régler tout seuls, de ceux qui sont soucieux d'agir au plus vite et d'apporter à ces problèmes des solutions rapides et satisfaisantes plutôt qu'idéales mais trop lentes.

b/ Trois composantes interviennent dans la dimension relationnelle :

- 5 - le degré d'agressivité cerne la mesure dans laquelle l'un des conjoints fait des reproches à l'autre, le menace ou le met sous pression, ironise sur ses attitudes ou solutions ;
- 6 - le degré de soutien évoque le fait d'être attentif au point de vue d'autrui, de raisonner avec lui, d'appuyer ou de commenter ses solutions plutôt que de s'en désintéresser, de négocier et chercher avec lui des compromis et d'user au besoin d'humour, de séduction ;
- 7 - le degré d'évitement vise à distinguer les couples où l'irruption du problème conduit à prendre distance avec autrui, à le fuir ou à ne faire que geindre, de ceux pour qui elle est une occasion de se rapprocher.

Une analyse en « *cluster* » menée sur cette base (Widmer - Kellerhals et Levy – 2003 : pp 200ss) met en évidence l'existence de cinq types de *coping* dont nous ne mentionnerons ici que les genres extrêmes :

Le *Déficit* se caractérise par un fort niveau d'agressivité entre les conjoints. Tant l'homme que la femme réagissent par ce biais à la perturbation: on accuse, on menace, on ironise. Corrélativement, on ne montre pas de soutien: l'écoute, la conviction, la négociation, l'humour sont très souvent absents, ou faiblement utilisés. Par contre, on s'évite. L'homme surtout se désintéresse. Sur le plan de l'action, la prise de décision n'intervient que rarement : on laisse traîner les choses, on fuit le problème. Et cela vaut tant pour l'homme que pour la femme. Parallèlement, on maîtrise mal ses émotions. On s'emporte, on est facilement débordé, on se noie dans un verre d'eau. Et puis on ne communique pas. Enfin, l'information est faible : on utilise peu les ressources de l'environnement, on se fie plutôt à son instinct, mais en l'occurrence celui-ci est assez muet. Il s'agit en résumé d'une gestion assez destructrice, qui ne protège pas la cohésion du groupe et ne recherche pas activement de solution.

A l'opposé, la *Coopération* est caractérisée par un degré d'agressivité proche du minimum, tant de la part de l'homme que de celle de la femme. Inversement, le soutien, les expressions de connivence, l'emploi de la séduction ou de l'humour sont ici à leur sommet, et les deux partenaires se retrouvent dans ces expressions de solidarité. Cette allure très positive de la relation ne se fait pas au détriment du corps à corps avec les problèmes. Au contraire, l'évitement est minimal, les attitudes plaintives aussi. Du point de vue de l'action, ce mode de gestion est marqué par une forte recherche d'information, initiée tant par la femme que par l'homme. On cherche à légitimer les décisions par des avis externes, par le recours aux spécialistes. Le contrôle émotionnel est ici à son maximum : la femme et l'homme dominant au mieux leur anxiété. Enfin, l'activité est considérable, et les deux conjoints ou compagnons s'en mêlent. En résumé, c'est un style de gestion qui, tout en se centrant sur le problème lui-même (« *problem-focused* »), donne une importance considérable à la positivité de la relation (« *prosocial* » ou « *relation-focused* »).

Or ces deux modes de gestion – *Déficit* et *Coopération* - sont nettement corrélés au style d'interactions des couples. La gestion de type *Coopération* est clairement associée au style Compagnonnage. Elle s'y rencontre deux fois plus fréquemment (38 %) que chez les couples à fonctionnement *Parallèle*. Réciproquement, les premiers affichent la moins grande fréquence de *coping* de type *Déficit* (9 %), mode de gestion qui est 2,5 fois plus élevé parmi les *Parallèles*. Un examen plus détaillé permet de voir que les *Compagnonnages* ont, comparativement, les meilleurs scores sur les dimensions de l'activité, du contrôle émotionnel, de la maîtrise de l'agressivité et de l'expression de marques de soutien. Ils sont de surcroît les moins portés à s'éviter pour ne pas affronter le problème.

Le fonctionnement *Parallèle* est, comme on vient de le laisser entendre, celui qui offre le moins bon profil en matière de *coping*. Il a le record en matière de *Déficit*, et le moins bon score en matière de *Coopération*. Cela signifie aussi qu'il se caractérise par une activité assez faible, un contrôle émotionnel comparativement minimal, une agressivité proche du maximum, très peu de marques de soutien, de séduction ou d'humour. Enfin, l'évitement mutuel y est à son maximum. Les couples *Association* rejoignent les *Parallèles* par la fréquence plus grande du *Déficit*.

On retiendra en résumé deux éléments :

1 - Les styles de conjugalité marqués par la recherche prononcée d'autonomie d'une part, par la fermeture d'autre part, semblent plus désarmés que d'autres devant les tensions et perturbations.

2 - Plus la régulation est rigide et normative et sexuée, plus le *coping* tend à prendre une forme déficitaire. La *Coopération* est plus fréquente quand la régulation est de type négocié. Ces remarques rejoignent les analyses de Olson et DeFrain (1997 - 460-461) pour qui la cohésion, la flexibilité, la communication et la clarté des frontières constituent des atouts importants pour la gestion des perturbations.

On peut alors, sur la base de ces résultats, faire l'hypothèse qu'un mauvais *coping*, ne favorisant pas la résolution des problèmes, conduit à leur empilement et donc au niveau de stress plus élevé que nous avons constaté, par différence avec le genre *Compagnonnage*, dans les styles *Parallèle* et *Association*. C'est ce que confirme une analyse en modèles structurels visant à cerner les relations directes (donc épurées des liaisons statistiques parasites) entre les variables prises en considération. Cette analyse aboutit à un modèle « séquentiel » de causalité dont on trouvera une version détaillée et chiffrée dans notre ouvrage (Widmer, Kellerhals et Levy – 2003 - 221). Cette séquence s'exprime ainsi :

a) Le capital culturel des conjoints modèle directement et nettement leur style de conjugalité: plus le niveau éducatif ou de formation professionnelle est élevé, plus la tendance à l'ouverture du couple sur l'extérieur et la revendication d'autonomie individuelle sont prononcés ; On relève également qu'un fort bagage culturel est associé à une certaine préférence pour l'indifférenciation des rôles.

b) On ne relève par contre pas de lien direct significatif entre ce capital culturel et la qualité du *coping*, les problèmes conjugaux et les disputes. Cela signifie que l' "impact" du niveau d'éducation ou de formation professionnelle sur le *coping* passe en fait par le style conjugal (clôture, fusion et régulation). On notera en passant que l'éventuelle activité professionnelle de la femme "favorise" une régulation davantage fondée sur la négociation que sur la différenciation sexuée des rôles.

c) La clôture, la fusion et la régulation ont, à leur tour, une notable influence directe sur la qualité du *coping* : un accent prononcé sur le partage (plutôt que sur l'autonomie ou l'indépendance individuelle), une bonne ouverture sur l'extérieur et une répartition des rôles faite de négociation plutôt que de stricte différenciation sexuelle apparaissent comme des ressources importantes pour une bonne adaptation du couple aux tensions et contraintes qu'il rencontre ; L'impact de la cohésion est particulièrement fort.

d) Par contre, aucune de ces trois dimensions du style conjugal n'a en tant que telle d'influence directe sur le volume ou la nature des problèmes, ni sur la fréquence ou la gravité des disputes : tout passe par la médiation du *coping*.

e) La qualité du *coping* a, à son tour, un impact direct sur l'importance des problèmes rencontrés et sur les disputes conjugales. Moins le *coping* est bon, plus les problèmes s'accumulent et plus les disputes sont fréquentes ou graves.

Le processus de *coping* montre ainsi à la fois sa centralité et sa plasticité. Il n'y a pas de fatalité externe imparable, liée par exemple à l'héritage social ou au contexte socio-économique. Il est par contre clair qu'un déficit de pouvoir social (en termes d'éducation ou de précarité) va se traduire par une certaine propension à se "réfugier" dans un couple assez fermé et peut-être rigide, et que cette configuration va à son tour limiter la faculté d'adaptation du groupe. Mais il est tout aussi évident que l'on peut, si l'on veut, intervenir sur ces tendances à la fermeture et à la rigidité : divers types d'action sociale, psychologique ou communautaire peuvent au besoin être mis sur pied.

4 - L'auto évaluation

On comprendra, au vu des faits qui précèdent, que l'auto évaluation de leur relation que font les conjoints soit sensiblement moins bonne dans les styles *Parallèle* et *Association* que dans le genre *Compagnonnage*.

Nous avons, pour cerner cette auto évaluation, recouru à plusieurs indicateurs importants : la fréquence de l'idée de séparation chez les conjoints, le degré d'insatisfaction face à la relation, le malaise psychologique (tendances dépressives) des conjoints, le sentiment de manque de respect ou d'affection ressenti par l'un ou l'autre des conjoints, l'existence d'un climat conjugal tendu attestée par l'un au moins des conjoints. Or ces divers indicateurs varient tous dans le même sens : brutalement dit, l'auto évaluation est deux fois plus souvent mauvaise dans les couples *parallèles* et *associatifs* que dans les couples à fonctionnement *compagnonnage*.

Il importe cependant, pour interpréter ces données, de bien garder à l'esprit le caractère séquentiel des propriétés que nous avons passées en revue. C'est parce que le *coping* y est moins efficace que les problèmes s'accumulent dans les styles *Parallèle* et *Association*. Et cette accumulation, jointe au sentiment de ne pas bien maîtriser les difficultés, conduit à son tour à une auto évaluation moins favorable. Il n'y a par contre par de lien « direct » entre le style relationnel et l'auto évaluation : la corrélation entre ces deux termes est presque entièrement expliquée par la médiation du *coping*.

Il est donc tout à fait possible, sans prétendre par là tout résoudre, d'intervenir au besoin au niveau de l'apprentissage et de l'amélioration de ce même *coping*. Cette éventuelle intervention de soutien, dans les cas de crise familiale, peut compléter positivement une politique de la famille qui aurait pour objectif de diminuer le haut niveau de stress que l'on rencontre dans les couples contemporains.

- 📖 **Aldous J.** - 1996 - *Family Careers : Rethinking the Developmental Perspective* - Thousand Oaks - Sage
- 📖 **Bernard J.** - 1964 - *The Adjustments of Married Mates* - In **H.T. Christensen** - *Handbook of Marriage and the Family* - Chicago - Rand McNally - pp. 675-739
- 📖 **Boss P.** - 1988 - *Family Stress Management* - Newbury Park - Sage
- 📖 **De Singly F.** - 1996 - *Le couple, le soi et la famille* - Paris - Nathan
- 📖 **Kellerhals J. - Troutot P.-Y. - Lazga E.** - 1993 - *Microsociologie de la famille* - Paris - PUF - Que Sais-je
- 📖 **Kellerhals J. - Widmer E.** - 2008 - « *Mesure et démesure du couple* » - Payot - Paris
- 📖 **Olson D.H. - DeFrain J.** - 1997 - *Marriage and the Family : Diversity and Strengths* - Mountain View CA.
- 📖 **Mayfield Publishing Company**
- 📖 **Roussel L.** - 1985 - *La famille incertaine* - Odile Jacob - Paris
- 📖 **Widmer E. - Kellerhals J. - Levy R.** - avec la collaboration de **Ernst M. et Hammer R.** - 2003 - *Couples contemporains : cohésion, régulation et conflits* - Seismo - Zürich

Chapitre 2 – Evolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant

Arnaud REGNIER-LOILIER- INED
Céline HIRON
Arnaud.regnier-loilier@ined.fr

(* Cette communication a fait l'objet d'une publication sous forme d'article dans le n° 99 de la revue *Politiques sociales et familiales*.

Depuis déjà plusieurs décennies, des changements s'opèrent concernant l'organisation du travail domestique, pour plusieurs raisons. Des transformations au niveau des comportements conjugaux ont remis en cause le « mariage / institution », modèle fondé sur des rôles sexués et seule forme légitime d'organisation de la vie privée (Rault et Letrait - 2009). Désormais, l'assignation de l'homme et de la femme à des rôles domestiques prédéfinis n'est plus consacrée comme « la » norme. Au contraire, les jeunes générations semblent revendiquer « d'inventer » les rôles domestiques sans idées préconçues (Kaufmann - 1992). L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, à partir des années 1960, a également participé à la remise en cause et au questionnement du rôle traditionnel de la femme au sein du ménage. Dès lors, l'indépendance financière acquise par les femmes bouleverse les rapports sociaux de sexe et change la répartition du pouvoir au sein du couple (Bachmann - 2007). Pour autant, si les femmes actives consacrent un peu moins de temps au travail domestique, l'écart demeure important entre conjoints, même lorsque les deux travaillent à temps complet (Ponthieux et Schreiber - 2006). Le partage inégalitaire persiste et le noyau dur des tâches domestiques reste une affaire de femme. Hormis le jardinage et le bricolage, les femmes assurent encore près de 80 % des tâches domestiques (Dumontier *et al.* - 2002). La division du travail domestique évolue peu, principalement en ce qui concerne les tâches marquées sexuellement¹ comme le lavage du linge, assumé à 90 % par les femmes ou, à l'inverse, le lavage de la voiture qu'elles n'investissent que dans 3 % des cas. Les tâches dites « intermédiaires » ou « négociables »², comme faire la cuisine ou les courses, évoluent davantage. Même si elles restent traditionnellement « féminines », la spécialisation s'affaiblit pour ces tâches (Zarca - 1990).

De nombreux travaux ont montré que certains facteurs favorisaient une organisation plutôt « traditionnelle » ou, au contraire, un peu plus « moderniste ». La contribution financière de chacun des conjoints est un premier facteur qui joue sur le partage des rôles. À partir de l'enquête Emploi du temps conduite par l'INSEE en 1998-1999, Sophie Ponthieux et Amandine Schreiber (2006) montrent que « *plus l'écart de revenus entre conjoints est important, plus celui qui contribue le plus détient de pouvoir par rapport à l'autre, et plus il pourra, en particulier lorsqu'il s'agira de la femme, "négocier" une répartition moins inégale des tâches* ». S'appuyant sur la première vague de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelle (ERFI) réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2005, Denise Bauer (2007) parvenait à des résultats similaires, concluant à un meilleur partage des tâches lorsque les conjoints gagnent environ autant et à une implication masculine plus fréquente lorsque la mère gagne davantage.

¹ Six tâches peuvent être qualifiées de « féminines » (90 %) et ne sont investies qu'à 5 % par les hommes : laver le linge à la main, laver le gros linge à la machine, laver le petit linge à la machine, repasser, recoudre un bouton, faire les sanitaires.

² Faire la cuisine, faire les vitres, passer l'aspirateur ou le balai, faire la vaisselle à la main, faire les courses, remplir et vider le lave-vaisselle, mettre le couvert.

Les ressources en matière de disponibilité temps et de compétences (Blood et Wolfe - 1960) interagissent également sur la contribution relative des partenaires. Les couples où la femme est inactive se rapprochent du stéréotype traditionnel, tandis que les couples biactifs ont tendance à s'en détacher (Bauer - 2007). Cependant, dans les couples d'actifs occupés, on note que les ouvriers et les indépendants participent moins aux tâches domestiques, surtout lorsque leur partenaire est dans une position professionnelle moins favorable ou qu'elle collabore à l'entreprise familiale. Les hommes cadres partagent davantage le travail domestique, notamment si leur conjointe est également cadre (Dumontier *et al.* - 2002). Entre les couples de salariés ou de cadres (les plus modernistes), d'une part, et les couples d'indépendants (les plus traditionnels), d'autre part, la différence d'organisation est particulièrement marquante (Zarca - 1990). La configuration familiale n'est pas exempte de toute influence. Tandis qu'être marié s'accompagne souvent d'une plus grande spécialisation des rôles, être pacsé (ou avoir l'intention de l'être dans les trois années à venir) augmente les chances d'un partage des tâches un peu plus équilibré entre conjoints (Rault et Letrait - 2009). En outre, les personnes qui vivent leur première union cohabitante tendent à avoir une répartition des tâches plus déséquilibrée que celles ayant déjà vécu en couple auparavant (Solaz - 2009). Concernant la présence d'enfants, la répartition est plus inégalitaire chez les couples d'actifs avec deux enfants, plus encore lorsque le dernier est âgé de moins de 3 ans (Brousse - 1999).

Cependant, à défaut d'enquêtes longitudinales disponibles sur le sujet, la plupart des études proposent une « photographie » instantanée, à partir de données transversales. On compare ainsi à un instant « T » le partage des tâches au sein de couples sans enfant avec celui de couples avec enfants, des couples mariés, en union libre ou pacsés, etc. Mais les écarts relevés peuvent tenir à un effet de sélection. En particulier, les couples sans enfant pourraient être des couples moins « traditionnels », tant dans leur fonctionnement (organisation domestique) que dans leurs choix familiaux (moindre envie de constituer une famille). Ainsi, la différence observée entre couples avec ou sans enfant pourrait tenir au fait qu'il s'agit en réalité de deux « populations » qui, en plus de leur situation familiale, différeraient à d'autres points de vue (normes, etc.). Les deux premières vagues de l'enquête ERFI, réalisées en 2005 puis en 2008 auprès de mêmes répondants, offrent l'opportunité de voir comment fluctue, se redessine et se réinvente le partage des tâches au sein de mêmes couples, au fil des années et au gré d'événements familiaux (mariage, arrivée d'un enfant, par exemple) ou professionnels (réduction d'activité, chômage, etc.).

Bien que le travail ménager et le travail parental soient intimement liés, la répartition des tâches parentales ne sera que brièvement évoquée. Le nombre de couples parents d'un enfant en 2005 et ayant eu un nouvel enfant entre 2005 et 2008 est, en effet, insuffisant pour s'intéresser à l'évolution du partage des tâches parentales (410 couples ont eu au moins un enfant entre les deux vagues, dont 155 ont eu un *premier* enfant et 255 un *nouvel* enfant). Il est à noter que les évolutions observées ne portent que sur un certain nombre de tâches domestiques et ne relayent pas l'intégralité des travaux ménagers. Par ailleurs, dans la mesure où l'on souhaite comparer les changements survenus dans la répartition des tâches pour les personnes n'ayant pas eu d'enfant entre les deux vagues et pour celles en ayant eu un, seules les personnes susceptibles d'avoir encore un enfant en 2005 ont été retenues pour l'analyse (personnes en couple, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans)³. Enfin, dans la mesure où une remise en couple peut conduire à une redéfinition de l'organisation domestique (voir annexe), indépendamment de l'arrivée d'un enfant, le champ d'observation est limité aux personnes vivant en couple cohabitait avec le même conjoint aux deux vagues d'enquête (soit au total 2 164 personnes).

³ On se borne ici à 49 ans, limite retenue lors de la première vague d'enquête (bien que la probabilité pour une femme d'avoir un enfant à 49 ans soit quasi nulle).

Après avoir décrit de manière générale l'évolution du partage des tâches ménagères au sein du couple entre 2005 et 2008, on étudiera plus spécifiquement l'incidence que l'arrivée d'un enfant peut avoir sur l'organisation domestique. Cet événement conduit-il à une répartition plus égalitaire ou, au contraire, renforce-t-il la participation des femmes aux travaux ménagers ? Les deux premières vagues de l'enquête ERFI étant espacées de trois années, cela suppose que l'on fasse l'hypothèse d'une redéfinition très rapide des rôles entre conjoints après l'arrivée d'un enfant⁴. Dans la mesure où l'arrivée d'un enfant conduit souvent à des ajustements professionnels (réduction d'activité, congé parental ou sortie du marché du travail) qui touchent essentiellement les femmes (Pailhé et Solaz - 2006) et s'accompagnent d'une redéfinition des rôles au sein du couple, on procédera à des analyses multivariées. Celles-ci permettront de mesurer l'effet propre de l'arrivée d'un enfant, en distinguant les conséquences de l'arrivée d'un premier enfant de celle d'un « nouvel » enfant, « toutes choses égales par ailleurs ». Puis, dans la mesure où la répartition des tâches au sein du couple joue sur le degré de satisfaction de l'organisation du ménage (Bauer - 2007), on mettra en regard l'évolution du partage des tâches domestiques avec l'évolution de la satisfaction.

⁴ En effet, parmi les couples ayant eu un enfant entre la première et la seconde interrogation de l'enquête, certains l'ont eu il y a trois ans mais d'autres viennent de l'avoir. Ainsi, si l'ajustement des rôles est « progressif » et non « instantané » une fois l'enfant né, l'observation que l'on en fait ici est alors sous-estimée.

Enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles »

Présentation de l'enquête

L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) est la version française de l'enquête *Generations and Gender Survey* menée dans une vingtaine de pays développés (www.unece.org). Elle a été conçue pour être un panel en trois vagues, chacune espacée de trois ans. La première interrogation a été réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ⁽¹⁾ à l'automne 2005. À cette occasion, 10 079 femmes et hommes âgés de 18 ans à 79 ans ont été interrogés sur leur activité professionnelle, leur situation familiale, l'organisation domestique, la fécondité, les relations avec les parents, etc. ⁽²⁾

Parmi les personnes interrogées, 88 % avaient accepté que l'on reprenne contact avec elles trois ans plus tard pour un second entretien. En raison de l'attrition [décès, perte de contact entre les deux vagues, refus de répondre à la seconde vague, etc. ⁽³⁾], 6 576 personnes ont pu être réinterrogées à l'automne 2008. Une troisième et dernière vague est programmée pour la fin de l'année 2011.

Mesure du partage des tâches et de la satisfaction dans ERFI

Plusieurs manières permettent de mesurer la division du travail domestique au sein du ménage. Utilisés dans les enquêtes Emploi du temps de l'INSEE, les « carnets d'activités » sont une première approche. Ils permettent d'obtenir l'emploi du temps des personnes sur une journée par intervalles de temps très courts (cinq ou dix minutes en général). Les résultats ainsi obtenus sont précis et les plus objectifs possibles afin d'estimer la quantité de travail domestique au niveau individuel et la division des rôles entre conjoints. Une autre approche consiste à demander directement à un membre du ménage comment il perçoit la répartition des tâches domestiques. C'est le cas dans l'enquête ERFI où l'organisation domestique n'est pas déduite d'un carnet journalier mais d'un ensemble de questions où la personne interrogée doit indiquer, pour différentes tâches, qui les réalise le plus souvent : « toujours moi », « le plus souvent moi », « autant moi que mon conjoint », « le plus souvent mon conjoint », « toujours mon conjoint », « toujours ou le plus souvent d'autres membres du ménage », « toujours ou le plus souvent quelqu'un ne faisant pas partie du ménage », « non concerné ». La question était formulée ainsi : « Pouvez-vous m'indiquer qui se charge des tâches suivantes : des repas quotidiens ? De la vaisselle ? Des courses d'alimentation ? De repasser le linge ? De passer l'aspirateur ? Du petit bricolage ? De payer les factures et tenir les comptes ? D'organiser la vie sociale du ménage ? ». En outre, sur le même modèle, une série de questions portait sur la répartition des tâches parentales suivantes : habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés, mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher), rester à la maison quand les enfants sont malades, jouer avec les enfants et/ou participer à leurs activités de loisir, aider les enfants à faire leurs devoirs, emmener ou aller chercher les enfants à l'école, la crèche, chez l'assistante maternelle ou à leurs activités.

Les données recueillies de cette manière sont certes plus subjectives (dans la mesure où elles font appel à la perception individuelle, qui peut mêler un sentiment d'injustice, d'agacement ponctuel, etc.) mais, au final, elles donnent une approximation assez juste du partage des tâches et de ses déterminants ⁽⁴⁾.

Concernant la satisfaction, celle-ci est mesurée par la question suivante : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfaits de la répartition de ces tâches entre vous et votre conjoint ? Donnez une note de 0 à 10 où 0 signifie "pas du tout satisfait" et 10 "très satisfait" ».

Notes

(1) Avec le soutien financier de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des statistiques et la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), le Conseil d'orientation des retraites et l'Agence nationale de la recherche pour la première vague de l'enquête, et de la CNAF et de la DREES pour la seconde vague.

(2) Pour plus de détails, voir Régnier-Loilier A. (dir.), 2009, *Photos de familles. L'étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Éditions de l'INED, collection Grandes enquêtes.

(3) Régnier-Loilier A., 2010, *La déperdition dans les enquêtes longitudinales. L'exemple de l'enquête ERFI*, *Courrier des statistiques*, n° 128.

(4) Solaz A. - 2009, *Histoire conjugale et division du travail au sein du couple*, in *Photos de familles. L'étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Éditions de l'INED, collection Grandes enquêtes.

1 - Stabilité de la répartition des tâches domestiques entre conjoints entre 2005 et 2008

11 - Approche au niveau « global »

Plusieurs manières de procéder sont envisageables pour rendre compte des évolutions survenues entre les deux vagues de l'enquête ERFI. On peut tout d'abord comparer, au niveau général, la répartition des différentes tâches domestiques. Autrement dit, il s'agit de comparer pour l'ensemble de la population retenue pour cette analyse (personnes en couple en 2005 et en 2008 avec le même conjoint, et dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans) les proportions de répondants réalisant « toujours », « le plus souvent », etc., telle ou telle tâche en 2005 et 2008. Afin de simplifier la présentation des résultats, et compte tenu de la symétrie des modalités par rapport à la modalité « autant moi que mon conjoint », les catégories ont été aménagées et renommées. Si un homme répondait « toujours mon conjoint » ou qu'une femme répondait « toujours moi », on considérerait que la réponse était « toujours la femme » et ainsi de suite pour les autres catégories.

Dans le cas où une autre personne du ménage ou extérieure au ménage prenait le plus souvent à sa charge une tâche, on a considéré que la répartition était « égalitaire » entre conjoints (« autant l'un que l'autre »), même si l'on sait que lorsqu'il y a externalisation des tâches, les charges mentales d'organisation incombent le plus souvent à la femme (Singly [de] - 1987). Ce choix se justifie pour plusieurs raisons. En premier lieu, les situations d'externalisation chez les 20-49 ans sont trop rares pour être considérées séparément (inférieures à 1 % pour les invitations, les comptes, les repas, les courses d'alimentation et autour de 7 % / 8 % au maximum pour l'aspirateur et le repassage)⁵.

Néanmoins, dans la mesure où les effectifs sont assez limités, il était préférable de les conserver dans l'analyse. En l'absence d'informations précisant qui, dans le couple, « gère » l'externalisation (payer s'il s'agit d'une aide extérieure rémunérée, ou organiser sa venue s'il s'agit d'une aide extérieure gratuite), on a choisi de les rassembler avec la modalité centrale.

Comme attendu, la confrontation des résultats des deux vagues ne laisse guère entrevoir de renversement des tendances. Aucune différence n'apparaît entre 2005 et 2008, quelle que soit la tâche considérée. Pour le repassage du linge par exemple, les répondants déclarent qu'il est « toujours » ou « le plus souvent » assumé par la femme dans 80 % des cas, tant en 2005 qu'en 2008. La préparation des repas est réalisée dans 71 % des cas « toujours » ou « le plus souvent par la femme ». Les tâches un peu plus équitablement réparties (comme les invitations prises en charge à égalité dans deux cas sur trois ou la vaisselle partagée entre conjoints dans deux cas sur cinq) n'ont pas non plus connu d'évolutions marquantes entre les deux vagues d'enquête. Toutefois, si au niveau global, le partage des tâches est demeuré très stable à trois ans d'intervalle, il se peut que chez certains couples les choses se soient améliorées ou détériorées pour l'un ou l'autre des conjoints, les deux effets pouvant se compenser. Une seconde approche, au niveau individuel, permet de repérer d'éventuelles évolutions à l'échelle du couple.

12 - Approche au niveau « individuel »

Une autre manière de procéder consiste à comparer, pour un même individu, ses réponses aux deux vagues. Les modalités de réponses étant ordonnées, il est possible de quantifier « la distance » entre les réponses obtenues aux deux vagues. Cinq situations sont ici considérées :

⁵ Ces proportions sont légèrement variables selon le nombre d'enfants concernant l'aspirateur (en 2005, de 3 % pour les couples sans enfant à 8 % pour ceux ayant au moins 2 enfants), mais restent stables (8-9 %) pour le repassage, quel que soit le nombre d'enfants (voir annexes).

↳ « Aucun changement » lorsque, pour une tâche donnée, les réponses sont strictement identiques aux deux vagues ;

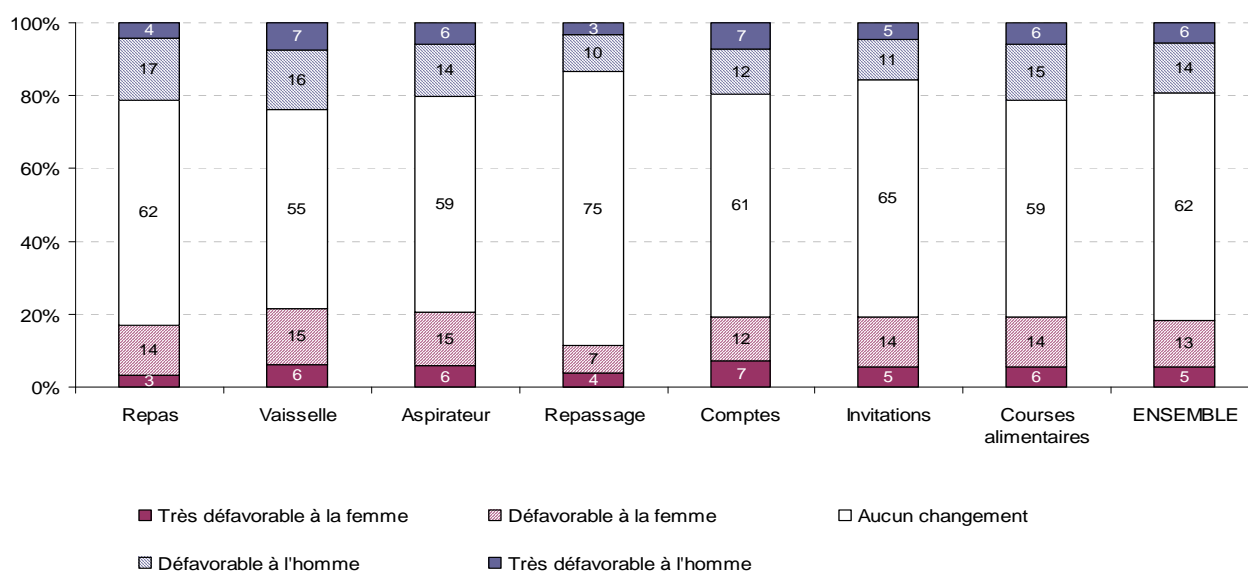
↳ « Défavorable à la femme » si, pour une tâche donnée, les réponses diffèrent entre les deux vagues dans le sens d'une dégradation pour la femme, mais restent voisines (par exemple, si la réponse passe de « le plus souvent la femme » en 2005 à « toujours la femme » en 2008 ou de « autant l'un que l'autre » à « le plus souvent la femme ») ;

↳ « Très défavorable à la femme » si les réponses varient davantage (par exemple, lorsque la réponse passe de « autant l'un que l'autre » en 2005 à « toujours la femme » en 2008, ou de « le plus souvent l'homme » à « le plus souvent la femme ») ;

↳ « Défavorable à l'homme » (sur le même principe que précédemment) ;

↳ « Très défavorable à l'homme ».

Graphique 1 – Évolution de la répartition des tâches domestiques entre 2005 et 2008



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005

Lecture - concernant la préparation des repas, 62 % des répondants ont donné exactement la même réponse en 2005 et en 2008. Dans 17 % des cas, l'évolution a été « défavorable à l'homme » ; les réponses diffèrent entre les deux vagues dans le sens d'une dégradation pour l'homme mais restent voisines : par exemple, « toujours la femme » en 2005 et « le plus souvent la femme » en 2008, ou « autant l'un que l'autre » et « le plus souvent la femme ». Dans 4 % des cas, l'évolution a été « très défavorable à l'homme » ; les réponses varient davantage : par exemple, « toujours la femme » en 2005 et « autant l'un que l'autre » en 2008, ou « le plus souvent la femme » et « le plus souvent l'homme »).

Dans l'ensemble, les réponses sont majoritairement concordantes entre les deux vagues (graphique 1). En moyenne, dans 62 % des cas (catégorie « Ensemble » des tâches), le répondant a donné exactement la même réponse en 2005 et en 2008, dans 27 % des cas une réponse proche et dans seulement 11 % des cas une réponse très différente. Le fait que la plupart des changements observés soient de faible ampleur, et qu'il y ait une forte symétrie entre les changements de situation (très) défavorables à la femme et ceux (très) défavorables à l'homme, traduit probablement pour une part des évolutions réelles quant à l'organisation conjugale, mais tient sans doute davantage au fait qu'il s'agit de questions de perception, laquelle est susceptible de varier légèrement indépendamment de la répartition réelle entre les conjoints.

En outre, d'autres facteurs ont pu faire varier légèrement les réponses entre les deux vagues. On sait, par exemple, que les conditions de passation (présence ou non du conjoint au moment de l'entretien) ont un effet sur les réponses obtenues à ces questions (Régner-Loilier - 2007), or ces conditions peuvent ne pas avoir été identiques aux deux vagues.

Quelques différences apparaissent d'ailleurs selon le sexe du répondant (résultat non présenté ici). Pour l'ensemble des sept tâches, les femmes font état de moins de changements que les hommes. D'après elles, la répartition est en moyenne identique aux deux vagues dans 65 % des cas, contre 59 % selon les hommes. Ces derniers indiquent, en outre, plus fréquemment qu'ils s'impliquent davantage : d'après eux, l'évolution leur a été « défavorable » ou « très défavorable » dans 22 % des cas, contre 17 % d'après les femmes. De manière plus détaillée, les différences observées entre les deux sexes varient selon la tâche considérée. En particulier, elles ne sont pas significatives pour les tâches les plus partagées, à savoir la vaisselle, les comptes et l'organisation de la vie sociale du ménage (invitations)⁶. En revanche, pour celles exécutées majoritairement par les femmes, peut-être un peu plus teintées d'enjeux en termes de genre, les écarts sont importants (test du χ^2 significatif au seuil de 1 %). Qu'il s'agisse de la préparation des repas, de l'aspirateur ou du repassage, les hommes indiquent plus fréquemment que les femmes une évolution qui leur a été « défavorable » ou « très défavorable » (pour le repassage, par exemple, cela représente 19 % des cas selon eux, contre seulement 9 % d'après les femmes). Les proportions d'évolutions « défavorables » ou « très défavorables » à la femme sont, en revanche, très proches selon le sexe.

De manière plus générale (sans tenir compte du sexe du répondant), l'évolution décrite varie selon les tâches observées (graphiques 2). La plus faible concerne le repassage (pour 75 % des répondants il n'y a eu aucun changement) et, dans une moindre mesure, pour les invitations (65 %). À l'inverse, la vaisselle est la tâche pour laquelle les réponses ont le plus varié (dans 45 % des cas, la réponse diffère aux deux vagues). Ces différences sont cependant difficiles à interpréter. En particulier, les évolutions ne peuvent pas être identiques pour chaque tâche considérée car elles dépendent de la manière dont chacune se répartit à la base. Plus les réponses se « concentrent » sur une même modalité, moins la variation au niveau individuel a de chance d'être importante entre les deux vagues (à l'extrême, si une tâche est toujours réalisée par la femme en 2005, l'évolution n'a pu être que défavorable à l'homme ou rester inchangée). Il n'est donc pas possible, sur la base de ces résultats, de repérer si la répartition d'une tâche donnée a évolué plus qu'une autre.

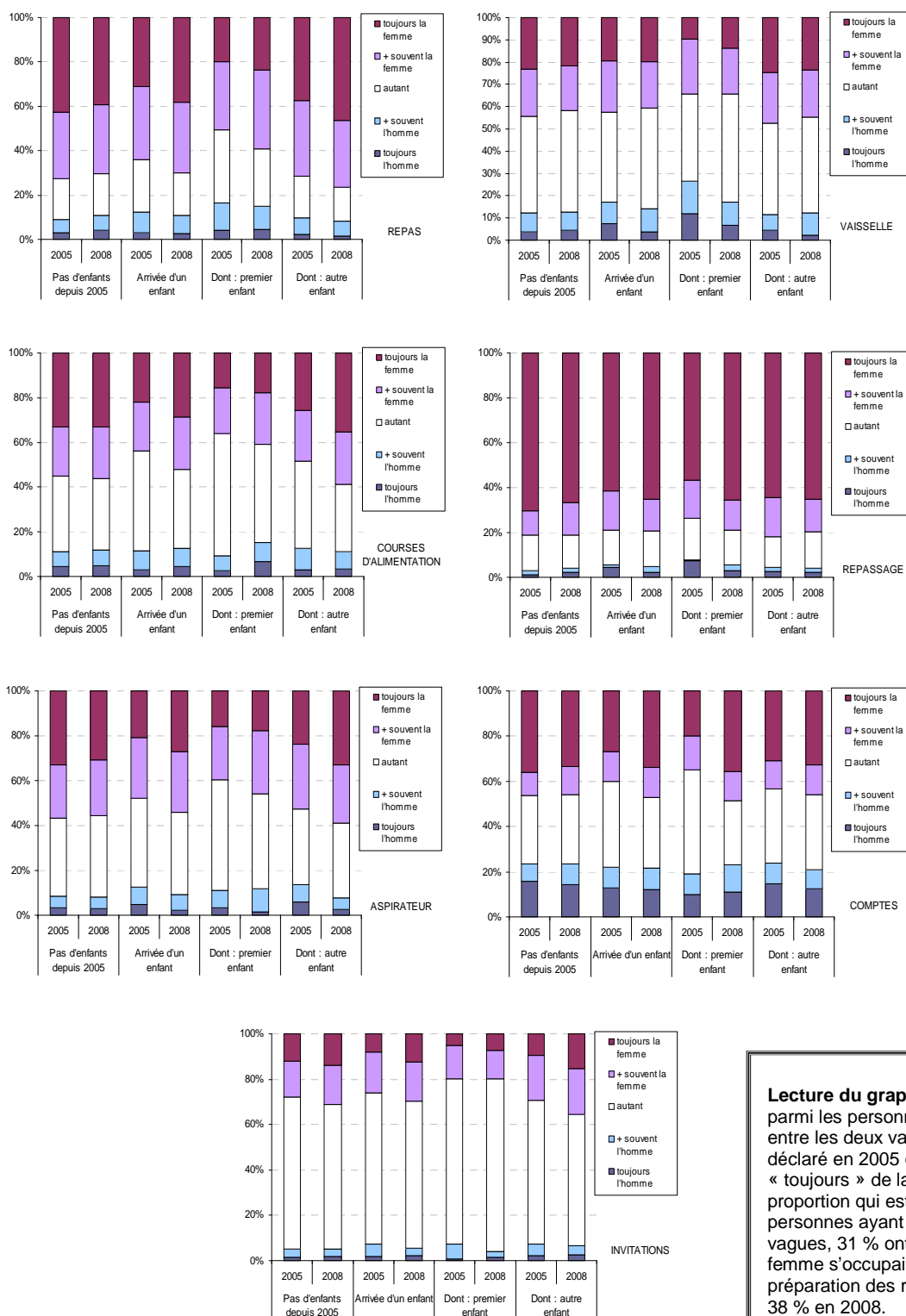
En tout état de cause, les deux approches retenues pour estimer l'évolution du partage du travail ménager entre 2005 et 2008 conduisent à des conclusions proches. Au niveau global, il reste inchangé et les quelques évolutions observées au niveau individuel sont de faible ampleur. Bien que la « norme égalitaire » et les revendications allant dans ce sens restent très présentes, ces résultats n'ont rien d'étonnant. Trois ans représentent un intervalle trop court pour qu'un domaine aussi figé que celui du partage des tâches évolue de manière significative. Toutefois, on peut se demander si certains événements, familiaux notamment (arrivée d'un enfant) survenus entre les deux vagues de l'enquête ont pu conduire à des évolutions, même minimales.

⁶ Test du χ^2 non significatif au seuil de 10 %

2 - Arrivée d'un enfant et redéfinition de l'organisation domestique

21 - L'arrivée d'un enfant renforce les inégalités dans le partage des tâches ménagères

Graphique 2 – Répartition des tâches domestiques en 2005 et 2008 selon l'arrivée d'un enfant



Lecture du graphique - exemple « Repas » : parmi les personnes n'ayant pas eu d'enfant entre les deux vagues d'enquête, 43 % ont déclaré en 2005 que la femme s'occupait « toujours » de la préparation des repas, proportion qui est de 40 % en 2008 ; Parmi les personnes ayant eu un enfant entre les deux vagues, 31 % ont déclaré, en 2005, que la femme s'occupait « toujours » de la préparation des repas, proportion qui passe à 38 % en 2008.

Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005

Plusieurs études ont souligné les effets particulièrement marqués du nombre et de l'âge des enfants sur l'implication des femmes dans l'organisation domestique. Pour ces dernières, un enfant supplémentaire va souvent de pair avec une charge de travail domestique plus importante (Brousse - 1999 - Chenu - 2002). L'évolution de l'organisation domestique entre 2005 et 2008 constatée à partir des données longitudinales, selon que la personne ait eu ou non au moins un enfant, confirme les résultats des précédentes études obtenus en coupe transversale (approche au niveau global - graphique 2). Quelle que soit la tâche considérée, aucune évolution ne se dessine lorsque le répondant n'a pas eu d'enfant entre les deux vagues. En revanche, pour certaines tâches, l'arrivée d'un enfant conduit à un renforcement de la participation des femmes aux travaux ménagers.

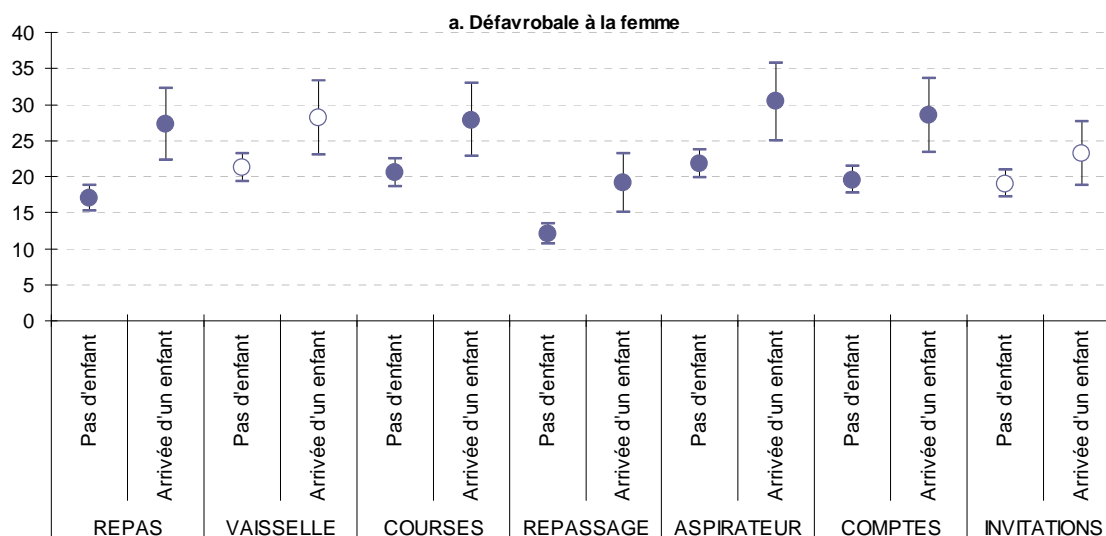
Qu'il s'agisse de la préparation des repas, des courses alimentaires, de l'aspirateur, de la tenue des comptes et, dans une moindre mesure, de l'organisation sociale du ménage (invitations, etc.), les personnes ayant eu un enfant décrivent plus fréquemment en 2008 qu'en 2005 une organisation où la femme les prend en charge « toujours » ou « le plus souvent ». La situation reste cependant inchangée concernant le repassage majoritairement assumé par les femmes. C'est la tâche la plus déséquilibrée, ainsi que la vaisselle. Le nombre de couples certes limité ayant eu un enfant entre les deux vagues permet néanmoins de dissocier l'effet de l'arrivée d'un premier enfant de celui d'un nouvel enfant dans la famille⁷. Concernant la préparation des repas, les courses alimentaires ou l'aspirateur, le déséquilibre s'accroît avec l'arrivée d'un enfant, quel que soit son rang. Ainsi, les proportions de réponses « toujours » ou « le plus souvent la femme » sont les plus faibles en 2005 chez les couples sans enfant à cette date mais s'accroissent, au cours des trois années suivantes, avec l'arrivée d'un premier enfant, sans atteindre, cependant, les proportions observées en 2005 auprès des couples qui vivaient déjà avec au moins un enfant. Enfin, les plus fortes proportions de réponses où la femme assume ces tâches « toujours » ou « le plus souvent » figurent parmi les couples ayant eu un nouvel enfant entre les deux vagues.

Au sujet de la tenue des comptes, seule l'arrivée d'un premier enfant conduit à une dégradation du partage défavorable à la femme. Alors que cette tâche revenait « toujours » à la femme dans 20 % des cas en 2005 pour les couples sans enfant à charge, elle est « toujours » assumée par la femme dans plus de 35 % des cas après l'arrivée d'un premier enfant. Cette répartition semble ensuite se stabiliser puisque les couples parents d'un ou de plusieurs enfants en 2005 ont décrit une répartition similaire. Celle-ci ne semble guère s'être dégradée avec l'arrivée d'un nouvel enfant. À l'inverse, tandis que l'arrivée d'un premier enfant ne paraît pas avoir d'effet immédiat sur la prise en charge des invitations et de l'organisation de la vie sociale du ménage, l'arrivée d'un nouvel enfant conduit une proportion plus importante de femmes à « toujours » prendre en charge ce pan de la vie sociale du ménage, au détriment d'une organisation plus égalitaire entre conjoints. De manière générale, l'arrivée d'un enfant conduit à une redéfinition de l'organisation domestique, provoquant une plus forte implication des femmes.

⁷ On considère ici comme « nouvel » enfant, les cas où le couple a eu un enfant entre 2005 et 2008 et où il vivait déjà avec au moins un enfant en 2005. Si le répondant avait des enfants en dehors du ménage mais qu'il ne cohabitait avec aucun d'eux, et qu'il a eu un enfant entre les deux vagues de l'enquête, on considère alors qu'il s'agit d'un premier enfant. Cette distinction se justifie par l'hypothèse que l'on cherche à vérifier : ce n'est pas tant le fait « d'avoir » des enfants qui est susceptible d'influer sur le partage des tâches mais plutôt le fait de vivre avec eux.

Graphique 3 – Proportion d'évolutions défavorable ou très défavorable à la femme (resp. à l'homme) selon l'arrivée d'un enfant (en %)

3. a – Défavorable à la femme



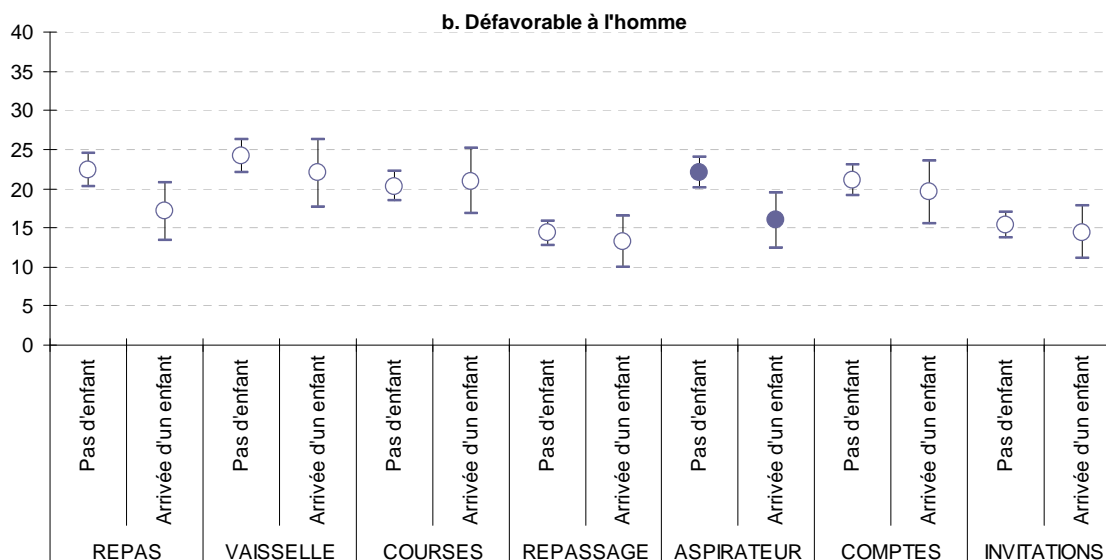
Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005

Les tâches pour lesquelles les ronds sont pleins correspondent à celles pour lesquelles l'écart entre la proportion décrite par les personnes n'ayant pas eu d'enfant entre les deux vagues et celle correspondant aux personnes ayant eu un enfant est significatif au seuil de 10 %

Lecture du graphique - exemple « Repas » : 17 % des personnes n'ayant pas eu d'enfants entre les deux vagues ont décrit une évolution « défavorable » ou « très défavorable à la femme » concernant la préparation des repas ; cette proportion atteint 27 % pour les personnes ayant eu un enfant

3 b – Défavorable à l'homme



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005.

Les tâches pour lesquelles les ronds sont pleins correspondent à celles pour lesquelles l'écart entre la proportion décrite par les personnes n'ayant pas eu d'enfant entre les deux vagues et celle correspondant aux personnes ayant eu un enfant est significatif au seuil de 10 %.

Lecture du graphique - exemple « Repas » : 22 % des personnes n'ayant pas eu d'enfants entre les deux vagues ont décrit une évolution « défavorable » ou « très défavorable à l'homme » concernant la préparation des repas ; cette proportion atteint 17 % pour les personnes ayant eu un enfant.

La seconde manière de mesurer les conséquences de la naissance d'un enfant consiste à regarder, au niveau individuel cette fois, si la proportion de cas où l'évolution de la répartition des tâches a été « défavorable » ou « très défavorable à la femme » est plus importante lorsque le couple a eu ou non un enfant entre les deux vagues (graphique 3 a). Pour l'ensemble des tâches, cette proportion est plus importante après l'arrivée d'un enfant. Le calcul des intervalles de confiance (à 90 %) montre que cet écart est significatif pour chaque tâche, sauf pour l'organisation de la vie sociale du ménage et la vaisselle. En revanche, on n'observe aucune différence significative entre les proportions de situations « défavorables » ou « très défavorables aux hommes », sauf pour l'aspirateur où la naissance d'un enfant semble les éloigner encore plus de cette tâche (graphique 3 b). Ces résultats confirment donc un effet marqué de la naissance d'un enfant sur le partage du travail ménager, dans le sens d'un renforcement des inégalités entre conjoints et d'une plus forte implication des femmes.

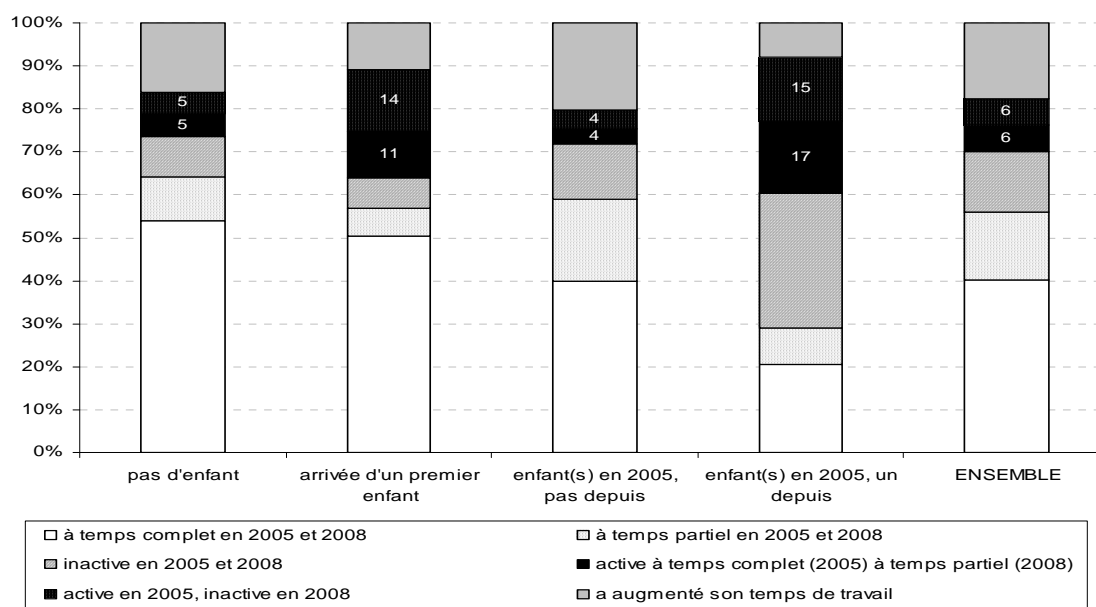
22 - La réduction de l'activité des femmes explique partiellement le renforcement des inégalités

Les changements amorcés avec l'arrivée d'un enfant en seulement trois ans rendent compte de la rapidité avec laquelle cet événement agit sur l'organisation domestique. Pour autant, l'impossibilité de prendre en compte la durée écoulée depuis la naissance (en raison d'effectifs faibles) rend difficile l'interprétation dans la mesure où le changement peut survenir progressivement ou, au contraire, se produire assez brutalement avec l'arrivée d'un enfant. En 2008, l'enfant peut avoir au maximum 3 ans tout comme il peut venir de naître. La mère est alors dans la plupart des cas en congé de maternité ou en congé parental et, durant cette courte période, des changements peuvent s'amorcer, puis s'inscrire dans la durée. Plus généralement, l'effet observé peut être simplement la conséquence d'une cessation momentanée ou durable de l'activité de la femme. La comparaison de la situation d'activité de la femme⁸ en 2008 avec celle de 2005 permet de considérer différents cas de figure :

- * la situation de la femme n'a pas évolué : elle est inactive, active à temps partiel ou active à plein temps aux deux vagues ;
- * la femme a augmenté son activité professionnelle : d'inactive en 2005, elle est active à temps plein ou à temps partiel en 2008, ou d'active à temps partiel en 2005, elle exerce en 2008 une activité à plein temps ;
- * enfin, la femme a réduit son activité, passant d'une activité à plein temps en 2005 à une activité à temps partiel en 2008, ou est devenue inactive en 2008 alors qu'elle occupait un emploi en 2005.

⁸ Trois situations sont ici considérées. Soit la femme n'occupe aucun emploi au moment de l'enquête (catégorie qui regroupe les inactives, mais aussi les femmes au chômage, en congé parental à temps plein, en congé de maternité ou encore en congé longue maladie) ; Soit la femme exerce une activité à temps plein ; Soit elle exerce une activité à temps partiel (y compris congé parental à temps partiel). La manière dont l'organisation domestique est décrite dépend en effet de la situation effective d'activité du moment, notamment du temps consacré à l'activité professionnelle.

Graphique 4 – Évolution de la situation d'activité de la femme entre 2005 et 2008 selon l'arrivée d'un enfant (en %)



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005. Pour 2005, il s'agit du fait d'avoir ou non un enfant « à charge » (dans le ménage).

Le rapprochement de ces situations d'activité avec l'arrivée ou non d'un enfant montre une proportion plus importante de femmes ayant cessé ou réduit leur activité parmi celles qui ont eu un premier enfant (25 %) et, plus encore un nouvel enfant (32 %) (graphique 4), contre 9 % en moyenne parmi celles n'ayant pas eu d'enfants depuis 2005. Les femmes ayant réduit leur activité disposent alors de plus de temps à consacrer aux activités ménagères et parentales, ce qui conduit au final à une redistribution des rôles plus traditionnelle au sein du couple, où l'un devient le principal pourvoyeur des ressources du ménage tandis que l'autre s'investit davantage aux activités domestiques.

Outre la situation d'activité qui diffère selon les quatre groupes considérés (« pas d'enfant », « enfant en 2005 mais pas depuis », « pas d'enfant en 2005, un depuis » et « enfant(s) en 2005, un depuis »), ceux-ci sont également hétérogènes à d'autres niveaux. Des écarts importants apparaissent d'abord en termes d'âge (voir annexe) : les 20-29 ans représentent 40 % des personnes qui n'ont « pas d'enfant » en 2005 ni en 2008 (moyenne d'âge du groupe : 35,8 ans), 63 % des personnes n'ayant « pas d'enfant en 2005, un depuis » (moyenne d'âge de 28,6 ans), mais seulement 31 % de ceux qui avaient des « enfants en 2005, un depuis » (moyenne de 32,0 ans) et 4 % de ceux qui avaient des « enfants en 2005 mais pas depuis » (moyenne de 39,3 ans). Or, l'âge est un facteur qui influe sur la répartition des tâches au sein du couple. Ainsi, ces quatre groupes ont déjà en 2005 une répartition des tâches très différente (voir annexe). Or, la probabilité que les choses aient évolué d'une manière défavorable à la femme entre 2005 et 2008 est étroitement liée à la manière dont une tâche se répartit à la base (en 2005). À l'extrême, si une femme réalisait « toujours » une tâche donnée en 2005, elle ne peut pas avoir connu une évolution qui lui soit défavorable.

Afin de mesurer l'effet net de l'arrivée d'un enfant sur l'évolution de la répartition des tâches ménagères, et en neutralisant ces éventuels effets de structure, deux modélisations (régressions logistiques) ont été réalisées pour chacune des tâches :

- un premier modèle « vide » estime la probabilité d'une évolution « défavorable » ou « très défavorable à la femme » avec pour seul critère explicatif la situation familiale (avoir eu ou non un enfant entre les deux vagues) ;

- un second modèle « ajusté » estime la probabilité d'une évolution « défavorable » ou « très défavorable à la femme » selon la situation familiale⁹, en tenant compte en outre du sexe du répondant, de son âge, du changement d'activité de la femme entre les deux vagues¹⁰ et de la manière dont se répartissait la tâche en 2005¹¹.

La comparaison des effets de la variable « situation familiale » dans chacun des modèles (vide et ajusté) permet de voir si la dégradation de la répartition des tâches observées en 2005 et 2008 s'explique par la naissance d'un enfant en tant que telle ou si cet effet disparaît une fois prises en compte les autres variables. Dans le but de distinguer, d'une part, l'effet de l'arrivée d'un premier enfant et, d'autre part, celui de l'arrivée d'un nouvel enfant, les deux modèles (vide et ajusté) ont été estimés à deux reprises, mais en changeant uniquement la modalité prise en référence dans la variable de situation familiale (« sans enfant » est pris en référence afin de mesurer l'effet de l'arrivée d'un premier enfant, et « enfants en 2005, pas depuis » est pris en référence afin de mesurer l'effet de l'arrivée d'un nouvel enfant)¹². Les résultats sont présentés dans le tableau 1.

Pour toutes les tâches considérées, sauf la vaisselle où la situation familiale n'a aucun effet, on retrouve dans le modèle vide une corrélation positive entre l'arrivée d'un premier ou d'un nouvel enfant et la probabilité d'une évolution « défavorable » ou « très défavorable à la femme ». La prise en compte d'autres caractéristiques (modèle ajusté) nuance cependant ce résultat pour certaines tâches. L'effet de la naissance d'un premier enfant (comparativement aux couples restés sans enfant) n'est plus significatif au sujet de la préparation des repas et de l'aspirateur, toutes choses égales par ailleurs.

Concernant les repas, la réduction ou la cessation d'activité de la femme entre les deux vagues favorise, en revanche, une plus forte implication de sa part. À l'inverse, un âge plus élevé limite la probabilité d'une évolution défavorable ou très défavorable à la femme. Au sujet de l'aspirateur, ni l'âge ni le changement de situation professionnelle n'influent mais, comme pour toutes les autres tâches, la répartition entre conjoints observée en 2005 est fortement corrélée à l'évolution constatée trois ans plus tard. Si l'homme passait « toujours » ou « le plus souvent » l'aspirateur en 2005, la probabilité que la situation se soit dégradée à l'encontre de la femme est accrue, et inversement. Toutes choses égales par ailleurs, l'arrivée d'un premier enfant explique cependant une évolution défavorable à la femme concernant le repassage du linge et la tenue des comptes.

En revanche, la corrélation entre l'arrivée d'un nouvel enfant (comparativement aux parents en 2005 n'ayant pas eu d'enfant depuis) et l'évolution de l'organisation domestique entre conjoints n'apparaît plus dans le modèle ajusté. Les relations mises en évidence à partir de l'analyse descriptive et du modèle vide étaient donc dus à des effets de structures, notamment à la manière dont les tâches se répartissaient déjà en 2005 (facteur pour lequel les coefficients β sont les plus forts).

⁹ On ne distingue ici que l'arrivée d'un premier enfant et celle d'un nouvel enfant, indépendamment de son rang en raison d'effectifs insuffisants. Ces nuances sont pourtant importantes : la spécialisation au sein du couple croît au fil des naissances et les aménagements professionnels sont de nature différente selon le rang de l'enfant. Après un deuxième enfant, les femmes réduisent leur temps de travail tandis qu'elles se retirent plus souvent du marché du travail suite à la naissance d'un troisième enfant (Pailhé et Solaz, 2009).

¹⁰ Il conviendrait de prendre également en compte l'évolution de l'activité des hommes, mais ils sont trop peu nombreux à avoir changé de situation sur la base de notre indicateur. Le temps partiel est très rare et les ajustements professionnels touchent principalement les femmes, les hommes tendant, au contraire, à s'investir davantage dans leur carrière avec l'arrivée d'un enfant (Pailhé et Solaz, 2006).

¹¹ D'autres modélisations plus complètes, incluant d'autres variables, ont été réalisées mais la prise en compte de celles-ci n'avait pas d'effet. En particulier, ni le fait de s'être marié entre 2005 et 2008, ni le fait que l'entretien se soit déroulé dans des conditions différentes en 2005 et en 2008 (présence ou non du conjoint) n'ont d'incidence sur la probabilité d'une évolution « défavorable » ou « très défavorable à la femme », ni ne modifient l'effet des autres facteurs, toutes choses égales par ailleurs.

¹² Il s'agit donc du même modèle, basé sur les mêmes effectifs. Les paramètres obtenus pour les autres variables et leur significativité sont ainsi les mêmes dans les deux modèles (seul les résultats « Situation familiale » sont différents).

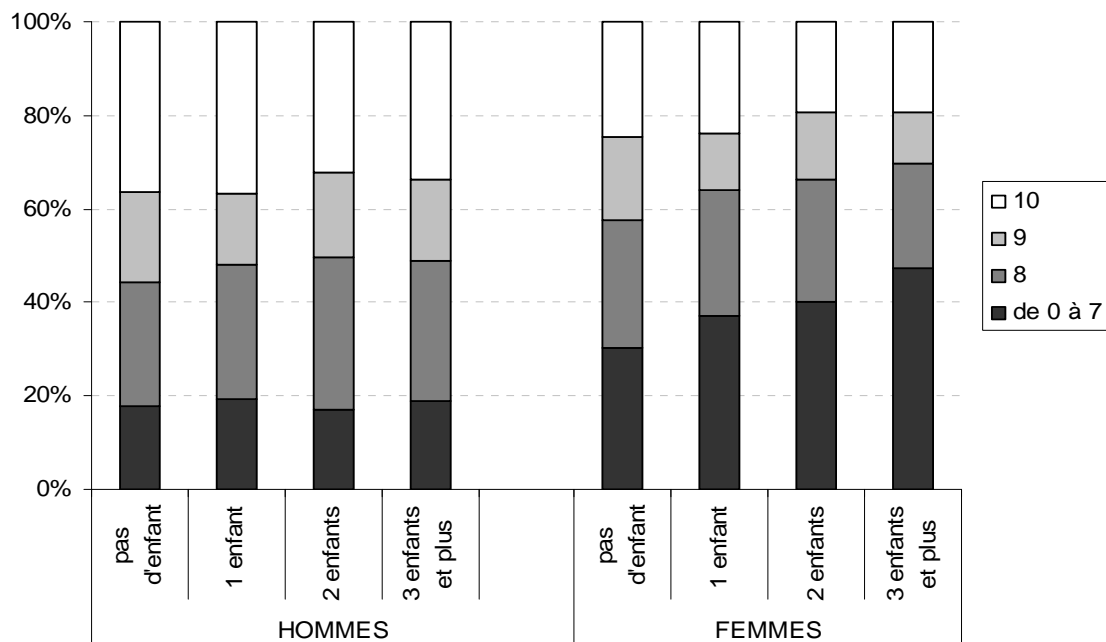
Dans la mesure où la répartition des tâches entre les conjoints est davantage déséquilibrée à l'encontre de la femme lorsque le couple a déjà des enfants (voir annexes), il n'est pas surprenant que l'effet de l'arrivée d'un nouvel enfant disparaisse une fois prise en compte la manière dont les tâches se répartissaient en 2005. La dégradation de la situation féminine s'est déjà produite suite à la naissance du premier (ou des premiers) enfant(s) et n'apparaît donc plus de manière significative après l'arrivée d'un nouvel enfant.

Ainsi, outre les situations familiale et professionnelle, on retiendra que si l'homme prend en charge une tâche plus fréquemment que la femme, cette configuration risque de ne pas durer. La probabilité que la situation se dégrade à l'encontre de la femme est fortement accrue, quelle que soit la tâche considérée. On notera cependant que les cas où certaines tâches plus assumées par l'homme que par la femme en 2005 étaient relativement rares (seuls 4 % des hommes faisaient toujours ou le plus souvent le passage, 5 % s'occupaient des invitations, 10 % de l'aspirateur ou des repas).

3 - Évolution de la répartition des tâches et degré de satisfaction des femmes

Les changements au sein de l'organisation domestique suite à l'arrivée d'un enfant concernent principalement les femmes. On peut penser qu'ils ne sont pas sans effet sur la satisfaction qu'elles peuvent avoir quant à la répartition des tâches ménagères (voir encadré pour la formulation de la question). Il est donc possible de faire le lien entre l'évolution de la répartition des tâches domestiques et l'évolution de leur satisfaction. On se limite ici aux répondants de sexe féminin, en premier lieu, car on ne connaît pas la note de satisfaction du conjoint. En effet, si la répartition des tâches s'est dégradée du côté des femmes et que le répondant est un homme, on s'attend alors à ce qu'il soit « plus satisfait », et inversement pour les femmes : les effets se compenseraient alors. En second lieu, le niveau de satisfaction des hommes n'est pas significativement lié au nombre d'enfants, contrairement à celui des femmes (graphique 5). Dans la mesure où l'on a vu que la répartition des tâches n'évoluait pas non plus en leur défaveur (relativement à leur conjointe) avec l'arrivée d'un enfant, c'est principalement du côté des femmes qu'il convient d'étudier le lien entre l'évolution de la satisfaction, de la répartition des tâches et l'arrivée d'enfant(s).

Graphique 5 – Satisfaction de la répartition des tâches domestiques en 2005 selon le nombre d'enfants, par sexe (sur une échelle allant de 0 à 10)



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

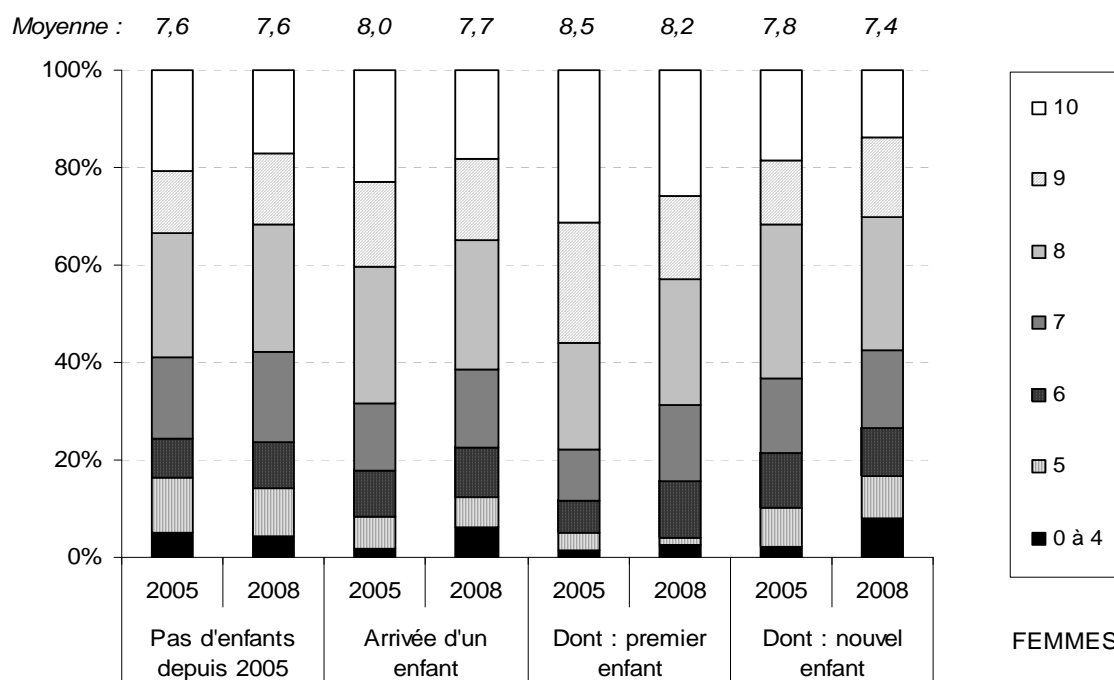
Champ - femmes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, âgées de 20 ans à 49 ans en 2005.

Lecture du graphique - en 2005, 18 % des hommes sans enfant ont donné une note de satisfaction concernant la répartition des tâches domestiques comprise en 0 et 7 sur 10 ; 26 % ont donné une note de 8 sur 10, etc.

31- Insatisfaction croissante des femmes au fil des naissances

De manière générale, le degré de satisfaction des femmes n'ayant pas eu d'enfant au cours des trois dernières années est très proche en 2005 et en 2008 (moyenne de 7,6 pour les femmes aux deux vagues d'enquête). En revanche, il se dégrade pour celles en ayant eu un durant cette période, plus nettement encore lorsqu'il s'agit d'un premier enfant (graphique 6). En témoigne la plus forte proportion de notes de satisfaction strictement inférieures à 8 en 2008 qu'en 2005 parmi les femmes ayant eu un enfant.

Graphique 6 – Satisfaction de la répartition des tâches domestiques en 2005 et en 2008 selon l'arrivée d'un enfant (femmes)



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

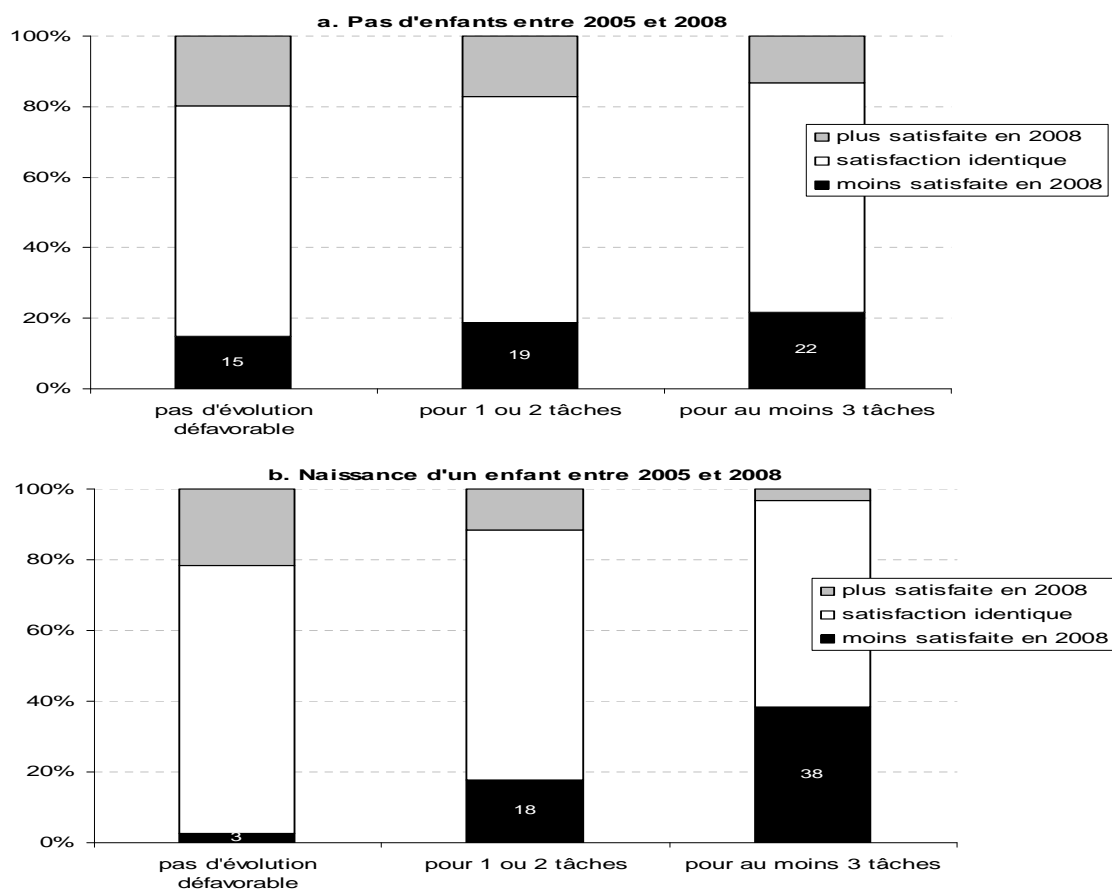
Champ - femmes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, âgées de 20 ans à 49 ans en 2005

Alors que la proportion de femmes attribuant une note de satisfaction inférieure à 8 est stable entre 2005 et 2008 (autour de 40 %), cette proportion augmente au fil des naissances, passant de 22 % à 31 % parmi celles ayant eu un premier enfant et de 37 % à 43 % chez celles ayant eu un nouvel enfant¹³. Corrélativement, avec l'arrivée d'un enfant, la proportion de femmes attribuant la note de satisfaction maximale (10) diminue. La moyenne passe donc de 8,5 sur 10 pour les femmes sans enfant en 2005 à 7,4 sur 10 pour celles qui avaient déjà un ou des enfants en 2005 et qui en ont eu un depuis. Cette dégradation du degré de satisfaction souligne les changements marquants qui s'opèrent après une naissance, notamment chez les femmes pour qui la charge domestique s'alourdit. La plus forte prise en charge par les femmes de la vie domestique après avoir eu un enfant explique sans doute en grande partie leur plus forte insatisfaction. De fait, parmi les couples où la répartition est la moins égalitaire et où les femmes assument tout ou presque, on retrouve ainsi les moins satisfaites de l'organisation du ménage (Bauer, 2007).

¹³ On notera que l'insatisfaction est plus forte chez les femmes sans enfant en 2005 et n'en n'ayant pas eu depuis (environ 40 % attribuent une note inférieure à 8), alors que cette proportion n'était que de 22 % en 2005 chez les femmes alors sans enfant mais qui depuis en ont eu un. L'explication de cet écart tient sans doute pour partie à des effets de structure (comme on l'a vu précédemment). Une étude plus fine prenant en compte l'âge, etc. serait utile mais dépasse le cadre de notre propos.

32 - Lien entre l'évolution de la répartition des tâches et le degré de satisfaction

Graphique 7 – Évolution de la satisfaction des femmes entre 2005 et 2008 selon le nombre de tâches pour lesquelles la femme en fait davantage en 2008



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - femmes âgées de 20 ans à 49 ans en 2005, vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008

Afin d'étudier la corrélation entre l'évolution du partage des tâches entre 2005 et 2008 et l'évolution de la satisfaction, deux indicateurs ont été construits. Un premier score dénombre, parmi les sept tâches ménagères, celles pour lesquelles l'évolution a été « défavorable » ou « très défavorable » aux femmes. Cet indicateur vaut « 0 » si aucune tâche n'a évolué de manière défavorable pour les femmes ; Il vaut 7 si le partage s'est dégradé pour l'ensemble des sept tâches. Les femmes ont été regroupées en trois catégories : la répartition ne s'est détériorée pour aucune des sept tâches ; Une ou deux tâches sont plus souvent réalisées par la femme en 2008 qu'en 2005 ; Enfin, l'évolution a été défavorable à la femme pour au moins trois tâches. En second lieu, la note de satisfaction concernant le partage des tâches est comparée entre 2005 et 2008. Si la note donnée est la même aux deux dates ou si elle ne diffère que de plus ou moins 1 point sur 10, on considère que la satisfaction est stable. En revanche, si la note est d'au moins 2 points inférieure en 2008, on considère alors que la satisfaction s'est dégradée, et inversement. Le graphique 7 représente, pour les femmes, la corrélation entre l'évolution du partage et l'évolution de la satisfaction, en fonction de l'arrivée ou non d'un enfant entre les deux vagues d'enquête.

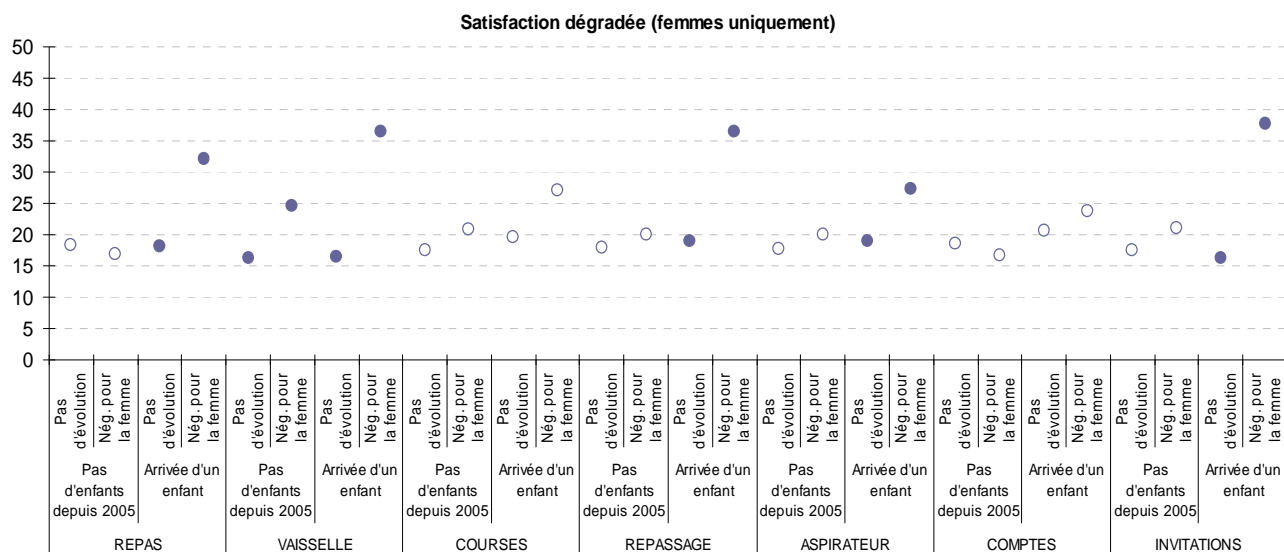
Une corrélation apparaît nettement, mais essentiellement lorsque la femme a eu un enfant entre les deux vagues. Parmi celles n'ayant eu aucun enfant depuis 2005, la note de satisfaction donnée en 2008 est d'au moins deux points inférieure dans 15 % des cas lorsque aucune évolution défavorable à la femme n'a été observée, dans 19 % des cas lorsque l'évolution a été défavorable à la femme pour une ou deux tâches, et dans 22 % des cas lorsque l'évolution lui a été défavorable pour au moins trois tâches [ces écarts ne sont pas significatifs¹⁴]. En revanche, lorsque la femme a eu un enfant entre 2005 et 2008, l'évolution de la répartition des tâches ménagères contribue au degré de satisfaction. La note donnée en 2008 est d'au moins deux points inférieure dans 3 % des cas lorsque aucune évolution défavorable à la femme n'a été observée entre les deux vagues, dans 18 % des cas lorsque l'évolution a été défavorable à la femme pour une ou deux tâches, et dans 38 % des cas lorsque l'évolution lui a été défavorable pour au moins trois tâches (ces écarts sont ici significatifs).

Il est intéressant de constater que les femmes n'ayant pas connu d'évolution défavorable pour aucune des tâches considérées sont significativement moins insatisfaites en 2008 qu'en 2005 si elles ont eu un enfant entre-temps (3 %) que si elles n'en ont pas eu (15 %). En revanche, une dégradation de la répartition pour au moins trois tâches est moins bien acceptée par les femmes ayant eu un enfant (38 % sont moins satisfaites en 2008 qu'en 2005) que par celles qui n'en ont pas eu (22 %). Plus dans le détail, ce lien entre le niveau de satisfaction et l'évolution de la répartition entre 2005 et 2008 joue de manière significative pour certaines tâches (graphique 8) : préparation des repas, repassage, aspirateur et organisation de la vie sociale du ménage (invitation).

Néanmoins, pour les autres tâches où la différence n'est pas statistiquement significative, la même tendance se retrouve de manière systématique : la proportion de femmes pour qui la satisfaction a diminué d'au moins deux points est toujours la plus élevée parmi celles ayant eu un enfant et connu une évolution de la répartition des tâches qui leur a été défavorable. On peut supposer que l'insatisfaction des femmes ayant eu un enfant au cours des trois dernières années ait un lien de causalité avec leurs attentes peut-être plus prononcées en matière de partage égalitaire des tâches domestiques. Peut-être s'attendent-elles à ce que succède à l'arrivée d'un enfant une plus forte implication du père ? On peut aussi faire l'hypothèse qu'avec l'arrivée d'un enfant, elles ont, en plus du travail ménager supplémentaire, à assumer majoritairement d'autres tâches, en particulier les tâches parentales.

¹⁴ Après calcul des intervalles de confiance à 90 %.

Graphique 8 – Corrélation entre l'évolution de la répartition des tâches domestiques et l'évolution de la satisfaction entre 2005 et 2008 (femmes)



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Les ronds « pleins » matérialisent les écarts significatifs au seuil de 10 % ;

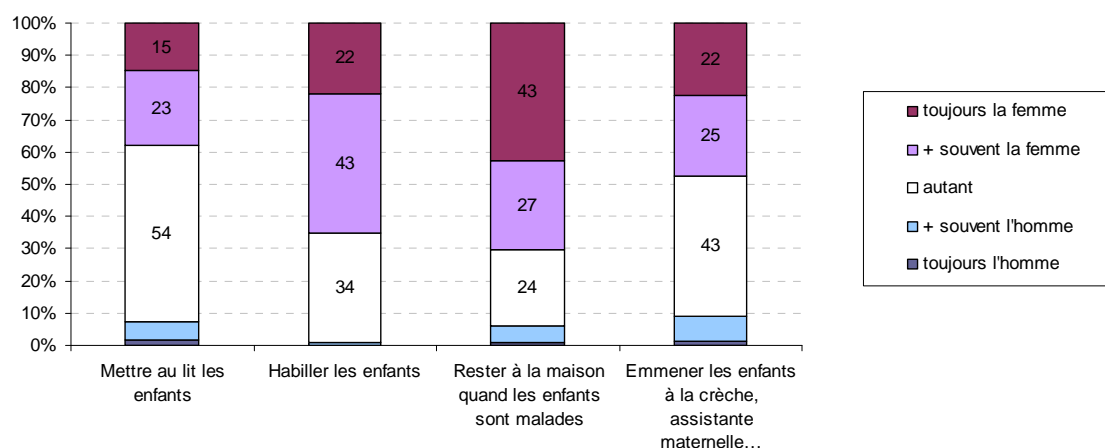
Champ - femmes âgées de 20 ans à 49 ans en 2005, vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008.

Lecture du graphique - exemple « Repas » : parmi les femmes n'ayant pas eu d'enfants depuis 2005, 18 % de celles qui ne s'occupent pas plus des repas en 2008 qu'en 2005 se disent moins satisfaites de la répartition des tâches entre conjoints (note inférieure de 2 points en 2008 par rapport à 2005), contre 17 % de celles qui prennent davantage en charge cette tâche en 2008 ; l'écart entre ces proportions n'est pas significatif (ronds vides). Parmi les femmes ayant eu un enfant depuis 2005, 18 % de celles qui ne s'occupent pas plus des repas en 2008 qu'en 2005 se disent moins satisfaites de la répartition des tâches entre conjoints, contre 32 % de celles qui prennent davantage en charge cette tâche en 2008 ; l'écart entre ces proportions est significatif (ronds pleins).

33 - Une inégale répartition des tâches parentales également

Avec l'arrivée d'un nouvel enfant, les femmes prennent aussi plus souvent en charge les tâches parentales. Par exemple la répartition des tâches ménagères, le partage égalitaire des tâches de soins et d'éducation reste un idéal qui ne se concrétise pas. S'occuper des enfants demeure une prérogative féminine (Brugeilles et Sebille - 2009). Parmi les couples ayant eu un enfant au cours des trois dernières années, les tâches parentales considérées dans l'enquête (habiller les enfants, les emmener à l'école ou dans une structure de garde et rester à la maison lorsque l'un d'eux est malade) sont toujours assumées, ou le plus souvent, par la femme, respectivement dans 65 %, 47 % et 70 % des cas (graphique 9). Le coucher des enfants est un « emploi » un peu plus mixte (partagé entre conjoints dans 54 % des cas), tâche qui s'apparente davantage à du temps de socialisation ou de loisirs (Brugeilles et Sebille - 2009).

Graphique 9 – Répartition de quatre tâches parentales en 2008



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans.

Lecture du graphique - s'agissant de « mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher) », c'est « toujours la femme » qui s'en occupe dans 15 %, « le plus souvent la femme » dans 23 % des cas, « autant l'un que l'autre » dans 54 % des cas, etc.

L'influence de la présence d'enfant(s) dans le foyer sur la répartition des tâches a fait l'objet de nombreux travaux. Les inégalités entre conjoints sont plus fortes chez les couples ayant beaucoup d'enfants (voir annexes) plus encore lorsque l'un d'eux est en bas âge (Brousse - 1999). Toutefois, ces études reposent le plus souvent sur des données transversales. Les données longitudinales des deux premières vagues de l'enquête ERFI réalisées en 2005 puis 2008 auprès des mêmes personnes permettent d'apporter quelques éléments nouveaux. À partir d'une batterie de questions portant sur la perception subjective du répondant par rapport à l'organisation domestique (qui réalise le plus souvent telle ou telle tâche domestique ?), on n'observe au niveau général aucune évolution significative de l'implication des conjoints, à trois ans d'intervalle.

Cependant, la naissance d'un enfant entre 2005 et 2008 confirme un renforcement des inégalités en défaveur des femmes, pour la plupart des tâches domestiques considérées dans l'enquête avec, néanmoins, des effets différents selon le rang de l'enfant. Si ces résultats concordent avec ceux obtenus à partir de données transversales, ils montrent, en outre, la rapidité avec laquelle les changements s'opèrent. En effet, les personnes ayant eu un enfant peuvent l'avoir eu au maximum trois ans avant la seconde interrogation, mais ils peuvent également en avoir eu un au moment de l'enquête. Cette rapidité dans la redéfinition des rôles domestiques s'explique, en partie, par l'éloignement des femmes du marché de l'emploi après la naissance pour une plus ou moins longue période (congé de maternité ou congé parental), ou par une réduction de leur activité (temps partiel). Plus présentes au domicile, elles assument alors davantage le travail domestique qu'avant la naissance de l'enfant. « Toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en tenant compte des changements d'activités observés entre les deux vagues d'enquête, l'arrivée d'un enfant n'occasionne pas directement une dégradation du partage concernant les tâches les plus « quotidiennes » (préparation des repas, vaisselle ou courses d'alimentation). C'est finalement la manière dont une tâche se répartit à la base entre conjoints qui explique le plus l'évolution observée en trois ans de temps. En particulier, si l'homme prenait en charge « toujours » ou « le plus souvent » une tâche, le risque d'une dégradation de la répartition à l'encontre de la femme est alors très élevé. Avec l'arrivée d'un enfant, le renforcement des inégalités s'accompagne aussi d'une dégradation de la satisfaction quant à la répartition du travail ménager entre conjoints. Ceci peut tenir au fait qu'avec la naissance d'un enfant, les femmes assument, en outre, plus fréquemment que les hommes les tâches parentales.

Les résultats proposés ici restent assez généraux, notamment en raison de la faiblesse des effectifs observés : en trois ans de temps, peu de couples ont eu un ou des enfants. Il n'était donc statistiquement pas possible de prendre en compte un certain nombre de facteurs tels que la durée écoulée depuis la naissance, le nombre d'enfants nés (au-delà de un), le changement de statut matrimonial ou encore la catégorie socioprofessionnelle. La troisième vague de l'enquête, programmée en 2011 auprès des mêmes personnes, devrait permettre une investigation plus poussée (six années sépareront la première et la troisième vague de l'enquête). Elle offrira la possibilité de compléter l'analyse de l'évolution de la répartition des tâches domestiques par des facteurs explicatifs autres que les naissances : se marier ou changer de conjoint semble, par exemple, conduire à une redéfinition de l'organisation domestique, au même titre que l'arrivée d'un enfant.

- 📖 **Bachmann L.** – 2007 - *Les usages de l'argent dans un contexte d'idéal démocratique. Interactions familiales et construction de l'intimité* – Paris - l'Harmattan
- 📖 **Bauer D.** – 2007 - « *Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples* » - Études et Résultats - n° 570
- 📖 **Blood R. - Wolfe D.** – 1965 - *Husbands and wives, the dynamics of married living* – New-York - Free Press
- 📖 **Brousse C.** – 1999 - *La répartition du travail domestique entre conjoints restes très largement spécialisée et inégale en France* - portrait social 1999-2000 – INSEE – pages 133-151
- 📖 **Brugeilles C. - Sebille P.** – 2009 - *La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations* - Politiques sociales et familiales - n° 95 – pages 19-32
- 📖 **Chenu A.** – 2002 - *Les horaires et l'organisation du temps de travail* - Économie et statistique - n° 352-353 - pages 151-167
- 📖 **Dumontier F. - Guillemot D. - Méda D.** – 2002 - *L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes Emploi du temps* - Économie et statistique - n° 52 – pages 353:3-13
- 📖 **Kaufmann J.C.** – 1992 - *La trame conjugale* – Paris - Nathan
- 📖 **Pailhé A. - Solaz A.** – 2009 - *Les ajustements professionnels des couples autour des naissances : une affaire de femme ?* - in *Entre famille et travail - Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs* (sous la dir. de **Pailhé A. - Solaz A.**) – Paris - La Découverte / INED - pages 167-186
- 📖 **Pailhé A. - Solaz A.** – 2006 - « *Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes* » - Population et Sociétés - n° 426
- 📖 **Ponthieux S. - Schreiber A.** – 2006 - *Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégal* - in *Données sociales - La société française* – INSEE – pages 43-51
- 📖 **Rault W. - Letrait M.** – 2009 - *La diversité des formes d'union et l'ordre sexué* - in *Photos de familles - L'étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de **Régnier-Loilier A.**) – Paris - Éditions de l'INED collection Grandes enquêtes
- 📖 **Régnier-Loilier A.** – 2010 - *La déperdition dans les enquêtes longitudinales. L'exemple de l'enquête Erfi* - Courrier des statistiques - n°128 (à paraître)
- 📖 **Régnier-Loilier A.** – 2009 - *Photos de familles - L'étude des relations familiales et intergénérationnelles* – Paris - Éditions de l'INED - collection Grandes enquêtes
- 📖 **Régnier-Loilier A.** – 2007 - *Conditions de passation et biais occasionnés par la présence d'un tiers sur les réponses obtenues à l'enquête ERFI* - Économie et statistique - n° 407 – pages 27-49

- 📖 **Singly F. (de)** – 1987 - *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale* – Paris - PUF
- 📖 **Solaz A.** – 2009 - *Histoire conjugale et division du travail au sein du couple*, (sous la dir. de **Régnier-Loilier A.** – Paris - Éditions de l'INED - collection Grandes enquêtes
- 📖 **Zarca B.** – 1990 - *La division du travail domestique, poids du passé et tensions au sein du couple*, Économie et Statistique - n° 228 – pages 29-40

I – *Évolution du partage du travail ménager favorable aux femmes dans une nouvelle union*

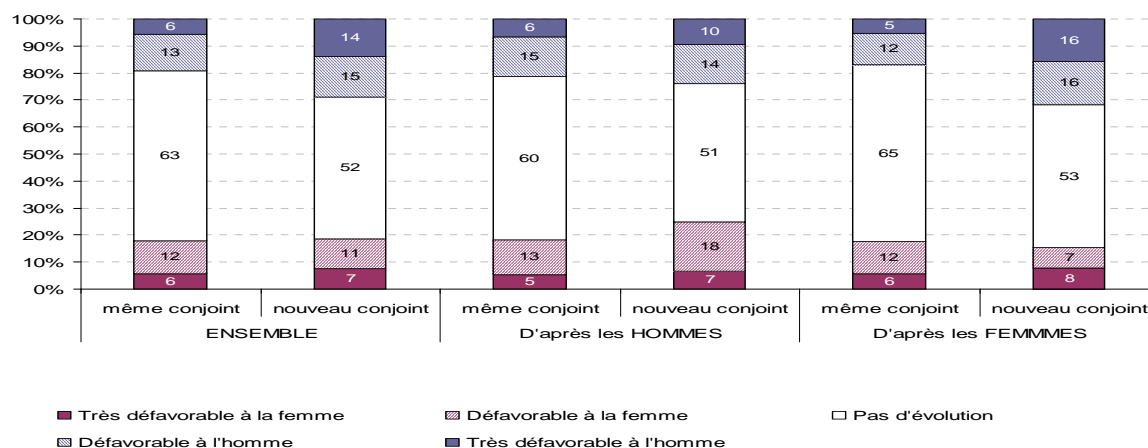
Lors d'une précédente étude menée à partir de l'enquête ERFI de 2005 (première vague), Anne Solaz (2009) s'est intéressée à la répartition des tâches domestiques entre conjoints en distinguant le rang de l'union. Elle en conclut que la répartition des tâches domestiques semble un peu moins inégalitaire au fil des unions, tout en précisant que les données longitudinales de l'enquête pourraient offrir des résultats plus solides. Toutefois, en raison de la taille de l'échantillon initial et de l'attrition¹ (encadré), peu de personnes ont rompu leur union et se sont remises en couple entre 2005 et 2008 (130 personnes), limitant les possibilités d'analyse sur ce point. Le cumul de l'ensemble des tâches domestiques décrites dans l'enquête permet néanmoins de comparer, au niveau individuel, l'évolution du partage au sein du couple², selon que le répondant vive ou non avec un nouveau conjoint en 2008 (graphique). Ainsi, la « population statistique » ne correspond pas ici aux répondants mais aux sept tâches décrites par l'ensemble des répondants. La population est donc « multipliée » par sept, sans qu'il ne soit possible de distinguer les différentes tâches (cet artéfact permet de passer de « 130 personnes » ayant rompu leur union et s'étant remises en couple entre les deux vagues à « 910 tâches » (7 fois 130) décrites par les 130 répondants s'étant remis en couple).

Lorsque le répondant vit toujours avec le même conjoint, l'évolution de la répartition des sept tâches considérées a été défavorable ou très défavorable à l'homme dans 19 % des cas et à la femme dans 18 % des cas. En revanche, l'évolution a été nettement plus défavorable aux hommes dans le cas d'une remise en couple (29 % des cas contre seulement 18 % pour les femmes). Les femmes en couple avec un nouveau conjoint donnent une proportion plus importante que les hommes de tâches ayant connu une évolution « défavorable à l'homme » (16 % contre 10 %) ou « très défavorable à l'homme » (16 % contre 14 %). Les données longitudinales semblent donc confirmer les résultats d'Anne Solaz (2009), même s'il conviendrait de mener une étude plus approfondie, notamment en tenant compte des caractéristiques du nouveau conjoint, de la durée écoulée depuis la mise en couple pour celles et ceux n'ayant pas connu de rupture d'union entre les vagues, etc., et en considérant séparément les différentes tâches.

¹ Dont on peut penser qu'elle a davantage touché les personnes ayant connu une rupture, lesquelles sont alors plus sujettes à un déménagement.

² La description de la construction de cet indicateur est précisée dans le texte.

Évolution de la répartition des tâches domestiques entre 2005 et 2008 selon l'histoire conjugale



Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - sept tâches domestiques décrites par les personnes en couple cohabitant en 2005 et en 2008.

Lecture du graphique - 63 % des sept tâches décrites par l'ensemble des répondants encore en couple avec le même conjoint n'ont pas évolué entre les deux vagues alors que ce n'est le cas que pour 52 % des sept tâches décrites par l'ensemble des répondants n'étant plus avec le même conjoint en 2008.

Répartition par âge et par division des tâches ménagères en 2005 (%) selon leur situation familiale entre 2005 et 2008

Situation familiale entre 2005 et 2008		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Moyenne (en années)
Age	pas d'enfant	16.8	23.4	7.6	7.2	12.5	32.6	35.8
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	0.8	3.7	17.4	29.4	26.3	22.5	39.3
	pas d'enfant en 2005, un depuis	18.7	43.9	27.1	6.5	2.6	1.3	28.6
	enfant(s) en 2005, un depuis	5.1	25.9	42.0	21.2	4.3	1.6	32.0

Situation familiale entre 2005 et 2008		toujours l'homme	le plus souvent l'homme	autant l'un que l'autre	le plus souvent la femme	toujours la femme	autre organisation (externalisation, non concerné)	N
Repas	pas d'enfant	5.3	8.2	23.4	31.3	30.9	1.0	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	2.7	5.7	16.6	29.2	45.7	0.2	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	3.9	14.2	31.0	31.0	19.4	0.7	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	2.4	6.7	18.8	33.7	37.7	0.8	255
Vaisselle	pas d'enfant	4.6	13.5	37.5	20.4	21.1	3.0	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	3.5	7.9	38.3	21.0	23.6	5.7	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	11.6	13.6	40.0	23.9	9.7	1.3	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	4.7	7.8	37.7	22.4	24.3	3.1	255
Aspirateur	pas d'enfant	6.6	8.2	31.6	20.1	29.9	3.6	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	2.4	5.2	26.6	24.3	33.0	8.6	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	3.9	8.4	47.1	24.5	14.8	1.3	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	5.5	7.5	29.8	28.6	23.5	5.1	255
Repassage	pas d'enfant	3.3	2.6	13.2	10.2	61.8	8.9	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	1.1	1.5	5.8	10.8	71.2	9.6	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	7.7	0.7	12.3	16.8	56.1	6.5	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	2.4	1.6	7.8	18.0	64.3	5.9	255
Tenue des comptes	pas d'enfant	13.5	8.9	38.2	10.5	26.6	2.3	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	15.5	7.2	28.8	10.6	38.0	0.0	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	10.3	9.0	43.9	15.5	20.7	0.7	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	13.7	9.4	32.6	12.9	31.0	0.4	255
Organisation de la vie sociale du ménage	pas d'enfant	3.6	4.0	71.1	13.2	7.2	1.0	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	1.2	3.3	65.0	16.8	13.0	0.7	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	0.7	6.5	72.3	14.2	5.8	0.7	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	2.0	4.7	63.1	20.0	9.4	0.8	255
Courses d'alimentation	pas d'enfant	2.3	7.2	49.0	17.1	23.0	1.3	304
	enfant(s) en 2005 mais pas depuis	4.3	6.6	30.6	22.7	35.7	0.1	1450
	pas d'enfant en 2005, un depuis	3.2	7.7	52.3	21.3	15.5	0.0	155
	enfant(s) en 2005, un depuis	2.4	8.2	40.8	22.4	26.3	0.0	255

Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005

Répartition des tâches ménagères entre conjoints en 2005 (%) selon le nombre d'enfants

	Nombre d'enfants en 2005	toujours l'homme	le plus souvent l'homme	autant l'un que l'autre	le plus souvent la femme	toujours la femme	autre organisation (externalisation, non concerné)	N
Préparation des repas	pas d'enfant	5.0	10.9	29.1	32.3	21.7	1.1	378
	un enfant	3.5	7.9	22.5	29.2	36.9	0.0	431
	deux enfants ou plus	2.4	5.3	14.8	29.8	47.3	0.4	1355
Vaisselle	pas d'enfant	7.9	14.8	38.6	22.5	13.8	2.4	378
	un enfant	4.6	9.7	40.4	18.3	22.3	4.6	431
	deux enfants ou plus	3.3	7.2	37.5	21.9	24.7	5.4	1355
Aspirateur	pas d'enfant	5.0	8.7	40.7	22.2	20.1	3.2	378
	un enfant	4.2	7.2	29.0	25.5	26.7	7.4	431
	deux enfants ou plus	2.8	5.0	25.9	24.4	34.0	7.9	1355
Repassage	pas d'enfant	5.0	2.1	15.3	14.3	55.0	8.2	378
	un enfant	1.9	2.6	7.2	12.5	66.1	9.7	431
	deux enfants ou plus	1.3	1.2	5.5	11.2	72.2	8.7	1355
Tenue des comptes	pas d'enfant	12.2	10.1	44.2	12.4	19.3	1.9	378
	un enfant	13.7	8.4	36.0	10.4	31.1	0.5	431
	deux enfants ou plus	15.6	7.0	26.7	11.1	39.6	0.0	1355
Organisation de la vie sociale du ménage	pas d'enfant	2.9	6.1	72.0	13.0	5.3	0.8	378
	un enfant	1.2	3.7	70.1	15.8	8.4	0.9	431
	deux enfants ou plus	1.4	3.2	63.3	17.6	13.9	0.7	1355
Courses d'alimentation	pas d'enfant	2.4	6.9	54.5	18.8	16.7	0.8	378
	un enfant	4.6	7.9	40.1	21.4	25.8	0.2	431
	deux enfants ou plus	3.8	6.6	29.4	22.7	37.3	0.2	1355

Source - INED-INSEE - ERFI-GGS1-2 - 2005-2008

Champ - personnes vivant en couple cohabitant avec le même conjoint en 2005 et 2008, dont la femme est âgée de 20 ans à 49 ans en 2005

CHAPITRE 3 – LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RECOMPOSEES

Pauline DOMINGO - CNAF
Pauline.domingo@cnafr.fr

(*) Cette communication a fait l'objet d'une publication sous forme d'article dans le n° 96 de la revue *Politiques sociales et familiales*.

Compte tenu des comportements démographiques récents de la famille¹, les familles recomposées (encadré 1), qui représentaient déjà 8 % des familles en 1999, devraient en toute logique continuer d'augmenter. En obligeant à repenser les rapports entre filiation et parentalité, ces familles rompent avec le modèle traditionnel de la famille nucléaire, « traditionnelle ». Construisant des liens non fondés sur la consanguinité, les recompositions familiales réinterrogent et transforment les relations adultes/enfants (Le Gall et Martin - 1988 ; Meulders-Klein et Théry - 1993 ; Blöss - 1996 ; Cadolle - 2000) comme les relations fraternelles (Muxel - 1998 ; Ginsberg-Carré - 1998 ; Poittevin - 2003 ; Cadolle - 2004 ; Widmer - 2008). Dans cette communication, on s'intéressera plus spécifiquement à la question de la répartition des tâches domestiques et parentales au sein de ces familles. En France, en 1999, les femmes assuraient 80 % des tâches domestiques (hors bricolage et jardinage) et les mères consacraient deux heures de plus que les pères à leurs enfants de moins de 3 ans (Brousse - 1999). Les familles recomposées réinterrogent-elles ces modalités de partages des tâches au sein des couples ? Un homme en famille recomposée s'impliquera-t-il davantage auprès de ses enfants ?

Il n'existe pas, en France, de travaux quantitatifs traitant de la question du partage des rôles et des tâches au sein des familles recomposées. Il y a de toute façon très peu de travaux quantitatifs sur ces familles², les éléments statistiques représentatifs les plus récents étant issus de l'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), associée au Recensement de la population de 1999³. À l'inverse, les travaux qualitatifs sur les familles recomposées sont nombreux depuis une vingtaine d'années, tant dans les domaines juridique et sociologique que psychologique. Ils se sont surtout intéressés aux rôles et aux relations entre les individus concernés par la recomposition familiale (place du beau parent, relations au sein de la fratrie recomposée, et de la constellation des grands-parents, etc.), mais également à la circulation de l'argent au sein de ces familles (Rondeau-Rivier - 1991 ; Martial - 1999 et 2002 ; Cadolle et Théry - 2003), ou encore à leurs espaces de vie (Le Gall et Martin - 1991 ; Bonvalet et Clément - 2006). Peu d'études sont centrées spécifiquement sur l'organisation quotidienne de ces familles, notamment sur le partage des rôles entre les hommes et les femmes dans la sphère privée. La revue *Cahiers du Genre* de 2001, « Configuration familiale et vie domestique », fait figure d'exception. Dans ce numéro, Sylvie Cadolle doute que cette nouvelle⁴ forme familiale puisse être vecteur de transformations favorables aux femmes dans le partage des tâches matérielles au sein du couple. La recomposition induirait même une charge parentale et domestique accrue pour les femmes, qu'il s'agisse des mères ou des belles-mères.

¹ L'augmentation des remariages de veufs ou de divorcés, contrepartie de la diminution des premiers mariages (Pla - 2009), l'augmentation continue des taux de divorces et des ruptures d'unions (Vanderschelden - 2006), la plus grande fragilité des unions hors mariage (Prioux - 2006), la diminution du nombre de mariages et l'augmentation des naissances hors mariages sont autant d'éléments plaçant pour la multiplication des recompositions familiales.

² Dans la mesure où il s'agit de familles biparentales, au même titre que les familles, elles sont difficiles à identifier. Par exemple, le recensement de la population française, en l'absence de repérage des liens du sang, ne permet pas de savoir si dans les familles les enfants vivent avec leurs deux parents biologiques ou avec un beau parent (Desplanques - 1994).

³ Cette enquête réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a permis de compter et de caractériser les familles recomposées (Barre, 2003). Elle montre que les familles recomposées sont plutôt jeunes et de grande taille. La femme, en général la mère biologique de tous les enfants du couple, est plus souvent que dans les familles intactes ouvrière ou employée.

⁴ Les familles recomposées ont toujours existé en raison des veuvages précoces. C'est le fait qu'elles résultent de divorces et séparations qui est nouveau.

La présente communication propose de confronter cette conclusion à des données quantitatives, en mobilisant l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) (encadré 2). Si cette enquête n'a pas pour vocation d'actualiser le nombre de familles recomposées⁵, elle permet d'en préciser les caractéristiques sociodémographiques et d'en appréhender les modes d'organisation quotidiens. En offrant la possibilité de distinguer, au sein des familles biparentales, les familles recomposées (avec ou sans enfant commun) et les familles intactes⁶, ces données permettent, d'une part, de caractériser ces différentes familles au regard des caractéristiques de leur composition (statut du couple, nombre et âge des enfants), de leur situation d'emploi et de logement et, d'autre part, de comparer leur fonctionnement en matière de partage des tâches domestiques et parentales et de prise de décisions concernant la gestion du budget et l'éducation des enfants.

Encadré 1 - Qu'est-ce qu'une famille recomposée ?

Lorsqu'il s'agit de recenser les familles recomposées, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) adopte une définition restrictive, adoptée également dans cet article, se référant à l'unité résidentielle : « *Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints* ». Cette définition a le mérite de la simplicité pour compter le nombre de familles recomposées mais, souvent, elle ne traduit pas la réalité des liens familiaux et occulte notamment « *les situations où seul le parent non gardien a renoué une union* » (Bonvalet et Clément - 2006). Ce constat invite à tenir compte de l'intensité des liens entre personnes apparentées et non co-résidentes pour définir les familles recomposées. Dès lors, une famille serait dite « recomposée » lorsqu'au moins un des membres du couple a un enfant non présent au ménage avec lequel il a effectivement gardé des liens (Trost - 1996). Dans cette perspective, la famille recomposée est plutôt un réseau constitué au cours d'une trajectoire biographique (Cadolle - 2004), une constellation familiale issue d'unions successives rassemblant parents, beaux-parents, grands-parents, beaux-grands-parents, frères, demi-frères et quasi frères et sœurs (Meulders-Klein et Théry - 1995).

⁵ Les données les plus récentes sur le nombre de familles recomposées datent de 1999. Elles représentaient 708 000 familles dont 380 000 avec enfant(s) commun(s) (dans lesquelles vivent des enfants de l'union actuelle et d'une union précédente) et concernaient 1 583 000 enfants (soit 8,7 % des personnes âgées de moins de 25 ans) dont 1 068 000 vivant avec des demi-frères ou demi-sœurs (Barre, 2003).

⁶ Les définitions de ces termes ainsi que le nombre d'observations concernées par chacune de ces configurations familiales dans l'enquête ERFI figurent dans l'encadré 2.

1 - Caractéristiques sociodémographiques des familles recomposées

11 - Dans les familles recomposées avec enfant(s) commun(s), les fratries sont nombreuses et jeunes

Tableau 1 – Caractéristiques sociodémographiques des familles (en %)

	Familles monoparentales	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées sans enfant commun	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)
Situation d'emploi des hommes					
En emploi	74,5	87,2	85,7	85,9	85,6
Pas en emploi	25,5	12,8	14,3	14,1	14,4
Situation d'emploi des femmes					
En emploi	55,1	69,6	68,2	76,3	59,6
Pas en emploi	45	31,8	31,8	23,7	40,4
Catégorie socioprofessionnelle des hommes					
Cadre, profession intermédiaire	<i>ns</i>	41,7	38,2	40,8	35,4
Ouvrier, employé, agriculteur	<i>ns</i>	58,3	61,8	59,2	64,6
Catégorie socioprofessionnelle des femmes					
Cadre, profession intermédiaire	35,6	39,6	31,7	33,8	28,9
Ouvrier, employé, agriculteur	64,4	60,4	68,3	66,2	71,1
Logement					
Propriétaire	29,7	68,3	45,0	43,9	46,2
Locataire	68,0	28,2	53,0	54,3	51,6
Autres	2,3	3,5	2,0	1,8	2,2
Nombre d'enfants					
Un	53,8	39,3	31,5	60,9	-
Deux	32,8	41,6	33,6	24,4	43,4
Trois et plus	13,3	19,1	34,9	14,7	56,6
Au moins un enfant de moins de 14 ans	58,9	76,7	72,8	52,9	96,5
Au moins un enfant de moins de 3 ans	11,8	26,1	14,9	1,7	29,2
Vie maritale	-	80,5	46,3	38,6	54,5

Source - enquête ERFI – INED / INSEE - 2005

Champ - personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans

Les familles nombreuses (trois enfants et plus) sont surreprésentées parmi les familles recomposées. Un tiers d'entre elles ont au moins trois enfants contre à peine 20 % parmi les familles intactes (tableau 1). Ce constat est surtout le fait des familles recomposées rassemblant des enfants de plusieurs unions : la part des familles nombreuses passe de 14,7 % parmi les familles recomposées sans enfant commun à 56,6 % parmi celles avec enfant(s) commun(s). À noter que ces données ne tiennent pas compte des familles recomposées nombreuses « par intermittence », celles où le parent non gardien a reconstitué une famille dite « traditionnelle » de un ou deux enfants et qui, un week-end sur deux, devient une famille nombreuse. La structure par âge de la fratrie varie fortement selon le type de famille. Plus de sept familles biparentales sur dix ont au moins un enfant âgé de moins de 14 ans.

Les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) se distinguent par la présence quasi systématique d'enfants de moins de 14 ans, alors que ces derniers sont présents dans seulement la moitié des familles recomposées sans enfant du couple. Quant à la présence d'enfant de moins de 3 ans, elle concerne un quart des familles intactes et moins de 15 % des familles recomposées. Mais encore une fois, on observe une grande disparité entre les familles recomposées : près de 30 % de celles avec enfant(s) commun(s) ont un enfant de moins de 3 ans à charge (contre 1,7 % dans celles sans enfant commun). Ainsi, du point de vue de la composition par âge de la fratrie, les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) sont plus proches des familles intactes que des familles recomposées sans enfant du couple.

12 - Les familles recomposées sont plus souvent ouvrières et employées

Quel que soit le type de familles biparentales, plus de 85 % des hommes et 68 % des femmes exercent une activité professionnelle (tableau 1). Lorsque les familles recomposées comptent au moins un enfant du couple, la proportion des femmes en emploi passe à 60 %, à un niveau proche de celui dans les familles intactes d'au moins deux enfants. Les familles monoparentales se distinguent par des parts d'emploi encore plus faibles. Les familles recomposées, à l'instar des familles monoparentales, comportent plus souvent que dans les familles intactes un membre du couple ouvrier, employé ou agriculteur⁷. Par ailleurs, dans ces catégories socioprofessionnelles, les familles recomposées comptent plus souvent des enfants communs : la proportion d'hommes ouvriers, employés ou agriculteurs passe de 59 % dans les familles recomposées sans enfant(s) commun(s) à 65 % dans celles avec enfant(s) commun(s). Guy Desplanques (1994) rappelle que ce résultat est connu en matière de nuptialité : les femmes les plus diplômées, pouvant assumer financièrement leur(s) enfant(s) sans le secours d'un conjoint, se marient moins et vivent plus volontiers seules. Souvent nombreuses, issues d'unions plus récentes, moins favorisées qu'en moyenne, les familles recomposées sont également moins souvent propriétaires de leur logement : avec ou sans enfant(s) commun(s), 53 % d'entre elles sont locataires contre 28 % parmi les familles intactes.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat : la contrainte financière pesant sur ces ménages plus souvent ouvriers et employés, leur besoin de logement plus grand en raison du nombre d'enfants, leur histoire conjugale plus récente (les familles recomposées sans enfant commun sont de fait encore moins souvent propriétaires), ou encore la peur de s'engager après l'échec de leur première union dans un achat immobilier commun.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des familles montre l'intérêt de distinguer les trois types de familles biparentales. Si du point de vue de la composition de la fratrie (nombre et âge) et des comportements d'emploi des femmes qui y sont souvent liés, les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) sont plus proches des familles intactes que des familles recomposées sans enfant commun, il n'en est pas de même du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle et du logement. Qu'en est-il en matière d'organisation et de gestion de la vie quotidienne ? Le fait que les familles recomposées sont issues plus souvent du milieu ouvrier et employé et avec des enfants en bas âge implique-t-il un investissement domestique et parental plus important des femmes dans ces familles ?

⁷ Ces résultats viennent confirmer ceux de l'enquête EHF de 1999. Corinne Barre (2003) montre que 66 % des femmes dans les familles recomposées sont des employées ou des ouvrières (contre 60 % dans les familles intactes).

Encadré 2 - L'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles : avantages et limites pour l'analyse des familles recomposées

L'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) a été réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED), en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à l'automne 2005, auprès de 10 079 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans. Cette enquête présente l'avantage de décrire les situations familiales dans leur diversité, notamment de rendre compte des liens entretenus avec les parents, enfants et beaux-enfants, et des relations de couple (partage des tâches domestiques et parentales, prise de décisions...).

Typologie des familles mobilisées

L'échantillon exploité dans cet article est composé de 3 568 individus vivant en famille avec au moins un enfant âgé de 25 ans ou moins. L'analyse en distingue trois types de familles :

- les familles monoparentales : ces familles comprennent un parent isolé et au moins un enfant célibataire. On en compte 586 dans l'enquête ;
- les familles intactes : familles composées d'un couple d'adultes et de leurs propres enfants. Elles sont 2 701 dans l'enquête ;
- les familles recomposées : familles composées d'un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins d'un enfant né d'une union précédente de l'un des deux conjoints. Lorsque les effectifs le permettent, les familles recomposées avec enfant(s) du couple (ou commun) sont distinguées des familles recomposées sans enfant commun. L'enquête compte 281 familles recomposées dont 145 avec enfant(s) commun(s).

L'ensemble des familles recomposées et intactes est appelé « familles biparentales », en opposition aux familles monoparentales.

Partage des tâches, prise de décision, gestion du budget dans les familles biparentales

Outre l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des différentes formes familiales, l'enquête ERFI permet d'analyser le partage des tâches domestiques et parentales dans les familles biparentales comportant au moins un enfant âgé de moins de 14 ans. Trois séries de variables sont investiguées dans l'article :

- des variables liées au partage des tâches ménagères (préparer les repas, faire le linge, la vaisselle, etc.) ainsi qu'à la prise de décisions concernant les achats quotidiens, la vie sociale du ménage etc. ;
- des variables concernant les enfants : celles liées aux tâches parentales (habiller les enfants, les mettre au lit, etc.) mais également celles liées aux décisions concernant leur éducation ;
- des variables concernant la gestion du budget.

Limite de l'enquête ERFI pour l'analyse des familles recomposées

Si l'enquête ERFI est une enquête inédite pour analyser la manière dont les couples vivent la recomposition familiale, le faible nombre de familles recomposées est une entrave, dans bien des cas, à des traitements plus fins. Comme l'enquête ne compte que 87 familles recomposées sans enfant du couple avec des enfants âgés de moins de 14 ans, la distinction entre les deux types de familles recomposées n'a pas pu être systématiquement menée sur les questions concernant l'organisation quotidienne de la famille (partage des tâches, prises de décisions, etc.). De même, la distinction entre les familles recomposées composées seulement d'un beau-père (210 familles recomposées dans l'échantillon), seulement d'une belle-mère (52 familles) et d'un beau-père et d'une belle-mère (19 familles) n'a pas pu être faite.

Par ailleurs, pour des raisons de pondération, l'enquête ERFI ne permet pas d'extrapoler le nombre de familles recomposées en France et ainsi d'actualiser les données du Recensement de la population de l'INSEE de 1999 donnant la part des différentes formes familiales.

2 - La répartition des tâches domestiques

21 - Les tâches ménagères sont plus souvent partagées par les deux membres du couple

Dans les familles intactes avec enfant(s) cohabitant, on est face à une répartition très classique entre les sexes. Les tâches ménagères sont réalisées par les femmes : elles préparent les repas dans 75 % des familles et s'occupent du linge dans 83 % des familles (tableau 2). De leur côté, les hommes assurent seuls les activités de petit bricolage dans plus de trois quarts des familles. Toutefois, quelles que soient les tâches, le partage apparaît moins inégalitaire dans les familles recomposées : les tâches domestiques sont plus souvent réalisées par les deux conjoints et les hommes seuls s'y investissent un peu plus que dans les familles intactes. Par exemple, dans 12 % des familles recomposées, s'occuper du linge est partagé par les conjoints, contre 6 % dans les familles intactes. De même, la préparation des repas incombe aux hommes seuls dans 12 % d'entre elles, contre 8 % dans les familles intactes.

Tableau 2 – Partage des tâches domestiques et prise de décision relative à la vie sociale (en %)

	Familles recomposées	Familles intactes	Ensemble
Qui prépare les repas ?			
La femme	67,5	75,6	74,9
L'homme	12,0	8,3	8,7
Les deux	20,1	15,4	15,9
Autres	0,5	0,7	0,6
Qui s'occupe du linge ?			
La femme	77,2	83,3	82,7
L'homme	3,8	3,5	3,6
Les deux	12,2	6,2	6,8
Autres	6,9	7,0	7,0
Qui passe l'aspirateur ?			
La femme	47,9	59,6	58,5
L'homme	9,5	8,7	8,8
Les deux	35,8	24,6	25,6
Autres	6,8	7,2	7,1
Qui fait les courses d'alimentation ?			
La femme	41,0	53,8	52,6
L'homme	12,4	11,1	11,2
Les deux	45,7	34,4	35,5
Autres	0,9	0,8	0,8
Qui décide des achats quotidiens ?			
La femme	41,1	54,5	53,2
L'homme	2,2	2,6	2,5
Les deux	56,7	42,8	44,1
Autres	0,0	0,2	0,2
Qui fait la vaisselle ?			
La femme	38,8	51,2	50,1
L'homme	9,4	11,6	11,4
Les deux	46,4	34,6	35,7
Autres	5,5	2,6	2,9
Qui fait le petit bricolage ?			
La femme	8,6	7,0	7,2
L'homme	72,1	77,1	76,6
Les deux	18,2	13,6	14,1
Autres	1,1	2,2	2,1
Qui organise la vie sociale du ménage ?			
La femme	21,6	28,3	27,7
L'homme	7,6	4,9	5,2
Les deux	70,7	66,6	67,0
Autres	0,0	0,2	0,2
Qui décide de la vie sociale et des loisirs ?			
La femme	9,0	15,0	14,4
L'homme	3,0	3,4	3,4
Les deux	87,9	81,6	82,2
Autres	0,0	0,1	0,1

Source - enquête ERFI – INED /
INSEE - 2005
Champ - personnes vivant en couple
avec au moins un enfant de moins
de 14 ans

22 - Une gestion plus séparée du budget du ménage

Dans 45 % des familles biparentales, les femmes règlent les factures et tiennent les comptes. Ces tâches sont plus souvent partagées par les deux conjoints dans les familles recomposées (tableau 3). La gestion du budget est effectivement différente dans ces deux formes familiales. Alors que les familles intactes privilégient, dans 71 % des cas, la « mise en commun de la totalité de l'argent et chacun prend ce qui est nécessaire », cette formule n'est choisie que par 47 % des familles recomposées au profit de « chacun dispose de son argent » et « mise en commun d'une partie de l'argent, chacun disposant du reste séparément ». Dans les familles recomposées sans enfant(s) du couple, ce schéma de gestion budgétaire est encore plus présent. C'est d'ailleurs sans doute parce que chacun gère son argent que le paiement des factures incombe autant aux deux membres du couple. Dans une analyse qualitative fine de l'argent dans les familles recomposées après divorce, Agnès Martial (2002) montre que les arrangements financiers sont très variés selon le type de recomposition, les différences de revenu entre les conjoints, l'investissement financier du parent non gardien, etc. Pour autant, la plupart des couples adoptent une séparation des comptes « *par souci de protéger ses revenus en cas de nouvelles séparations* », ce qui n'exclut pas ensuite une gestion partagée des frais quotidiens.

Tableau 3 – Organisation des couples concernant le budget (en %)

	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées sans enfant commun	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)	Ensemble des familles biparentales
Qui paie les factures et tient les comptes ?					
La femme	45,4	39,3	ns	ns	44,8
L'homme	25,7	20,8	ns	ns	25,3
Les deux	28,4	39,8	ns	ns	29,4
Autres	0,5	0,2	ns	ns	0,5
Désaccord au sujet de l'argent					
Souvent, très souvent	5,31	5,78	4,5	7,3	5,36
Parfois, rarement	44,75	40,38	37,3	43,9	44,34
Jamais	49,94	53,84	58,2	48,9	50,31
Mode de gestion budgétaire					
Gestion de la totalité de l'argent par Un des conjoints qui donne une part à l'autre	6,4	6,8	ns	ns	6,4
Mise en commun de la totalité de l'argent et chacun prend ce qui est nécessaire	70,7	47,4	41,3	54,5	68,5
Mise en commun d'une partie de l'argent, chacun disposant du reste séparément	11,4	16,1	ns	ns	11,9
Chacun dispose séparément de son argent	10,3	26,8	ns	ns	11,9
Autres	1,2	2,9	ns	ns	1,3

Source - enquête ERFI – INED / INSEE - 2005

Champ - personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans

ns - non significatif

Globalement, ces modes de gestion de l'argent ne semblent pas poser de problèmes : 44 % des couples avec enfant(s) ont « parfois ou rarement » des désaccords concernant l'argent. Dans les familles recomposées sans enfant(s) commun(s), il semble y avoir encore moins de conflits autour de l'argent : 58 % déclarent qu'il n'y a jamais de désaccord concernant l'argent (contre 50 % dans les autres familles).

Par certains aspects, tant en matière de partage des tâches domestiques que de gestion du budget, les familles recomposées se détachent du modèle traditionnel de la famille caractérisée par une forte sexuation des rôles, l'homme étant le principal pourvoyeur financier et la femme gérant le quotidien, grâce à une mise en commun budgétaire.

En se référant à la typologie des styles conjugaux de Jean Kellerhals, René Levy et Éric Widmer (2004), il semblerait que les familles recomposées aient tendance à s'éloigner des styles « parallèle » (rôles très différenciés avec une hiérarchie très affirmée de l'homme sur la femme) et « bastion » (différenciation fortement sexuée des rôles et accent mis sur la ressemblance et le consensus si bien que dans ces couples « on partage tout ») pour se rapprocher du style « association » (faible différenciation des rôles et du pouvoir, accent fort sur l'individualité, si bien que dans ce type de couple « on ne pense pas qu'il faille tout mettre en commun »).

Ainsi, bien que souvent ouvrières et employées, les familles recomposées tendraient à adopter, en raison de leur histoire conjugale et familiale, un style plus courant généralement dans les classes moyennes et supérieures. Il s'agit là d'une hypothèse de travail à investiguer plus avant.

3 - Le partage des tâches parentales

L'enquête ERFI a l'avantage de pouvoir reconstituer en partie les catégories de temps parental définies par Marie-Agnès Barrère-Maurisson (2001) : le temps parental domestique (habiller les enfants, leur faire leur toilette...), le temps parental « taxi » (les conduire à l'école, aux activités extrascolaire...), le temps parental scolaire (les aider à faire leurs devoirs), le temps de sociabilité parentale (jouer avec eux...).

31 - La forme familiale apparaît moins déterminante

Tableau 4 – Partage des tâches parentales (en %)

	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)	Ensemble des familles biparentales
Qui habille les enfants ou vérifie qu'ils sont habillés ?				
La femme	57,5	52,9	56,1	57
L'homme	2,1	1,3	ns	2
Les deux	22,8	24,4	ns	23
Autres	17,7	21,3	ns	18
Qui met les enfants au lit ?				
La femme	36,5	37,4	39,7	36,6
L'homme	5,6	9,7	ns	6
Les deux	44,7	38,1	44,4	44
Autres	13,2	14,8	ns	13,3
Qui reste à la maison quand les enfants sont malades ?				
La femme	63,6	50,1	56,7	62,2
L'homme	7,5	11	ns	7,9
Les deux	20,1	29,2	ns	21
Autres	8,9	9,7	ns	9
Qui joue avec les enfants, participe à leurs loisirs ?				
La femme	22,5	17,8	ns	22
L'homme	9,1	12,5	ns	9,5
Les deux	65,4	62,7	64,2	65,2
Autres	3	7,1	ns	3,4
Qui aide les enfants à faire leurs devoirs ?				
La femme	52,2	40,8	43,3	50,7
L'homme	10,1	12,3	ns	10,4
Les deux	33,2	37,6	37,1	33,8
Autres	4,5	9,4	ns	5,2
Qui emmène et va chercher les enfants à l'école, la crèche, etc. ?				
La femme	45,2	40,3	44,8	44,7
L'homme	10,4	8,0	ns	10,2
Les deux	38,1	36,4	38,1	37,9
Autres	6,3	15,4	ns	7,3

Source - enquête ERFI - INED / INSEE - 2005

Champ - personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans

ns - non significatif

Globalement, habiller les enfants, les aider à faire leurs devoirs et les garder lorsqu'ils sont malades est dans la majorité des familles l'apanage des femmes (tableau 4). Ce schéma de partage ne varie que très légèrement selon le type de famille : dans les familles recomposées, les femmes apparaissent un peu moins souvent investies de ces rôles au profit des hommes et/ou des deux conjoints. Néanmoins, ces différences sont atténuées dès lors que la famille recomposée comporte un enfant commun qui, dans la plupart des cas, est âgé de moins de 3 ans. Céline Le Bourdais et Benoît Rapoport (2002) confirment ce constat sur des données canadiennes : les différences observées entre familles recomposées et intactes en matière de temps passé auprès des enfants tiennent davantage à l'âge du plus jeune enfant qu'au type de famille. Mettre les enfants au lit, les emmener et aller les chercher à l'école (ou à la crèche, chez l'assistante maternelle...) et plus encore jouer avec eux sont des activités partagées par les conjoints. En outre, on observe assez peu de différences entre les différents types de familles biparentales, tout particulièrement si le couple a des enfants communs. Les travaux de M.A. Barrère-Maurisson (2001) sur le partage du temps parental permettent de confirmer et de compléter ce constat : non seulement les inégalités concernent la nature des tâches, les hommes s'impliquant plus dans les activités de sociabilité que dans toute autre tâche parentale, mais également le temps pris par ces activités, les mères y consacrant quarante et une heures et les pères seulement vingt-quatre heures.

32 - Des décisions généralement concertées sur l'éducation des enfants

Le type de familles est plus discriminant concernant les décisions liées à l'éducation des enfants. Dans 85 % des familles intactes, ces décisions sont prises conjointement (tableau 5). Cette proportion passe à 68 % dans les familles recomposées, mais elle cache une grande disparité entre ces familles. Dans celles sans enfant commun, où l'homme a le plus souvent le statut de beau-père, les décisions concernant les enfants sont prises en commun dans seulement (ou « quand même », selon l'appréciation) 56 % des cas, et pour plus d'un tiers par les femmes seules. Dès lors qu'il y a des enfants communs, les décisions sont prises en commun, comme dans les familles intactes. Mais à la différence de ces dernières, où il y a très rarement de désaccord sur l'éducation des enfants, dans les familles recomposées avec enfant(s) du couple, les tensions à ce sujet sont plus fréquentes. Ces constats font écho aux deux grands modèles d'intégration du beau-père dans la famille recomposée développés par Thierry Blöss (1996) : celui de l'« intégration conjugale », où le beau-père est avant tout le nouveau conjoint de la mère, peu investi dans sa fonction parentale, et celui de l'« intégration parentale », où le beau-père adopte des attitudes parentales également à l'égard de ses beaux-enfants, d'autant plus facilement qu'il est lui-même père dans cette nouvelle union.

Tableau 5 – Décisions et désaccords au sujet de l'éducation des enfants (en %)

	Familles intactes	Familles recomposées	Familles Recomposées sans enfant commun	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)	Ensemble des familles biparentales
Qui décide de l'éducation des enfants ?					
La femme	13,8	27,1	37,7	16,1	15,1
L'homme	1,4	4,4	6	2,8	1,7
Les deux	84,7	68,4	56,2	81,1	83,1
Autres	0,1	0	0	0	0,1
Désaccord au sujet de l'éducation des enfants					
Souvent, très souvent	6,3	10,6	8,3	12,9	6,7
Parfois, rarement	48,4	45,9	46,3	45,5	48,2
Jamais	45,3	43,5	45,4	41,6	45,1

Source - enquête ERFI – INED / INSEE - 2005

Champ - personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans

L'ensemble des résultats sur le lien entre formes familiales et partages des tâches doit être nuancé car d'autres variables que la forme familiale influencent la répartition des tâches parentales et domestiques au sein des couples. La composition de la fratrie⁸ (âge et nombre) mais également l'implication professionnelle des membres du couple et les modalités de l'activité professionnelle (temps de travail et durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail) déterminent largement les modes d'organisation familiale (Bauer, 2007). Par ailleurs, en l'absence de données sur le temps passé à chaque tâche, l'étude ne permet pas de savoir si le constat d'un partage des tâches moins inégalitaire au sein des familles recomposées se traduit également par une moindre inégalité entre homme et femme en terme de temps pris par les tâches parentales et domestiques.

Malgré ces limites, en adoptant un partage des tâches qui tend à être plus égalitaire et une gestion budgétaire plus individualisée, les familles recomposées remettent en cause, pour une part, le modèle de la famille traditionnelle. Néanmoins, ces évolutions s'opèrent à la marge : même dans les familles recomposées, faire le linge est assuré à 77 % par les femmes seules (contre 83 % dans les familles intactes). Si elles ébranlent le modèle traditionnel de partage des tâches et du pouvoir, notamment financier, les familles recomposées ne le modifient donc pas en profondeur. Des études plus complètes, sur des échantillons plus importants mériteraient d'être menées pour infirmer ou confirmer ces tendances. L'analyse des familles recomposées, dans toutes leurs dimensions (juridique, relationnelle et organisationnelle), à l'instar d'autres formes familiales complexes, notamment les familles homoparentales⁹, se révèle particulièrement stimulante pour penser l'évolution de la parentalité et des rapports sociaux de sexe. Mais l'absence de données quantitatives récentes rendant compte de la complexification des formes familiales est un véritable manque au regard des enjeux politiques qui y sont liés tant dans le champ juridique, comme en témoignent les débats autour de l'opportunité d'un statut du beau-parent¹⁰, que dans celui de la famille. Mieux appréhender les modes de vie des familles dans leur diversité permettrait, par exemple, à la politique familiale de soutien à la parentalité, en matière d'aide au logement, d'allocations familiales, de garde alternée ou encore de médiation familiale, de mieux prendre en compte les formes complexes des familles.

⁸ Dans les ménages avec un enfant âgé de moins de 3 ans « *il est un peu plus fréquent que le père s'occupe autant que la mère des courses, du ménage et même du repassage* » (Bauer, 2007).

⁹ Voir notamment la seconde partie de l'ouvrage dirigé par Martine Gross (2005) *Homoparentalité : états des lieux* rassemblant des études de terrain sur les divers aspects de la vie quotidienne des familles homoparentales ou encore Raphaële Ferzli (2001). Ces travaux montrent combien les familles homoparentales, en l'absence de différence de genre, déplacent la question du partage des tâches et du pouvoir dans la sphère privée.

¹⁰ Dans son rapport remis au Président de la République en novembre 2006 portant sur l'enfant au cœur des nouvelles parentalités, Dominique Versini défend la nécessité d'une sécurisation juridique du statut des tiers tant pour eux-mêmes (pour reconnaître la spécificité de tiers) que pour les enfants (pour maintenir des liens en cas de changement de configuration familiale). D'autres, notamment les pères, mettent en avant le risque d'une mise en concurrence du parent non gardien avec le beau parent, alors même que le droit de la famille a constamment cherché à préserver les liens de l'enfant avec ses parents « d'origine » (biologiques, adoptifs...).

- 📖 **Barre C.** – 2003 - « *1,6 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée* » - Insee Première - n° 901
- 📖 **Barrère-Maurisson M.A.** (dir. avec **Buffier-Morel M.** - **Rivier S.**) – 2001 - *Partage des temps et des tâches dans les ménages* - Cahier Travail et Emploi – Paris - La Documentation française
- 📖 **Bauer D.** – 2007 - « *Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples* » - Études et résultats - n° 570
- 📖 **Blöss T.** – 1996 - *Éducation familiale et beau parenté* - L'harmattan - Paris
- 📖 **Bonvalet C.** - **Clément C.** – 2006 - *Les espaces de vie des familles recomposées* - éditions PUCA - Paris
- 📖 **Brousse C.** – 1999 - *La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999* - France Portrait social – pages 35-151
- 📖 **Cadolle S.** – 2004 - *Frères, demi-frères, quasi-frères ou sœurs recomposent-ils des familles nombreuses ?* - Informations sociales - n° 115 – pages 80-90
- 📖 **Cadolle S.** - **Théry I.** – 2003 - « *Entraide et solidarités dans les constellations familiales recomposées* » - rapport de recherche de la Mission de la Recherche (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques/ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville) pour la Caisse nationale des allocations familiales
- 📖 **Cadolle S.** – 2001 - *Charges éducatives et rôle central des femmes dans les familles recomposées* - Cahiers du Genre - n° 30 – pages 27-52
- 📖 **Cadolle S.** – 2000 - *Être parent, être beau parent, la recomposition de la famille* - Odile Jacob - Paris
- 📖 **Desplanques G.** - 1994 - « *Les familles "recomposées" en 1990* » - Populations et sociétés - n° 286
- 📖 **Ferzli R.** – 2001 - *Couples au féminin : aspects du quotidien* - Cahier du Genre - n° 30 - pages 147-178
- 📖 **Ginsberg-Carré C.** – 1998 - *Le frère de mon frère est-il mon frère ?* - Informations sociales - n° 67 – pages 46-55
- 📖 **Gross M.** – 2005 - *Homoparentalité : états des lieux* - éditions Eres
- 📖 **Kellerhals J.** - **Levy R.** - **Widmer E.** – 2004 - *Mesure et démesure du couple* – Payot - Paris
- 📖 **Le Bourdais C.** - **Rapoport B.** – 2002 - *Temps parental et formes familiales* - Loisirs et société - volume 4 - n° 2 - Presse de l'Université du Québec

- 📖 **Le Gall D. - Martin C.** – 1991 - « *Composer avec le logement. Recomposition familiales et usage de l'espace domestique* » - rapport de recherche pour le Plan Construction et Architecture – CRTS - Université de Caen
- 📖 **Le Gall D. - Martin C.** – 1988 - « *Le réseau de parenté après la désunion* » - rapport de recherche pour la Caisse nationale des allocations familiales - Université de Caen
- 📖 **Martial A.** – 2002 - « *L'argent dans les familles recomposées après divorce* » - Dossier d'Études n° 29 - Caisse nationale des allocations familiales
- 📖 **Martial A.** – 1999 - *Le lien beau parental à l'épreuve de la transmission. L'héritage dans les familles recomposées après divorce* - Recherches et Prévisions - n° 55 - pages1-9
- 📖 **Meulders-Klein A.T. - Théry I.** (dir.) – 1995 - *Quels repères pour les familles recomposées ?* – Paris - L.G.D.J.
- 📖 **Meulders-Klein A.T. - Théry I.** (dir.) – 1993 - *Les recompositions familiales aujourd'hui* – Nathan - Paris
- 📖 **Muxel A.** – 1998 - *Être frère et sœur, le rester* - Informations sociales - n° 67 – pages 4-15
- 📖 **Pla A.** – 2009 - « *Bilan démographique 2008. Plus d'enfants, de plus en plus tard* » - Insee Première - n° 1220
- 📖 **Poittevin A.** – 2003 - « *les liens dans les fratries recomposées. Regard sociologiques sur les relations entre enfants au sein de familles recomposées* » - Dossier d'Études n° 47 - Caisse nationale des allocations familiales
- 📖 **Prioux F.** – 2006 - « *Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens* » - Population et sociétés - n° 422
- 📖 **Rondeau-Rivier M.C.** – 1991 - *La contribution spontanée dans les familles recomposées - in L'enfant, la famille et l'argent* - Colloque du laboratoire d'études et de recherches en droit privé – Université de Lille II – Paris - L.G.D.J - pages151-159
- 📖 **Trost J.** – 1996 - *Family structure and relationships : The dyadic approach* - Journal of Comparative Family Studies - volume 27 - n° 2 – pages 395-408
- 📖 **Vanderschelden M.** – 2006 - « *Les ruptures d'unions : plus fréquentes mais pas plus précoces* » - Insee Première - n° 1107
- 📖 **Versini D.** – 2006 - « *L'enfant au cœur des nouvelles parentalités* » - rapport annuel de la Défense des enfants
- 📖 **Widmer E.** – 2008 - *Les relations entre demi-frères et demi-sœurs à l'adolescence* - Informations sociales - n° 149 – pages 94-105

Chapitre 1 - Les relations familiales et leurs transformations à la lumière des ruptures professionnelles

Sophie DENAVE - Université Lumière Lyon 2 - Groupe de Recherche sur la Socialisation - Université Lyon 2 - ENS-LSH -
Sophie.Denave@ens-lsh.fr

Comprendre le processus des ruptures professionnelles, en articulant les différentes sphères de l'existence et plus particulièrement les sphères professionnelles et familiales, constitue un matériau *ad hoc* pour la mise en exergue des transformations au sein du couple et de la famille. Nombre de travaux ont déjà montré l'apport heuristique d'une approche sociologique éclairant les interactions entre les trajectoires professionnelles et les trajectoires familiales pour mieux saisir les carrières professionnelles des individus¹. On sait désormais que l'analyse des trajectoires professionnelles à la seule lumière de la sphère du travail est souvent insuffisante étant donné que la recherche de logiques propres à un domaine est loin d'être exhaustive. Comme les acteurs appartiennent simultanément à plusieurs sphères d'activité (travail, famille, loisirs, etc.) qui interagissent les unes sur les autres, la prise en considération de plusieurs domaines de l'existence enrichit souvent l'analyse des carrières professionnelles. La perspective inverse s'avère tout aussi prometteuse puisque l'étude des trajectoires professionnelles peut également servir de matériau propice à la compréhension des relations familiales et de leurs transformations au cours du temps. Ainsi, si l'on considère que pour rendre raison des ruptures professionnelles, il est nécessaire de passer par la description analytique des configurations familiales dans lesquelles les individus s'inscrivent au moment de leur réorientation professionnelle, on peut simultanément pointer les processus familiaux à l'œuvre.

Partant de ce postulat, l'objectif de cet article est de montrer que des transformations de configurations familiales peuvent contribuer à créer des conditions favorables aux ruptures professionnelles. Certes, notre enquête nous a également permis d'observer que des transformations d'ordre professionnel produisent tout aussi fréquemment des effets similaires. Si des événements se déroulant dans la sphère familiale peuvent avoir des répercussions dans la sphère professionnelle, et réciproquement, en raison de l'interdépendance des sphères d'activité, il ne faut pas bien entendu oublier que d'autres fois le contexte professionnel suffit à lui seul pour comprendre une part des réorientations de carrières. Mais cet aspect ne sera pas abordé ici car l'objet de cet article est de se focaliser sur les ruptures professionnelles qui informent sur les processus à l'œuvre dans la sphère familiale.

Plus précisément, on s'intéressera tout d'abord aux effets des mises en couple (entendues comme des premières unions ou des recompositions familiales) sur les trajectoires professionnelles. Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas des effets de la rencontre elle-même mais des effets socialisateurs de la vie de couple qui s'étend sur plusieurs années et des interférences éventuelles de la trajectoire professionnelle du conjoint. On analysera ensuite les conséquences des naissances d'enfants qui favorisent des réorganisations familiales et professionnelles mais de façon différenciée pour les hommes et pour les femmes.

¹ Voir les enquêtes qui interrogent les rapports entre vie familiale et vie professionnelle comme les travaux de Christine Delphy, d'Anne-Marie Daune-Richard ou de Chantal Nicole-Drancourt

Enfin, on portera notre attention sur les ruptures d'union qui constituent, de par leur articulation avec un contexte spécifique, des événements déclencheurs des désengagements professionnels. Dans un certain nombre de cas en effet, les ruptures professionnelles découlent en partie des nouvelles contraintes familiales (nées de l'interdépendance avec un conjoint et/ou des enfants) qui sont largement affaiblies ou au contraire renforcées.

1 - Approche théorique et dispositif méthodologique

Avant d'aborder de front ces questions, un détour par la définition de notre objet de recherche et de la méthodologie mise en œuvre semble indispensable. L'enquête traite des ruptures professionnelles c'est-à-dire des trajectoires de mobilité professionnelle particulières qui répondent à trois critères : un changement radical de métier *et* de domaine professionnel, un changement effectif (les acteurs doivent exercer leur nouveau métier et non pas être en cours de transition) et une ancienneté d'au moins trois ans dans l'emploi initial. Ainsi, Claude ouvrier devient professeur de physique en lycée, Etienne ingénieur devient prestidigitateur, Rachel aide-comptable devient agricultrice, Elodie éducatrice devient ouvrière qualifiée du vitrail, etc. Nous avons procédé à une réduction d'échelle, déplaçant l'objectif au niveau microsocial des actions et des interactions individuelles afin de mettre en œuvre une analyse processuelle des ruptures professionnelles. Il ne s'agit donc pas de rechercher les facteurs déterminants des ruptures professionnelles mais de s'intéresser aux étapes franchies par les acteurs et aux conditions sociales qui leur permettent de changer de métier. L'objectif est donc de comprendre ces bifurcations comme le produit de l'interaction entre des dispositions (et compétences) individuelles et des contraintes contextuelles. Autrement dit, il s'agit de mettre en œuvre une sociologie expérimentale qui saisit des dynamiques individuelles et qui montre l'enchaînement des situations menant à quitter un emploi puis à exercer un nouveau métier dans un nouveau domaine professionnel.

Pour l'enquête, des données quantitatives² et qualitatives ont été utilisées. Nous rapportons et analysons ici uniquement les données qualitatives issues d'entretiens biographiques semi directifs conduits auprès d'un échantillon de quarante-quatre hommes et femmes résidant en France. Les entretiens ont duré entre deux et huit heures, soit trois heures en moyenne, et ils se sont déroulés pour l'essentiel au domicile des interviewés. Réalisés entre 1999 et 2003, ils portent sur des reconversions professionnelles qui se sont produites entre les années 1980 et 2000. Agés de 23 à 56 ans au moment de l'entrée dans le nouveau métier, les enquêtés avaient en moyenne 34 ans. Ils exerçaient initialement des professions très diverses et appartenaient à des catégories socioprofessionnelles distinctes. Un quart d'entre eux sont titulaires du BEPC, d'un CAP ou d'un BEP, un autre quart est titulaire du baccalauréat et les dix-huit restants ont suivi des études dans l'enseignement supérieur. Si l'échantillon est majoritairement constitué d'hommes, il distingue différents statuts matrimoniaux et familiaux : vingt enquêtés vivent en couple (mariés ou en concubinage) au moment de leur rupture professionnelle contre vingt-quatre qui ne vivent pas (ou plus) en couple et dix-neuf enquêtés sont parents d'un ou plusieurs enfants.

Le guide d'entretien a été préparé en vue de saisir les pratiques et les représentations à différents moments de la trajectoire (au cours de l'enfance, avant et après le changement de métier). Renonçant à suivre l'ordre chronologique pour limiter les biais de l'« illusion biographique » (Bourdieu - 1986), on a choisi de faire parler les enquêtés autour de six thèmes principaux : le travail, la famille, le couple, les amis, la sociabilité et la scolarité. Ces entretiens approfondis ont permis de connaître la succession des situations objectives des enquêtés et les manières dont ils les ont vécues.

² Nous avons mené une analyse secondaire de données issues de l'enquête « Histoire de vie » de l'INSEE (2003)

2 - Les mises en couple comme déclencheurs des ruptures professionnelles

L'analyse des entretiens permet de montrer que les mises en couple constituent dans certaines trajectoires les événements déclencheurs des ruptures professionnelles. Les mises en couple comme les remises en couple transforment les liens d'interdépendance des individus et par extension les contraintes qui pèsent sur eux. Elles permettent, induisent ou rendent nécessaire un changement professionnel. Ainsi, l'un des conjoints peut explicitement ou implicitement produire des changements de manières d'être, de faire ou de penser chez l'autre.

21 - Les effets de la socialisation conjugale

Si le couple peut être abordé de différentes manières, c'est moins la formation du couple qui nous intéresse ici, ou les modalités de la vie à deux, que la formation ou la transformation de soi à l'intérieur du couple. Chacun étant porteur d'un patrimoine singulier de manières de faire, de voir et de penser, vivre avec un autre c'est se frotter à des manières d'agir et de penser plus ou moins éloignées des siennes. Autrement dit, la mise en couple peut être définie comme un « acte dramatique dans lequel deux étrangers se rencontrent et se redéfinissent » (Berger – Kellner – 1988 - page 9). La socialisation conjugale est ici pensée comme une socialisation secondaire au même titre que les socialisations professionnelles. Rappelons que les socialisations à l'âge adulte ne se limitent pas nécessairement à confirmer ou renforcer les produits des socialisations primaires comme on l'a souvent pensé en sociologie ou en psychanalyse. Un conjoint peut donc avoir la force de nous former ou de nous transformer à l'instar des institutions (professionnelle, scolaire, etc.). Mais, si tout ne se joue pas pendant l'enfance, les socialisations secondaires opèrent sur un individu déjà construit et les produits de ces socialisations doivent composer avec ceux des socialisations primaires. François de Singly propose de penser les individus en perpétuelle construction et de « réhabiliter la socialisation secondaire qui n'est plus pensée comme simple aménagement de la socialisation primaire, ou comme complément dans des zones peu sensibles de l'identité » (de Singly – 2000 - page 34).

Dès lors, il s'agit de s'intéresser plus précisément aux effets de la socialisation conjugale : que produit-elle ? Qu'est-ce que l'individu intériorise ? Et plutôt que de penser le couple sous l'angle de l'influence de l'un sur l'autre, il faut l'imaginer dans une interdépendance productrice de nouveaux savoir-faire et savoir être : « Un couple qui commence à vivre ensemble est une machine à accumuler quotidiennement des objets, des habitudes, de nouvelles références communes » (Kaufmann – 1993 - pages 84-85). Peter Berger et Hansfried Kellner se sont intéressés aux effets individuels de la vie en couple : vivre en couple, c'est se confronter à d'autres manières de voir le monde et être amené à redéfinir ses propres catégories de perception en articulant les produits de ses socialisations passées avec ceux de son conjoint. Cette confrontation des catégories d'appréhension du réel des deux partenaires se fait essentiellement, selon ces auteurs, sous la forme d'une conversation continue qui produit l'intériorisation d'un *nomos* commun. L'autre ne nous révèle pas à nous-mêmes, comme on peut l'entendre souvent, mais nous socialise.

Autrement dit, « les conjoints ont certes l'impression que la vie commune leur a permis de "découvrir" "qui ils étaient vraiment" et de se rendre compte de "ce qu'ils aimaient vraiment", mais ce qu'ils perçoivent sous l'angle de la découverte de soi (de nouveaux goûts, de nouvelles pratiques, de nouveaux amis) est en fait une "invention", celle de leur co-construction par la vie commune : ils ne se sont pas chacun découverts, mais bien transformés l'un l'autre » (Darmon – 2006 - page 95). Vivre avec son partenaire, c'est donc remanier son identité sous la forme d'un « moi conjugal » qui résulte non de « l'ajout d'une dimension supplémentaire » mais de la « refonte de l'identité antérieure » (de Singly – 2000 - page 27).

Cependant, s'il y a bien socialisation conjugale, il n'y a pas nécessairement conversion de l'individu. Ainsi, François de Singly, qui parle de socialisation par frottement pour décrire la socialisation des partenaires vivant sous le même toit, précise qu'il n'y a pas nécessairement conversion de l'un aux goûts de l'autre ou à ses manières d'agir. On peut accompagner sans plaisir son conjoint dans une activité donnée (le goût peut ou non se développer au cours de la pratique). Dans ce cas, la séparation marque souvent l'arrêt de la pratique pour l'un des partenaires. Avoir des habitudes communes peut n'être qu'un moyen de maintenir la relation sans conversion des partenaires (de Singly - 2000). Il sera donc nécessaire de prêter attention à la manière de pratiquer des activités avec son conjoint pour savoir s'il y a ou non constitution de nouveaux goûts.

Postuler que l'individu se forme tout au long de sa vie et notamment lors de sa vie de couple ne présuppose donc pas des transformations importantes notamment dans le cas de couples homogames qui sont proches culturellement et socialement. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsqu'un individu vit en couple avec une personne distincte sur le plan social et culturel, il est fort probable que les transformations, si elles se produisent, soient plus marquées et confondent les produits des socialisations antérieures. Dans ce sens, François de Singly incite à analyser les effets des inégalités des ressources entre les partenaires et reprend en partie la théorie des ressources : « *Selon R.O. Blood et D.M. Wolfe (1960), la forme des relations conjugales est négociée entre époux en fonction de leur rapport de forces symboliques, rapport mesuré par l'écart entre les richesses détenues par l'un et l'autre partenaires. Lorsqu'un conjoint dispose de ressources supérieures à celles de son équipier, il parvient à imposer son point de vue. La vie de son partenaire peut donc être bouleversée* » (de Singly - 1987 - page 200). Si cette théorie ne peut à elle seule rendre compte de la totalité des interactions entre conjoints, elle porte à s'interroger sur les produits de relations conjugales dissymétriques.

Dans notre enquête, le changement professionnel de quelques hommes est fortement lié à leur vie de couple. D'origine populaire, ils sont initialement détenteurs de diplômes techniques allant du CAP au bac professionnel et sont âgés d'une trentaine d'année au moment de leur reconversion. Mais le plus remarquable est sans doute l'hypergamie de ces individus, c'est-à-dire le fait qu'ils vivent tous avec une conjointe dont le niveau social est plus « élevé ». L'analyse de leur trajectoire familiale, professionnelle, amicale et conjugale laisse penser que leur vie de couple a joué un rôle important dans leur reconversion professionnelle. Autrement dit, la socialisation conjugale spécifique de par la forte dissymétrie des positions sociales des partenaires a transformé leurs manières d'être, de faire, de penser et a ainsi participé à la mise en place de conditions favorables à l'entrée dans un nouveau domaine professionnel très éloigné du précédent. Il en est ainsi de Norbert, ancien commerçant forain qui entame une carrière de régisseur lumière.

Peu après le dépôt de bilan de son commerce en 1998, Norbert rencontre Corinne et s'installe dans son appartement. Pour gagner sa vie et rembourser ses dettes, il travaille en intérim un an comme mécanicien dans une usine puis neuf mois comme chauffeur. C'est au cours des premières années de vie commune avec Corinne qu'il aspire à une nouvelle vie professionnelle et construit progressivement une appétence pour le monde du spectacle. Souhaitant intégrer cet univers professionnel, il suit une formation professionnelle de technicien son et lumière en 2001. Norbert provient d'un quartier populaire d'une ville provinciale et a connu une scolarité difficile : après deux redoublements (cours préparatoire et classe de sixième), il n'est pas admis en classe de quatrième et est orienté en CAP. Ses résultats lui permettent alors de poursuivre en BEP et d'obtenir un bac F1 à l'âge de vingt-trois ans. Son amie Corinne a un parcours assez différent : issue d'un milieu plus favorisé, elle poursuit ses études jusqu'à l'obtention d'une licence d'anglais à l'université puis obtiendra, en interne, le CAPES d'anglais après quelques années d'enseignement.

Tout au long de son enfance, Norbert consacrait l'essentiel de son temps extrascolaire au football, sous l'injonction de son père lui-même pratiquant. Assez bon joueur, il a été sélectionné par le club d'Auxerre, mais le décès de son père l'a détourné de ce projet. Adolescent, il participait à un groupe de musique *hard core* dans le cadre de la MJC du quartier. En dehors de ces deux activités, on ne relève aucune pratique de lecture ou artistique. Corinne est plus familière des pratiques culturelles légitimes de par sa trajectoire scolaire et son milieu familial (son frère est violoniste). Vivre avec Corinne, c'est donc se confronter à d'autres habitudes culturelles et non seulement Norbert participe à ces nouvelles activités mais il y adhère. Par exemple, elle l'emmène régulièrement au théâtre, pratique qui contraste avec son héritage familial et qui nourrit ses nouvelles ambitions :

« (Enquêtrice : Est-ce que t'allais au théâtre quand t'étais gamin ?) On y a été deux, trois fois pour des pièces de théâtre (Enquêtrice : Avec l'école ou en famille ?) Avec l'école. Pareil en famille personne n'allait au théâtre. Mes parents, point de vue culturel pas très... (Enquêtrice : Et après t'y es retourné avant d'y bosser ou non ?) Très rarement. L'année où j'ai rencontré Corinne là. Là on y est allé un petit peu. On allait voir deux, trois trucs (Enquêtrice : Elle avait l'habitude d'y aller ?) Ouais, elle avait l'habitude d'y aller et puis bon... tiens y a deux places pour... bon on va aller voir. Des trucs un peu loufoques des fois. Déjà moi ça mûrissait déjà quoi. En voyant des spectacles je me disais : "C'est ça qu'il faut que je fasse" (Enquêtrice : Ça a participé aussi à ton envie ?) C'est clair ouais. En disant : "Ouais ça c'est un truc... C'est chouette quand même. En lumière..." »

Les sorties culturelles répétées aux côtés de Corinne lui font découvrir puis apprécier d'autres activités. Et si cette socialisation est effective, c'est bien parce que l'influence de Corinne est jugée légitime au regard de ses caractéristiques sociales (la répétition du terme « positif » dans l'extrait suivant en est un bon indicateur). La vie conjugale a non seulement rendu possible la reconversion professionnelle de Norbert (large soutien économique de Corinne qui a financé la vie quotidienne du couple), mais elle a aussi largement participé au choix du nouveau métier qui résulte en partie des nouveaux goûts de Norbert construits au contact de Corinne : « *Corinne, ça a été un grand changement positif. Ah oui, oui. Elle m'a ouvert sur d'autres choses. Elle m'a ouvert sur les voyages. J'étais pas du tout branché sur les voyages, sur les animaux, c'est pas que ça m'intéresse non plus énormément, l'écologie, les voyages, la marche par exemple. C'est vrai que ça a été assez positif, ça c'est clair. C'est sûr que ça... a été très positif pour moi. Tu vois d'un côté elle m'a permis de faire cette formation. On se complète très bien. Y a des hauts et des bas comme tout le monde, mais... nos personnages sont complémentaires. Non c'est positif.* » On note effectivement plusieurs variations dans les loisirs depuis sa mise en couple. Si la fréquentation régulière du café se perpétue, elle s'accompagne de temps de lecture de livres et de magazines d'actualités plus fréquents, de randonnées, d'un intérêt plus développé pour la musique (écoute et compositions musicales à l'aide d'un logiciel informatique), de recherches sur Internet, etc., c'est-à-dire de pratiques objectivement plus légitimes et subjectivement perçues comme telles. Fréquenter de nouveaux cadres socialisateurs peut aussi bien produire l'intériorisation de nouveaux goûts que l'intériorisation de catégories de classement et de jugement de ses goûts passés (Lahire, 2004 : 417).

Analyser les réorganisations des cercles amicaux de Norbert semble un autre indicateur pertinent de l'intériorisation de nouveaux goûts et catégories de jugement. Il s'est lié à ses nouveaux collègues (des intermittents du spectacle) et aime à répéter qu'il les voit en dehors du travail (au café) pour renforcer son sentiment d'appartenance à un nouveau groupe social. Parallèlement il dénigre ses anciennes relations professionnelles (les vendeurs comme les clients) : « *Tu fais les marchés, on a vraiment affaire à la masse, c'est une catastrophe. La masse basse. Ça m'a fatigué (...) J'ai même plus envie d'aller faire le marché même en tant que touriste tu vois* ».

Si son cursus scolaire et son entrée initiale dans la vie professionnelle n'ont en rien modifié ses relations amicales, il en est autrement au lendemain de sa mise en couple avec Corinne et de sa nouvelle « carrière » professionnelle. Cultivant le sentiment de ne plus rien avoir à partager avec ses amis d'enfance (voisins d'immeuble ou camarades de promotion du CAP de mécanique générale), il rompt les liens avec eux, manière de rompre en partie avec ce qu'il était (c'est-à-dire avec ses propres manières d'être et de faire qui constituaient un terrain d'entente avec ses amis). À son réseau personnel se sont substitués les amis de Corinne :

« Amis d'enfance non, j'avoue que j'en n'ai plus. Ben ouais on a pris des chemins différents. On n'a plus du tout la même optique, enfin... on voit pas la vie de la même façon (...) On n'a plus du tout les mêmes optiques quoi... même sur la vie quoi : sur des choix politiques. Je pense qu'on ne voit plus les choses de la même façon. (...) C'est beaucoup du bar, et c'est beaucoup des amis à Corinne aussi finalement, que je ne connaissais pas au départ. C'est des couples, mais c'est des couples assez ouverts en fait (...) des potes d'ici. Moi en tant que, je te dis, anciens potes j'en n'ai plus. J'ai coupé les ponts même. » On pourrait dire qu'en changeant de partenaire, d'univers professionnel et de fréquentations, Norbert s'est déplacé sur l'échiquier social. Ce n'est pas son niveau de vie (capital économique) qui est en cause, puisqu'il reste relativement précaire, mais son style de vie qui s'est modifié.

22 - Les sollicitations des conjoints

Comme toute socialisation, la socialisation conjugale peut prendre différentes formes : plutôt implicite lorsqu'elle est le fruit d'activités communes qui participent à l'imprégnation de nouveaux goûts ou manières d'être, de faire et de croire, comme on l'a décrit précédemment ; ou plutôt explicite lorsqu'elle s'effectue sous l'injonction à changer du partenaire.

Les pratiques et les représentations peuvent se transformer sous l'effet de demandes explicites du conjoint. Répondre à ces attentes, ce n'est pas uniquement faire plaisir à l'autre, c'est également penser ces exigences comme légitimes et se les approprier. Autrement dit, on change parce que le partenaire le souhaite mais aussi parce qu'il suscite l'envie de changer en sensibilisant un acteur prédisposé à accepter une transformation vers ce qu'il perçoit comme un état « supérieur ».

Stefan est en couple avec une secrétaire de direction avec laquelle il forme un couple hétérogame de par leurs origines (ses beaux-parents appartiennent à la classe moyenne tandis que ses parents sont de milieu populaire) et leurs positions sociales distinctes. Diplômée du supérieur, avec un salaire plus important, elle l'incite à plusieurs reprises à améliorer sa situation professionnelle (aspirant à vivre avec un conjoint capable d'assurer des projets conjugaux comme l'achat d'un appartement). Sous l'influence de sa compagne, Stefan en vient à redéfinir sa situation professionnelle, à interroger une réalité sociale qui allait de soi jusque-là d'autant plus facilement qu'il occupe une position dominée dans leur relation : « Comme je vous disais, je vivais avec quelqu'un qui était très fort de caractère et je pense que je devais plus me rabaisser, me sentir... ». Mais Stefan n'a pas vraiment envie de changer de métier et l'inscription au concours d'infirmier semble plutôt répondre aux attentes conjugales qu'à ses propres aspirations. Sous l'influence de son amie, il porte progressivement un nouveau regard sur son métier. La confrontation entre deux manières différentes de voir et d'appréhender le monde, engendrée par la vie commune, est en train de transformer sa vision de l'avenir professionnel. Il tente de résister à l'imposition des catégories de perception de sa conjointe (phénomène visible lorsqu'il exprime ses doutes vis-à-vis de son changement professionnel), mais il finit par intérioriser un nouveau point de vue, produit des conversations conjugales. L'assurance de sa compagne, sa domination sociale et symbolique mettent Stefan en porte-à-faux et le poussent à se transformer pour adhérer à une vision du monde et à des aspirations plus proches de celles de sa partenaire et qui lui semblent être plus légitimes : « Fallait absolument que je change. Après c'est venu d'un coup quoi je pense. Un coup je me suis réveillé le matin, je me suis dit : "Attends, je peux plus faire ça, je peux plus faire ce métier quoi, faut que je change"». Habiter avec son conjoint, c'est parfois moduler son comportement en fonction de la manière de percevoir le monde de l'autre. Dans ce cas, le processus de socialisation

est perçu comme une internalisation partielle du point de vue de l'autre sur soi. Aux contacts répétés avec un conjoint porteur de normes, dispositions ou goûts différents, les acteurs peuvent donc intérioriser de nouvelles habitudes. Et si un partenaire se laisse influencer, c'est soit pour faire plaisir à l'autre, soit parce qu'il se laisse dominer culturellement par l'autre et dans ce cas il peut être amené à souhaiter changer sous « l'effet de la présence » de son partenaire (Lahire, 2004 : 474).

3 - L'interférence de la carrière des conjoints

Dans un couple, la carrière professionnelle de l'un est susceptible de modifier celle de l'autre. Sans oublier le rôle propre des caractéristiques personnelles, la construction des trajectoires individuelles est fortement dépendante des interactions se nouant dans la sphère conjugale. Si dans certains couples, les itinéraires de chaque partenaire se construisent de façon relativement autonome, la production des trajectoires individuelles ne peut pas toujours s'abstraire de l'espace conjugal dans lequel elles s'inscrivent. Autrement dit, le plus souvent la construction des trajectoires individuelles est fortement déterminée par les interactions qui se nouent dans l'espace conjugal et ce qui advient à l'un ne reste pas sans effet sur le déroulement de l'itinéraire de l'autre (Battagliola *et al.* - 1991). Cette perspective permet « de dépasser l'analyse des itinéraires professionnels et des positions sociales comme constructions individuelles : l'itinéraire professionnel est redevable de la participation collective du groupe familial et la construction de chaque trajectoire est non seulement le résultat des interrelations entre les itinéraires mais aussi des mobilisations des conjoints dans un même espace, familial et professionnel » (Battagliola *et al.* -1991 - 183).

Jeanne qui n'avait pas le sentiment d'avoir choisi de devenir enseignante et qui se sentait usée par sa double carrière professionnelle et familiale³ se met à temps partiel. En dépression, elle profite de la mutation de son mari, banquier, pour suspendre son activité professionnelle : « *En 80, mon mari a été muté donc là je le suivais évidemment. Si je demandais ma mutation (...) j'avais un poste tout de suite, y avait pas de problème, mais si on revenait sur la région, j'allais avoir beaucoup de problèmes pour réintégrer. Donc j'ai décidé de me mettre en congé... pour élever les enfants, d'autant plus que j'ai eu beaucoup de problèmes de santé assez graves, assez lourds. Et je me suis retrouvée mère au foyer.* »

A ce moment Jeanne pense faire une pause, sans imaginer qu'elle n'exercera plus le métier d'enseignante. Elle reste à la maison pendant six mois à « cajoler toute la famille ». La carrière professionnelle de son mari continue d'être prioritaire. Le suivre ainsi que le soutenir dans ses efforts de promotion semble aller de soi (de petit employé de banque titulaire d'un brevet des collèges, il est devenu cadre). Ici « *l'enjeu n'est pas tant la production d'itinéraires individualisés que celle d'une trajectoire familiale ascendante* » (Battagliola *et al.* -1991 - 182). La construction interdépendante des trajectoires des conjoints est mise en évidence. Les enquêtes de Chantal Nicole-Drancourt mettent en évidence la mobilisation familiale autour de la réalisation du projet professionnel masculin : le plus souvent, « *la famille s'organise autour des contraintes du mari et la disponibilité de l'épouse* » (Nicole-Drancourt - 1989 - 68).

4 - Les effets différenciés des naissances sur les trajectoires masculines et féminines

La naissance d'un enfant est un bouleversement majeur qui peut susciter voire imposer de nouveaux arbitrages entre vie professionnelle et vie familiale. Différentes enquêtes⁴, portant notamment sur l'articulation vie professionnelle / vie familiale, confirment que la présence d'un enfant exerce des effets différenciés sur les hommes et les femmes. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à

³ Thierry Blöss et Alain Frickey rappellent « la difficulté qu'éprouvent les femmes à mener de front leurs carrières professionnelle et familiale, leurs ambitions professionnelles cédant bien souvent le pas aux exigences familiales » (Blöss, Frickey, 1994 : 88).

⁴ Il s'agit de l'enquête IPSOS pour Chronopost « Rapport qualité temps 2003 » réalisée auprès de 2000 salariés français âgés de quinze ans et plus, et de l'enquête « Histoire de vie » de l'INSEE réalisée auprès d'un échantillon de 8 000 personnes, représentatif de la population française.

indiquer qu'elles relativisent l'importance accordée au travail à l'arrivée d'un enfant et ce, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Avoir des enfants diminue l'importance donnée au travail pour les deux sexes, mais plus encore pour les femmes que pour les hommes (Garner, Méda, Mokhtar , 2004).

Ariane Pailhé et Anne Solaz ont également étudié les effets des naissances sur les carrières des hommes et des femmes pour combler en la matière le manque d'études françaises au regard du nombre de recherches internationales et de l'éclosion des travaux portant sur les conséquences des naissances sur la sphère domestique. À partir de l'enquête « Familles et employeurs » réalisée par l'INED et l'INSEE en 2004-2005, qui porte sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les auteurs étudient la dynamique des ajustements au fil des naissances pour observer si les inégalités professionnelles se creusent parallèlement. Cette étude leur permet d'affirmer un effet différencié des naissances entre pères et mères à court terme : « Seuls 20% des pères qui travaillent avant une naissance déclarent un changement professionnel l'année suivante, qu'il s'agisse d'un changement de statut, d'horaire ou d'intensité du travail, alors que la moitié des mères sont dans ce cas » (Pailhé, Solaz, 2006 : 258). Un autre résultat de leur étude qui nous intéresse est d'observer que la fréquence des changements professionnels augmente avec le rang de naissance des enfants pour les femmes, contrairement aux hommes pour lesquels « l'impact des naissances sur la situation professionnelle varie peu au fil des naissances » (Pailhé, Solaz, 2006 : 258). Si les auteurs confirment que l'impact de la naissance des enfants se distingue selon le sexe du parent, nous pouvons néanmoins relever la part significative des trajectoires paternelles qui s'infléchissent à la suite d'une naissance (20% des pères).

Dominique Méda, Gilbert Cette et Nicolas Dromel ont précisément étudié les conséquences de la naissance d'un enfant dans la vie d'un homme. Les résultats de l'enquête « Rapport qualité temps » indiquent que « pour 32% des hommes la venue d'un enfant s'est accompagnée d'une moindre importance accordée au travail. Parallèlement, par rapport aux femmes, les hommes diminuent moins leurs horaires et leur temps de travail après la naissance d'un enfant, même si un tiers des hommes a revu son temps de travail à la baisse » (Méda *et al.* - 2004 : 10). Dans notre enquête non représentative, on remarque également que des bifurcations professionnelles sont liées à la naissance ou au souhait d'avoir des enfants. Si les réorientations des carrières des femmes ne nous ont guère étonnée, celles des hommes nous ont davantage interrogée ce qui nous a conduit à produire une analyse plus fine des interactions entre carrières professionnelles et naissances. Et on a constaté que les raisons qui mènent les hommes et les femmes à changer de métier pour investir la sphère familiale ne répondent pas à la même logique.

41 - Changer de métier pour mieux articuler sa vie professionnelle et sa vie familiale

Dans notre population, des femmes d'origines populaires, s'étant mariées très jeunes ont des enfants dès le début de leur carrière professionnelle initiale. Fortement mobilisées autour de la sphère familiale, elles gèrent non seulement l'ensemble des tâches domestiques et l'éducation des enfants mais elles soutiennent également la carrière professionnelle de leur mari au prix d'un relatif délaissement de l'évolution de leur propre carrière. Mais l'arrivée du deuxième ou du troisième enfant ne permet plus de maintenir cet équilibre. Refusant de renoncer à l'exercice d'un emploi et à leur investissement familial, elles envisagent une nouvelle carrière professionnelle lorsque les souffrances physiques et morales deviennent insoutenables. Au cours des entretiens, ces femmes présentent le choix de leur nouvelle carrière professionnelle comme le moyen de s'épanouir professionnellement. En réalité, on s'aperçoit que c'est sous condition de pouvoir mieux s'occuper de leurs enfants. Par exemple, Mireille, éducatrice spécialisée, ouvre un bar / restaurant / tabac, une activité qui est objectivement très prenante et contraignante mais qui lui laisse une marge de manœuvre plus importante pour sa vie familiale :

« Et je me suis rendue compte qu'en étant dans un restaurant eh bien mes enfants je pouvais les élever même si je les élevais... ça demandait beaucoup de choses parce que ça a pas été simple mais disons que je les avais tous les jours. On n'était pas obligé de les laisser la nuit parce que quand on faisait les nuits fallait les laisser la nuit enfin (...) Avec les enfants ça allait bien parce que bon le matin moi j'avais le temps de m'occuper d'eux avant d'ouvrir parce que j'avais pris l'option d'ouvrir à condition qu'ils soient partis à l'école donc j'ouvrais qu'à huit heures le matin. À 11h30 j'avais le temps de les faire manger avant d'avoir les clients qui arrivaient entre midi et midi et demi. Donc j'avais le temps de les faire manger, de manger avec eux, de m'en occuper. Le soir eh ben pareil, je me donnais une heure où y'avait quelqu'un qui venait m'aider pour que je puisse souper avec eux et rester avec eux. Donc arriver à moduler un rythme de famille ».

Opérer une reconversion professionnelle permet donc à ces femmes de continuer à exercer un métier satisfaisant qui leur permet de rester très impliquées dans la sphère familiale en prenant à cœur leur rôle de mère de famille. Certaines vivent leur nouvelle carrière professionnelle comme un moyen de se réaliser dans la sphère professionnelle, c'est-à-dire de revenir sur leur trajectoire scolaire qu'elles jugent insatisfaisante quand d'autres affichent une personnalité de femmes actives et indépendantes. Le « choix » de leur nouveau métier, qui intervient après la naissance du deuxième ou du troisième enfant, montre néanmoins la prégnance toujours active de leur rôle de mère de famille qui prend en charge la quasi-totalité des charges domestiques.

42 - Investir la sphère familiale quand la sphère professionnelle devient insatisfaisante

Si les naissances d'enfants peuvent participer à la décision de changer de métier, ce n'est pas toujours pour les raisons invoquées précédemment. L'enquête met en évidence d'autres logiques qui concernent plus fréquemment des hommes. On a vu que les ruptures professionnelles des femmes leur permettent de maintenir leur investissement familial et professionnel sans avoir à choisir entre le destin d'une « carriériste » et celui d'une femme au foyer. Si elles étaient déjà fortement investies dans la sphère familiale avant leur reconversion professionnelle, ce n'est pas le cas des enquêtés présentés ici. Moins satisfaits par l'exercice de leurs métiers, le poids des contraintes devient plus visible, et il s'en suit une remise en question de l'investissement dans les différentes sphères de leur vie.

Ces interrogations sont amplifiées par leur inscription parallèle dans une structure familiale qui leur apporte des gratifications plus importantes. Et c'est donc au moment où leurs insatisfactions professionnelles sont les plus fortes qu'ils souhaitent vivement investir l'espace familial. Ces bifurcations ne sont pas liées au rang de naissance de l'enfant car elles interviennent aussi bien après une première naissance qu'une deuxième ou une troisième. Prenons l'exemple de Stéphane, électronicien d'armes dans la marine qui devient secrétaire administratif.

Stéphane est militaire (électronicien d'armes) depuis plusieurs années quand il décide de quitter la marine et devient secrétaire administratif dans un lycée. Stéphane est père de deux enfants lorsqu'il démissionne. Jusque-là c'était sa femme qui avait la charge quotidienne des enfants puisqu'il était souvent en déplacement pour des périodes de plusieurs semaines à plusieurs mois. Lorsqu'il entre dans l'armée, c'est à un moment d'indétermination professionnelle et matrimoniale. Et cette situation professionnelle lui plaît parce que « *c'est quand même du hors norme, ça m'a fait emmener dans des endroits, vivre des situations qui étaient sympas (...)* Quelque part c'était une seconde famille qui m'a donné les bases ». Sa vie professionnelle prenait le dessus sur sa vie familiale (« C'est plus qu'un métier, c'est une vie ») jusqu'à ce qu'il la mette en balance avec les sacrifices familiaux à l'occasion de la naissance de son deuxième enfant : sa perception d'un métier peu valorisé et peu valorisant l'amène alors à redéfinir ses investissements dans les sphères familiale et professionnelle :

« À un moment, on n'a plus de vie de famille, on est à droite, à gauche. Donc finalement l'intérêt du métier passe après coup, c'est-à-dire j'aurais été pilote de l'aéronaval ou vraiment un truc d'élite (...) Le gros inconvénient c'est le moment où finalement les contraintes familiales passent au-dessus de l'intérêt du métier. Je veux dire, à un moment, je m'étais baladé suffisamment pour ne plus trouver plaisir à être en escale en Italie ou en Grèce ou ailleurs, c'est-à-dire c'était bien, mais en même temps j'avais envie d'être auprès de ma femme et de mes gamins. Pis j'avais pas un métier suffisamment exceptionnel pour me dire : je largue pas ! ».

Le métier d'électronicien d'armes est soudainement réévalué : l'intérêt propre au métier ne semble pas suffisant au regard des sacrifices personnels qu'il exige comme aurait pu l'être un métier plus valorisant et valorisé dans la hiérarchie sociale. En effet, la mise en balance de l'investissement dans le travail par les aspirations familiales est probablement fonction du statut social procuré par la situation professionnelle. On change donc de métier pour investir davantage la sphère familiale au moment même où on pense y puiser une reconnaissance supérieure à celle dont on bénéficie dans sa vie professionnelle.

5 - Les ruptures d'union

Élisabeth Algava, Carole Bonnet et Anne Solaz ont récemment étudié les conséquences des ruptures d'union (divorce, séparation) sur l'activité professionnelle, pour répondre notamment à l'absence d'enquêtes françaises sur les conséquences financières des ruptures⁵. À partir des enquêtes « Étude de l'histoire familiale » (1999) et « Jeunes et Carrières » (1997), elles montrent que « rupture conjugale rime avec rupture professionnelle », c'est-à-dire que les ruptures d'union favorisent les changements de statuts sur le marché du travail. Elles observent que séparations et changements professionnels vont de pair en raison de la fréquence des modifications majeures de la trajectoire des hommes et des femmes dans les deux ans après l'année de la rupture.

Notre enquête montre également que des ruptures professionnelles découlent en partie des nouvelles contraintes familiales (nées de l'interdépendance avec un conjoint et/ou des enfants) qui sont largement affaiblies ou au contraire renforcées à l'occasion d'une séparation ou d'un divorce. Ainsi, se retrouver célibataire peut tout aussi bien ouvrir le champ des possibles professionnels en permettant d'investir une carrière professionnelle refusée par son ancien conjoint que contraindre à une reconversion professionnelle pour assumer seul sa survie et/ou celle de ses enfants.

51 - Les ruptures conjugales qui ouvrent l'espace des possibles professionnels

Lucien travaille comme cuisinier depuis l'obtention de son BEP et CAP de cuisine en 1981. Le départ de son amie en 1989 marque la prise de décision de l'arrêt de son métier initial qui bien que déjà envisagé n'avait jamais réussi à prendre forme. Éprouvant de plus en plus de difficultés à travailler dans la restauration (les horaires décalés, la consommation d'alcool liée à ce mode de vie, etc.), il avait déjà envisagé une reconversion dans la viticulture, mais cette idée avait été mise en veille par l'attitude de sa compagne :

⁵ « Les études existantes en France sur le lien entre dissolution du couple et activité professionnelle se sont plutôt intéressées à la causalité inverse comme par exemple l'effet du chômage sur le risque de dissolution du couple (Solaz – 2000 – Herpin - 1990) » (Algava *et al.* – 2006 - page 148)

« Elle était réticente parce qu'elle voulait partir, elle avait d'autres aspirations. Non, non, puisqu'on allait souvent chez mon beau-frère qui était viticulteur... elle, ça ne l'attirait pas clairement. Pour elle-même, mais elle était pas engagée dans le processus non plus. Si, y a un endroit où je me suis présenté où y aurait fallu peut-être qu'elle vienne travailler aussi. Donc ça effectivement... non, non, c'est clair que c'était pas du tout son truc (...) J'allais essayer de bosser dans les vignes, ouais, parce que j'en avais envie avant et qu'elle, elle était pas d'accord. Je me suis dit : "Ben puisqu'elle est plus là maintenant je peux faire ce que je veux, donc j'y vais, je le fais" (...) C'est Christine qui a été le déclencheur, enfin Christine c'est ma copine de l'époque, c'est quand elle m'a dit : "Je m'en vais" au mois de juin, c'était pas agréable, mais du coup dans la foulée, j'en ai parlé à C. (son patron) : "Voilà je démissionne" (...) Le 18 juin, c'est le jour où elle m'a dit qu'elle allait partir. Et le 1er juillet C. avait mon recommandé. » Cet extrait d'entretien montre comment le départ d'un conjoint peut permettre de se lancer dans un projet professionnel mis en suspens par la vie conjugale et ses contraintes.

52 - Les ruptures conjugales qui imposent une bifurcation professionnelle

Le divorce de Lionel précipite sa décision de quitter son emploi. Son emploi de dépanneur implique des déplacements motorisés quotidiens qu'il acceptait avec plaisir : « *Au début c'est marrant de rouler, il fait beau, tu mets la fenêtre ouverte, tu fumes tes cigarettes...* ». Lorsque son contexte familial évolue, une même condition de travail, à savoir « prendre la route » prend une nouvelle signification :

« À la fin donc la route quand je me suis... donc quand j'ai divorcé, les enfants sont venus habiter avec moi et comment je pourrais dire ça ? J'ai pris vite conscience qu'il fallait rien qu'il m'arrive pour mes enfants. Et la route, ça faisait partie d'un truc qui pouvait m'arriver éventuellement sans que je le cherche et que là je sais pas trop comment ça se serait déroulé. Donc ça été la raison (...) C'étaient des raisons familiales qu'il fallait que je rentre le plus vite possible et que ça me stressait si j'arrivais pas à rentrer quand ils sortaient de l'école ou des choses comme ça. »

Perçue initialement comme un plaisir, la route devient brutalement source d'angoisse pour Lionel. Divorcé depuis 1998, ses enfants quittent le domicile de leur mère, qui souffre de problèmes d'alcoolisme, pour rejoindre celui de leur père. Se sentant responsable de ses enfants, Lionel entrevoit désormais la route comme source de dangers pour sa vie et donc pour la survie économique et affective des enfants. En souffrance dans son emploi, les effets de la nouvelle configuration familiale dans laquelle il est pris précipitent son envie de trouver un autre emploi. Il sera engagé comme gardien d'une bibliothèque municipale.

Renverser, pour les besoins de cette communication, la perspective adoptée initialement dans notre enquête, c'est-à-dire non pas interroger la sphère familiale pour mieux saisir les trajectoires professionnelles mais partir des trajectoires professionnelles pour éclairer les relations familiales et leurs transformations, s'avère fécond. Mobiliser différemment un même matériau est le moyen de faire surgir de nouvelles hypothèses de recherche. Si la puissance socialisatrice du couple a déjà été mise en avant par certains sociologues comme François de Singly, qui l'assigne au rang de socialisation secondaire, on a pu observer qu'elle a effectivement le pouvoir de transformer les manières d'être, de faire ou de penser de l'un des conjoints au point de donner naissance à de nouvelles aspirations professionnelles. Implicite ou explicite, l'influence du conjoint, pour être efficace, doit être pensée comme légitime ou être exercée sur un acteur réceptif, c'est-à-dire disposé à être influencé. Ces mécanismes s'observent de façon plus tranchée au sein des couples hétérogames (qu'il s'agisse ou non d'une première union).

Par ailleurs, des études statistiques ont déjà montré l'impact des naissances sur les trajectoires professionnelles en affirmant un effet différencié des naissances entre pères et mères à court terme. Ariane Pailhé et Anne Solaz ont ainsi mis en avant un certain type de changement professionnel (changement de statut, d'horaire ou d'intensité de travail) qui s'opère après une naissance, auquel on pourrait sans doute ajouter les ruptures professionnelles. Les auteures remarquent aussi que la fréquence des transitions professionnelles augmente avec le rang de naissance pour les femmes alors qu'elle varie peu pour les hommes. Abondant dans le même sens, nos observations permettent néanmoins de soumettre une hypothèse explicative à ces disparités. En tendance, les carrières professionnelles des femmes sont plus fortement affectées au fil des naissances en raison de la surcharge du travail domestique qui rend de plus en plus difficile la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Si les carrières des hommes sont moins sensibles au rang de naissance, c'est sans doute parce que les bifurcations professionnelles des hommes qui s'opèrent à l'occasion d'une naissance ne sont pas directement liées à la surcharge du travail domestique, mais tiennent plutôt à des enjeux professionnels. C'est en effet lorsque leur investissement professionnel est moins rentable qu'ils privilégient la sphère familiale.

Enfin, souhaitant également analyser les liens entre dissolution du couple et activité professionnelle à l'instar d'Elisabeth Algava, de Carole Bonnet et d'Anne Solaz, notre enquête qualitative s'est plutôt employée à dévoiler les raisons pour lesquelles les ruptures d'union favorisent les changements professionnels. Si les séparations peuvent produire des effets sur les trajectoires professionnelles, c'est qu'elles modifient les marges d'action des individus. En effet, quand les degrés de dépendance réciproque qui lient l'individu à son entourage changent, ses conditions de possibilité varient, rendant ainsi possible ou nécessaire une bifurcation professionnelle. Autrement dit, les ruptures conjugales ouvrent ou restreignent le champ des possibles.

Dans le cadre de cette communication, notre analyse s'en tient aux épisodes de la vie familiale qui précèdent les ruptures professionnelles, mais les transformations familiales qui s'opèrent au lendemain des bifurcations professionnelles constituent probablement un terrain tout aussi fécond.

- 📖 **Algava E. - Bonnet C. - Solaz A.** – 2006 - « *Après une rupture d'union : quelles modifications des trajectoires professionnelles ?* » - Actes du colloque d'Aveiro – AIDELF – Paris - septembre 2006 – pages 147-162
- 📖 **Battagliola F. - Bertaux-Wiame I. - Ferrand M. - Imbert F.** – 1991 - *Dire sa vie entre travail et famille. La construction sociale des trajectoires* – Paris - Edition MIRE-IRESO - 1991
- 📖 **Berger P. - Kellner H.** – 1988 - « *Le mariage et la construction sociale de la réalité* » - Dialogue - n°102 - pages 6-23
- 📖 **Blöss T. - Frickey A.** – 1994 - *La femme dans la société française* – Paris – PUF – collection « Que sais-je ? »
- 📖 **Bourdieu P.** – 1986 - « *L'illusion biographique* » - Actes de la recherche en sciences sociales - n° 84 - pages 69-72
- 📖 **Darmon M.** – 2006 - *La socialisation* – Paris - Armand Colin coll. 128
- 📖 **Denave S.** – 2008 - *Ruptures professionnelles. Processus, contextes et dispositions* - thèse de doctorat - Université Lyon 2
- 📖 **Garner H. - Méda D. - Mokhtar J.** – 2004 - « *La place du travail dans l'identité des personnes en emploi* » - Premières synthèses - n° 01.1 - 6 pages
- 📖 **Kaufmann J.C.** - 1993 - *Sociologie du couple* – Paris – PUF – collection « Que sais-je ? »
- 📖 **Lahire B.** – 2004 - *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi* – Paris - La découverte - coll. « Textes à l'appui »
- 📖 **Méda D. - Cette G. - Dromel N.** – 2004 - « *Les pères entre travail et famille. Les enseignements de quelques enquêtes* » - Recherches et Prévisions n° 76
- 📖 **Nicole-Drancourt C.** – 1989 - « *Stratégies professionnelles et organisation des familles* » - Revue française de sociologie - pages 57-80
- 📖 **Pailhé A. - Solaz A.** – 2006 - « *Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants* » - Actes du colloque d'Aveiro – AIDELF – Paris - pages 255-268
- 📖 **Singly F (de)** – 1987 - « *Théorie critique de l'homogamie* » - L'année sociologique - n° 37 – pages 181-205
- 📖 **Singly F. (de)** – 2000 - *Libres ensemble* – Paris - Nathan

Chapitre 2 - Remise en couple après une séparation : variations selon le sexe, l'âge et la présence d'enfants

Eva BEAUJOUAN - INED
E.Beaujouan@soton.ac.uk

Cette contribution a pour objectif d'explorer les mécanismes qui régissent la reconstitution conjugale, et spécifiquement les différences entre les hommes et les femmes. Les femmes se remettent aujourd'hui plus en couple après une rupture que dans les années 1970, à l'inverse des hommes (encadré 1). Même si les écarts sont plus faibles aujourd'hui, nous proposons de décomposer l'observation des formations d'union des hommes et des femmes selon l'âge et les enfants nés de l'union rompue. Nous étudions également la remise en couple en fonction de la présence régulière ou non des enfants dans le ménage.

Pour les hommes comme pour les femmes, la vitesse et la fréquence de remise en couple décroît avec l'âge (Villeneuve-Gokalp - 1994). Cette baisse est *a priori* principalement due à l'âge, puisqu'elle perdure toutes choses égales par ailleurs. En parallèle, les comportements de couple des personnes avec et sans enfant sont contrastés : les parents connaissent moins de ruptures (Toulemon - 1994), les mères séparées diffèrent leur remise en couple (Villeneuve-Gokalp, 1994) ou adoptent plus souvent la formule des couples non cohabitants (Martin - 1994). Il semble très probable que l'âge à la séparation et les enfants issus d'une union précédente seront corrélés pour expliquer les probabilités de remise en couple. D'une part, la parentalité et la présence d'enfants dans le logement dépendent directement de l'âge à la séparation. D'autre part, le désir de cohabiter à nouveau avec un conjoint peut varier à la fois selon l'âge et selon la présence d'enfants. Le type de relation recherché peut changer avec l'expérience et la parentalité, et on sait par exemple que les couples non cohabitants sont plus fréquents pour les mères et les femmes plus âgées après la rupture (Beaujouan *et al.* - 2009 - Lampard - Peggs - 1999). De plus, le désir d'enfants peut éventuellement pousser des femmes ou des hommes sans enfant en âge de concevoir à se remettre en couple plus vite qu'à des âges auxquels ils ne pourront plus en avoir. Remarque-t-on alors des comportements de remise en couple par âge différents pour les hommes et les femmes selon que des enfants sont nés de l'union rompue ou non ?

Les mères, quel que soit leur âge, construisent une nouvelle union moins vite et moins souvent que les autres femmes (Andersson - 2003 - Cassan *et al.* - 2001). La présence plus fréquente d'enfant(s) au domicile de la mère a souvent été avancée pour justifier ce constat. En effet, malgré le développement de la résidence alternée, l'enfant réside le plus souvent avec sa mère. En 2005, la proportion de pères au sein des familles monoparentales s'élève à 15 % seulement, contre 14 % en 1990 (Chardon *et al.* - 2008).

Nous tiendrons donc compte de ces variations de la résidence principale de l'enfant après la séparation, facteur plus rarement intégré dans les études sur la remise en couple. Une étude suédoise démontre que cette répartition des rôles après la rupture influence les chances qu'advienne une deuxième union (Bernhardt - 2000). Elle montre notamment que la présence des enfants pourrait être un frein pour la formation d'une nouvelle union, pour les hommes comme pour les femmes, même si l'effet est moins marqué pour les hommes. Il est possible que l'organisation et la contrainte financière liées à la présence d'enfant, conjuguées à un marché des deuxièmes unions jugé souvent moins favorable pour les femmes, ne leur laissent pas le temps de rencontrer un nouveau partenaire. À l'opposé, des études ont montré que les pères ayant la garde de leurs enfants se remettaient généralement plus vite en couple que ceux qui ne l'ont pas (Barre - 2003 - Goldscheider et Sassler - 2006).

Des études plus qualitatives tendent également à montrer un moindre intérêt pour une nouvelle cohabitation lorsqu'un enfant est au domicile, particulièrement lié à la crainte des interférences entre l'enfant et le nouveau conjoint (Martin - 1997 - Villeneuve-Gokalp - 1994). Retrouve-t-on ce type de résultats dans nos études, et peut-on attribuer les retards de remise en couple à la présence des enfants dans le ménage ou restent-ils reliés au sexe ?

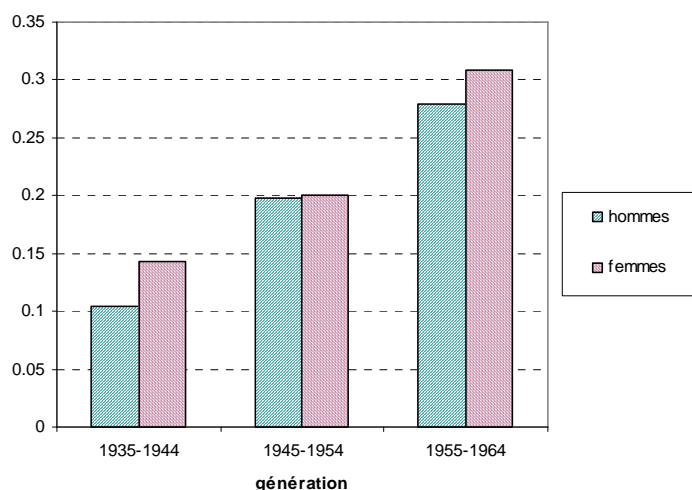
Ce travail apporte des éléments nouveaux pour la compréhension des comportements de l'après rupture comparés chez les hommes et les femmes, tout particulièrement selon leur âge et l'existence ou la présence d'enfants.

Encadré 1 - Les comportements de couple des hommes et des femmes convergent au fil des générations

Les changements de comportements conjugaux ont touché tout d'abord les personnes nées après la guerre (Blayo et Festy - 1976 - Daguet - 1996 - Prioux - 2003). Ils se sont diffusés aux générations plus récentes, entraînant des modifications globales des calendriers conjugaux. À partir de l'enquête EHF 1999, Delbès et Gaymu (2005) notent un rapprochement visible des situations conjugales des hommes et des femmes de plus de 50 ans, lié principalement aux changements dans leurs trajectoires passées et à la baisse du veuvage qui touche particulièrement les femmes. Ces rapprochements peuvent également passer par l'accélération des remises en couple des femmes. Dans l'enquête Erfi, on constate également une convergence des comportements de remise en couple des hommes et des femmes.

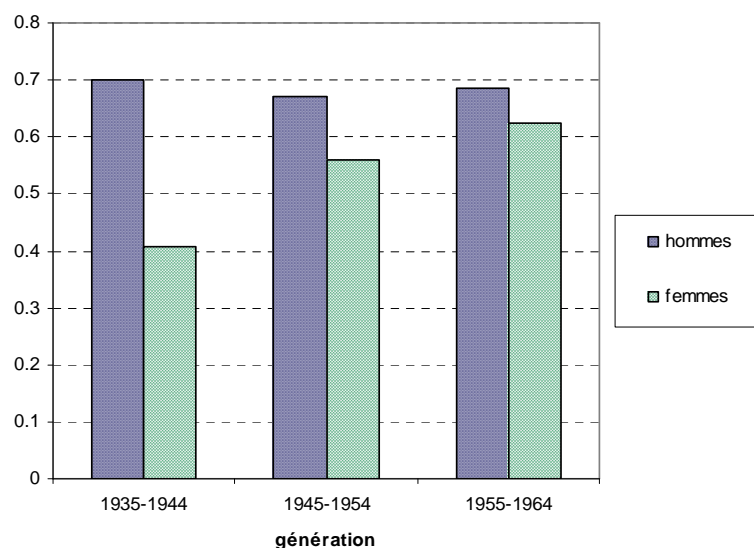
Les ruptures deviennent de plus en plus fréquentes avant 40 ans au fil des générations (Figure 1). Ce phénomène reflète la montée en charge des séparations hors décès du conjoint, les ruptures par décès ayant nettement diminué à ces âges relativement jeunes. La première union d'une personne née entre 1935 et 1944 (60 à 69 ans en 2005) a été rompue un peu plus d'une fois sur dix avant 40 ans. Par contre, dans les générations les plus récentes, âgées de 40 à 49 ans en 2005, presque un tiers des premières unions ont été rompues avant 40 ans.

Figure 1 - Proportion de ruptures avant 40 ans parmi les personnes à risque de vivre une rupture, selon la génération de naissance



Champ - hommes et femmes nés entre 1925 et 1955 ayant commencé leur première union avant 40 ans

Figure 2 - Proportion de remises en couple avant 40 ans parmi les personnes à risque de vivre une remise en couple, selon la génération de naissance



Champ - hommes et femmes nés entre 1925 et 1955 ayant rompu leur première union avant 40 ans

Source - Insee-Ined - Érfi-GGS1 - 2005

La proportion de remises en couple avant 40 ans de femmes qui avaient rompu a augmenté, mais ce n'est pas le cas pour les hommes. Cependant alors que pour les hommes les proportions avoisinaient 70 % avant 40 ans dès les générations nées entre 1935 et 1944, les proportions de remises en couple étaient beaucoup plus faibles chez les femmes dans ces générations, moins de la moitié des femmes séparées s'étant remises en couple. Les femmes nées plus récemment ont vu leurs chances de reformer une union avant 40 ans se rapprocher de celles des hommes, et dans le groupe de générations 1955-1964, plus de six femmes sur dix se remettent en couple contre sept hommes sur dix.

Ce changement est lié en partie à l'évolution de la structure des unions rompues : davantage d'unions sont rompues sans enfant, et les femmes sans enfant se remettent plus vite en couple que les mères, d'où le contraste. Il est lié également à une augmentation des chances de reformer une union pour toutes les femmes observées au début des années 1980 (Beaujouan - 2009).

1 - L'âge et les enfants comme facteurs de la remise en couple

11 - Une décroissance des remises en couple avec l'âge plus fort pour les femmes que pour les hommes

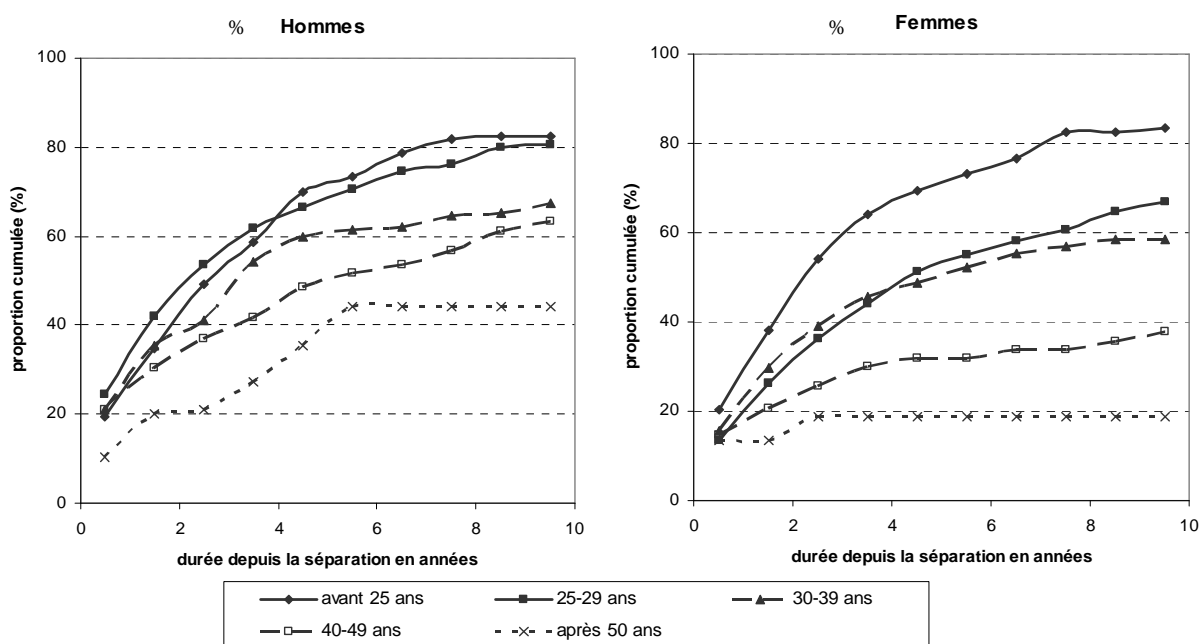
Pour les hommes comme pour les femmes, la remise en couple¹ est d'autant moins rapide et fréquente qu'ils vieillissent (Figure 3). Le ralentissement est net, puisque la moitié des personnes séparées avant 25 ans se sont remises en couple au bout de deux ans, alors que cette proportion n'est atteinte que cinq années après la rupture chez les femmes de 30-39 ans et chez les hommes de 40-49 ans. Pour les plus âgés, moins de la moitié vivent avec un nouveau partenaire au bout de dix ans.

Avec l'âge, les probabilités de remises en couple des femmes diminuent davantage que celles des hommes : d'après l'enquête EHF de 1999, parmi les personnes qui ont rompu leur première union en 1980-1984, 83 % des hommes et 78 % des femmes âgés de moins de 30 ans se sont remis en couple, mais seulement 50 % des hommes et 32 % des femmes âgés de 40 à 49 ans au moment de la rupture (Delmeire - 2005). On peut faire le même constat à partir de l'enquête Érfi (encadré 2).

Dans les unions rompues par séparation avant 25 ans, les femmes se remettent aussi fréquemment en couple que les hommes dans les dix années qui suivent la séparation (Figure 3). Les différences par âge à la séparation entre hommes et femmes deviennent importantes après 25 ans. Par exemple, alors que 63 % des femmes qui se sont séparées entre 25 et 29 ans ont un nouveau compagnon dix ans plus tard, c'est le cas de 80 % des hommes. Cependant, cet écart se réduit vers la trentaine, pour nettement voir une augmentation plus tard : seulement 65 % des hommes séparés entre 30 et 39 ans reforment une union dans les dix ans, alors que les femmes de cet âge sont fréquemment 60 % à se remettre en ménage. Les hommes âgés de plus de 40 ans à la séparation se remettent pour environ moitié en couple dans les dix ans, tandis que les proportions chutent très en dessous (d'environ 30 points) pour les femmes.

¹ Nous nous en tenons ici aux remises en couple qui suivent une séparation c'est-à-dire une rupture qui n'a pas été provoquée par le décès du conjoint. Nous étudions ainsi un groupe plus homogène, particulièrement si on évoque l'aspect « choix » pour la garde des enfants.

Figure 3 - Proportion d'hommes et de femmes remis en couple par durée depuis la rupture (en années) et par âge à la séparation



Champ - hommes et femmes qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint
 Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

Note - les cumuls sont observés aux durées révolues 0, 1, 2,... (0,5 figure les personnes remises en couple dans l'intervalle [0;1[, 1,5 dans l'intervalle [0;2[, etc.)

Encadré 2 - L'enquête ERFI

L'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI) est le volet français des « Generation and Gender Surveys », enquêtes réalisées depuis 2004 dans le cadre d'un programme d'envergure européenne lancé à l'initiative de la Population Activities Unit (PAU). Conduite par L'Ined et l'Insee à l'automne 2005 (Régnier-Loilier - 2006b), c'est le premier passage d'une enquête menée en trois vagues successives. Elle porte sur un échantillon de 10 079 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans en 2005 représentatif de la population française. L'enquête est réalisée en face à face, et la saisie des données se fait à l'aide du logiciel Capi, qui par des systèmes de filtre et des tests de cohérence réduit nettement les risques d'erreurs.

Réalisée dans une perspective d'étude des trajectoires individuelles, cette enquête apporte des données très adaptées pour traiter la question de l'après rupture. On demande notamment à l'ensemble des individus de décrire leurs unions successives. Par choix de l'enquête, les relations passées ne sont citées que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une cohabitation d'au moins trois mois. Cependant les unions en cours n'ont pas de durée minimum. Certains biais d'observation, notamment sur les unions des hommes, ont été détectés (Beaujouan - 2009).

Dans l'échantillon, 3603 hommes et 4720 femmes ont vécu en couple. Parmi eux, 1293 hommes et 2019 femmes ont rompu leur première union, et 712 hommes et 877 femmes ont vécu une deuxième union. Le nombre d'observations et d'occurrences de l'événement « séparation » est suffisant pour permettre l'analyse biographique des ruptures d'unions par rang.

12 - Effet des enfants variable selon l'âge

À partir de 25 ans, les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir des enfants lors de la rupture (encadrée 3) : de 25 % avant 25 ans, elles sont près de 80 % à 30-39 ans. Ainsi, après avoir vérifié le lien global entre remise en couple et parentalité selon le sexe, nous détaillons la relation par âge afin de mieux observer les réactions des parents mais aussi des personnes sans enfant selon leur âge.

Encadré 3 - Les enfants contribuent aux disparités par âge et par sexe

Lorsqu'ils se sont séparés de leur premier conjoint, les hommes déclarent avoir eu des enfants avec celui-ci une fois sur deux, et les femmes six fois sur dix (Tableau 1). La différence de déclaration des hommes et des femmes en termes de fécondité est de l'ordre de 10 points à tous les âges. Formant leur famille à des âges un peu plus élevés que les femmes, ils auront eu moins de temps pour avoir des enfants sur chaque tranche d'âge. Cette différence par sexe sur les premières unions peut également être en partie liée au fait que les hommes auraient plus fréquemment des enfants en deuxième union avec une femme en première union (Bozon - 1990). Les biais de l'enquête et les biais de mémoire, différents selon le sexe, expliquent également ce contraste.

La présence des enfants est fortement liée à l'âge des parents (Tableau 2). Sur l'ensemble des femmes séparées (avec et sans enfants), la présence d'un enfant dans le domicile l'année qui suit la séparation devient de plus en plus fréquente jusqu'à 50 ans (Tableau 1). Pourtant, les mères vivent moins fréquemment avec leurs enfants au fur et à mesure de leur avancée en âge (Tableau 2). L'augmentation générale de la présence d'enfants avec l'âge est donc due à la plus grande fréquence des mères parmi les femmes séparées. À l'inverse, plus ils sont âgés, plus les pères vivent souvent avec leur enfant juste après la séparation.

Par conséquent les femmes ont, avec l'âge, de moins en moins la résidence principale ; l'enfant résidant plus souvent (aussi) avec son père. Plus qu'à l'âge des parents, ce constat peut être relié à l'âge des enfants lors de la séparation. Les adolescents, bénéficiant d'une marge d'autonomie plus grande sur le choix du lieu d'habitation après la séparation de leurs parents, vivent plus fréquemment avec leur père que les plus jeunes (Villeneuve-Gokalp, 1999). La catégorie « autre » inclut les parents dont les enfants ne sont plus dans le domicile parental l'année qui suit la séparation, et ont par exemple leur propre logement ou vivent avec d'autres personnes. Pour les ruptures qui touchent les personnes de 40 à 49 ans, on voit que leurs enfants sont plus souvent partis l'année qui suit la rupture (2,6 % des enfants des hommes et 6,6 % des enfants des femmes).

Tableau 1 - Séparations selon l'existence d'enfants et leur lieu de résidence l'année qui a suivi la séparation, par âge à la séparation

Age à la rupture	hommes				femmes			
	pas d'enfant	avec moi	ailleurs	Effectif	pas d'enfant	avec moi	ailleurs	Effectif
avant 25 ans	84.7	1.3	14.0	208	74.4	23.2	2.4	338
25-29 ans	68.9	4.1	27.0	232	55.2	41.1	3.7	286
30-39 ans	30.2	7.0	62.8	328	22.7	63.2	14.1	409
40-49 ans	20.9	16.9	62.2	162	9.6	63.9	26.4	206
à partir de 50 ans	13.6	6.8	79.6	71	17.7	36.5	45.8	50
Ensemble	50.1	6.4	43.5	1001	42.5	46.1	11.4	1289

Champ - Hommes et femmes séparés entre 1975 et 2005

Source - : Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

Tableau 2 - Détail de la répartition des lieux de résidence des enfants l'année qui a suivi la séparation, par âge à la séparation

Age à la rupture	hommes				femmes			
	moi	l'autre parent	les deux parents	autre	moi	l'autre parent	les deux parents	autre
avant 25 ans	8.7	79.0	12.3	0.0	90.7	3.2	3.2	2.9
25-29 ans	13.3	70.5	13.1	3.1	91.8	1.5	4.4	2.3
30-39 ans	10.1	73.4	15.2	1.4	81.8	6.8	10.6	0.9
40-49 ans	21.3	56.4	19.7	2.6	70.8	9.7	12.9	6.6
à partir de 50 ans	7.9	33.7	4.5	54.0	44.4	5.8	2.5	47.3
Ensemble	12.8	66.0	14.7	6.5	80.1	6.0	8.7	5.2

Champ - Hommes et femmes séparés d'une union féconde entre 1975 et 2005

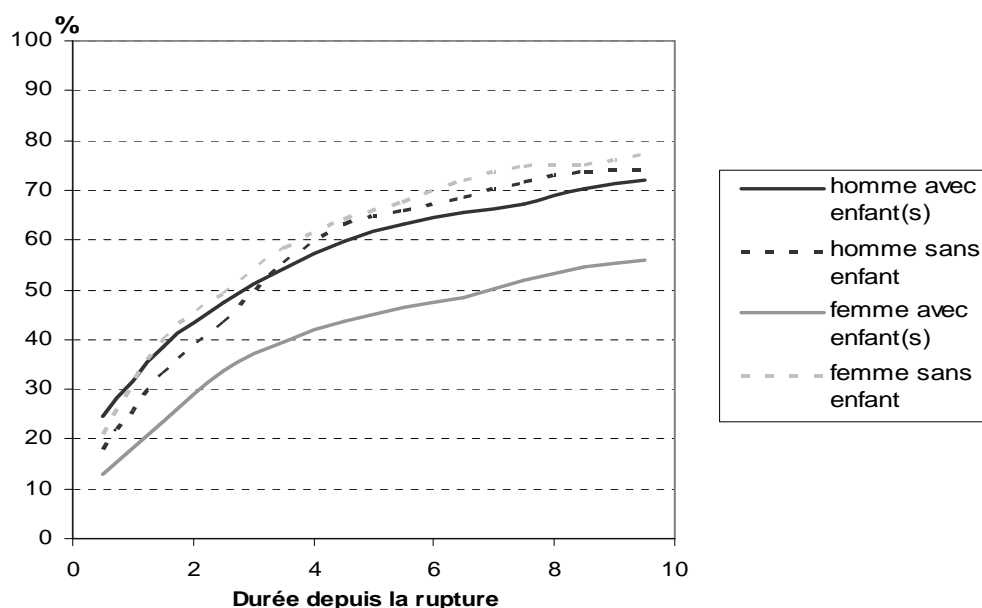
Autre - Séparément, avec d'autres personnes, d'autres membres de la famille, dans un foyer

Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

L'hébergement des enfants varie avec le type de l'union antérieure (résultats non présentés). Les enfants se trouvent plus souvent avec leur mère seule lorsqu'ils sont issus d'une cohabitation. Catherine Villeneuve-Gokalp (1999) montrait que cela dépendait également de l'investissement dans cette cohabitation, et que si elle avait duré quelque temps les liens père / enfants étaient mieux préservés que dans les autres types d'union grâce à l'utilisation d'un mode de garde partagée. La résidence alternée est moins adoptée à la fin d'un mariage direct que lorsque le type d'union était plus libéral (cohabitation ou phase de cohabitation). Cependant, ces résultats sont descriptifs, et la plus forte ancienneté des mariages directs et l'âge à la séparation peuvent également expliquer ce phénomène.

Les mères se remettent moins vite en couple par rapport aux autres femmes et aux hommes après une séparation, et dans une moindre proportion² (Figure 4). À partir de la cinquième année, un écart à peu près constant de 20 points s'établit entre les mères et les femmes n'ayant pas eu d'enfant. Les femmes sans enfant forment cependant une nouvelle union dans des proportions similaires aux hommes sans enfant. Il existe de même peu de différences chez les hommes ayant eu des enfants au cours de l'union rompue et ceux qui n'en ont pas eu.

Figure 4 - Proportion de personnes remises en couples par durée depuis la rupture (en années), selon le sexe et la naissance d'enfant(s) au cours de la première union



Champ - Premières unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans
 Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

La Figure 4 donne une approche globale correspondant aux résultats généralement trouvés par ailleurs (de Guibert-Lantoine - 2002). Dans la continuité de nos observations, nous détaillons en plus selon l'âge.

122 - Nette divergence des remises en couple des pères et des mères avec l'âge

Les facteurs, régissant les choix et les comportements dans le domaine de la vie conjugale et féconde, diffèrent selon l'âge et le sexe (Charton - 2006 - Régnier-Loilier - 2007). Si une femme est jeune à la séparation et n'a pas d'enfant, elle pourra souhaiter se remettre en couple et en avoir dans cette nouvelle union, du fait de la norme procréative (Bajos et Ferrand - 2006). Si elle a atteint un âge moins fertile, elle pourra désirer un enfant assez rapidement avant d'atteindre les limites physiologiques, ou les « âges buttoirs » ancrés dans les discours sur la fécondité. En contrepartie, quand elles ont des enfants, les femmes se remettent moins en couple, et certaines semblent moins pressées ou motivées pour reformer une union cohabitante (Beltzer et Bozon - 2008 - Villeneuve-Gokalp - 1991). La relation affective avec les enfants prend parfois le pas sur le désir de trouver un nouveau conjoint (Lampard et Peggs - 1999). Parfois une partie des mères vivent comme une contrainte la présence d'enfants, pouvant décourager les candidats éventuels à une entrée en union. Les remises en couple comme les naissances dans les deuxièmes unions pourraient alors être fortement déterminées par ces processus de sélection.

² Ici, les observations ont été étendues aux séparations de 1975 à 1994 afin d'avoir des effectifs suffisants aux décompositions qui suivent.

La Figure 5 montre qu'avec l'âge la proportion d'unions reformées diminue autant pour les hommes que pour les femmes, qu'ils aient des enfants ou non. La baisse est particulièrement prononcée entre 25 et 35 ans. Alors que 60 à 70 % des personnes séparées vers 22 ans reforment une union dans les cinq ans (et autour de 80 % dans les dix ans), c'est le cas de 40 à 50 % des personnes séparées vers 32 ans.

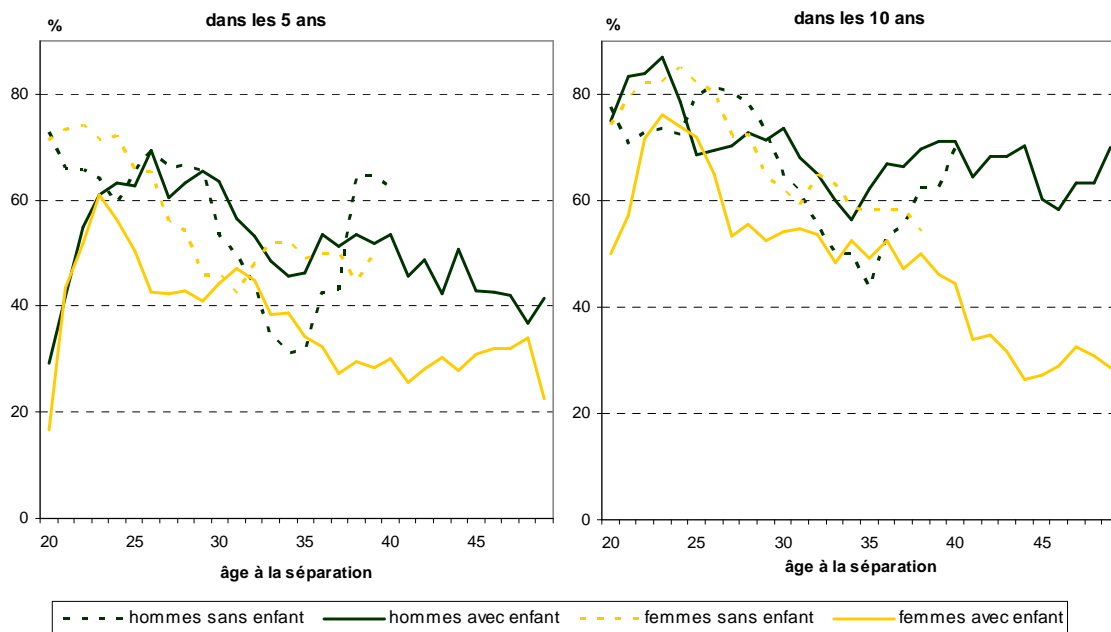
Avoir des enfants de l'union antérieure ne joue pas de la même façon selon l'âge pour les hommes et les femmes. Cependant à tous les âges, les mères se remettent moins en couple que les pères³ et que les femmes sans enfant. Les femmes qui se séparent avant 25 ans et sans enfant ont significativement plus de chances de former une nouvelle union dans les cinq ans que leurs homologues masculins⁴. Cela peut dénoter un certain empressement des femmes qui se séparent jeunes et n'ont pas (encore) d'enfants à revivre en couple. Aux mêmes âges, les femmes qui ont déjà des enfants se remettent nettement moins en couple, du moins dans les dix premières années.

Les comportements de remise en couple des pères semblent beaucoup moins influencés par l'âge. Les proportions de reformation d'un couple ne baissent que lentement, et restent à plus de 60 % pour une séparation vers 50 ans, alors que les mères sont environ 30 % à reformer une union au même âge. Les irrégularités vers 35 ans chez les hommes laissent suspecter des problèmes d'échantillonnage, décrits également dans (Beaujouan - 2009). Il semble ainsi que les perspectives des hommes et des femmes pour la formation d'un nouveau couple selon qu'ils ont déjà des enfants ou non soient fortement tributaires de leur âge lors de la séparation. Au total, on constate que les pères sont les plus nombreux et les mères les moins nombreuses à se remettre en couple, et que le contraste augmente avec l'âge. Chez les hommes, la paternité peut signifier une certaine préférence pour la famille et la vie en couple (Bernhardt - 2000). Pour les mères il est possible que les dispositions prises après la rupture, notamment relatives à la garde des enfants, soient un frein à la remise en couple.

³ La significativité des différences est vérifiée avec des tests de fréquence, décrit en annexe 2.9. Lorsque nous indiquons une comparaison sans parler de sa significativité, c'est qu'elle est significative à un seuil de 5 % par un test des fréquences.

⁴ Les différences avec les hommes ne sont cependant plus significatives après cette durée.

Figure 5 - Proportion de personnes remises en couples dans les cinq ans/dix ans après la rupture selon le sexe, l'âge à la rupture et la naissance d'enfant(s) avant la séparation



Champ - Premières unions rompues par séparation entre 1980 et 1999 (respectivement 1994) et avant 50 ans
 Lissage - Moyenne mobile 5
 Source - Ined / Insee - Érfi-GGS1 - 2005

13 - Le lieu de résidence des enfants est fortement déterminant

131 - En présence d'enfant, une remise en couple moins fréquente dans les dix ans

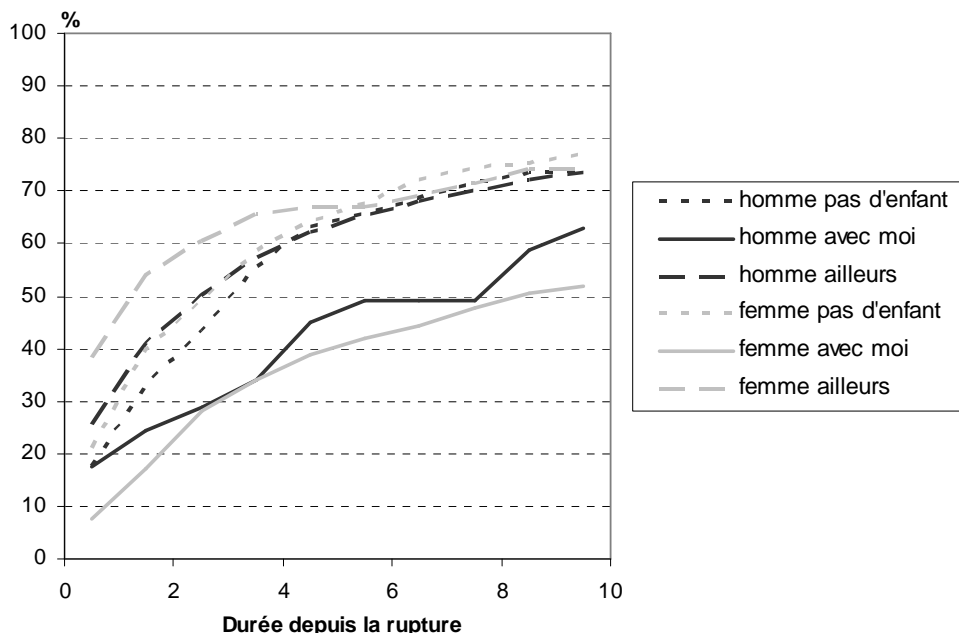
Les mères obtiennent plus souvent que les pères la résidence principale du ou des enfant(s) après une séparation (encadré 2). S'occuper d'un enfant ou tout simplement l'avoir à domicile peut constituer une contrainte ou justifier de ne pas s'engager dans de nouvelles relations conjugales. La rencontre d'un nouveau partenaire peut être compliquée par le temps limité réservé à des activités personnelles. Les attentes des enfants envers leur parent et leur jugement sur son nouveau partenaire peuvent aussi gêner sa remise en couple (Lampard et Peggs - 1999). Nous étudions donc si ce fort déséquilibre dans les lieux de résidence des enfants apparaît comme un des facteurs désavantageant les femmes pour la remise en couple. On pourra se demander aussi si les hommes et les femmes séparés vivant seuls avec leurs enfants ont le même comportement de remise en couple.

La construction des variables concernant la garde des enfants est réalisée ainsi : l'indicateur de la présence d'enfants auprès du parent après la rupture est recomposé à partir des réponses à la question : « Avec lequel d'entre vous vos enfants ont-ils principalement résidé dans l'année qui a suivi la rupture ? Vous pouvez indiquer différentes réponses si vos enfants ont vécu à des endroits différents les uns des autres ». Si la personne répond « avec moi » mais pas « avec mon ex-conjoint » ni « en garde alternée », nous considérons qu'elle a principalement les enfants à son domicile. Sinon, nous considérons que la garde n'est pas exclusive, et l'indicateur prend la modalité « avec mon ex-conjoint » si l'enfant n'a vécu qu'avec lui, et « avec nous deux » sinon. La modalité « autre » concerne les « enfants partis du domicile » ainsi que les valeurs manquantes. On parle finalement de garde partagée lorsque les deux parents s'occupent de leurs enfants et de garde alternée lorsqu'il existe un arrangement légal entre les parents pour que les enfants soient aussi souvent chez l'un que chez l'autre.

Puisque avoir ses enfants à résidence est souvent évoquée comme raison du ralentissement de la remise en couple des mères, nous décomposons les remises en couple des parents selon qu'ils vivent avec leur enfant ou non l'année qui suit la séparation (Figure 6). Il s'agit donc d'un « proxi » de la présence d'enfants, puisque cette situation peut éventuellement évoluer entre l'année qui suit la séparation et cinq ou dix ans après la séparation. De plus, on suppose que « le jour » de la séparation, la situation est la même que « l'année » qui suit la séparation.

On constate alors que les mères dont les enfants ne vivent pas avec elles se remettent plus vite en couple que tous les autres au cours des quatre premières années (Figure 6, significatif par un test de fréquences). Les hommes s'occupant de leurs enfants semblent contraints par leur présence de la même façon que les femmes, ou peut-être légèrement moins. L'effectif réduit sur lequel s'appuie ce dernier résultat (42 hommes) impose cependant de l'interpréter avec prudence. Il semblerait au total que, plus que la parentalité, ce soit le fait de vivre ou non avec des enfants qui détermine la rapidité de remise en couple des adultes.

Figure 6 - Proportion d'hommes et de femmes remis en couples par durée depuis la rupture (en années) selon le sexe et le lieu de résidence des enfants l'année qui suit la séparation



Champ - Unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans

Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

Note - les légendes se lisent ainsi : homme pas d'enfant : homme qui n'a pas du tout d'enfant à la rupture ; homme avec moi : homme qui a répondu avoir au moins un enfant avec lui ; homme ailleurs : homme dont les enfants ont quitté le domicile ou sont à temps plein avec leur mère l'année qui a suivi la séparation.

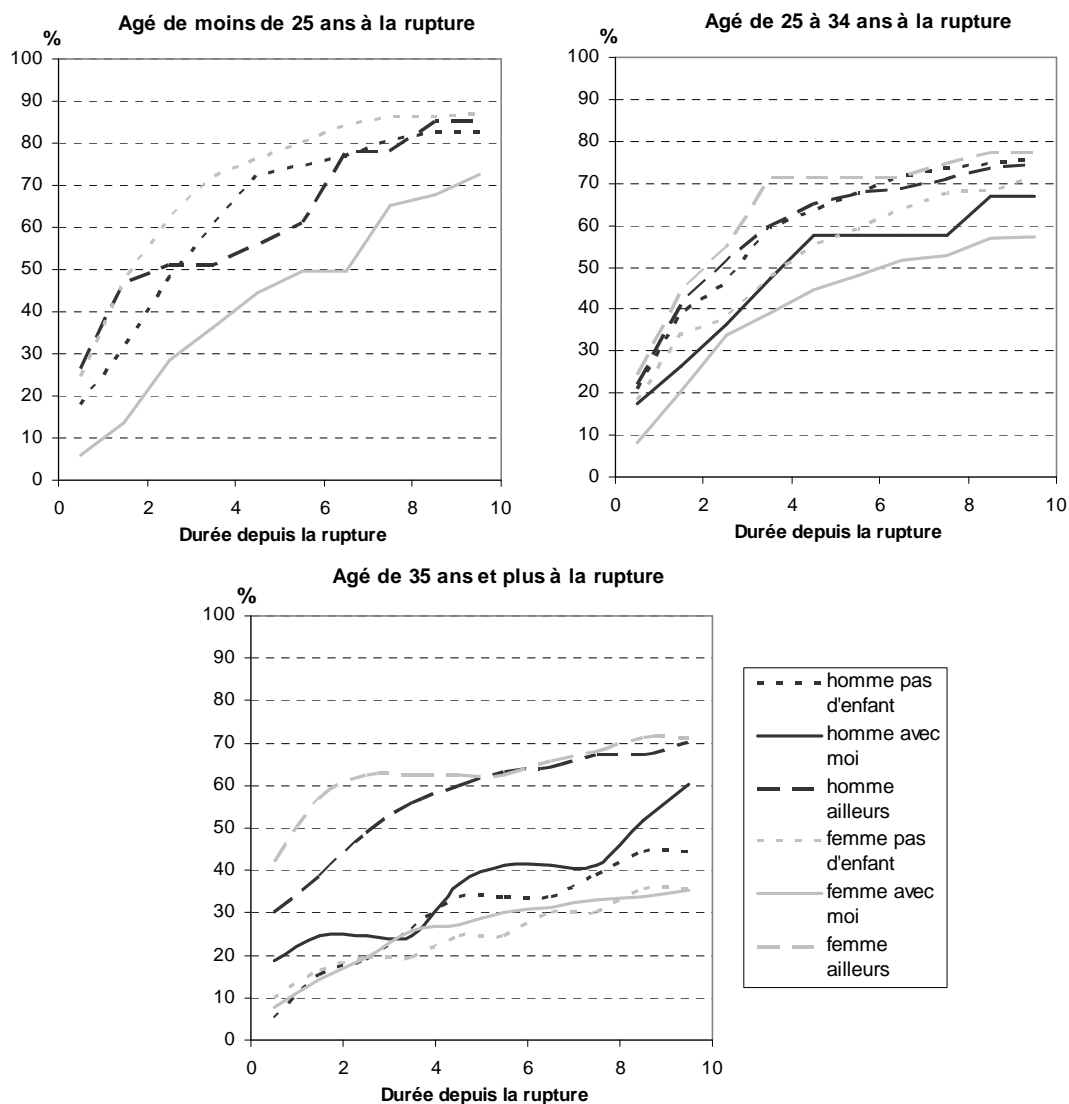
La Figure 7 donne le détail de ces résultats par âge. En effet, comme auparavant, les parents qui ont leur(s) enfant(s) à domicile ou non ont sans doute des âges peu homogènes. Les effectifs d'hommes qui ont principalement leurs enfants avec eux et de mères qui ne les ont pas sont trop réduits avant 25 ans pour détailler par sexe l'effet de la résidence des enfants.

Entre 25 et 34 ans, sans enfant en permanence au domicile, les mères reforment particulièrement rapidement une union⁵ (Figure 7) : 70 % ont reformé une union dans les quatre ans, alors que c'est le cas de 40 % des mères qui vivent avec leurs enfants. Il est possible qu'elles aient plus souvent déjà trouvé un conjoint au moment où elles se séparent et quittent alors le foyer en laissant leurs enfants avec leur père. Les femmes sans enfant se trouvent dans une situation intermédiaire. Les hommes ont des niveaux de remise en couple relativement élevés, et au bout de 10 ans, entre 70 et 75 % des hommes et des femmes de 25-34 ans se sont remis en couple, à l'exception des mères qui ont la garde de leurs enfants.

Pour les « parents gardiens » comme pour les personnes sans enfant, si la séparation a lieu après 35 ans, les chances de remise en couple sont beaucoup plus faibles. Les personnes qui ont un ou des enfants mais ne les ont pas au domicile sont alors les plus rapides à se remettre en couple : 30 % des hommes et 40 % des femmes sans la garde à cet âge se remettent en couple dans l'année qui suit la rupture. À terme, elles se remettent en couple à des niveaux presque équivalents à ceux de la tranche d'âge 25-34 ans. À ces âges, lorsque l'enfant ne vit pas au domicile, il peut aussi bien être avec l'autre parent ou avoir quitté le domicile parental. Ainsi, après 35 ans les hommes et les femmes ont des niveaux proches de recomposition conjugale, une fois tenu compte du lieu de résidence des enfants l'année qui suit la séparation.

⁵ Tous les résultats exposés ici sont significatifs à un seuil de 5 % par un test des proportions.

Figure 7 - Proportion de personnes remises en couples par durée depuis la rupture (en années) et enfants de la première union



Champ - Premières unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans

Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

Effectifs faibles - 19 hommes avec l'enfant entre 25 et 34 ans, 21 après 35 ans - 21 femmes sans leur enfant entre 25 et 34 ans - 43 après 35 ans - 23 femmes sans enfant après 35 ans - 23 hommes avec enfant ailleurs avant 25 ans pour les autres
Champs - au moins 50 et plutôt 100-150 personnes

132 - Toutes choses égales par ailleurs, moins de remises en couple lorsque l'enfant est présent au foyer

Les résultats sont confirmés toutes choses égales par ailleurs pour les remises en couple dans les cinq années suivant la séparation (encadré 3). La présence permanente d'enfants dans le domicile l'année suivant la rupture est associée à une moindre fréquence de la remise en couple, hommes et femmes confondus (Tableau 3). Lorsque la contrainte de garde est moindre, l'existence d'enfants ne modifie pas significativement les chances de reformer une union par rapport aux personnes qui n'ont pas d'enfant.

Tableau 3 - régression logistique de remise en couple dans les 5 premières années après la séparation, variable résidence d'enfant, log-odds, erreur standard

Résidence enfants	hommes	fermes
pas d'enfant	ref	ref
enfants avec soi	-0,82** (0,38)	-1,11*** (0,18)
enfants ailleurs	-0,13 (0,19)	0,05 (0,3)

***, **, * - significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ - hommes et femmes qui se sont séparées avant 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint

Autres contrôles - âge, année et statut de l'union antérieure, durée de la première union

Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

Encadré 3 - Description de la régression

Ces régressions logistiques modélisent les « rapports de risque » de remise en couple dans les 5 années après la rupture. Nous nous référons au document de travail de Laurent Toulemon (1995) sur l'utilisation et la syntaxe des modèles de régression logistique. La régression logistique modélise le logarithme de l'odds ratio comme une combinaison linéaire des prédicteurs associés aux différentes variables introduites dans le modèle.

$$\text{Logit}(p) = \ln\left(\frac{p}{1-p}\right) = b + \sum_{i=1}^n a_i X_i$$

ou p est une proportion, les Xi représentent les n variables introduites dans le modèle, b est un terme constant, et ai est l'augmentation du logit imputable à une augmentation de Xi d'une unité. Si les variables ont plusieurs catégories, on les décompose en variables binaires, et les indicatrices non introduites dans le modèle sont celles qui constituent la catégorie de référence, dont b constitue l'estimation. Les estimations des coefficients sont faites par la méthode du maximum de vraisemblance, c'est-à-dire en maximisant les probabilités que les coefficients estimés correspondent à la valeur observée.

Ce type de modélisation nécessite qu'il y ait le minimum de corrélation entre les variables, sinon d'une part les estimateurs des variables corrélées sont biaisés, d'autre part les estimateurs des autres variables peuvent être eux aussi biaisés par rapport aux catégories de référence.

Les chances de connaître un événement sont proportionnelles cinq ou dix ans après la séparation dans la plupart des catégories des variables retenues. Par conséquent, la modélisation donne des résultats proches que l'on se place 5 ou 10 ans après la rupture. Se limiter à cinq ans a quelques avantages, qui apparaissent sur le diagramme de Lexis (annexe 3.1). D'une part, en conservant la même période d'étude, on retient une population plus importante (séparée depuis plus de cinq ans) qu'avec une durée de dix ans. D'autre part, si on n'a pas de problème d'effectif, on peut ainsi étudier les événements sur des périodes plus récentes (en décalant de cinq ans la période retenue) : les erreurs de mémoire sont alors moins fréquentes, ainsi que les biais liés à la mortalité, qui deviennent de plus en plus importants en étudiant les populations les plus âgées à l'enquête. Cependant, limiter la période d'observation a également des inconvénients : les remises en couple sont moins nombreuses sur une durée plus courte, et d'autres types d'erreurs apparaissent, notamment la surreprésentation des relations de durée courte.

Nous retenons au total des populations de personnes dont la première union maritale ou consensuelle a été rompue par séparation plus de 5 années avant l'enquête, et nous ne tenons pas compte des unions rompues par décès du conjoint. C'est la date de séparation et non celle de divorce qui sert de repère pour la remise en couple.

Au vu de la littérature et des principaux facteurs susceptibles d'avoir des effets sur la vie de couple, nous construisons un modèle pour chaque sexe dans lequel nous introduisons des variables explicatives sur l'histoire conjugale passée : l'âge à la séparation, la durée de la première union, la cause de la rupture, le nombre d'enfants issus de la première union, leur lieu de résidence après la rupture. Nous n'introduisons pas l'âge à la première union, qui est le complémentaire de la durée de la première union et de l'âge à la séparation, mais nous le commenterons éventuellement au cours des analyses. Nous avons testé la pertinence d'introduire ces variables dans les modèles et leur significativité, et les modèles retenus sont optimisés (maximum de vraisemblance). Notamment, plusieurs interactions ont été testées.

Une régression mixte dans laquelle hommes et femmes sont introduits simultanément permet de comparer directement les probabilités de remise en couple des hommes et des femmes, par exemple en ce qui concerne les enfants. D'une part, les populations des hommes et des femmes séparés ne sont pas trop dissemblables (Beaujouan - 2009), et nous retenons des variables descriptives de l'union antérieure et du contexte pour lesquelles ils ont des valeurs relativement proches. D'autre part, il est tout à fait possible de comparer hommes et femmes à âge égal à la séparation, car le calendrier d'entrée dans la vie de couple n'influence qu'à la marge la comparaison entre les deux sexes. Le Tableau 4 présente une interaction de la variable sexe et de la variable enfants (d'abord existence d'enfants puis résidence). Il s'agit de l'estimation des risques des femmes rapportés à ceux des hommes : dans une même régression on change la catégorie de référence pour connaître la significativité⁶ pour les variables concernant les enfants⁷.

Tableau 4 - Paramètres de la régression logistique de remise en couple dans les 5 premières années après la séparation, mixte, interaction enfants / sexe, log-odds, erreur standard

	hommes	femmes
pas d'enfant	ref	-0,001 (0,17)
enfant(s)	ref	-0,73*** (0,15)
Résidence enfants	hommes	femmes
pas d'enfant	ref	0,01 (0,17)
enfants avec soi	ref	-0,29 (0,36)
enfants ailleurs	ref	0,17 (0,28)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ - hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint

Autres contrôles - âge, année et statut de l'union antérieure, durée de la première union

Source - Ined-Insee - Érfi-GGS1 - 2005

Les femmes et les hommes sans enfant ont à peu près les mêmes comportements de reconstruction conjugale (Tableau 4). Lorsqu'elles ont des enfants, les femmes se remettent moins souvent en couple que les hommes. À première vue, la parentalité rend les sexes très inégaux devant la remise en couple. Cependant, à prise en charge des enfants équivalente, les hommes et les femmes ne connaissent pas de différence significative de niveau de remise en couple (Tableau 4). Aucune des modalités n'est significativement différente entre les hommes et les femmes, ce qui signifierait que leurs chances estimées de reformer une union sont proches lorsqu'ils sont dans la même situation de garde de l'enfant. Compte tenu des effectifs, le test n'est cependant pas très puissant. Notamment, les hommes gardant leur enfant avec eux se remettraient plutôt plus en couple que les femmes dans la même situation avec une significativité limitée à 18 %, mais il est possible qu'avec des effectifs plus conséquents, cette différence serait devenue significative.

À partir de l'enquête « étude de l'histoire familiale » (EHF, 1999), Corinne Barre (2005) montre que les pères gardiens au moment de l'enquête auraient reformé une union plus rapidement que les autres pères, et que la situation serait inversée pour les mères. Le résultat sur les pères gardiens n'est pas confirmé ici, puisque nous trouvons le résultat inverse. Cependant, deux nettes différences apparaissent dans notre mode de comparaison.

⁶ Cela revient au même que de faire un test de la significativité (Wald) qui peut se mettre directement dans la programmation de la « logistic procedure » sous SAS.

⁷ Pour vérifier la solidité du modèle mixte, nous avons également vérifié que les log-odds ratios retrouvés par une interaction sexe / enfants avaient des valeurs proches de ceux trouvés dans les modèles séparés hommes / femmes.

Dans l'article cité, la présence d'enfants est évaluée au moment de l'enquête (entre 0 et 5 ans après la rupture), alors qu'ici elle est évaluée l'année qui suit la séparation. Mais surtout, le champ est très différent, puisque dans l'article il porte sur l'ensemble des unions fécondes rompues (y compris par veuvage), alors qu'ici il ne couvre que les personnes séparées entre 20 et 50 ans. L'effet d'âge est évident⁸, et les résultats de Barre ne peuvent pas correspondre aux nôtres.

2 - Discussion

Dans ce travail sur les déterminants de la remise en couple, nous avons analysé en détail deux facteurs majeurs de différence entre les hommes et les femmes, l'âge et la présence d'enfants. Le développement des ruptures d'unions non fécondes à des âges jeunes est plus favorable pour la remise en couple des femmes que pour celle des hommes. Il contribuerait ainsi au rapprochement entre les niveaux bruts de remise en couple par sexe depuis les années 1980.

Outre la décroissance générale des proportions de remises en couple avec l'âge, on observe que les différences de niveau entre hommes et femmes s'accroissent avec l'âge. Le ralentissement moindre des hommes par rapport aux femmes ne peut être attribué que très partiellement au décalage général dans leur calendrier de couple. Les enfants expliquent en revanche un peu mieux les différences entre les sexes. Aux jeunes âges, les femmes sans enfant se remettent en couple rapidement et en proportion élevée, ce qui est moins le cas des hommes. À presque tous les autres âges, à statut parental équivalent lors de la séparation, les hommes reforment plus fréquemment une union cohabitante que les femmes. La parentalité explique donc encore incomplètement les différences entre sexes, même à situations identiques (caractéristiques de l'union précédente, caractéristiques individuelles).

D'autres facteurs comme le marché conjugal ou des aspirations différentes à fonder une nouvelle union expliquent peut-être les contrastes entre hommes et femmes dans la formation d'une nouvelle union. Il se peut notamment que les femmes plus âgées et/ou avec enfant soient moins attractives pour les hommes seuls, et qu'elles se remettent moins en couple pour cette raison. Mais il se peut aussi simplement que les femmes, heureuses de leur liberté nouvelle, soient disposées à en profiter, alors que les hommes préfèrent vivre en couple. Des différences d'ordre « genré » semblent guider les remises en couple, liées en partie aux perceptions héritées du passé.

Les attentes envers les hommes et les femmes pour la nouvelle union modèlent certainement leurs comportements de remise en couple. Lorsqu'elles se séparent après 35-40 ans, les femmes sans enfant ne se remettent pas plus vite en couple que les mères, ce qui ouvre des questions sur leur motivation pour revivre une union. De même, les chances des mères de reformer un couple, déjà faibles, décroissent à partir de 30 ans. Il est possible que les femmes encore en âge d'avoir des enfants soient à la recherche d'une relation d'ordre « conjugal ou parental » (Beltzer et Bozon - 2008), mais qu'une fois passé l'âge d'avoir des enfants ou d'en avoir à nouveau elles prennent des distances vis-à-vis de la vie en couple. Elles sont moins fertiles en vieillissant, alors que les hommes, à ces âges plus avancés et socialement mûrs restent de bons partis pour avoir des enfants et fonder une famille. La fécondité de la nouvelle union apportera ainsi par la suite des éléments importants pour mieux comprendre les « enjeux » d'une remise en couple.

⁸ Après 50 ans et surtout 60 ans, les chances qu'il n'y ait pas d'enfant au domicile sont élevées, mais la remise en couple est moins probable. Les veuves, nombreux sur l'ensemble des ruptures sans enfant au domicile, sont donc comparés aux séparations avec des enfants au domicile qui ont lieu beaucoup plus jeune : la remise en couple est alors plus rapide pour les hommes avec enfant au domicile non parce qu'ils ont les enfants, mais parce qu'ils sont plus jeunes à la rupture. Chez les femmes, les effectifs importants de mères vivant avec leur(s) enfant(s) peuvent compenser cet effet d'âge.

En France, les mères qui n'ont pas leurs enfants à résidence principale, bien qu'ayant des enfants, se remettent aussi fréquemment en couple dans les cinq années qui suivent la rupture que les femmes sans enfant. La moindre probabilité des femmes de reformer une union apparaît donc particulièrement déterminée par la présence des enfants dans le foyer. Ce n'est alors pas le simple fait d'être « déjà parent » qui ralentit la remise en couple. Notre hypothèse selon laquelle les femmes qui ont déjà des enfants ressentent moins le besoin de se remettre en couple car leur « désir de maternité » a déjà été comblé ne semble pas vérifiée ici.

Les hommes comme les femmes avec leurs enfants en résidence principale reforment moins fréquemment un couple, même une fois l'effet d'âge contrôlé. Les problèmes matériels liés à la présence d'enfants peuvent ralentir le processus de rencontre et de mise en couple. Cependant, les contraintes matérielles de la garde ne sont pas obligatoirement les seules à diminuer les probabilités de revivre en couple, et d'autres raisons peuvent intervenir qui expliquent le contraste entre parents avec et sans enfant à domicile. Par exemple, la présence d'enfants en permanence à ses côtés rend à la fois moins disponible pour chercher un conjoint et moins attractif aux yeux d'un partenaire potentiel. Les personnes disponibles peuvent également se sentir moins seules en présence d'enfant et ressentir moins fortement le besoin de revivre avec un conjoint. La difficulté de certaines femmes à reprendre une vie sexuelle pourrait également être évoquée (Beltzer et Bozon - 2006). Cependant elle ne serait pas à l'origine des différences entre femmes avec et sans enfant, puisque après deux ans, les mères ont retrouvé aussi fréquemment un partenaire sexuel que les autres femmes (Beltzer et Bozon - 2008).



Le désinvestissement vis-à-vis de la vie en couple cohabitant et la préférence pour une dissociation de la vie familiale et amoureuse peut mener à moins revivre avec un conjoint. La conjugalité non cohabitante est parfois l'expression d'un tel choix, bien qu'elle soit souvent une simple étape. À partir d'un certain âge, les femmes s'orientent plus souvent ces formes de relations moins engagées (Beaujouan et al. - 2009). Particulièrement en présence d'enfant, des raisons interviennent comme la crainte d'un nouvel échec, la résistance à ce qu'un nouveau partenaire s'imisce dans la vie de famille et dans l'éducation des enfants (Le Gall et Martin, 1993). Cela peut alors conduire à une division de la vie entre des moments où l'on est parent et des moments où l'on est en couple. Une étude plus détaillée de l'ampleur de ce phénomène nécessiterait des données plus fines, et la compréhension des raisons sous-jacentes requiert un suivi qualitatif des personnes après la rupture.

Nos résultats sont au total particulièrement sensibles à des phénomènes de sélection. Puisque les femmes vivent assez peu souvent sans leurs enfants, il est possible qu'une partie de celles qui n'ont pas leurs enfants exclusivement avec elles juste après la rupture soient spécifiques. Par exemple elles ont pu partir pour vivre avec un nouveau conjoint en laissant les enfants avec leur père, ce que l'on envisage d'autant mieux qu'une partie d'entre-elles reforme particulièrement rapidement une union (Beaujouan - 2009). De plus, les résultats de la littérature qui montraient que les pères avec la garde se remettaient encore plus vite en couple que les autres hommes ne sont pas retrouvés ici. Les hommes se remettant en règle générale plus en couple que les femmes, notre résultat peut surprendre. Comme nous l'avons évoqué, les hommes restent certainement plus souvent avec leurs enfants suite au départ de leur conjointe, circonstance qui ne les laisse pas prédisposés à reformer un couple. Ce n'est peut-être dans ce cas pas autant la présence des enfants qui affecte les chances de remise en couple de ces hommes mais le fait que leur femme soit partie et l'absence d'anticipation – par contraste avec les autres hommes qui sont en proportion plus nombreux à avoir provoqué la séparation alors qu'ils avaient déjà rencontré une autre partenaire. Cependant on touche ici aux limites de l'analyse statistiques, et une étude qualitative fournirait des réponses et dépasserait ces conjectures.

Au total, le fait que les mères aient plus souvent les enfants presque exclusivement avec elles que les hommes après la rupture explique en partie le fait qu'elles reforment moins souvent que les pères un couple cohabitant. Une évolution des dispositions touchant à la résidence des enfants modifierait alors éventuellement les comportements plus généraux de remise en couple des mères. Mais d'une part les femmes n'ont pas forcément un « idéal » de remise en couple une fois qu'elles sont mères. D'autre part ce dispositif semble très relié à une représentation des rôles parentaux (Eydoux et Letablier - 2007), et ne se développe que lentement, restant plus fréquent dans les milieux à capital socio culturel élevé (Beaujouan - 2009). Les modifications du mode de résidence des enfants sont donc lentes, et pourraient n'avoir qu'un impact limité.

- 📖 **Andersson Gunnar** - 2003 - *Dissolution of unions in Europe : a comparative overview* - Rostock - MPIDR working paper Max-Planck - Institut für demografische Forschung (n° WP 2003-004) 18 page
- 📖 **Bajos Nathalie - Ferrand Michèle** - 2006 - *L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme pro créative* - Sociétés contemporaines (n° 61) - pages 91-117
- 📖 **Barre Corinne** - 2003 - "*1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée*" - INSEE première
- 📖 **Barre Corinne** - 2005 - « *1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée* » - in **Lefèvre Cécile - Filhon Alexandra** - *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999* - Paris - INED (coll. Les Cahiers de l'INED - n° 156)
- 📖 **Beaujouan Eva** - 2009 - *Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des femmes après une rupture en France* - Thèse pour l'obtention du diplôme de Doctorat en démographie - sous la direction de Madame France Prioux - Cridup - Ined - Paris - 386-CI p.
- 📖 **Beaujouan Eva - Régnier-Loilier Arnaud - Villeneuve-Gokalp Catherine** - 2009 - « *Ni seuls, ni en couple. Étude des relations amoureuses stables non cohabitantes* » - in **Régnier-Loilier Arnaud** - *Portraits de familles, l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* - Paris - INED (n° sous presse) - volume 21
- 📖 **Beltzer Nathalie - Bozon Michel** - 2006 - « *La vie sexuelle après une rupture conjugale. Les femmes et la contrainte de l'âge* » - Population : Notes de recherche - 61(4) - pages 533-552
- 📖 **Beltzer Nathalie - Bozon Michel** - 2008 - « *Les séparations et leurs suites : rencontres sexuelles et prévention après une rupture conjugale ou amoureuse* » - in **Bajos Nathalie - Bozon Michel - Beltzer Nathalie** - *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé* - Paris - La Découverte - pages 197-212
- 📖 **Bernhardt Eva** - 2000 - *Repartnering among Swedish men and women : a case study of emerging patterns in the second demographic transition* - in FFS flagship conférence - Brussels - 29-31 May
- 📖 **Blayo Chantal - Festy Patrick** - 1976 - « *Les divorces en France : Evolution récente et perspectives* » - Population - 31(3) - pages 617-648
- 📖 **Bozon Michel** - 1990 - « *Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie - Type d'union et attente en matière d'écart d'âge [Women and the age difference between spouses : domination by consent - I. Type of union and preferences concerning the age difference]* » - Population - 45(2) - pages 327-360
- 📖 **Cassan Francine - Mazuy Magali - Clanché François** - 2001 - "*Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes [Living a second partnership is more frequent for men]*" - Pp. in INSEE Première
- 📖 **Chardon Olivier - Daguet Fabienne - Vivas Émilie** - 2008 - "*Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger*" - INSEE première

- 📖 **Charton Laurence** - 2006 - *Familles contemporaines et temporalités* - Paris - L'Harmattan - 260 p
- 📖 **Daguet Fabienne** - 1996 - "*Mariage, divorce et union libre*" - INSEE première
- 📖 **Guibert-Lantoine (de) Catherine** - 2002 - *Remise en couple après rupture de la première union*, in *Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications ?* - Actes du 10e colloque international de l'AIDELF - 10-13 octobre 2000 - Paris - Presses universitaires de France - pages 217-229
- 📖 **Delbès Christiane - Gaymu Joëlle** - 2005 - « *L'histoire conjugale des 50 ans et plus* » - in **Lefèvre Cécile - Filhon Alexandra** - *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999* - Paris - Les Cahiers de l'INED - vol. 156 - pages 339-356
- 📖 **Delmeire Yohan** - 2005 - *Histoire des unions dans les cohortes* - in *La population de la France : évolutions démographiques depuis 1946* - Pessac : CUDEP - vol. 1 - pages 143-168
- 📖 **Eydoux Anne - Letablier Marie-Thérèse** - 2007 - *Les familles monoparentales en France* - Noisy-le-grand - Rapport de recherche Centre d'Etude de l'Emploi - vol. 36 - 112 p.
- 📖 **Goldscheider Frances K. - Sassler Sharon** - 2006 - « *Creating stepfamilies: integrating children into the study of union formation* » - Journal of marriage and famille - (2) - pages 275-291
- 📖 **Lampard Richard - Peggs Kay** - 1999 - « *Repartnering: the relevance of parenthood and gender to cohabitation and remarriage among the formerly mariée* » - British Journal of Sociology - 50(3), pages 443-465
- 📖 **Le Gall Didier - Martin Claude** - 1993 - « *Transitions familiales, logiques de recomposition et modes de régulation conjugale* » - in *Les recompositions familiales aujourd'hui* - Paris - Nathan - 350 p. (coll. Essais & Recherches) - pages 137-158
- 📖 **Martin Claude** - 1994 - « *Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale* » - Population - (6) - pages 1557-1583
- 📖 **Martin Claude** - 1997 - *L'après divorce : lien familial et vulnérabilité* - Rennes - Presses universitaires de Rennes - 332 p.
- 📖 **Prioux France** - 2003 - « *L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps* », Population - 58(4-5) pages 623-644
- 📖 **Régnier-Loilier Arnaud** - 2007 - *Avoir des enfants en France : désirs et réalités* - Paris - Institut national d'études démographiques (n° 159) - page XI-267
- 📖 **Toulemon Laurent** - 1994 - « *La Place des enfants dans l'histoire des couples* » - Population - 49(6) pages 1321-1345
- 📖 **Toulemon Laurent** - 1995 - *Régression logistique et régression sur les risques : Deux supports de cours* - Paris - Dossiers et recherches INED (n° 46) - page 34
- 📖 **Villeneuve-Gokalp Catherine** - 1991 - « *Du premier au deuxième couple : les différences de comportement conjugal entre hommes et femmes* » - in *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés* - Paris - (n° Actes du IXe Colloque National de Démographie) - pages 181-192

-  **Villeneuve-Gokalp Catherine** - 1994 - « *Après la séparation : conséquences de la rupture et avenir conjugal* » [After separation : consequences of the breakup and partnership prospects] - in **Leridon Henri** - **Villeneuve-Gokalp Catherine** - *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants* - Paris - PUF - INED (coll. Travaux et Documents - n° 134) - pages 137-164
-  **Villeneuve-Gokalp Catherine** - 1999 - « *La double famille des enfants de parents séparés* » - *Population* - (1) - pages 9-35

Chapitre 3 - La diversité des trajectoires de recomposition familiale - Une perspective québécoise

Marie-Christine **SAINT-JACQUES** - (Université Laval – Québec - Canada)

(avec la collaboration d'Ana Gherghel - Sylvie Drapeau - Marie-Hélène Gagné - Claudine Parent - Caroline Robitaille et Élisabeth Godbout)

Marie-Christine.Saint-Jacques@svs.ulaval.ca

(*) Cette communication a fait l'objet d'une publication sous forme d'article dans le n°96 de la revue *Politiques sociales et familiales*.

Dans une époque, pas si lointaine, les jeunes adultes quittaient généralement le foyer parental pour fonder leur propre union, puis devenir parents à leur tour. Depuis les années 1970, le cycle de la vie familiale s'est largement complexifié, remettant en question l'idée même d'un modèle normatif tant l'enchaînement et la nature des transitions familiales se sont diversifiés. Les transformations de la conjugalité se sont traduites par une baisse des taux de mariage et de fécondité, une augmentation du taux de divorce, une progression de l'union libre (Baillargeon et Detellier – 2004 ; Segalen -1991) et, plus récemment, par une croissance importante des familles recomposées. Celles-ci sont généralement décrites comme désignant la situation de personnes mariées ou vivant en union de fait ayant une garde permanente, partagée ou occasionnelle d'un ou de plusieurs enfants issus d'une précédente union. Le caractère moderne de la recomposition tient du fait qu'elle ne s'inscrit pas dans une logique de remplacement du conjoint ou du parent décédé mais bien du développement d'une famille comprenant deux foyers familiaux (dont un ou les deux peuvent comprendre un couple recomposé) à l'intérieur desquels les enfants pourront circuler. En 2001, environ 12 % des familles canadiennes étaient recomposées, ce qui représente une augmentation de 17 % en six ans (Statistique Canada - 2002). Cette tendance touche également la France, alors que 8 % des familles étaient recomposées en 1999. Le nombre de jeunes Français vivant en famille recomposée a d'ailleurs augmenté d'environ 11 % de 1990 à 1999 (Barre - 2003).

Ces données ne rendent cependant pas compte de la mouvance des structures familiales. En effet, les contextes familiaux évoluent dans le temps selon les décisions prises par les individus concernant leur vie conjugale et leur rôle de parent ; Ce ne sont pas des réalités statiques (Juby - Marcil-Gratton et Le Bourdais - 2004). La recherche présentée dans cet article¹ s'inscrit dans la lignée des travaux qui ont exploré les parcours développement aux empruntés par les familles recomposées, mais elle s'intéresse plus particulièrement au contexte pré recomposition, c'est-à-dire à la diversité des parcours menant à la recomposition. Dit autrement, cette étude cherche à répondre à la question suivante : comment la recomposition familiale s'inscrit-elle dans la trajectoire de vie des individus qui recomposent une famille ?

¹ La recherche a été réalisée grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture programme équipe. Le présent article est une adaptation d'un article soumis au *Journal of social anthropology*.

1 - Posture théorique au regard de la recension des écrits sur les recompositions familiales

Les recherches menées à ce jour sur le thème de la recomposition familiale se sont surtout intéressées à la structure des familles recomposées, à l'exercice des rôles et au fonctionnement familial, ainsi qu'aux parcours développementaux empruntés par ces familles. Utilisant des modèles tantôt statiques, tantôt davantage développementaux, ces travaux ont permis de rendre compte de la diversité importante existant au sein des familles recomposées. Les modèles statiques comportent différentes typologies permettant d'illustrer la grande variété existant dans la structure des familles recomposées (Germain - 1986), mais aussi dans l'exercice des rôles, le fonctionnement et la dynamique familiale (Bray et Kelly - 1998 ; Martin - 1997 ; Papernow - 1993 ; Saint-Jacques - 2001). À titre d'exemple, en s'appuyant sur les travaux antérieurs d'Irène Théry (1985) et de Didier Le Gall et Claude Martin (1993), Marie-Christine Saint-Jacques a identifié quatre modes de régulation établis à partir des rôles parentaux joués par les parents et les beaux-parents. James Bray et John Kelly (1998) ont, quant à eux, proposé une typologie portant sur la nature du projet familial et sur le fonctionnement du couple qui recompose une famille.

D'autres auteurs se sont plutôt attachés à comprendre comment ce type d'organisation familiale se développe dans le temps ou, plus précisément, quelles trajectoires sont empruntées par ces familles. Sylvie Cadolle (2000) présente notamment la situation actuelle de ces familles comme le produit d'un certain passé et souligne l'importance des expériences parentales antérieures des beaux-parents lors de la recomposition. Patricia Papernow (1984 - 1993), de son côté, a développé un modèle développemental composé de sept stades chronologiques qui mènent à la création de relations satisfaisantes entre les membres de la famille. Selon ce modèle, les membres de la famille traversent d'abord les *premières étapes*, marquées par des attentes irréalistes et la confrontation de ces attentes avec la réalité. Progressivement, ils cheminent vers les *étapes mitoyennes* au terme desquelles la famille recomposée apparaîtra comme davantage unie. Ses membres auront réussi à trouver un certain équilibre entre la création de nouveaux rituels et frontières et la préservation d'anciennes habitudes. Lors des *dernières étapes*, on remarque une augmentation de l'intimité et de l'authenticité dans les relations.

La famille recomposée a alors des normes et des frontières solidement établies et commence à écrire sa propre histoire. Généralement, ces étapes sont complétées au bout de 4 à 7 ans, mais le seuil des quatre premières années est décisif quant à la continuité ou à la rupture de la famille recomposée. Par ailleurs, toutes les familles n'évoluent pas en progressant continuellement : des retours en arrière sont possibles et une famille peut avoir évolué sur un aspect et se trouver dans un stade antérieur sur un autre aspect de son développement. De leur côté, Leslie Baxter *et al.* (1999) ont effectué une recherche qualitative rétrospective. Cette étude portait sur la perception subjective de cohésion familiale qu'avaient les répondants lors des quatre premières années de leur recomposition à partir de « points tournants » (événements circonscrits dans le temps qui vont transformer positivement ou négativement les relations dans la famille). Cette étude montre qu'un point tournant, jugé positif par une famille, peut prendre une toute autre signification dans un autre milieu. L'observation de la fluctuation du sentiment de cohésion familiale a aussi permis de dégager cinq trajectoires de recomposition différentes selon la direction de l'évolution de ce sentiment (augmentation plus ou moins rapide de ce dernier, stagnation, déclin ou en « montagnes russes »). Ces résultats montrent que les familles recomposées n'empruntent pas toutes le même chemin lorsqu'elles se développent. Pour certaines, les liens entre les membres se resserrent rapidement alors que d'autres n'obtiennent pas avant plusieurs années ce sentiment de proximité, voire ne l'atteignent jamais.

La théorie du cours de la vie

La théorie du cours de la vie est vue actuellement comme l'une des orientations théoriques prépondérantes dans l'étude des vies humaines ⁽¹⁾ parce qu'elle propose un cadre d'analyse global et compréhensif du développement individuel. Cette théorie appuie sa cohérence sur la préoccupation commune d'expliquer les liens entre le changement social, la structure sociale et l'action individuelle. Elle s'articule autour de cinq principes :

1) *Le développement humain est un processus qui se déroule tout au long de la vie.* Il est multidimensionnel (biologique, psychologique, social), s'exprime dans de multiples domaines (familial, professionnel, éducationnel etc.) et dans différentes directions (croissance, perte ou déclin).

2) *La position dans le temps et dans l'espace :* le contexte légal, les croyances à propos de la famille et de l'enfant, les habitudes et les normes dans une société à un moment donné sont des éléments qui doivent être considérés si l'on veut comprendre la famille.

3) *L'intégration sociale et les interrelations :* les vies sont interdépendantes, les individus ne vivent pas de manière isolée ; Ils sont insérés dans un réseau social comprenant de multiples relations qui sont influencées par les contextes socio-historiques. Les familles sont souvent affectées par les changements sociaux à travers l'impact que ces derniers ont sur leurs contextes de vie commune, dans des cadres microsociaux. Également, les actions des acteurs qui composent l'entourage des familles ont des effets sur la vie de ces dernières et inversement, les actions des familles entraînent des conséquences sur leur entourage.

4) *L'orientation et l'action individuelles :* les personnes participent activement à la construction de leur trajectoire à travers leurs choix et leurs actions, en fonction des possibilités et des contraintes sociales et historiques ; Ce principe implique aussi que, confrontées aux mêmes circonstances, les personnes se comportent de manière différente selon les significations qu'elles accordent aux événements, selon leurs attitudes et leurs expériences.

5) *Le temps de la vie ou l'adaptation stratégique :* les transitions et les événements vécus, ainsi que leur succession et l'âge auquel elles sont vécues dans le parcours de vie influencent le développement individuel. Un même événement, comme la recomposition familiale, par exemple, peut ainsi avoir des conséquences différentes selon qu'il survient après quelques années de monoparentalité ou qu'il amène un père de grands adolescents à avoir un enfant avec une conjointe qui débute sa parentalité.

Le parcours de vie est constitué de l'ensemble des trajectoires familiale, éducationnelle, professionnelle et résidentielle que suit chaque individu. À leur tour, ces trajectoires sont ponctuées d'événements et de transitions qui représentent des périodes de courte durée et indiquent un changement d'état, de statut ou de rôle. Leur signification dépend de leur emplacement dans le parcours de vie, d'où l'importance de prendre en considération l'ordre des transitions dans la vie, leur durée et le moment du cours de vie où elles surviennent ⁽²⁾. Le parcours de vie résulte donc de l'agrégation de l'ensemble interconnecté des transitions et trajectoires. Quelques paramètres sont essentiels pour décrire les trajectoires ⁽³⁾ : le moment ou l'âge où survient la transition (*timing*), l'ordre des transitions, leur enchaînement, leur succession (*sequencing*), l'espacement, l'intervalle, la période de temps entre deux ou plusieurs transitions (*spacing*), la densité, l'accumulation des transitions dans une période de temps délimitée (*density*) et la durée dans un certain stade, rôle ou épisode (*duration*).

Notes

(1) Elder G. H., Johnson M. K. et Crosnoe R., 2004, *The emergence and development of life course theory*, in *Handbook of the Life Course* (sous la dir. de Mortimer J. T. et Shanahan M. J.), NY, Kluwer Academic Publishers, Springer : 3-22.

(2) Macmillan R. et Copher R., 2005, *Families in the life course: Interdependency of roles, role configurations and pathways*, *Journal of Marriage and Family*, n° 67 : 859.

(3) Settersten R. A., 2003, *Invitation to the life course. Towards new understandings of later life*, New York, Baywood Publishing Company:23.

Dans le cadre de la recherche présentée ici, la théorie du cours de la vie (encadré) est utilisée afin de témoigner de la diversité des trajectoires menant à la recomposition familiale. Le recours à cette perspective permet de replacer la recomposition familiale dans un contexte plus large et de comprendre comment les expériences passées de conjugalité et de parentalité interfèrent avec l'expérience de recomposition. En effet, les expériences individuelles et familiales du passé, de même que les enjeux développementaux des individus et de la famille recomposée, pourraient avoir un impact important sur le déroulement du projet de recomposition (Bray - 1999 ; Cadolle - 2000 ; Saint-Jacques *et al.* - 2009). Par ailleurs, il s'agit d'une thématique très peu explorée par les chercheurs (Teachman - 2008). En s'appuyant sur les principes et concepts de la théorie du cours de la vie et sur ceux plus spécifiques à l'étude des transitions, les questions de recherche suivantes sont formulées :

- quelle est la nature des événements qui composent la trajectoire des individus qui forment une famille recomposée et comment s'enchaînent-ils ? Est-ce que la nature et l'enchaînement de ces épisodes varient selon que l'on est parent ou beau parent au sein de la famille recomposée ?

- certaines trajectoires sont marquées par de la stabilité, d'autres par un plus grand nombre de transitions. En quoi ces deux dynamiques se distinguent sur le plan de l'enchaînement des transitions, du nombre de transitions vécues, de leur nature, de leur durée et de leur emplacement dans la trajectoire familiale de l'individu ?

- dans quelle mesure certaines trajectoires semblent plus typiques de parents ou de beaux-parents, de répondants plus jeunes ou plus âgés ?

La réponse à ces questions constitue le premier jalon d'une étude visant à comprendre les liens qui existent entre les trajectoires des individus et les représentations que ces mêmes personnes se font de la recomposition familiale, les sentiments qui les habitent, les rôles et les relations au sein de ces familles et leur fonctionnement.

2 - Méthodologie d'enquête

Pour les fins du présent article, deux groupes analysés dans une étude de plus large envergure² ont été fusionnés. Le premier (n = 31) comprend des parents et des beaux-parents vivant au sein d'une famille recomposée depuis un minimum de cinq ans ; le deuxième groupe (n = 27) est formé d'adultes ayant vécu au moins un an au sein d'une famille recomposée en tant que parent ou beau parent mais dont l'union s'est soldée par une séparation durant les cinq premières années de la recomposition. Un échantillon de volontaires aux caractéristiques diversifiées a été constitué afin d'assurer une plus grande validité aux résultats générés et aux possibilités de transfert (Bertaux - 1980 ; Ouellet et Saint-Jacques - 2000 ; Pires - 1997). Enfin, un seul acteur par famille était ciblé pour participer à l'étude. L'échantillon final, dont le tableau 1 montre les principales caractéristiques sociodémographiques, est composé de 58 participants³, avec une surreprésentation de femmes (69 %). Parmi les répondants, 18 sont parents, 8 beaux-parents et 32 ont le double statut de parent et de beau parent. La durée moyenne de l'épisode étudié en famille recomposée est de 6,4 ans. Le statut socio-économique de l'échantillon est relativement élevé : près de 60 % des répondants gagnent plus de 60 000\$ CAN (38 427 euros) par an⁴, ont fait des études universitaires et travaillent à temps plein.

² Cette étude a pour objectif d'identifier les facteurs individuels, familiaux et sociaux associés au fait de toujours appartenir à une famille recomposée, cinq ans après le début de la recomposition, ou d'avoir mis fin à cette union recomposée moins de cinq ans après le début de la recomposition.

³ À la fin du processus de construction des trajectoires, un répondant a été écarté considérant le caractère très atypique de son parcours.

⁴ Au Québec, en 2006, le revenu médian des couples, avec ou sans enfant, s'élevait annuellement à 64 500\$ CAN Statistique Canada (2002). CANSIM, tableau [111-0009](#) ;

Tableau 1 – Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Caractéristiques	N = 58	%
Sexe		
Homme	18	31,0
Femme	40	69,0
Âge		
Moyen	42,96	-
Minimum	21,78	-
Maximum	62,11	-
État matrimonial actuel		
Célibataire	9	15,5
Famille monoparentale	11	19,0
Famille recomposée	36	62,1
Autre	2	3,4
Type de famille recomposée		
Matricentrique	9	15,5
Patricentrique	8	13,8
Complexe	41	70,7
Statut du répondant		
Parent	18	31,0
Beau parent	8	13,8
Double statut	32	55,2
Niveau d'études complété		
Secondaire	4	6,9
Collégial	17	29,3
Universitaire	37	63,8
Principale occupation		
Travail à temps plein	36	62,1
Travail à temps partiel	5	8,6
Études à temps plein	8	13,8
Autre	9	15,5
Revenu familial annuel		
• 24 999\$ et moins	6	10,3
• Entre 25 000\$ et 39 999\$	8	13,8
• Entre 40 000\$ et 59 999\$	7	12,1
• 60 000\$ et plus	36	62,1
Donnée manquante	1	1,7

21 - Collecte des données

La collecte des données a été réalisée par le biais d'une entrevue semi dirigée. Deux outils ont été utilisés afin de collecter les données nécessaires à la construction des différentes trajectoires familiales : le calendrier de vie, qui a permis de compiler les transitions familiales survenues pendant la durée de la vie, et l'entretien biographique compréhensif (Kaufmann - 1996), organisé autour des thèmes considérés significatifs pour le sujet à l'étude et, dans ce cas-ci, centré sur l'épisode étudié. Cette façon de procéder, combinant les données issues des calendriers de vie avec le récit biographique, est une voie de recherche de plus en plus utilisée puisqu'il s'agit de méthodes aux avantages distincts, ce qui les rend complémentaires (Battagliola *et al.* - 1993 ; Charbonneau - 2005). Durant l'entrevue, divers éléments ont été investigués notamment : les événements et les contextes particuliers sous-jacents à la recomposition (la rencontre du partenaire, la décision de cohabiter, la circulation des enfants entre les différents foyers, la naissance d'un enfant) ; Les rôles et les relations du parent, du beau parent, des répondants occupant le double statut et du parent non gardien ; Le développement de la relation conjugale.

22 - Analyse des données

L'utilisation de trois critères de classification a permis d'élaborer les trajectoires familiales et d'en illustrer la diversité : le statut du répondant au sein de la famille (parent, beau parent, double statut), le nombre d'unions et la position de la parentalité par rapport aux autres épisodes familiaux vécus (qui renvoie au concept de *sequencing*). Cinq trajectoires de recomposition familiale ont émergé de ce processus de catégorisation. Outre les critères de classification, ces trajectoires ont été analysées en tenant compte des éléments qui caractérisent toute transition dans la perspective de la théorie du cours de la vie, soit l'âge auquel surviennent les principales transitions (*timing*), leur durée (*duration*), le temps écoulé entre les transitions (*spacing*) et leur densité. Pour le présent article, une analyse préliminaire des entrevues a également été réalisée de manière à approfondir la description des trajectoires. Dans certaines situations, des thèmes émergents ont été ressortis à partir des principales caractéristiques de chaque trajectoire. Dans d'autres cas, des questions ont été formulées afin de compléter les observations émanant de la construction des trajectoires. Dans tous les cas, le discours des répondants face à ces thèmes ou questions a ensuite été examiné. Les thèmes et les questions explorés visent à comprendre comment le déroulement de la trajectoire influence ou est influencé par la manière dont les rôles conjugaux et familiaux sont assumés et par la nature des relations qui unissent les différents membres de la famille recomposée. Cette méthode a permis d'explorer des thèmes et des questions qui semblent marquer l'expérience de recomposition des répondants de chacune des trajectoires. Toutefois, il convient de souligner que l'intérêt porté à certains thèmes ou questions dans une trajectoire ne signifie pas que ce thème lui est nécessairement spécifique ; Ce dernier peut également être présent chez certains répondants d'autres trajectoires.

Avant de présenter les résultats de cette étude, il faut en souligner les limites. En effet, l'examen de certains effets temporels est complexifié ici pour trois raisons. Premièrement, l'analyse ne porte pas sur une cohorte de répondants nés dans une période restreinte. Certains répondants ont débuté leur vie conjugale à un moment où les séparations étaient moins fréquentes, d'autres dans une période où les recompositions familiales sont en plein essor. Deuxièmement, les trajectoires du répondant sont retracées de la naissance à aujourd'hui. Les répondants sont susceptibles de connaître d'autres transitions familiales qui ne sont pas captées dans les trajectoires développées ici. Enfin, bien qu'adoptant une lecture longitudinale, la présente étude est de nature rétrospective, ce qui introduit les inévitables biais associés au fait de relater des événements ou des perceptions que le passage du temps a pu altérer.

3 - Typologie des trajectoires menant à la recomposition familiale

La classification des répondants à partir des critères décrits précédemment a permis de dégager cinq trajectoires différentes.

Trajectoire A-1 – Surtout des parents qui rencontrent des parents et sa variante « moderne », la trajectoire A-2

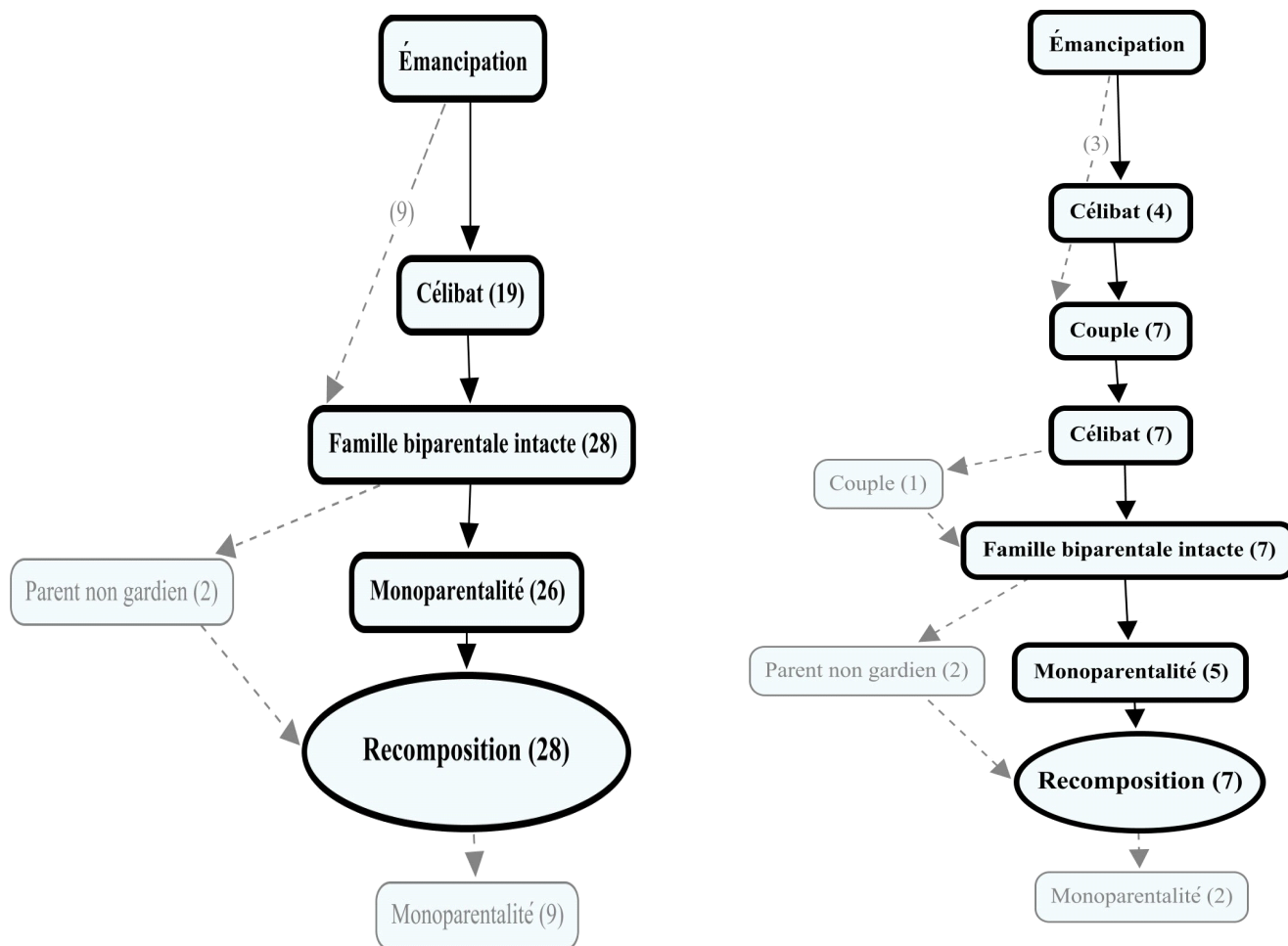
La trajectoire A se subdivise en deux sous trajectoires : la trajectoire A-1, qui regroupe 28 répondants dont neuf hommes et dix-neuf femmes (schéma 1 – A-1) et la trajectoire A-2, composée de sept répondants dont deux hommes et cinq femmes (schéma 1 – A-2). La trajectoire A-2 est présentée comme une variante « moderne » de la A-1 au sens où les différences présentes semblent être davantage liées à un effet de cohorte générationnelle qu'à l'existence d'une trajectoire distincte. Ainsi, la nature et l'enchaînement des transitions vécues sont semblables à une différence près. Les répondants de la trajectoire A-1 ont vécu deux unions durant toute leur trajectoire familiale : une famille biparentale intacte, qui est le premier épisode conjugal, et un second, la recomposition familiale.

Contrairement à ces derniers, les répondants de la trajectoire A-2 vivent d'abord un premier épisode conjugal sans enfant (deux épisodes dans le cas d'un répondant) de très courte durée (deux ans et moins) et des épisodes de célibat de durées très variables avant de devenir parent dans une famille biparentale intacte et de vivre une recomposition familiale. D'autres différences se situent dans l'âge auquel surviennent les principales transitions et la durée des unions. Les répondants de la trajectoire A-2 sont en effet plus jeunes que ceux de la A-1 au moment de la recomposition (âge moyen : 32,3 ans, minimum 23 ans - maximum 42 ans *versus* âge moyen 36,9 ans, minimum 26 ans - maximum 59 ans). Par ailleurs, la séparation de la famille biparentale intacte survient plus tôt chez les répondants de la trajectoire A-2. La durée moyenne de l'union en famille biparentale intacte est, en effet, beaucoup plus courte, avec une moyenne de 4,43 ans, alors que la durée moyenne de cet épisode pour la trajectoire A-1 est d'environ onze ans. Ces singularités reflètent probablement la réalité québécoise des nouvelles générations qui ont plus tendance à cohabiter avant de former une union féconde (Lapierre-Adamcyk et Huot - 2008) et chez qui les séparations conjugales surviennent de plus en plus tôt dans l'histoire familiale (Juby *et al.* - 2004). Finalement, alors que les répondants de la trajectoire A-1 forment majoritairement une union avec un partenaire qui est aussi parent (20/28), ceux regroupés dans la A-2 recomposent plus souvent leur famille avec un conjoint sans enfant. Toutefois, comme ces derniers forment une famille recomposée plus tôt dans leur parcours de vie, il est raisonnable de croire qu'ils rencontrent surtout des gens qui n'ont pas encore eu d'enfant.

Lors des analyses préliminaires, la question a été de savoir si ces caractéristiques ne marquaient pas de manière différente l'expérience de la conjugalité et de la parentalité des répondants de ces trajectoires. Les résultats obtenus jusqu'à présent ne permettent pas d'observer d'écart dans leur discours. Alors, quel sens ces répondants donnent-ils à leur rôle parental ? Que signifie pour eux le fait d'être un parent en famille recomposée ? Quels rôles adoptent-ils auprès de leurs enfants et de ceux de leur conjoint ? À ce sujet, il est intéressant de noter qu'en réponse à ces questions, certains parlent de leur rôle sans faire de distinction entre celui qu'ils jouent auprès de leurs enfants et celui exercé auprès des enfants du conjoint. À titre d'exemple, quelques répondants considèrent qu'être parent en famille recomposée signifie la même chose qu'être parent en famille biparentale intacte. Pour ces derniers, la famille recomposée constitue une « famille normale » et le rôle de parent est le même. Il convient de souligner que, dans ces situations, les répondants semblent avoir la volonté de mettre de côté, de faire table rase du passé familial et de repartir à neuf dans cette nouvelle union.

Dans cette perspective, la famille recomposée est perçue comme une seconde opportunité de réaliser son projet familial. Être un parent en famille recomposée c'est être parent : « Ça ne fait pas de différence pour vous d'être parent ou être parent en famille recomposée ? » ; « *Non. Pour moi, on est en famille, c'est malheureux pour Émilie [sa fille] que cela n'ait pas fonctionné avec mon premier mari, mais la vie a fait que, maintenant, elle a un frère et une sœur (...). Moi, une famille reconstituée ou une famille, pour moi il n'y a pas de différence* ».

Schéma 1 – Trajectoire A-1 « Surtout des parents qui rencontrent des parents » (n = 28) et A-2 les « modernes » (n = 7) (*)



(*) - Les portions ombrées illustrent des épisodes de la trajectoire familiale qui sont empruntés par un nombre restreint de répondants.

D'autres répondants ont une opinion différente. Étant à la fois parent et beau parent, ils estiment que le rôle beau parental comporte des particularités, notamment le fait que le lien affectif et d'autorité n'est pas le même auprès des beaux-enfants. Cette différence peut toutefois se révéler un atout pour ces répondants qui peuvent plus facilement prendre du recul face aux difficultés se présentant et assurer une certaine stabilité aux beaux-enfants comme le note cette participante : « *Je pense que j'ai pu garder une distance, puis ne pas être trop prise émotionnellement parce que ce n'est quand même pas mes enfants. Ça m'a permis de garder toujours une relation en même temps affectueuse avec elles, mais en même temps assez distante pour ne pas porter de jugement* ». Certains répondants insistent plutôt sur les spécificités d'être parent en famille recomposée. Parmi celles-ci, la nécessité de négocier son rôle et sa place auprès de l'autre parent, mais aussi auprès des enfants. Cette obligation est notamment liée au fait que le nouveau conjoint n'a pas nécessairement la même vision de l'éducation des enfants que le parent et des valeurs qui sont possiblement différentes comme le met en évidence l'extrait suivant :

« Il y a beaucoup plus de négociations à faire, les territoires de chacun. C'est des choses qu'on n'a pas à négocier quand on est avec nos propres enfants, on les connaît depuis toujours, on vit dans les mêmes affaires. Mes enfants ont la même éducation, ils ont été élevés par les mêmes personnes. Là, on arrive avec des valeurs différentes, on n'est pas sur la même longueur d'ondes, on ne comprend pas les mêmes affaires de la même manière ».

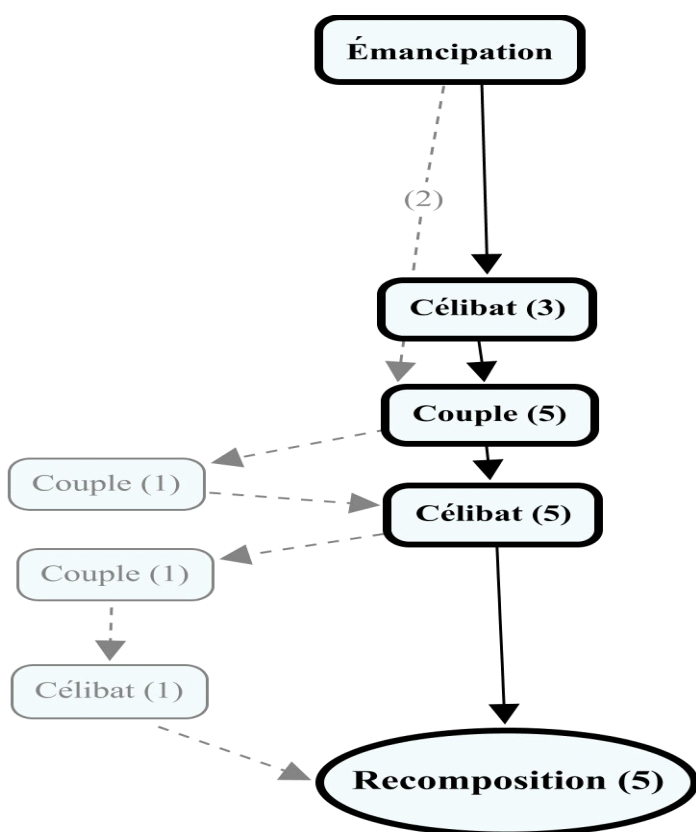
Une autre spécificité soulevée est le fait que ce rôle représente beaucoup de travail et une source de stress importante, notamment parce que cela entraîne un surplus de tâches lié à la présence de nouvelles personnes dans la famille, qu'il faut gérer les conflits qui surviennent entre les différents membres, sans oublier la circulation des enfants entre deux voire trois foyers. Des répondants, plus marginaux, expriment ne vouloir jouer aucun rôle parental auprès de leurs beaux-enfants. Ceux-ci ont déjà élevé leurs propres enfants et ne souhaitent pas s'engager dans l'éducation de ceux de leur conjoint. Généralement, ces recompositions sont relativement stables : 24 répondants sur 35 étaient encore dans l'épisode de recomposition au moment de l'entretien, et ce depuis au moins cinq ans.

Trajectoire B – Devenir parent au sein d'une famille recomposée

Le deuxième type de trajectoire (schéma 2) est composé de cinq répondants (trois femmes et deux hommes) âgés en moyenne de 33 ans (minimum 24 ans – maximum - 44 ans) au début de la recomposition. Depuis leur émancipation de leur famille d'origine, ces derniers ont vécu un ou deux courts (moins de cinq ans) épisodes conjugaux sans enfant entrecoupés de périodes de célibat et ont ensuite recomposé une famille. Ils ont été beaux-parents avant de devenir tous parents au sein de cette même famille. Ces répondants sont devenus parents tardivement, à 36,4 ans en moyenne. En lien avec cette donnée, il convient de se demander qu'est-ce qui fait que la parentalité se présente plus tardivement dans la trajectoire de ces répondants ? Les données préliminaires montrent qu'il s'agit majoritairement d'individus choisissant avec attention leur conjoint car ils sont à la recherche d'une relation sérieuse et stable, pour lesquels la cohabitation a un caractère réfléchi, et qui retardent consciemment leur projet parental pour être sûrs d'être avec la bonne personne, comme le soulignent les extraits suivants :

« Je suis une personne prudente, je choisis mes conjoints et je n'habite pas facilement avec les gens que je fréquente » ; « Ça a été long avant que j'aie mes enfants parce que je cherchais l'homme à qui je ferais confiance pour avoir des enfants ».

Schéma 2 – Trajectoire B « Devenir parent au sein d'une famille recomposée » (n = 5)

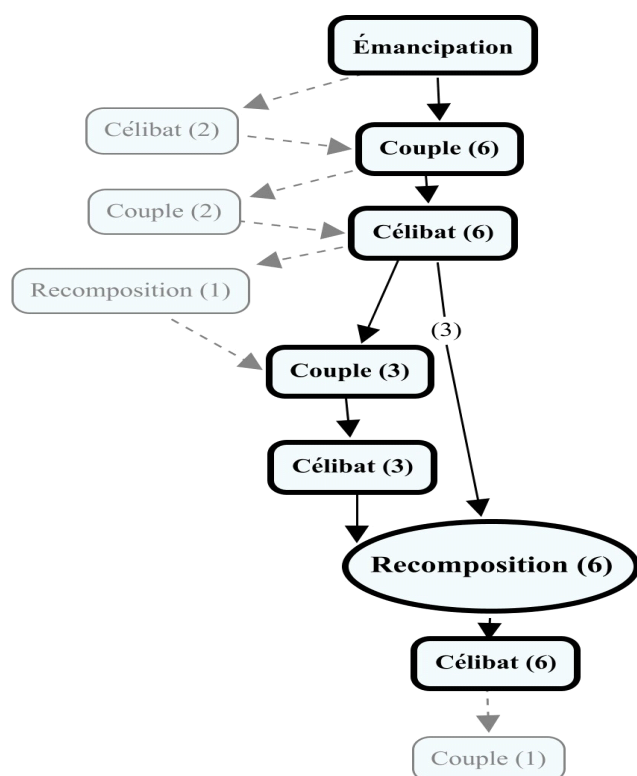


Pour ces répondants qui deviennent parents dans la famille recomposée, deux raisons semblent motiver le désir d'enfant. Quelques-uns évoquent principalement l'envie de vivre l'expérience de la grossesse et de la maternité / paternité. D'autres émettent surtout le désir de transmettre leurs valeurs, chose qu'ils hésitaient à faire comme beaux-parents, et encore plus lorsque leurs valeurs ne correspondaient pas à celles véhiculées par les parents : « Puis, à un moment donné, je me suis dit "non, c'est ridicule, si moi j'avais un enfant et que je pouvais me satisfaire dans cette envie-là que j'ai de transmettre un certain nombre de valeurs (...)". [Parce qu'avec ma belle-fille], je ne savais jamais jusqu'à quel point je pouvais et devais intervenir, où je devais m'effacer pour ne pas entrer en contradiction avec ce qu'on lui apprend ailleurs ». Certains répondants regroupés dans cette trajectoire soulignent que le fait de devenir parent a modifié leur rôle beau parental. Ils affirment en effet que, suite à l'arrivée de l'enfant, ils se sont sentis davantage responsable de leurs beaux-enfants et ont eu le goût de leur transmettre certaines valeurs : « Après leur naissance, je me sentais beaucoup responsable de Mickaël et Kevin [ses beaux-enfants]. Responsable d'eux, parce que j'étais là, que je les élevais, il fallait que je leur transmette des valeurs, il ne fallait pas qu'ils se fassent frapper dans la rue, il ne fallait pas qu'ils se noient dans la piscine, c'est tout ça. Ces valeurs-là, je les ai apprises avec la pratique de la paternité. Une paternité différée un peu ». D'autres estiment, au contraire, que le fait de devenir parent n'a pas entraîné de changement dans leur rôle beau parental, révélant ainsi que ces deux formes d'expression de la parentalité peuvent s'exécuter concurremment mais dans un registre différent : « Est-ce que la naissance de votre enfant a entraîné des changements dans votre famille ? » : « Non. Bien des changements, mais pas en ce qui concerne le fait que je sois beau parent ». Les recompositions qui s'inscrivent dans cette trajectoire sont stables, avec une durée moyenne de dix ans.

Trajectoire C – Un passage éphémère en famille recomposée

La troisième trajectoire regroupe six répondants : deux hommes et quatre femmes. La moyenne d'âge au début de la recomposition est de 34 ans (minimum 25 ans - maximum 58 ans) (schéma 3). Ces répondants ont d'abord vécu un ou deux épisodes conjugaux généralement de courte durée (moins de cinq ans pour la plupart), entrecoupés de périodes de célibat. Suite à ces épisodes conjugaux, ces répondants forment une famille recomposée matricentrique (n = 2) ou patricentrique (n = 4) dans laquelle ils occupent le rôle de beau parent. Ils ne deviendront jamais parent, dans aucun épisode de leur trajectoire, et conservent donc leur statut de beau parent durant l'ensemble de l'épisode de recomposition. Cette recomposition se termine d'ailleurs par une séparation pour l'ensemble des répondants de cette trajectoire (durée moyenne de l'épisode de recomposition de 3 ans et un mois, minimum un an - maximum cinq ans et six mois). Le fait que ces répondants préservent un statut beau parental durant tout l'épisode de recomposition teinte de manière singulière leur expérience. L'analyse montre, en effet, que la rupture du couple recomposé s'explique principalement par des difficultés liées au rôle beau parental. Ainsi, l'histoire de trois répondants est marquée par le sentiment de ne pas réussir à faire sa place dans la famille et l'impression que le conjoint priorise sa relation avec ses enfants au détriment de la relation conjugale comme le met en évidence l'extrait suivant : « *Il s'est mis dans la tête qu'il était le seul parent. Donc, il faut tout le temps, tout le temps qu'il soit avec eux autres. C'est sa priorité dans la vie. Il ne faut pas qu'il les néglige, tout tourne autour d'eux autres. Le fait que lui se met en troisième, moi je suis devenue la dernière priorité, il n'y a rien de plus important que ses enfants* ».

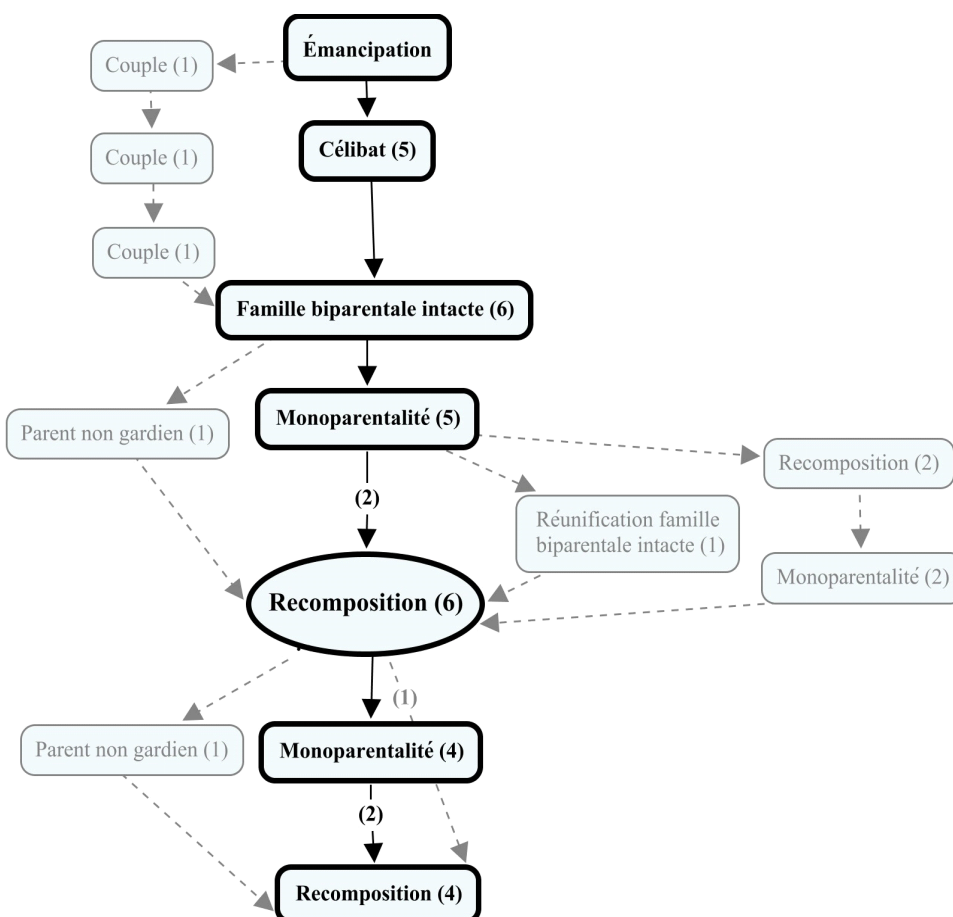
Schéma 3 – Trajectoire C « Un passage éphémère en famille recomposée » (n = 6)



Le fonctionnement de ces familles, centré sur le parent et ses enfants et dans lesquelles le beau parent est limité à un rôle conjugal, rappelle la logique de monoparentalité identifiée par M.C. Saint-Jacques (2001). Celle-ci note d'ailleurs que ce mode de régulation caractérise les situations où l'un des deux parents a connu des recompositions multiples. Dans une autre situation, l'histoire de reconstitution est davantage teintée par un décalage important entre les attentes du conjoint, qui espère que sa nouvelle conjointe aimera ses enfants comme s'ils étaient les siens, et la réalité. Face à ces difficultés, ces répondants réagissent en mettant fin à leur union et en passant rapidement à une nouvelle relation, une tendance qui semble d'ailleurs marquer l'ensemble de leur histoire conjugale, et parfois même professionnelle : « *Donc en général, les relations conjugales ont toujours très bien été, ont toujours été très satisfaisantes, j'ai toujours été heureux et la journée où je ne l'étais plus, j'ai changé. C'est comme avec le travail, quand je me lève le matin et que je n'aime plus ce que je fais, ce n'est pas long, mon processus s'enclenche et je m'en vais vers autre chose* ». Après la reconstitution, la plupart sont célibataires, un seul a formé une nouvelle union. Pour ces participants, l'expérience de reconstitution familiale est donc éphémère.

Trajectoire D – Les transitions familiales sérielles

Schéma 4 – Trajectoire D « Les transitions familiales sérielles » (n = 6)



La trajectoire D a été suivie par six répondants : un homme et cinq femmes âgés en moyenne de 33,3 ans (minimum 21 ans - maximum 42 ans) au moment du début de la recomposition (schéma 4). La plupart (cinq sur six) ont formé une famille lors de leur première union. Il s'agit de l'épisode le plus long de leur trajectoire : 6,66 ans en moyenne (minimum 2 ans - maximum 13 ans). Ils sont, par ailleurs, devenus parents à un jeune âge (moyenne 23,5 ans, minimum 20 ans - maximum 27 ans) comparativement aux participants des autres trajectoires. Par la suite, les répondants ont vécu deux recompositions familiales, durant moins de cinq ans pour la plupart, à travers lesquelles se sont imbriqués des épisodes de monoparentalité assez courts. Ils ont donc vécu un nombre important de transitions familiales dans un court laps de temps. Mais comment expliquer la densité élevée des transitions familiales chez ces répondants ? Les analyses préliminaires montrent d'abord que le parcours de vie de ces répondants est particulièrement jalonné d'événements négatifs. Ces événements surviennent parfois dès l'enfance. En effet, quatre d'entre eux ont connu soit des problématiques graves dans la famille d'origine (violence familiale, consommation abusive d'alcool), soit un nombre particulièrement élevé de transitions non normatives (séparation ou divorce des parents, multiples déménagements, arrivée ou départ d'un beau parent, etc.) durant leur enfance.

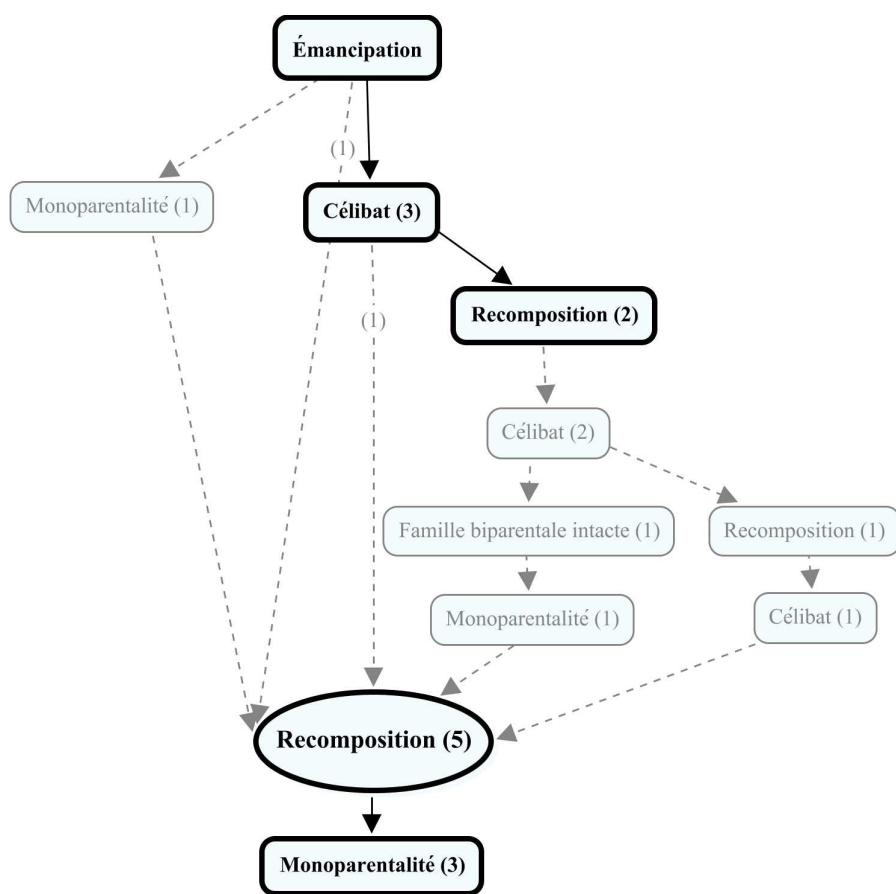
Même s'ils sont très différents dans leur nature, ces événements semblent marquer l'itinéraire futur des répondants. Ainsi, une participante ayant vécu la violence familiale et la toxicomanie dans sa famille d'origine raconte comment ce passé l'a ensuite amenée à consommer elle-même de façon abusive et à adopter des comportements qui ont ensuite précipité la fin de ses relations : « *Mon père était alcoolique et violent. Ça a été très marquant pour la suite parce que, après, j'ai toujours cherché, je pense, à séduire mon père donc quand je suis arrivée à l'adolescence, j'ai utilisé peut-être la séduction... puis j'ai eu des problèmes d'alcool ; Parce que j'ai toujours cherché à savoir pourquoi il faisait ça on dirait. Ça a commencé comme ça* ». Il s'agit également de répondants qui, à un moment ou un autre dans leur histoire conjugale – et parfois à plusieurs reprises –, rencontrent des conjoints qui sont, soit eux-mêmes, soit leur enfant, aux prises avec de graves difficultés (violence verbale, problème de santé mentale, toxicomanie, déficience intellectuelle). Dans l'ensemble des cas, ces problématiques sont inconnues des répondants au début de leur relation mais elles surgissent progressivement, au fur et à mesure que les conjoints cohabitent et apprennent à mieux se connaître. Il est d'ailleurs probable que le fait que ces épisodes conjugaux se caractérisent par des fréquentations de courte durée et une cohabitation rapide explique en partie cette méconnaissance des difficultés présentes chez l'autre : on apprend à se connaître à travers la cohabitation. Au moment de l'entrevue, quatre répondants sur six sont encore dans leur deuxième épisode de recomposition alors que deux sont chefs de familles monoparentales.

Trajectoire E – Commencer sa vie conjugale en famille recomposée

La trajectoire E regroupe cinq personnes : deux hommes et trois femmes. La moyenne d'âge est de 30,2 ans (minimum 24 ans - maximum 39 ans) au moment du début de l'épisode de recomposition étudié (schéma 5). Les trajectoires empruntées par ces répondants sont très variées, mais elles ont un point en commun : leur conjugalité débute au sein d'une famille recomposée. Il s'agit donc de personnes qui n'avaient aucune expérience de couple avant de former une famille recomposée. La trajectoire de ces répondants s'écarte très clairement du cycle traditionnel de la vie familiale souvent caractérisé par des épisodes de célibat et de conjugalité sans enfant comme point de départ. L'enchaînement des transitions vécu ici suppose que les répondants doivent simultanément s'adapter à la vie conjugale, familiale, et au rôle beau parental. Il convient donc de se demander dans quelle mesure le manque d'expérience et le cumul de changements de rôles habitent le discours de ceux qui vivent cette trajectoire. L'analyse montre que cette superposition de transitions n'est pas vécue de manière uniforme par les répondants. En effet, alors que certains soulèvent la difficile adaptation qui résulte de ce changement de statut, d'autres reconnaissent qu'il s'agit certes d'un défi, mais d'un défi qui, somme toute, se vit assez facilement. Les extraits suivants l'illustrent bien :

- « *Ceux qui ont des enfants, le heurt va être plutôt au niveau du fonctionnement et des valeurs primordiales parce qu'il y a un heurt entre deux noyaux familiaux. Mais pour une personne seule qui arrive dans un noyau familial, le premier heurt, c'est de passer du stade de la personne seule à la famille. Déjà que, passer de la personne seule à un couple c'est quelque chose, alors à la famille !* » ;
- « *Ça a été un genre de défi, d'adaptation. On me posait des questions, pourquoi je suis rendu là, qu'est-ce que ça m'apporte : parce qu'il n'a rien qui arrive pour rien* » ; « *Il n'y a pas de difficultés particulières par rapport à ça ?* » : « *Non* ».

Schéma 5 – Trajectoire E « Commencer sa vie conjugale en famille recomposée » (n = 5)



Par ailleurs, trois répondants sur cinq vont devenir parents lors de l'épisode de recombinaison étudié, un événement qui n'a pas la même signification pour tous. Pour l'un d'eux, l'arrivée d'un enfant en commun a créé un lien familial entre lui et son beau-fils et, du même coup, l'a légitimé davantage dans son rôle parental. À partir de ce moment, il a senti qu'il avait la permission, mais également la responsabilité, de faire valoir son point de vue et d'intervenir auprès de son beau-fils : « *Quand tu es en équipe, mettons un couple, Gabriel [son beau-fils] était à côté, mais il n'y avait rien qui faisait une jonction, comme un triangle. Le fait qu'Ariane arrive, ça faisait une grosse soupe, une grosse famille. Les liens de sang qu'il n'y avait pas entre moi et Gabriel, elle en a créé d'autres parce qu'elle avait le même sang que son frère, puis c'était ma fille. Ça a fait que j'ai pris plus mes positions en tant que père avec Gabriel, parce qu'avant ça, Sophie pour moi c'était la mère* ».

Pour une autre répondante, le fait de devenir parent a mis en évidence la complexité du rôle beau parental, mais lui a surtout fait réaliser qu'elle vivait l'exercice de ces deux rôles (beau parental et parental) de manière bien différente : « [être beau parent] *c'est comme avoir quelqu'un qui te souffle dans le cou quand tu travailles, qui regarde ce que t'es en train d'écrire à l'écran. Avec ma fille, je n'ai pas ça, je l'assume entièrement, je l'assume pleinement. En bout de ligne, les bons coups puis les erreurs, c'est 100 % moi ! Moi, je le vis très différemment, ce n'est pas lourd. Avec Éric [son beau-fils], j'avais l'impression que les décisions... J'avais toujours peur. Avec la petite, tout est plus simple* ». Finalement, on peut noter que deux répondants sur cinq sont encore dans cet épisode au moment de l'entrevue alors que les trois autres sont monoparentaux.

4 - Principaux enseignements de ces résultats préliminaires

Cet article a permis de présenter les résultats d'une étude qualitative utilisant la théorie du cours de la vie et menée auprès de 58 personnes vivant ou ayant vécu en famille recomposée depuis au moins un an. Cette étude a permis de montrer comment la recomposition famille s'inscrit dans la trajectoire de vie des personnes qui recomposent une famille. Les résultats obtenus font d'abord ressortir la diversité des trajectoires menant à la recomposition. En effet, en se basant sur trois critères – le statut du répondant, le nombre d'unions et la position de la parentalité par rapport aux autres épisodes familiaux vécus – cinq trajectoires ont été dégagées. De manière plus spécifique, l'analyse visait d'abord à mieux comprendre la nature et l'enchaînement des épisodes (célibat, conjugaux et familiaux) qui composent les trajectoires des individus. Encore une fois, les résultats font état des variations possibles sur ce thème. Ainsi, la majorité des gens sont probablement familiers avec la trajectoire A (A-1 « surtout des parents qui rencontrent des parents » et A-2 les « modernes ») où des individus, après avoir vécu un épisode de célibat parfois entrecoupé d'un épisode conjugal, forment un couple dans lequel ils ont des enfants, se séparent puis recomposent une famille. Celle-ci illustre effectivement la trajectoire typique des personnes qui recomposent une famille puisqu'elle est empruntée par 35 des 58 répondants (60 %). Par ailleurs, l'étude a aussi permis de mettre en lumière des trajectoires plus marginales où l'enchaînement des transitions diffère grandement de ce modèle « normatif ». À titre d'exemple, certains répondants débutent leur conjugalité en famille recomposée (trajectoire E). Dans ces situations, le premier épisode conjugal et familial des individus se superpose, supposant que ces derniers doivent simultanément s'adapter à la vie conjugale, familiale et à leur rôle beau parental.

Dans un deuxième temps, ce projet de recherche cherchait à comprendre en quoi les trajectoires marquées par la stabilité et celles caractérisées par un plus grand nombre de transitions se distinguent les unes des autres sur le plan du nombre de transitions, de leur nature, de leur enchaînement et de leur durée. Les résultats ont effectivement montré que certaines trajectoires (A-1, A-2, B et certaines situations de E) apparaissent plutôt stables. Les individus qui s'y retrouvent ont vécu un nombre moins élevé de transitions et des épisodes de plus longue durée. La nature des épisodes et leur enchaînement varient cependant selon les trajectoires, de sorte qu'il est difficile de dresser un portrait général sur ce point. D'autres trajectoires apparaissent plus instables (C, D et certaines situations de E). Ces dernières sont marquées par un nombre important de transitions, généralement de courte durée (moins de cinq ans la plupart du temps). Sur le plan de la nature des épisodes et de leur enchaînement, ces trajectoires ont cependant peu de similitudes.

Le tableau 2 présente en détail, pour chacune des trajectoires, le nombre moyen de transitions vécues par les répondants, la nature des transitions, leur enchaînement et leur durée, permettant ainsi de visualiser les distinctions entre les trajectoires marquées davantage par la stabilité ou l'instabilité. Pour faciliter la lecture et bien illustrer la variabilité à l'intérieur de la trajectoire E, celle-ci est subdivisée en deux catégories : E-1 et E-2. De plus, les trajectoires les plus stables se retrouvent dans la partie supérieure du tableau et les plus instables, dans la partie inférieure.

Tableau 2 – Caractéristiques des transitions composant la trajectoire familiale des répondants

Trajectoire	Nombre de transitions	Durée des épisode	Nature et enchaînement des épisodes
E-1 : Commencer sa vie conjugale en famille recomposée	Plutôt faible (2-3)	Épisode de longue durée	(Célibat) – Familial
B : Devenir parent en famille recomposée	Plutôt faible (3-4)	1 ^{er} épisode de courte durée, 2 ^e de longue durée	Célibat – Conjugal – Célibat / Familial
A-1 : Surtout des parents qui rencontrent des parents	Moyen (4)	2 épisodes de longue durée	Célibat / Familial – Monoparental / Familial
A-2 : La trajectoire A « moderne »	Moyen (5-6)	2 épisodes de durée moyenne	Célibat – Conjugal – Célibat / Familial Monoparental / Familial
C : Un passage éphémère en famille recomposée	Moyen (5-7)	Épisodes de courte ou de moyenne durée	Conjugal – Célibat-(Conjugal – Célibat –) Familial / Célibat
E-2 : Commencer sa vie conjugale en famille recomposée	Plutôt élevé (7)	Épisodes de courte durée	Célibat – Familial – Célibat – Familial – Célibat / Familial / Monoparental
D : Les transitions familiales sérielles	Plutôt élevé (8)	Épisodes de courte durée	Célibat – Familial - Monoparental – Familial / Monoparental – Familial / Monoparental – Familial

Par ailleurs, même si cela ne faisait pas partie des objectifs premiers de cette recherche, l'analyse préliminaire du discours des répondants a permis de constater que le caractère plus instable de certaines trajectoires familiales peut également s'exprimer dans d'autres sphères (professionnelles, éducationnelles par exemple) de la vie des répondants, illustrant l'interrelation des différents domaines par lequel s'exprime le développement humain. Une partie de cette instabilité semble s'expliquer par la présence dans le passé familial ou conjugal des répondants d'événements perturbateurs ou de problématiques importantes telles la présence de difficultés sérieuses dans la famille d'origine, de nombreuses transitions atypiques dans la famille d'origine ou la rencontre de conjoints aux prises avec d'importantes problématiques qui modifient le cours de la trajectoire. Ces événements sont rarement isolés dans le parcours des répondants. Au contraire, on observe dans ces situations une tendance au cumul d'événements ou de situations de cette nature qui semblent favoriser l'instabilité familiale.

Des résultats similaires ont d'ailleurs été documentés dans des études antérieures utilisant la théorie du cours de la vie (Sapin *et al.* - 2007). Cette plus grande instabilité trouve aussi une partie de son explication dans le recours généralisé à des stratégies d'évitement ou encore à des stratégies de résolution de problèmes qui se révèlent inefficaces. Cet élément rejoint un principe de base de la théorie du cours de la vie appelé l'« orientation et l'action individuelles ». Ce principe stipule que les personnes jouent un rôle actif dans la construction de leur trajectoire à travers leur choix et leurs actions. Confrontées à des circonstances similaires, les personnes se comportent de manière différente selon le sens qu'elles donnent aux événements, leurs attitudes et leurs expériences. Ce résultat constitue une piste de recherche intéressante, notamment en raison des enjeux qu'il soulève pour l'intervention sociale auprès de ces familles.

Dans un troisième temps, cette étude visait à vérifier si certaines trajectoires étaient davantage typiques des parents et des beaux-parents. Il s'agit là d'un apport considérable à la littérature actuelle car, jusqu'à présent, les études se sont surtout intéressées à la trajectoire familiale des enfants et, indirectement, de leurs parents. La recherche montre d'ailleurs que les parents n'empruntent pas tous la même trajectoire ; ceux-ci se retrouvent majoritairement, il est vrai, dans les trajectoires plus typiques (A-1 et A-2) mais aussi dans une trajectoire plus marginale (D). Elle souligne également la diversité des trajectoires empruntées par les beaux-parents qui, parfois, ne font que passer en famille recomposée (C et certaines situations de E, à savoir E-2) mais, d'autres fois, s'y investissent à long terme et deviennent, dans certains cas, parents à leur tour dans cette famille (B et d'autres situations de E, à savoir E-1). Néanmoins, il convient de rappeler que les trajectoires ont été bâties en partie sur le critère du statut du répondant et, conséquemment, il est normal que certaines présentées ici soient plus typiques des parents ou des beaux-parents.

Par ailleurs, on constate que le statut du répondant ne prescrit pas nécessairement le rôle ou le degré d'investissement qu'ils auront auprès des enfants de l'autre. On observe, en effet, de la diversité sur ce point. L'analyse montre que certains parents disent concevoir leur rôle beau parental de la même manière qu'ils voient leur rôle parental, alors que d'autres trouvent que ces deux rôles sont très différents. D'autres parents, dont les enfants sont autonomes ou émancipés, expriment clairement qu'ils ne souhaitent pas élever à nouveau des enfants et ne désirent donc pas réintégrer ce rôle parental. De même, le discours de certains beaux-parents suggère qu'ils sont très engagés auprès des enfants de leur conjoint, alors que d'autres semblent s'investir davantage dans la sphère conjugale et moins auprès des enfants. Ces observations semblent appuyer l'idée qu'il existe une variété de visions sur ce qu'est un beau parent et sur la manière dont il s'implique auprès des enfants de son conjoint (Parent *et al.* - 2008). Les résultats indiquent également que certaines trajectoires sont plus typiques de répondants plus jeunes ou plus âgés comme l'illustrent la trajectoire A-1 et sa variation «moderne» A-2. On note, en effet, que la moyenne d'âge dans la trajectoire A-1 est plus élevée que dans les autres trajectoires. La trajectoire A-2 semble, elle, refléter la réalité de la nouvelle génération. Les répondants qui s'y retrouvent sont plus jeunes, vivent un ou deux épisodes conjugaux entrecoupés de périodes de célibat avant de former l'union dans laquelle ils auront des enfants, et expérimentent la séparation de leur première famille et une recomposition familiale plus tôt dans leur trajectoire.

Enfin, il convient de rappeler que l'échantillon comprenait une nette représentation de femmes. En outre, toutes proportions gardées, on constate que la répartition des hommes et des femmes dans les cinq trajectoires identifiées respecte les proportions de l'échantillon de départ, à une exception près. En effet, la trajectoire D pourrait être qualifiée de trajectoire particulièrement empruntée par des femmes (5 sur 6). Reflet du hasard ? D'une plus grande propension des femmes à participer aux recherches portant sur la famille ? Ou, au contraire, témoin d'une façon différente de vivre sa conjugalité et sa parentalité ? La question demeure pour le moment entière. Toutefois, elle soulève la nécessité de mener des études prenant en compte les notions de genre dans l'exploration des nouvelles formes de parentalité.

5 - Pistes de recherche à poursuivre

Les analyses présentées ici sont les résultats du premier volet d'une étude de plus large envergure visant à mieux comprendre les trajectoires de recomposition et leurs impacts sur les rôles, les relations, les représentations et la stabilité des unions recomposées (Saint-Jacques *et al.* - 2009). Elles ont permis de décrire la diversité des trajectoires de recomposition familiale et d'explorer des thématiques qui apparaissent spécifiques à certaines d'entre elles. Il convient maintenant de poursuivre les analyses en examinant les liens possibles entre le fait de s'inscrire dans une trajectoire familiale particulière et l'expérience globale de la recomposition familiale. Par exemple, comment l'emplacement de la recomposition dans la trajectoire familiale du répondant et sa juxtaposition avec les trajectoires éducationnelles / professionnelles et résidentielles jouent-elles sur la stabilité ou l'instabilité de ces familles ? Dans quelle mesure la représentation de la beau parentalité au sein de ces familles est-elle influencée par la trajectoire qui conduit l'individu à cet épisode familial ?

L'exécution des rôles par les différentes figures parentales (parent, beau parent, parent non résident) semble-t-elle en lien avec la trajectoire empruntée ? Il serait aussi important d'examiner si certaines trajectoires sont associées à un sentiment de bien-être et de satisfaction plus grand à l'égard de cette expérience. Enfin, dans le domaine de la recomposition, plusieurs chercheurs ont montré que cette expérience ne se vit pas de la même manière pour les hommes et les femmes (Cadolle - 2000 ; Papernow - 1993). Parmi les trajectoires mises en évidence dans cette étude, une seule s'est révélée plus typique aux femmes. Il serait cependant pertinent d'élargir le questionnement aux enjeux de genre en tentant d'abord de situer les écarts et les similitudes dans l'expérience des hommes et des femmes et distinguer ce qui appartient au genre de ce qui relève plutôt du statut occupé au sein de la famille recomposée.

- 📖 **Baillargeon D. - Detellier E.** – 2004 - *La famille québécoise d'hier à aujourd'hui (1900-2000) - in Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* - (sous la dir. de Saint-Jacques M.C. - Drapeau S. - Turcotte D. - Cloutier R.) – Québec - Presses de l'Université Laval : 331-356
- 📖 **Barre C.** – 2003 - *1,6 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée* - Enquêtes et études démographiques – France - Institut national de la statistique et des études économiques - n° 90
- 📖 **Battagliola F. - Bertaux-Wiame I. - Ferrand M. - Imbert F.** – 1993 - *À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens* – Population – n° 2 – pages 325-246
- 📖 **Baxter L.A. - Braithwaite D.O. - Nicholson J.H.** – 1999 - *Turning points in the development of blended families* - Journal of Social and Personal Relationships - vol. 16 - n° 3 – pages 291–313
- 📖 **Bertaux D.** – 1980 - *L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités* - Cahiers internationaux de sociologie - n° 69 – pages 197-225
- 📖 **Bray J.H.** – 1999 - *Stepfamilies : the intersection of culture, context and biologie* - Monographs of the Society for Research in Child Development - n° 64 – pages 210-218
- 📖 **Bray J.H. - Kelly J.** – 1998 - *Step familles* - New York - Broadway Books
- 📖 **Cadolle S.** – 2000 - *Etre parent, être beau parent, la recomposition de la famille* – Paris - Editions Odile Jacob
- 📖 **Charbonneau J.** – 2005 - *La question des temporalités dans l'analyse du social* - dans Mercure D. (dir.) - *L'analyse du social* - collection sociologie contemporaine – Québec - Presses de l'Université Laval - pages 169-182
- 📖 **Germain D.** – 1986 - *La famille reconstituée : le deuil de l'idéal* - in Les nouvelles familles (sous la dir. de Gauthier P.) – Montréal - Éditions Saint-Martin – pages 85-112
- 📖 **Juby H. - Marcil-Gratton N. - Le Bourdais C.** – 2004 - *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* – Canada - Ministère de la Justice (http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rpad-pad/rap-rep/2004_6/2004_6.pdf)
- 📖 **Kaufmann J.C.** – 1996 - *L'entretien compréhensif* – Paris - Nathan
- 📖 **Lapierre-Adamcyk E. - Huot P.M.** – 2008 - *Distribution des premières naissances biologiques selon l'année de naissance en fonction du rang de l'union des parents* - Compilation inédite réalisée à partir de l'Enquête sociale générale 2001 - Québec
- 📖 **Le Gall D. - Martin C.** – 1993 - *Transitions familiales, logiques de recomposition et modes de régulation conjugale* - in Les recompositions familiales aujourd'hui (sous la dir. de Meulders-Klein M.T. - Théry I.) – Paris - Nathan
- 📖 **Martin C.** – 1997 - *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité* – Québec - Les Presses de l'Université Laval

- 📖 **Ouellet F. - Saint-Jacques M.C.** – 2000 - *Les techniques d'échantillonnage* - in Méthodes de recherche en intervention sociale (sous la dir. de Mayer R. - Ouellet F. - Saint-Jacques M.C. - Turcotte D. *et al.*) – Montréal - Gaëtan Morin Éditeur - pages 71-90
- 📖 **Papernow P.L.** – 1984 - *The stepfamily cycle : An experiential model of stepfamily développement* - Family Relations - n° 33 - pages 355-363
- 📖 **Papernow P.L.** – 1993 - *Becoming a stepfamily : Patterns of development in remarried families* - San Francisco – CA - Jossey-Bass Publishers
- 📖 **Parent C. - Beaudry M. - Saint-Jacques M.C. - Turcotte D. - Robitaille C. - Boutin M. - Turbide C.** – 2008 - *Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée* - Enfances, Familles, Générations - n° 8
- 📖 **Pires A.P.** – 1997 - *Échantillonnage et recherches qualitatives : essai théorique et méthodologique* - in La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques (sous la dir. de Poupart J.P. - Deslauriers J.P. - Groulx L.H. - Laperrière A. - Mayer R. - Pires A.P.) – Boucherville - Gaëtan Morin
- 📖 **Saint-Jacques M.C.** – 2001 - *Spécificité et modes de régulation des familles recomposées* - in *Nouvelles configurations des problèmes sociaux et intervention* (sous la dir. de Mayer R. - Dorvil H.) – Montréal - Presses de l'Université du Québec – pages 27-46
- 📖 **Saint-Jacques M.C. - Parent C. - Drapeau S. - Gagné M.H.** – 2009 - *Analyse des trajectoires de recomposition familiale à partir de l'expérience du parent et du beau parent* - Recherche subventionnée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
- 📖 **Sapin M. - Spini D. - Widmer E.** – 2007 - *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge* - collection Le savoir suisse – Lausanne - Presses polytechniques et universitaires romandes
- 📖 **Segalen M.** – 1991 - *Jeux de famille* – Paris - Presses du CNRS
- 📖 **Statistique Canada** – 2002 - *La diversification de la vie conjugale au Canada document électronique* - Le Quotidien - <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020711/q020711a.htm>
- 📖 **Teachman J.** – 2008 - *Complex life course patterns and the risk of divorce in second marriage* - Journal of marriage and famille - n° 70 – pages 294-305
- 📖 **Théry I.** – 1985 - *La référence de l'intérêt de l'enfant : usage judiciaire et ambiguïtés* - in Du divorce et des enfants (sous la dir. de Bourguignon O. - Rallu J.L. - Théry I.) – Paris - Presses universitaires de France